TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 668 — 42 PAGES — SAMEDI 19 MAI 1979



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 35

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Israël durcit sa position au sujet de la Cisjordanie et de Gaza

LIRE PAGE 8

Les violences au Salvador

Les révolutionnaires du B.P.R. occupent l'ambassade de France depuis deux semaines

En pleine lumière

Le climat de violence et d'incertitude s'aggrave de jour en jour dans la petite République centraméricaine d'El Salvador, et, pour la première fois depuis l'internationalisation de fait de cette crise aux causes profondes et lointaines, les dirigeants du pays donnent l'impression d'être nettement mis en échec par les différents groupes, armés ou non, de l'extrême gauche.

Les accrochages se multiplient ; sept églises de la capitale, San-Salvador, sont maintenant occupées par des protestataires sans que les militaires, dont la brutalité n'est plus à démontrer, aient tenté d'intervenir ; les pourparlers entre les représentants du Bloc populaire révolutionnaire, responsable de l'occupation des ambassades de France et du Venezuela, et les émissaires des gouvernements de Paris et de Caracas se déroulent au grand jour dans un bâtiment de l'Université centrale.

Premier signe du recul d'une oligarchie qui s'appuie sur les forces armées pour maintenir son emprise sur un peuple particulièrement misérable et exploité : le président Carlos Humberto Romero, chef de l'Etat, a proposé jeudi une rencontre aux chefs de l'Eglise et des syndicats.

Pendant longtemps, les dirigeants salvadoriens ont pratiqué une répression sans faiblesse et sans nuances, à peu près oubliés du monde dans leur recoin d'Amérique centrale. Depuis le massacre de plusieurs dizaines de milliers de paysans en 1931, la liste est longue des victimes innocentes. L'exemple du Nicaragua voisin a incité les jeunes rebelles, issus pour la plupart d'une petite bourgeoisie contestataire, à donner un tour plus spectaculaire à leurs actions. Quelle que soit l'issue de l'actuelle épreuve de force, ils ont déjà au moins réussi à placer leur pays en pleine lumière.

Pendant bien longtemps aussi, et à l'instar de leurs collègues du Nicaragua ou du Guatemala, les dirigeants salvadoriens ont justifié leur refus de toute modification du « statu quo » économico-social par la nécessité de la « lutte contre le communisme ». C'est un argument qui a permis, par exemple, à la famille Somoza de se maintenir au pouvoir pendant près de quatre décennies au Nicaragua. Dans les années 60, l'impératif de la « lutte contre le castrisme » est venu à point renforcer le premier thème.

L'influence des partis communistes de stricte orthodoxie a toujours été négligeable, pour ne pas dire nulle, en Amérique centrale. En revanche, il est exact que la révolution cubaine, à ses débuts, a enflammé l'imagination des groupes révolutionnaires de cette région. Il est vrai aussi que les dirigeants cubains n'ont rien fait, bien au contraire, pour décourager leurs admirateurs. Jusqu'à la fin des années 60, l'aide financière, matérielle, militaire et morale de Cuba aux groupes latino-américains a été importante.

Mais cette période est terminée. Les Cubains, tout en conservant leur sympathie aux mouvements révolutionnaires, ont révisé une politique assortie de nombreuses erreurs et de faux pas. M. Fidel Castro rêve à l'Afrique et beaucoup moins à l'Amérique latine, qui ne lui a apporté que déceptions et déboires. Sa rencontre depuis jeudi à Cozumel avec le président mexicain Lopez Portillo n'est pas liée à une « relance de la subversion » en Amérique, mais tend à établir des relations économiques plus étroites avec un Mexique pétrolier, au moment où les négociations pour une normalisation totale avec les Etats-Unis se poursuivent. Ce n'est pas à Moscou ou à La Havane que les dirigeants du Nicaragua, du Guatemala ou du Salvador peuvent aujourd'hui espérer trouver une réponse aux questions qui leur sont posées.

La tension était vive ce vendredi 18 mai à San Salvador où une nouvelle église, la septième, a été occupée par les militants d'un groupe révolutionnaire de gauche, cependant que les ambassades de France et du Venezuela continuent d'être sous le contrôle du Bloc populaire révolutionnaire. Cependant, pour la première fois depuis le début de la crise, le général Romero, chef de l'Etat, s'est déclaré prêt à rencontrer les représentants de l'Eglise et des syndicats pour favoriser « une démocratie plus représentative ».

De notre envoyé spécial

San-Salvador. — Sans la présence discrète autour de l'édifice de quelques militaires en civil armés de mitraillettes, l'ambassade de France à San-Salvador présenterait un aspect coutumier. Seule une petite affiche placardée à la fenêtre du premier étage, avec la mention B.P.R., rappelle que, depuis deux semaines, une demi-douzaine de membres de l'ambassade et le chef de mission sont séquestrés à l'intérieur par un commando du Bloc populaire révolutionnaire (B.P.R.).

Les grands déploiements de force ne sont d'ailleurs pas de rigueur dans la capitale de la République d'El Salvador. Mais l'atmosphère n'en est pas moins pesante. L'occupation de plusieurs ambassades a encore tendu un climat d'insécurité latent dans le pays. Il ne se passe pas de jour sans affrontement armé.

THIERRY MALINIAK.

(Lire la suite page 6.)

Les prix du pétrole

• Nouvelle vague de hausses
• Les Neuf refusent de limiter les tarifs pratiqués à Rotterdam

Les hausses de prix du pétrole ont tendance à se généraliser. Après l'Iran, la Libye et le Venezuela, c'est au tour d'Abou-Dhabi de majorer de 80 cents le tarif de son « brut », qui passe ainsi à 17,90 dollars le baril. Les milieux officiels américains s'attendent pour leur part à une hausse généralisée des prix de base du pétrole de 5 à 7 % au cours des prochaines semaines. Selon le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, la hausse du « brut » a déjà été de 25 % depuis le début de l'année.

En Europe, les prix pratiqués sur le marché libre de Rotterdam connaissent une nouvelle flambée de hausse. Des cours de 25 à 30 dollars par baril sont régulièrement atteints. De plus, le volume traité sur ce marché, qui n'était que marginal jusqu'à ces dernières semaines, a tendance à augmenter.

« Il y a là une situation à la limite du scandaleux », **a déclaré M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, jeudi 17 mai, aux journalistes de la presse anglo-américaine.** « Une solution appropriée doit être apportée par les pays européens pour organiser le marché dans des conditions qui ne soient pas aussi contraires qu'elles le sont aujourd'hui, à la fois aux intérêts évidents de l'Europe et aux bons rapports qui doivent exister entre l'Europe et les pays producteurs de pétrole. »

A Bruxelles, M. Giraud, ministre de l'industrie, a proposé aux huit partenaires de la France d'instaurer un système de prix-plafond sur le marché de Rotterdam et de nouer un dialogue avec les pays producteurs de pétrole. Pour le moment, le conseil des ministres de l'énergie n'a pas retenu les propositions françaises, en raison des réserves formulées par plusieurs Etats membres. Le sujet sera de nouveau abordé au cours d'un prochain conseil, le 18 juin.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Comment faire pour que les conséquences sur les économies européennes des hausses du prix du pétrole soient aussi réduites que possible ? Tel est le thème dont ont longuement délibéré, jeudi 17 mai, à Bruxelles, les ministres des Neuf chargés de la politique énergétique.

Les Français étaient arrivés avec des propositions volontaristes : imposition de disciplines nouvelles au marché libre de Rotterdam, où les prix flambent d'une manière jugée excessive ; réaffirmation de la volonté de la Communauté d'engager une concertation active avec les pays producteurs. M. Giraud a déclaré, après la session, qu'elles avaient été favorablement accueillies et s'est montré confiant quant aux chances de voir bientôt les Neuf prendre des décisions dans le sens ainsi préconisé. Il faut lui donner acte de cet optimisme, même si, à ce stade, on ne trouve encore guère de trace, dans le communiqué, des suggestions présentées par Paris. Le signe qui donne peut-être le plus de consistance à l'optimisme français, c'est la décision des Neuf de tenir, à une date très rapprochée, le 18 juin, une nouvelle session du conseil.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 40.)

CAMPAGNE ÉLECTORALE SANS PASSION EN ITALIE

La lutte contre le terrorisme se poursuit sans relâche en Italie. A Gênes, sept arrestations ont été opérées à l'aube du 17 mai, dont celles de trois universitaires. Un quatrième, M. Gianfranco Faina, professeur de sciences politiques, est recherché depuis un an et demi. Quatre inculpations ont été prononcées pour « constitution de bande armée appelée Brigades rouges ». Les arrestations de Gênes seraient sans rapport avec les poursuites contre M. Toni Negri, mais liées à l'assassinat le 24 janvier d'un syndicaliste communiste, Guido Rossa, abattu pour avoir dénoncé un terroriste.

La double campagne électorale se poursuit d'autre part. Pas plus que celui des législatives (3 juin), l'enjeu de la consultation européenne (10 juin) ne soulève de passion. Le P.C.I. a invité M. Georges Marchais à participer, aux côtés de M. Enrico Berlinguer, à deux réunions à Turin le 21 mai. M. Berlinguer participera, pour sa part, à un meeting commun à Marseille avec M. Marchais le 19 mai.

Notre correspondant Robert Solé décrit les réactions d'une petit ville lombarde, Varèse, appartenant à l'une des zones les plus liées à la Communauté européenne.

La Lombardie au cœur de l'Europe

De notre envoyé spécial
ROBERT SOLÉ

Varèse. — Est-ce la Suisse toute proche qui refroidit l'atmosphère ? Ou seulement le manque de temps ? Travaillant du matin au soir, pulvérisant les records de production, les habitants de Varèse ne s'enflamment guère pour les élections législatives du 3 juin et le scrutin européen du dimanche suivant. Modérés dans leur vote, ils le sont aussi dans la manière de le préparer. Cette province « blanche », qui s'était rosie en juin 1976, donne plutôt dans le gris.

« *Ici, on travaille.* », répète-t-on à longeur de journée. Comme si le paysage permettait seulement d'en douter ! Des cheminées, des marchés, des entrepôts, l'argent qui coule à flots... « *Ici, on produit.* » Même dans les cuisines : la moitié des interrupteurs d'une célèbre firme d'électricité sont fabriqués à domicile. En début de semaine, une camionnette fait du porte-à-porte pour livrer les pièces détachées et recueille les interrupteurs déjà montés. Cent autres camionnettes sillonnent cette étroite province, la plus industrielle et la moins agricole du pays, qui fabrique tout ce qu'il est possible d'imaginer, des chaussures aux hélicoptères. « *On travaille. On produit* », et on s'en vante sans se plaindre du chômage ni des attentats. C'est l'Italie à l'envers, le cliché retourné.

(Lire la suite page 3.)

Nuit d'émeute à Longwy

Le brouillage de la « radio libre » C.G.T. est à l'origine des échauffourées

Longwy a été à nouveau le théâtre de violents affrontements au cours de la nuit du jeudi 17 à vendredi 18 mai. Plus d'un millier de manifestants, en majorité cégétistes, qui protestaient contre le brouillage de la radio libre locale mise en fonction par la C.G.T., se sont heurtés aux forces de l'ordre. Le centre de la ville a été en partie saccagé, et plusieurs personnes ont été blessées. L'ordre de grève lancé vendredi par la C.G.T. ne semblait guère suivi en fin de matinée.

Cinq personnes ont été interpellées et devaient être présentées au parquet. Un individu, porteur d'une carabine 22 long rifle, a échappé aux policiers qui voulaient le retenir.

De notre correspondant

Metz. — De violents affrontements entre forces de l'ordre et manifestants se sont produits à Longwy dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 mai. Plusieurs sidérurgistes ont été blessés ainsi que deux journalistes et onze membres des forces de l'ordre.

Ces affrontements sont parmi les plus violents que Longwy ait connus depuis la crise. Un fait est à noter : pour l'essentiel, les manifestants, notamment des jeunes, appartiennent à la C.G.T. alors que précédemment seule la C.F.D.T. s'était trouvée engagée dans cette forme d'action. Ce qui s'est passé à Longwy contraste assez curieusement avec la situation dans le reste du bassin sidérurgique, qui, malgré une certaine tension, demeure relativement calme.

JEAN-CHARLES BOURDIER.

(Lire la suite page 37.)

Le fruit de l'injustice

LA violence est le plus souvent le fruit de l'injustice. Sans doute y a-t-il toujours des doctrinaires pour la justifier, ou même l'exalter, et des agitateurs pour en profiter. Mais la cause première tient dans l'injustice ressentie individuellement ou collectivement.

Il est injuste qu'un monopole de fait ou de droit soit au service non de la nation tout entière, mais des pouvoirs établis, que les oppositions n'aient pas un droit d'accès égal aux moyens d'expression ; il est injuste que les minorités se heurtent à des obstacles de fait ou de droit, d'autant plus insupportables qu'ils sont d'abord financiers. Silence aux pauvres !

Des « gorilles » qui ont frappé Jean-Edern Hallier à TF 1 aux C.R.S. qui ont chargé les manifestants à Longwy, il y a différence de degré et de gravité, non de nature et de cause.

Il est injuste de jeter dans le désespoir des milliers d'hommes, alors même que des efforts tardifs sont entrepris pour les en tirer ; il est injuste de les priver de moyen d'expression, alors même qu'ils enfreignent l'interdiction des radios locales. Silence aux licenciés d'aujourd'hui ou de demain.

Des bribes d'interviews de futurs chômeurs ne font pas une enquête sociale, pas plus que des minutes dispersées dans les journaux télévisés ne font une véritable émission pour les oppositions.

Si la campagne des élections européennes préfigure celle de l'élection présidentielle puis, deux ans après, celle des législatives, il est à craindre que le visage libéral du régime ne devienne un masque.

J. F.

UN FILM DE MARTIN RITT A CANNES

La victoire de Norma Rae

Norma Rae, c'est son nom. Norma Rae Webster, quand Sonny l'épousera. Elle habite à Henleyville, un trou, dans le Sud. Comme ses parents (comme tout le monde), elle travaille à la filature. Elle a deux enfants déjà. Elle a eu beaucoup d'hommes et très peu de chance avec eux. A l'usine, tout le monde la connaît, elle ne se laisse pas faire. C'est une « *grande gueule* », dit son patron.

Voilà « Norma Rae », l'histoire de cette femme, ou plutôt l'histoire d'un changement dans la vie de cette petite bonne femme formidable, dit Martin Ritt. C'est-à-dire, il ne dit rien. Il s'efface derrière son film, le film devient transparent, et, par la magie de tant d'amour pour une héroïne imaginaire, la réalité apparaît pendant deux heures, avec des dizaines de personnages porteurs de milliers d'informations. Puis les lumières se rallument sur le film redevenu film, et il reste l'émotion, les larmes aux yeux, la trace du courage de Norma Rae, la bonté du regard de Martin Ritt.

Les luttes ouvrières et le syndicalisme ne sont plus à la mode sur les écrans. Le dernier film américain à en parler est « *Blue Collar* », qui dénonçait la corruption des « unions ». A Honeyville, on n'en est pas là, parce qu'il n'y a pas de syndical, pas de droits pour les ouvriers et pas de moyens pour résister à la tyrannie patronale. Martin Ritt remet donc les pieds sur terre, et raconte l'implantation d'une section syndicale. Ruben Warshofsky (il est juif et new-yorkais, intelligent, drôle et humain) est envoyé par le T.W.U.A. pour remplir cette mission. Il n'y parviendra qu'avec l'aide de Norma Rae.

Ce n'est pas facile de militer. Ruben Warshofsky, c'est son métier. Les adhérents sont des poissons qu'il met dans sa nasse, et il s'en va. Norma Rae se bat pour son emploi, ses enfants, son couple, son honneur, son bonheur. Elle se bat contre les cadences, le bruit qui rend sourd, la méchanceté, le racisme.

Norma Rae résiste, elle gagne. Salvi Field joue Norma Rae, elle gagne. Les opprimés, les généreux, ceux qui luttent, gagnent dans le film de Martin Ritt, c'est une façon de voir les gens, la vie, et le cinéma. Si on avait plus de « Norma Rae », on irait mieux.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Lire aussi, page 27 les articles de nos envoyés spéciaux à Cannes.)

AU JOUR LE JOUR

Les allumettes

Pourquoi le dissimuler ? Insidieusement, le rationnement des produits pétroliers commence. On ne peut s'en étonner. Tout le monde savait bien, et depuis longtemps, que ce jour devait venir.

On aurait peut-être pu le retarder en freinant la tendance que nous avons à nous entourer d'objets qui consomment de l'énergie quand on les fabrique, quand on les utilise et même quand on les détruit. Je sais bien qu'on n'arrête pas le progrès, mais est-on bien sûr qu'il s'agisse d'un progrès ?

Quand il a dompté le feu, l'homme a certes fait un prodigieux bond en avant, mais l'avait-il vraiment dompté ? Nous sommes encore dans notre enfance, et il n'est pas recommandé pour les enfants de jouer avec les allumettes. Comme dans les contes édifiants des images d'Epinal, nous voici dans la situation de ces affreux jojos qui, après s'être brûlé quelque peu les doigts, découvrent qu'ils ont mis le feu à la maison et qu'il ne restera bientôt plus que cendres.

ROBERT ESCARPIT.

CANADA

Questions à la France

par JOHN McCLELLAND (*)

IL y a deux thèses opposées sur le rôle du Québec à l'intérieur de la Confédération canadienne. La première considère la Belle Province comme une partie intégrale du système fédéral, jouissant des mêmes droits et privilèges que les autres membres du club, tirant les avantages qu'elle peut de cette association et souffrant certains inconvénients jugés comme une contribution au bien-être de l'ensemble du pays. C'est la thèse de Louis Saint-Laurent, de Georges Vanier, de Jules Léger et de Pierre Trudeau, pour ne citer que les Québécois qui ont été premier ministre du Canada ou chef de l'Etat canadien depuis 1950. L'autre thèse est celle d'un Québec « nation vaincue » et « colonie intérieure ». C'est la thèse de M. Lévesque et c'est l'unique thèse épousée par le gouvernement français depuis la « révolution tranquille » des années 60. On se demande, à bon droit, pourquoi on préfère en France les analyses indépendantistes de certains Québécois francophones tandis qu'on récuse celle des fédéralistes pourtant, s'ils étaient français, M. Trudeau serait assurément du clan de M. Giscard d'Estaing et M. Lévesque serait du parti de M. Mitterrand. Relisons d'abord l'histoire.

A la différence des Indiens Peaux-Rouges, les Esquimaux, des Acadiens et des métis des provinces de l'Ouest, les Québécois francophones ne furent jamais ni conquis ni colonisés. Exploités, certes, et en premier lieu par les gouvernements de l'Ancien Régime, qui les envoyèrent peupler les rives du Saint-Laurent et ensuite se désintéressèrent de leur sort. L'oubli où ils étaient tombés est certainement reflété dans l'imprécision des « *quelques arpents de neige* vers *le Canada* », mais plus encore peut-être par l'abbé Prévost, qui fait mourir sa Manon dans les déserts tropicaux de la Louisiane et non pas dans la banlieue enneigée de Montréal.

Pions dans les rivalités politiques anglo-françaises, les colons installés au Québec furent troqués à la suite de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Pas plus que Fontenoy ou Waterloo, la bataille qui opposa Wolfe à Montcalm sur la plaine d'Abraham ne fut la confrontation de deux peuples ni le prélude à une occupation telle que nous l'imaginons depuis 1940. Ce fut tout simplement la rencontre de deux armées, dont l'une fut victorieuse. On oublie trop souvent que 1759 ne fut pas la première prise de Québec par les Anglais : déjà au dix-septième siècle, ils avaient capturé et occupé la ville à deux reprises. Installés en Amérique à l'ouest, à l'est et au sud du Québec — les premières implantations anglaises en Terre-Neuve remontent avant la fin du quinzième siècle, — les Anglais ne virent en l'acquisition du Québec que l'arrondissement de leurs domaines en Amérique du Nord.

Avant 1763, les Anglais étaient présents

Mais même avant 1763, les Anglais étaient présents au Québec. Montréal surtout était déjà une ville commerciale florissante et cosmopolite. Le vide créé par le retour en France de la bourgeoisie et de l'administration françaises fut comblé par des Anglais (plutôt des Ecossais, à vrai dire) qui étaient sur place. Le paysan francophone qui n'avait pas le recours de regagner le « vieux pays » ne se mêle pas de commerce, sur les ordres de son curé, et n'avait pas une instruction suffisamment avancée pour le permettre d'entrer dans la fonction publique. Après 1776, l'arrivée au Canada, notamment dans la partie sud du Québec, d'un grand nombre de loyalistes américains fit que la situation démographique du Québec se compliqua davantage.

Les Irlandais, anglophobes mais anglophones, qui s'installèrent à Montréal dans les années 1840, ne simplifièrent rien. Toujours est-il, cependant, que, dès le dernier quart du dix-huitième siècle, il n'est pas possible de considérer « québécois » et « francophones » comme des synonymes ni de parler d'un « peuple québécois » homogène. Si les Français étaient les premiers colons dans cette partie de l'Amérique, ils n'avaient tout de même pas plus de droits d'y être que les « pieds-noirs » de s'installer en Algérie. Si les minorités anglophones ne s'assimilèrent pas à la majorité, c'est parce que les deux groupes occupaient des régions différentes de la province et parce que le gouvernement britannique, ayant garanti l'usage du français aux francophones, ne pouvait faire moins que de garantir l'usage de l'anglais à ceux qui avaient préféré la monarchie britannique à la République des treize colonies réfractaires. La ville de Montréal, « deuxième ville francophone du monde », était une ville à majorité anglophone jusque vers la fin du dix-neuvième siècle.

D'une part, donc, une communauté anglophone, sise surtout à Montréal (mais dans la ville de Québec aussi), qui, par son éducation et sa formation protestantes, prend les rênes du pouvoir et de l'industrie ; d'autre part, une population francophone et paysanne à qui les évêques prêchent les vertus de la vie agricole et familiale (la revanche du berceau) et qui accepte l'état de fait comme l'état normal. Loin d'être privé du pouvoir, le Québécois francophone avait par négligence refusé d'exercer le pouvoir qui était le sien. M. Lévesque se vante d'avoir nationalisé l'électricité en 1960-1963, mais ce grand pas « socialiste » avait été franchi par les autres provinces canadiennes plusieurs décennies auparavant.

Se réveillant en 1960 après l'hivernage de l'époque Duplessis, le Québécois francophone se rend compte qu'il a été devancé par les autres provinces, qu'il s'est laissé dépouiller de son bien par les multinationales anglophones — tout cela en dépit de gouvernements francophones à Québec et de gouvernements libéraux à Ottawa, où les francophones étaient largement représentés. Mais il n'est pas facile d'avouer ses propres faiblesses, et, les théories de Frantz Fanon étant à la mode, le Québécois se réconforta en se déclarant un « conquis », un « colonisé ».

Dans un sens, il n'avait pas tout à fait tort de se servir des mots, *même* s'ils ne correspondaient pas à la chose. Menacés par les Etats-Unis dès le début du dix-neuvième siècle (Toronto est occupé par le Américains en 1813), les Canadiens anglophones avaient cherché à compenser leur culnérabilité en insistant sur les bienfaits de l'attachement à la Grande-Bretagne. Wolfe fut métamorphosé en *dauntless hero* (héros indomptable), dont on chantait toujours les exploits quand j'étais en classe. Sa victoire à Québec devint l'allégorie du triomphe prédestiné des valeurs de la civilisation britannique. A la recherche d'une identité eux aussi, mais privés du soutien moral de la France révolutionnaire et athée, les Canadiens français n'avaient d'autre choix que de retourner ce mythe anglophone et d'en faire un mythe de la barbarie protestante destructrice de leurs valeurs. En dépit de l'hymne national, l'histoire du Canada n'est pas « *une épopée des plus brillants exploits* » : anglophones, nous nous sommes contentés par procuration d'une part de la gloire impériale britannique ; francophones, nous n'avons pas trouvé mieux que d'être des victimes.

A la suite de cette trop longue excursion à travers l'histoire canadienne, il faut maintenant nous adresser à la question posée au départ : pourquoi la France préfère-t-elle systématiquement les thèses indépendantistes aux thèses fédéralistes ?

Epris de la nécessité d'un pouvoir central fort, pourquoi les gouvernements de la Vᵉ République voudraient-ils affaiblir le pouvoir du gouvernement fédéral canadien ? Le paradoxe n'échappe à personne. Animé par la croyance profonde que toute civilisation qui s'exprime en français est nécessairement supérieure à toutes les autres, convaincu qu'un gouvernement central ne peut être que répressif, persuadé que la rencontre de plusieurs particularismes ne saurait générer une collaboration qui soit bénéfique pour tous, le gouvernement de M. Giscard d'Estaing est incapable d'apprécier le potentiel du fédéralisme canadien. Les mésententes actuelles au sein de la gauche et de la majorité sont la preuve pour les Français que les particularismes ne peuvent jamais rester longtemps submergés, même pour réussir une opération jugée désirable par tous les participants. On dirait que la France n'a jamais remarqué qu'aujourd'hui tous ses voisins sans exception sont des Etats fédéraux ou en train de le devenir.

Le gouvernement français suit alors sa logique et applique à la situation canadienne le modèle dérivé de l'expérience française : d'après ce modèle, M. Trudeau serait vendu à la cause anglophone et ne demandait pas mieux que de radier le français de la carte de l'Amérique du Nord : le bilinguisme est un leurre : on parle français ou on ne le parle pas ; la collaboration entre régions différentes ne peut pas réussir, car l'égoïme fondamental n'engendre jamais la coopération. Il faut donc que la cause de M. Lévesque soit la bonne.

Nous n'imputons donc pas au gouvernement de M. Giscard d'Estaing des calculs bassement électoraux, du moins en ce qui concerne M. Lévesque ; nous y voyons plutôt une réaction profonde qui n'est ni un simple sentiment de patriotisme envers tout ce qui est francophone ni un sentiment de culpabilité envers l'ancienne colonie lâchement abandonnée.

(*) Professeur à l'université de Toronto.

Les yeux de Carole

par GABRIEL MATZNEFF

Dans le Dictionnaire universel *de Bouillet, édition de 1843, entre* Camulogène, *chef gaulois qui défendit Lutèce contre les troupes de César à la bataille de Vaugirard, et* Canaries, *« dont la soumission par les Espagnols ne fut complète qu'en 1512 après l'extermination des indigènes », figure l'article* Canada, *qui occupe une colonne. On y apprend que le Bas-Canada est régi en grande partie par l'ancienne coutume de Paris, que les habitants y ont conservé les mœurs françaises, et que le nom du pays vient peut-être d'un mot iroquois qui signifie la réunion des cabanes.*

Le général de Gaulle, qui n'était pas iroquois, ne pratiquait guère, on le sait, la réunion des cabanes. Son « Vive le Québec libre ! » fit sensation parmi les Canadiens français. A l'époque, il ne suscita pas en France le même enthousiasme : de la droite, soucieuse de ne pas faire la moindre peine aux Anglo-Saxons, à la gauche, allergique au lyrisme nationaliste du chef de l'Etat, ce ne furent que hochements de tête réprobateurs et ricanements de dérision. En France, nous nous méfions beaucoup de l'enthousiasme : nous pratiquons un scepticisme vigilant.

Aujourd'hui, la mort du grand homme et le renouveau d'intérêt pour les mouvements autonomistes font que cet appel à la révolte est chez nous mieux compris. Nous commençons à découvrir le Québec. Dans son De Gaulle (1), *François Mauriac cite une phrase du général sur « cette situation nouvelle et pour nous très satisfaisante qui est l'indépendance française ». De Gaulle se berçait peut-être de chimères en ce qui regarde l'indépendance de la France. Quoi qu'il en soit, il aura puissamment contribué à nous passionner pour celle, réelle ou illusoire, du Canada français.*

Plus déterminants que des mots historiques

Pour certains d'entre nous, que la politique ne captive guère, mais qui sont de fervents cinéphiles, les yeux de Carole Laure ont toutefois été plus déterminants que les mots historiques du général de Gaulle. Les hommes d'Etat affectent parfois un certain dédain des artistes. Louis XVIII ne parlait de Chateaubriand qu'avec mépris, et M. Brejnev est assurément convaincu qu'il laissera dans l'histoire de son pays une trace plus importante que Paradjanov. Louis XVIII avait tort, et M. Brejnev se trompe. Nous autres, poètes et funambules, nous avons l'éternité avec nous.

L'action des hommes politiques canadiens est une réalité que nous ne songeons pas à nier ; mais l'œuvre d'un Gilles Carle ou d'un Michel Tremblay, le rayonnant talent de Carole Laure, de Félix Leclerc, de Denise Filiatraut, parlent davantage à notre sensibilité : même si nous ne sommes jamais allés au Canada, ils nous donnent le sentiment de le connaître, et le désir de l'aimer.

(1) Grasset, 1964.

LA « SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION »

ON serait tenté de comparer le courant indépendantiste au Québec aux mouvements nationaux de libération des pays du tiers-monde (qui ont connu des progressions aussi fulgurantes) plus qu'aux processus longs et compliqués qui ont caractérisé la montée du sentiment national au dix-neuvième siècle dans plusieurs pays d'Europe.

C'est en avril 1968 que le congrès du Mouvement Souveraineté-Association (M.S.A.), créé à l'automne 1967 par M. Lévesque, décidait de se transformer en parti politique indépendantiste, ouvert à toutes les formations séparatistes du Québec, dont le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) de M. Pierre Bourgault et le Ralliement national (R.N.) de M. Gilles Grégoire. En août 1968, la fusion du M.S.A. et du R.N. était consommée...

M. René Lévesque, ancien député et ancien ministre du parti libéral québécois (il avait déserté ce parti en 1967), pouvait, dès lors, constituer, en octobre 1968, le parti québécois qui allait devenir le fer de lance du courant indépendantiste. La progression de ce courant se mesure au nombre de voix obtenues aux diverses consultations électorales et non au nombre de sièges remportés (le scrutin majoritaire à un tour, hérité des Britanniques, défavorisant les petits partis et volant au secours du vainqueur).

Les divers candidats séparatistes qui s'étaient présentés aux élections de 1966 avaient obtenu moins de 10 % des voix. Le parti québécois en obtenait 23 % en 1970, 30 % en 1973 et 41 % en 1976. M. Lévesque, qui a subi pendant des années la dure loi du scrutin majoritaire, en goûte aujourd'hui à son tour les délices...

Cette montée irrésistible du courant indépendantiste a cependant été marquée par une péripétie tragique, en 1970, avec la brutale intervention sur le devant de la scène politique du Front de libération du Québec (F.L.Q.), mouvement clandestin qui, depuis ses origines, en 1963, s'était prononcé pour l'emploi de la violence. Le F.L.Q., dont les effectifs n'ont jamais dépassé la centaine, enlève, le 5 octobre 1970, M. James Cross, chef de la mission commerciale britannique à Montréal, et, le 10 octobre, M. Pierre Laporte, ministre québécois de la main-d'œuvre et de l'immigration. M. Laporte est assassiné le 17 octobre et M. Cross n'est libéré qu'en décembre...

Le F.L.Q. a disparu aussi subitement de la vie politique québécoise qu'il y était apparu, permettant ainsi au parti québécois de poursuivre son ascension vers le pouvoir en maintenant, avec une modération modulée, son objectif d'indépendance.

D. Dh.

Le mal québécois

par JEAN-GUY RENS (*)

LA France est malade du Québec. Existe-t-il un journal, une revue, qui n'ait consacré un numéro spécial au Québec ? A voir la liste s'allonger indéfiniment, on pourrait croire que des événements mystérieux se produisent de l'autre côté de l'Atlantique, car ces événements ne sauraient être que bien étranges pour susciter tant de numéros spéciaux. Toujours spéciaux. Jamais ordinaires. Il faut en conclure que le Québec est un pays extraordinaire dont ne peuvent rendre compte que des publications extraordinaires. C'est le *Voyage au Canada* de Charles Trenet, organisé puis désorganisé dans un même mouvement. L'auto pique du nez dans le lac Saint-Jean et on recommence. A la différence toutefois que les Français laissent monter des signes de lassitude devant cette éternelle représensation québécoise, et on murmure dans les chaumières : il n'y en a que pour ces gens-là, mais qu'ont-ils donc de si spécial ? Disons-le tout de suite : rien. Chaque numéro spécial, extraordinaire, surnaturel, révèle une seule et même chose : le Québec est un pays bien ordinaire avec ses problèmes économiques, politiques, culturels, en cours. Plus inquiétant : le peuple québécois ne parvient pas à suivre le rythme des publications françaises et s'avère désespérément incapable de métamorphoser son existence entre deux numéros spéciaux. Toujours le même Charlebois, toujours le même Gaston Miron, le terrorisme du F.L.Q. a fait long feu et René Lévesque ne peut pas se faire réélire *tous* les matins. Que voulez-vous : la révolution permanente n'est pas à la portée de tous les peuples et même dans *la* patrie des Soviets partout, la permanence semble caractériser tout autre chose que la révolution. Alors, pourquoi le Québec ?

Les Français aiment les choses connues, étiquetées, bien emballées, servies sans surprises. La spécialité québécoise semble avoir acquis cette caractéristique inoffensive qui rassure le lecteur : rien ne bouge sur les rives du Saint-Laurent. Louis Hémon l'avait déjà dit. Pourtant Maria Chapdelaine est bien morte : à preuve, les Québécois ne veulent plus en entendre parler. Donc tout a changé depuis 1910, et c'est ce changement qu'il est essentiel de réaffirmer chaque trimestre sans doute afin de recréer une nouvelle image intangible et stable de ce prodigieux petit peuple qui a l'audace de n'être plus conforme aux cartes postales de la Belle Epoque. Le public français a droit au pèlerinage transatlantique de tout ce que la république des lettres compte de grandes âmes bienveillantes. Nouveau numéro spécial, nouvelle émission spéciale : tout est spécial qui concerne le Québec et tout est parfaitement conforme.

Sisyphe remonte la pente en souriant : braves gens qui parlent français sans toutefois être Français ! Nouvelle ritournelle sur l'identité culturelle québécoise : Gilles Vigneault a un an de plus et Trudeau n'a pas encore rendu l'âme. La France peut dormir tranquille : le miracle a eu lieu.

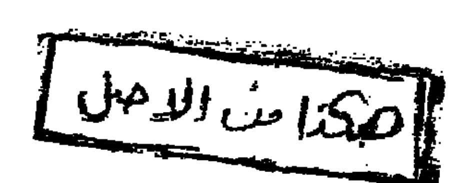
Les images de la vie

Cela peut durer longtemps. Un numéro spécial est un instantané. Prenez cent photos, vous aurez peut-être de belles images, vous n'aurez pas capté la vie pour autant. Le Québec est en train de se figer dans un nouvel immobilisme français. Il faut bien le préciser puisque de ce côté de l'Atlantique rien n'est jamais compris qu'à grand renfort de répétitions : c'est la représentation que se fait la France du Québec *qui est immobile*. Le Québec évolue à sa façon, qui est celle de la vie, capricieuse et imprévisible, avec ses accélérations et ses échecs, il trace son histoire et vous n'y comprenez rien. Nous n'avons pas besoin de spécialistes en phénomènes exotiques, mais d'interlocuteurs valables. La seule façon de connaître la culture québécoise n'est pas de la présenter, serait-ce mille fois de suite — la culture québécoise est capable de se présenter toute seule, — mais de dialoguer avec elle. Quand un livre paraît à Montréal : analysez-le, critiquez-le, ayez même le courage de le démolir si le cœur vous en dit. Quand le gouvernement de Québec prend une décision : annoncez-la, commentez-la, n'ayez pas peur de prendre position... Le Québec n'est pas tabou. Vous pouvez y aller sans crainte : tout est préférable à ces interminables rubans avec lesquels vous prétendez momifier une seconde fois notre pays. Le sang doit circuler.

Le malheur vient de ce que la France est un pays antidialectique. Vous pressentez une vague réalité et vous dressez aussitôt une synthèse somptueuse, souple et nuancée, mais c'est gelé dans une langue orgueilleuse, c'est moribond, à l'image de votre société. Ce n'est pas un hasard si dans les organisations internationales la France a la réputation d'avoir la plus mauvaise diplomatie du monde. Apprenez à vous mettre à l'écoute des autres peuples, quitte à leur apporter une critique serrée : ensuite, mais ensuite seulement, viendra la synthèse. Le Québec fournit une illustration criante de cette propension au monologue : quand vous vous emparez d'un auteur québécois, vous l'intégrez dans le discours français sur le Québec en parfaite méconnaissance de cause. Un jour, Réjean Ducharme a publié *l'Avalée des avalés* chez Gallimard, et c'était un Céline québécois, un nouveau Rabelais et autres sornettes. Quant au bonhomme Ducharme, il n'existait tout simplement pas. Voilà ce qu'avait inventé le petit monde parisien des lettres et des salons ! Privée d'existence physique, l'ombre de Réjean Ducharme pouvait dès lors faire une brillante carrière en librairie. A travers cet exemple dérisoire, voici résumée votre conception du Québec, pas même comme objet mais comme ombre d'un objet.

Au fond, vous ne croyez pas vraiment que l'on puisse être né en français sans être Français. D'ailleurs comment imaginer un Etat français qui ne soit pas la France alors qu'à Paris on doute déjà de l'existence de la province ? Votre drame provient d'un ethnocentrisme exacerbé à l'extrême pointe de la tour Eiffel qui se perd dans les nuages. Nous attendons autre chose de la France : un dialogue continu et ancré dans l'humilité quotidienne où se fait et se défait l'histoire. Après tout, l'actualité d'un peuple qui se constitue en deuxième Etat français du monde présente quelque intérêt. La presse a un rôle primordial à jouer : envoyez-nous des journalistes spécialisés en économie, questions syndicales ou parlementaires, critiques littéraires ou cinématographiques et non pas des spécialistes en Québec. Nous ne sommes pas un concept pur ou une catégorie transcendantale séparée du monde. Et peut-être, à dialoguer avec nous à travers les méandres d'une histoire parfois déconcertante, pénétrerez-vous quelque chose que pas un de vos québécologues ne ramènera dans sa besace : une approche française de l'Amérique, le regard québécois.

(*) Ecrivain québécois.



Le Monde

étranger

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

L'unité allemande ne se réalisera que dans le cadre d'une réconciliation générale en Europe

déclare le chancelier Schmidt

Bonn. — Depuis la fin de la guerre, la division de l'ancien Reich est qualifiée de « question allemande ». Cette question a passé par bien des phases. Deux évolutions, à certains égards divergentes ou peut-être même contradictoires, ont cependant jalonné cette route. Sous l'impulsion d'Adenauer, les chrétiens-démocrates ont tout d'abord fait un choix fondamental en faisant passer « la liberté avant l'unité ». Depuis lors, la politique à l'Est, menée à bien par les gouvernements sociaux-démocrates, s'efforce non seulement d'abolir les conséquences de la guerre froide que l'Europe a connue pendant une vingtaine d'années, mais de rétablir entre les deux Allemagnes des rapports visant à rendre la division plus tolérable aux citoyens de part et d'autre du mur, sans renoncer définitivement à l'idée d'une réunification à long terme.

Bien souvent, certes, l'impression peut paraître justifiée que la masse de la population ouest-allemande, satisfaite de vivre aujourd'hui dans un Etat très prospère, ne s'intéresse plus que de façon théorique à l'unité de la nation. Pour les politiciens, toutefois, cette unité demeure un sujet particulièrement explosif qui ne cesse de susciter des polémiques très violentes.

Un nouvel exemple vient d'en être fourni par le débat que le Bundestag a consacré, jeudi 17 mai, à *« l'état de la nation »*. Bien entendu, les considérations purement électorales n'ont pas été absentes du rapport présenté sur ce sujet par le chancelier fédéral. M. Schmidt a profité de l'occasion pour passer en revue les problèmes les plus divers, depuis celui des îlots d'habitation trop inhumains jusqu'aux difficultés d'une jeunesse contaminée par les drogues, l'alcool et les sectes religieuses.

Le chancelier, toutefois, a surtout voulu s'enorgueillir des succès de la République fédérale, qui va, dans quelques jours, célébrer le trentième anniversaire de sa Constitution. Il s'est félicité que l'Allemagne de l'Ouest, née dans la ruines de la guerre, soit l'une des plus grandes puissances économiques. Un tel résultat est dû, selon lui, aux vertus de l'économie de marché, à la modération exemplaire des syndicats, au progrès de la codétermination dans l'industrie, et à l'attachement des citoyens à une démocratie dont ils avaient été privés depuis l'effondrement de la République de Weimar.

Après quoi, s'attaquant au problème essentiel de l'unité allemande, le chancelier a adopté un ton assez nouveau. Les orateurs chrétiens-démocrates, de M. Kohl jusqu'à l'ancien dirigeant de la C.D.U., M. Barzel, lui ont d'ailleurs reproché très vigoureusement de ne pas s'en prendre avec assez d'énergi eau régime *« inhumain »* de la R.D.A. L'expulsion il y a quelques jours, d'un correspondant de la télévision ouest-allemande de Berlin-Est a fourni aux critiques du chancelier l'occasion de dénoncer l'attitude *« trop passive »* de la R.F.A., lorsque le régime de M. Honecker viole les accords inter-allemands et ne respecte pas les engagement de la Charte d'Helsinki.

De notre correspondant

A cet égard, M. Schmidt a soutenu, comme on pouvait s'y attendre, que le problème de la liberté d'information au sein de la R.D.A. n'était pas le seul posé et qu'il ne devait pas compromettre les autres rapports entre les deux Allemagnes. Tout en s'élevant de façon très claire contre l'attitude de Berlin-Est, il a déclaré qu'il ne songe pas à des représailles. *« Les correspondants de la R.D.A.*, dit-il, *resteront libres d'informer leurs concitoyens sur l'exploitation dont sont victimes les travailleurs ouest-allemands... »* A ses yeux, en effet, il serait indéniable que, en dépit de toutes les difficultés, les échanges humains et économiques entre la R.F.A. et la R.D.A. s'améliorent régulièrement, et surtout que la situation de Berlin devient *« beaucoup plus calme »*.

Mieux connaître la culture slave

Jamais jusqu'à présent le chancelier n'avait toutefois reconnu à tel point la « réalité » de l'autre Etat allemand. Il n'a même pas craint de faire l'éloge de la R.D.A., puisque celle-ci serait parvenue, dans des conditions très difficiles, à devenir une force économique au sein du bloc de l'Est. Ce serait là une consécration dont les citoyens est-allemands auraient légitimement le droit de s'enorgueillir.

Aussi n'est-il peut-être pas trop surprenant que le chancelier Schmidt ait regretté la coupure que la guerre froide aurait causée dans les rapports intereuropéens. A son avis, la politique de détente exigerait aujourd'hui que les peuples de l'Est et de l'Ouest refassent mieux connaissance. Il conviendrait notamment que, dans la R.F.A., on redonne l'importance nécessaire à l'étude des langues, de la littérature et de la culture du monde slave.

Cela dit, M. Schmidt, tout en soulignant que l'idée de la réunification ne saurait être abandonnée, a fait de son mieux pour convaincre ses auditeurs qu'une telle politique n'aurait rien de commun avec le « révisionnisme ». Lui-même a d'ailleurs rappelé que les voisins, à l'est comme à l'ouest, éprouvent des craintes réelles face à la perspective d'une Allemagne qui rassemblerait de nouveau quelque 80 millions d'habitants.

Aussi sa conclusion fut-elle que personne ne peut savoir quand et comment son pays pourrait retrouver l'unité. Un tel espoir ne pourrait, selon lui, se réaliser un jour que dans le cadre d'une réconciliation générale en Europe, qui, elle-même, n'est concevable *« qu'après bien des années de paix »*.

Si, dans ce débat, les porte-parole de l'opposition ont brandi bien des formules polémiques en soutenant, par exemple, qu'il ne saurait y avoir de *« paix sans liberté »*, personne n'a, en fin de compte, suggéré que la question allemande puisse être résolue autrement que par un très large accord européen.

JEAN WETZ.

LA THÈSE NON CONFORMISTE D'UN DIPLOMATE DE BONN

(De notre correspondant en Europe centrale.)

Vienne. — La République fédérale devrait se débarrasser une fois pour toutes du mythe « déraisonnable » de l'Etat national unitaire. Pour ce faire, le Bundestag, de Bonn, devrait — *« ni plus ni moins »* — supprimer de la loi fondamentale la disposition figurant dans son préambule et selon laquelle l'ensemble du peuple allemand est invité *« à mener à bonne fin dans une libre autodétermination l'unité et la liberté de l'Allemagne »*. Ainsi serait levé le principal obstacle qui se dresse sur la voie de l'union européenne.

Telle est la thèse que soutient, dans le dernier numéro de la très sérieuse revue *Europaische Rundschau* paraissant à Vienne, un diplomate ouest-allemand, M. Klaus Bloemer. Les idées développées dans son article par M. Bloemer, à titre strictement personnel, retiennent l'attention moins par la personnalité de leur auteur, diplomate de carrière peu connu, que par leur contenu propre — elles s'attaquent à l'un des principaux tabous de la vie politique en R.F.A. — et le moment où elles sont exprimées, à la veille de l'élection du Parlement européen et alors que la discussion sur le problème allemand a retrouvé, ces derniers mois, un regain d'actualité. — M. L.

ESPAGNE

Le parti socialiste ouvrier ne souscrira pas de nouveau pacte avec M. Suarez

Madrid. — Ceux qui espéraient une bataille à propos de la définition « marxiste » du parti ont été déçus. Marx a été plébiscité dès le début du vingt-huitième congrès du P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol), qui a commencé ses travaux le jeudi 17 mai à Madrid. Il a suffi d'une allusion de M. Tierno Galvan, nouveau maire de Madrid, président d'honneur du parti, et défenseur attitré de l'orthodoxie. M. Tierno Galvan s'est élevé contre les abandons idéologiques qui pourraient livrer l'espace politique occupé par le P.S.O.E. à des gens *« moins sincères ou moins propres »*. La salle lui fit aussitôt une belle ovation et, pour affirmer sa foi, elle se mit à chanter *l'Internationale*.

Il ne restait plus au premier secrétaire, M. Felipe Gonzalez, qu'à enterrer la hache de guerre, lui qui s'était déclaré favorable à l'abandon de l'étiquette « marxiste ». Il l'a fait habilement, de façon équilibrée, sans renoncer à l'essentiel. Il a dit que Marx avait apporté une théorie et une méthode d'analyse indispensables aux socialistes ; qu'il convenait de lui rendre hommage, mais que sa pensée ne pouvait être érigée en dogme absolu, car le monde en un siècle avait beaucoup changé. Il fallait donc l'étudier de façon critique, être capable *« d'actualiser le message socialiste »*, afin de *« mobiliser les diverses couches de la société »*, mais *« sans renoncement ni abandon qui falsifieraient l'identité du parti »*. Pour finir, M. Felipe Gonzalez a invité les congressistes à ne pas offrir à la droite le spectacle de la division et de l'affrontement, ce qui revenait à refuser d'avance toute bataille rangée entre marxistes et non-marxistes.

Que la base du P.S.O.E. ait tenu à réaffirmer sa ferveur révolutionnaire et qu'elle soit tentée en permanence par un certain gauchisme s'explique, car elle s'est sentie frustrée depuis deux ans. A l'instar des communistes, les socialistes constatent en effet que la politique de consensus leur a coûté cher. En présentant

De notre correspondant

le rapport du comité fédéral, M. Felipe Gonzalez a fait à ce sujet une autocritique très remarquée. Il ne regrette pas l'accord de la Moncloa signé en octobre 1977 entre toutes les forces parlementaires. Il n'y avait pas d'autre politique possible, dit-il, pour affronter les problèmes de la transition. Mais les dirigeants socialistes regrettent de *ne pas avoir exigé des contreparties* suffisantes au pacte social conclu alors avec le gouvernement.

Selon M. Felipe Gonzalez, il s'agit là d'une *« erreur fondamentale »*. Les dirigeants du parti se reprochent même d'avoir péché par ingénuité en se fiant à un *« gouvernement qui ne méritait pas notre confiance »*, car il n'a pas respecté la partie du pacte qui le concernait, et qui consistait, en échange de la paix dans les usines, à démocratiser la vie économique et sociale. Le premier secrétaire va même plus loin en donnant à penser que son parti s'est laissé impressionner par les difficultés et les périls de la transition ; il n'a pas *« mobilisé le peuple »*, il a contribué à ce qu'un pourcentage important d'Espagnols se désintéressent du processus démocratique. C'est pourquoi *« la droite économique et financière »* qui était sans défense à la mort du dictateur, a *« récupéré sa toute-puissance »*, dit M. Felipe Gonzalez.

La grogne de la base

La direction du parti se reproche aussi de ne pas avoir eu de politique syndicale, et, de fait, la centrale socialiste, l'Union générale des travailleurs, est loin d'avoir atteint l'audience des commissions ouvrières, dominées par le P.C. En revanche, M. Felipe Gonzalez ne fait pas l'autocritique qu'on pouvait attendre à propos de l'attitude de son parti à l'égard des autonomies régionales. Certes, il constate que le P.S.O.E. a essuyé des revers électoraux *« dangereux »* dans certaines régions, l'Andalousie et surtout le Pays basque, mais c'est parce qu'il a refusé la démagogie, parce qu'il a adopté *« une politique responsable »*, manifesté *« son sens de l'Etat »* face aux problèmes des nationalités. De telles affirmations seront sans doute contestées par les congressistes. Ceux-ci reprochent en effet à la direction du parti de ne pas avoir assumé vraiment la « vocation fédéraliste » dont M. Felipe Gonzalez fait une caractéristique de sa formation. D'une façon générale, les militants critiquent le manque de démocratie interne, et se plaignent que leurs dirigeants aient choisi de pactiser pendant deux ans avec le gouvernement Suarez *« sans avoir consulté la base »*.

Mais les sujets de satisfaction ne manquent pas, et d'abord celui-ci : il y a quatre ans et demi, lors du congrès de Suresnes, le P.S.O.E. comptait quatre mille adhérents, dont la moitié en exil. Il en a près de deux cent mille aujourd'hui. Il a davantage de conseillers municipaux (quinze mille environ) qu'il n'avait d'affiliés il y a encore deux ans. Premier parti de l'opposition, il possède une force parlementaire syndicale et municipale suffisante, à ses yeux, pour définir une stratégie *« autonome »*, *« spécifiquement socialiste »*. De l'unité d'action avec les communistes, du pacte municipal passé avec le P.C. pour conquérir les principales mairies en avril dernier, pas un mot dans le rapport de M. Felipe Gonzalez. Pareille discrétion a évidemment été remarquée, surtout par les communistes, qui affirment que le P.S.O.E. n'a pas de politique d'alliance. En tout cas, celui-ci n'entend pas conclure de nouvelles alliances avec l'Union du centre démocratique, le parti gouvernemental. Le secrétaire à l'organisation, M. Alfonso Guerra a été net sur ce point : il n'y aura pas de nouveau pacte avec M. Suarez, a-t-il dit, même sur un sujet aussi urgent que les statuts d'autonomie régionale.

CHARLES VANHECKE.

ITALIE

La Lombardie au cœur de l'Europe

(Suite de la première page.)

Le bureau du maire surplombe le jardin public. Un jardin à la française, taillé au cordeau, avec des pelouses impeccables, des tulipes alignées, un jet d'eau. Par mauvais temps, ce doit être un peu triste. Mais, avec ce soleil de mai qui éblouit les lustres à pendeloques, on frôle le paradis.

Le maire — un démocrate de trente et un ans, pétant le feu — s'inquiète. Et de quoi s'il vous plaît ? Du niveau culturel de sa ville : pensez donc, elle n'a pas de théâtre. Mais on le construira, c'est décidé. Varèse ne doit pas être ce « désert culturel » souvent dénoncé. Du chômage ?

— *L'an dernier, j'avais besoin de douze jardiniers et de douze ouvriers pour l'entretien des routes. J'ai trouvé péniblement dix demandeurs d'emploi au total.*

N'embellissons pas le tableau : Varèse compte aussi beaucoup de diplômés qui cherchent en vain un travail correspondant à leur qualification. Et nombre de familles ne trouvent pas à se loger. Il faut d'ailleurs considérer l'ensemble de la province qui est loin d'être un jardin : pourquoi le lac de Varèse détient-il un record de pollution ?

Mais, en fait, ce n'est pas « la crise ». Les industriels eux-mêmes, prompts à se plaindre, le reconnaissent. Les difficultés nationales se répercutent dans la province de manière bien atténuée. Pour plusieurs raisons, explique M. Leopoldo Zambeletti, président du patronat local : la petite taille et donc la souplesse des entreprises (80 % d'entre elles comptent moins de cent salariés) ; leur extrême diversification ; leur technologie avancée ; et enfin leur taux d'expansion (plus de 50 %).

Ce patronat *« s'est fait tout seul »*, comme on dit. De minuscules entreprises familiales ont grandi peu à peu jusqu'à atteindre des milliards de lires de chiffre d'affaires. D'où un côté laborieux, provincial, très paternaliste et parfois obtus.

— *Nous n'avons jamais rien demandé à l'Etat, sinon la paix*, déclare le propriétaire d'une cimenterie. *Nous ne sommes pas de ceux qui font la quête. Pourtant, consultez les chiffres : c'est nous qui portons l'Italie sur les épaules.* Et de se plaindre des lois sociales — qui empêchent d'embaucher et de licencier librement, — des syndicats, tout en constatant que les rapports sociaux sont « encore acceptables ».

Les commerçants, eux, n'ont aucune raison de se plaindre. Profitant d'un taux de change exceptionnel, les Suisses viennent faire leurs emplettes à Varèse. *« C'est un afflux, une véritable procession »*, comme dit l'écrivain Piero Chiara. Des grands magasins ont été spécialement créés pour accueillir ces clients aux poches pleines. Revers de la médaille : les prix flambent à Varèse, qui est devenue la ville la plus chère d'Italie. Même les chaussures, fabriquées sur place, sont d'un prix plus élevé qu'à Milan. Mais les avantages de cette situation semblent être bien supérieurs à ses inconvénients.

Une modération qui inquiète

Ne comptant qu'une petite faculté de médecine et aucune grosse concentration urbaine, la province de Varèse ne « produit » pas elle-même de la violence. Mais elle paie le prix de sa richesse. C'est une zone atteinte par les enlèvements et une base de repli pour tous ceux, criminels ou terroristes, qui ont besoin d'une cachette tranquille. De nombreuses perquisitions y ont été faites récemment. Cela tient aussi à une forte implantation des « autonomes » dans certaines grandes usines.

Faut-il l'attribuer à la faiblesse du parti communiste qui ne joue pas dans la province un rôle correspondant à ses résultats électoraux ? Porté par une vague nationale, il avait obtenu plus de 31 % des suffrages en 1976, et plusieurs municipalités lui sont revenues. Mais il est très loin d'égaler la démocratie chrétienne qui, avec 41 % des voix, fait la pluie et le beau temps.

— *C'est un P.C. médiocre, un parti d'électeurs, qui ne sait pas prendre d'initiatives ni s'adapter à la richesse de la province*, disent des militants ouvriers d'extrême gauche, membres du conseil d'usine de la Montedison. *« Le P.C. veut être « responsable », il fait du zèle et finit par perdre sur tous les tableaux. Quand une entreprise a besoin d'argent, le député communiste se propose d'aller en chercher. Le député démocrate-chrétien fait de même, mais lui il en trouve aussitôt. La D.C. gagne donc en crédibilité. »*

Cela ne veut pas dire forcément que le P.C.I. perdra des voix. *« Même si par hypothèse il gagnait 1 % dans cette province ouvrière, cela n'y changerait rien »*, estiment ces militants d'extrême gauche. Leur propos mérite d'être nuancé et rapproché de celui des démocrates - chrétiens pour qui *« le P.C.I. local est modéré : nous l'appelons le communisme suisse »*.

Personne ne s'attend à de grands déplacements de voix dans la province. *« Si le P.C.I. doit perdre des points, ce sera dans le Sud »*, estime-t-on généralement. Ici, *grosso modo*, les équilibres devraient rester les mêmes. Sur dix électeurs, quatre voteront pour la D.C., trois pour le P.C., un pour les socialistes. Le parti radical (libertaire) peut gagner des voix, tandis que l'extrême droite peut en perdre encore, surtout après la manifestation antisémite au cours de laquelle plusieurs de ses membres se sont distingués au palais des sports de Varèse le 9 mars dernier.

M. Giuseppe Zamberletti, député démocrates - chrétien, constate : *« Les gens n'ont pas peur d'une avancée des communistes, mais de leur entrée éventuelle au gouvernement après les élections. Ils nous demandent des garanties. »* Toute la campagne de la D.C. est donc menée sur le thème : *« Pas de communiste au gouvernement. »* Et les communistes s'évertuent à démontrer que, sans eux, on ne peut gouverner l'Italie.

Rien de bien original. Ce sont des slogans nationaux. Varèse est très dépendante des jeux politiques romains, même si beaucoup de ses habitants déclarent les mépriser. Ceux-là voteront *« en se bouchant le nez »*. Rome leur apparaît comme la ville du vice politique. Ils constatent avec plaisir que très peu de leurs parlementaires succombent à la tentation d'être ministre. Même l'*hinterland* milanais bourré d'immigrés du Sud, effraie cette Varèse blanche, pourtant lombarde jusqu'au bout des doigts. *« La province haute est préservée*, dit un démocrate - chrétien. *Les problèmes commencent dès qu'on approche de Milan. »*

Quoique truffée d'organisations confessionnelles, cette province n'est pas aussi catholique qu'on le dit. *« Avec tant d'argent, pensez-donc... C'est une province américaine »*, remarque Claudio Nezzanzanica, militant d'extrême gauche. Elle est pro-européenne en tout cas, sans se forcer. Mais à sa manière, très concrète, très réaliste, qui la fait s'intéresser davantage au SME qu'aux problèmes de Strasbourg. C'est dire que les élections du 10 juin excitent encore moins les électeurs que celles de la semaine précédente.

ROBERT SOLÉ.

SUISSE

OUTRE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE

L'introduction de la T.V.A. est l'objet d'une consultation populaire

De notre correspondant

Berne. — L'introduction de la T.V.A. et la politique nucléaire font à nouveau l'objet d'une consultation populaire, dimanche 20 mai, en Suisse. En premier lieu, les électeurs sont appelés à se prononcer sur un nouveau projet de réforme fiscale dont la principale innovation est la T.V.A. en remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Confrontés à des déficits budgétaires croissants, les autorités fédérales tentent, depuis plusieurs années, de trouver des recettes supplémentaires. Mais il n'est pas aisé de faire accepter de nouveaux impôts aux contribuables. Ainsi, en juin 1977, lors d'un précédent référendum, près de 60 % des citoyens avaient rejeté une première version prévoyant une T.V.A. de 10 %. Dans le nouveau projet du gouvernement, le taux de T.V.A. serait de 7 % dans un premier temps pour être porté à 8 % ultérieurement. Si elle est acceptée, cette proposition devrait fournir à l'Etat des recettes supplémentaires de 1,3 milliard de francs suisses dès 1981.

Dans l'espoir de faire approuver sa réforme, le gouvernement a consenti à des allègements fiscaux pour les petits contribuables. Mais ces concessions n'ont pas suffi à faire l'unanimité des quatre partis gouvernementaux.

Autre question controversée : la révision partielle de la loi de 1959 sur l'énergie atomique. Ce second référendum intervient trois mois à peine après que le corps électoral eut refusé de justesse, en février, une proposition des antinucléaires réclamant un droit de veto pour les populations directement concernées par la construction d'une centrale. Sans aller aussi loin, la nouvelle loi prévoit un renforcement du contrôle politique sur le nucléaire (*le Monde* du 18 mai). Selon ce texte, aucun nouvelle centrale ne pourra être édifiée sans l'accord préalable du Parlement. Les promoteurs d'une centrale devront également prouver que sa construction est indispensable à l'approvisionnement de la Suisse en énergie. En outre, des clauses plus restrictives s'appliqueront au stockage des déchets.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

EUROPE

LA CRISE CHYPRIOTE

POINT DE VUE

Secouer l'indifférence générale

par ALAIN VIVIEN, GEORGES MESMIN, CLAUDE ROUX et CLAUDE WILQUIN (*)

VOICI bientôt cinq années que, le 20 juillet 1974, saisissant l'occasion du putsch contre Mgr Makarios, les forces armées turques débarquaient à Chypre, puis le 14 août, lançaient une offensive brutale pour occuper la moitié nord de l'île. Faut-il rappeler les malheurs de cette guerre-éclair ? 6 000 morts, 2 000 personnes disparues, près de 200 000 réfugiés, chassés de leurs villages, de leurs terres ; une importante armée turque d'occupation dans la partie nord de l'île, une ligne de démarcation, la ligne « Attila », coupant le pays en deux.

L'émotion internationale soulevée en Europe, et particulièrement en France, par ces événements est retombée peu à peu, tandis que la question chypriote, au fil des négociations manquées, s'enfonce dans une indifférence générale qu'il faut à tout prix secouer. Des parlementaires français de différentes origines politiques, qui se sont rendus à Chypre, veulent apporter un témoigange contre l'oubli.

Qui arrive à Chypre est frappé par la situation, absurde et révoltante, provoquée par l'invasion turque de 1974. D'abord en raison des énormes transferts de population qui ont touché un tiers des habitants de l'île. Si nous transposions à la France, imaginerait-on 18 millions de Français fuyant les régions du Nord et devenant, du jour au lendemain, des réfugiés dans leur propre pays ? Par la suite, des « échanges » de population ont contraint près de 30 000 Chypriotes turcs à gagner la zone nord et un nombre à peu près équivalent de Grecs à gagner le sud. A l'imbrication très étroite, avant 1974, des communautés grecque et turque, a succédé maintenant une séparation quasi totale.

Si les malheurs des réfugiés sont évidents, que dire de l'angoisse des parents des 2 000 personnes disparues lors des événements ? Depuis quatre ans, la Turquie s'est refusée à fournir le moindre renseignement. La Croix-Rouge internationale n'est toujours pas autorisée à effectuer des recherches dans la zone nord. Des démarches effectuées de plusieurs côtés, notamment à l'initiative de parlementaires français, sont restées sans effet.

Que dire de la douleur des familles des personnes demeurées « enclavées » en zone nord, privées depuis plusieurs années de leurs proches, au mépris des droits humanitaires les plus élémentaires, tout droit de visite leur étant pratiquement refusé ?

L'invasion turque a entraîné un grave bouleversement dans la répartition des richesses de l'île. La partie occupée qui correspond à 40 % de la superficie de l'île ne rassemble que 18 % de la population chypriote. Or c'est dans cette zone que se trouvaient les principales ressources : 70 % environ de la capacité productive de l'île, les terres les plus riches, les deux tiers du cheptel, la moitié de l'industrie manufacturière, la majeure partie de l'infrastructure touristique.

Enfin, l'absurdité de la situation est manifeste. La ligne Attila, mur de Berlin à l'échelle de l'île, coupe en deux la capitale et le pays entier, avec son attirail de cauchemar : tranchées, barbelés, sacs de sable, fortins et miradors.

Dans la zone d'occupation turque, selon des témoignages concordants, l'économie tourne au ralenti. La population chypriote turque elle-même commence à trouver pesante la présence des occupants, militaires, d'une part, colons, d'autre part, environ 30 000, transplantés des régions pauvres de Turquie.

Du point de vue politique, l'immobilisme de la situation depuis plus de quatre ans renforce dangereusement le fait accompli et risque d'enliser dans l'indifférence générale toute nouvelle *perspective* de solution.

Et, pourtant, les Chypriotes ont réagi avec courage. Le taux de chômage, qui s'élevait à 30 % au lendemain de l'invasion, a été ramené à 3 %. Le système original d'économie mixte, appuyé par un certain afflux de capitaux, le soutien apporté par l'Etat à l'investissement, ont permis de conjuguer les initiatives gouvernementales et privées en faveur de l'emploi des réfugiés. Cette politique volontariste a permis, dans la partie libre de Chypre, de redresser une situation très difficile sur le plan humain et sur le plan économique.

Cependant, l'économie demeure fragile. Les perspectives sont étroitement liées à une solution politique dont l'urgence se fait de plus en plus sentir. Aussi doit-on comprendre chez tous les responsables la volonté nettement affirmée de reprendre un dialogue déjà trop souvent interrompu.

∴

Une reprise semble à *présent* s'amorcer. Les résolutions adoptées à la dernière Assemblée générale et au Conseil de sécurité des Nations unies, en réitérant les propositions fondamentales déjà votées à l'unanimité (notamment le retrait des troupes d'occupation et le retour des réfugiés dans leurs foyers) et en fixant un calendrier à la solution du problème, avaient marqué un progrès. Le secrétaire général de l'O.N.U., par ailleurs, mettait au point de nouvelles propositions tenant compte notamment des principes convenus en 1977 *entre* Mgr Makarios et M. Denktash, leader chypriote turc. Parmi ceux-ci, l'affirmation que « *Chypre serait une république fédérale, indépendante, bicommunautaire et non alignée* ».

Bien que ces propositions n'aient point trouvé d'issue dans l'immédiat, l'annonce récente que les deux parties acceptaient de se rencontrer à Chypre sous *l'égide* du secrétaire général des Nations *unies* permet maintenant de reprendre espoir en une reprise effective des négociations communautaires.

La France, qui depuis le début de la crise a soutenu avec constance la cause chypriote en adoptant à l'O.N.U. *des* résolutions positives, notamment celles des 9 et 27 novembre dernier, se doit d'œuvrer pour que se consolide le fil ténu du dialogue entre les deux communautés.

C'est notamment dans le cadre européen que pourrait maintenant se situer efficacement son intervention. Chypre, par sa culture et son histoire millénaire, appartient, en effet, à l'Europe, dont l'influence pourrait s'exercer dans deux directions.

En premier lieu, il conviendrait de faciliter le retour de Chypre au Conseil de l'Europe, dont elle est membre à part entière. Ce retour à l'Assemblée parlementaire consultative créerait sans doute un regain d'intérêt à l'égard du problème chypriote. C'est aussi dans ce contexte européen qu'une influence positive pourrait s'exercer collectivement vis-à-vis de la Turquie, partenaire européen et membre de l'Alliance atlantique.

En second lieu, la Turquie vient de solliciter de la C.E.E. une aide importante destinée à pallier la gravité de la crise économique et financière qu'elle affronte actuellement. Sans vouloir aucunement contester le bien-fondé de cette assistance économique envers un pays en difficulté, ne serait-ce pas l'occasion d'établir un équilibre entre l'aide ainsi accordée et le respect des règles du droit international ? En tout état de cause, les événements politiques qui secouent le Proche-Orient militent en faveur d'une solution rapide au contentieux chypriote que, dans une perspective communautaire européenne, ni la Turquie ni à plus forte raison la Grèce n'ont intérêt à entretenir.

Tout doit être mis en œuvre pour que la reprise d'un dialogue intercommunautaire, assuré de la sympathie vigilante des nations démocratiques, permette la négociation d'un règlement à la fois pacifique et définitif du conflit chypriote.

Dans un monde agité par tant de conflits ouverts, l'Europe défendrait ses intérêts les mieux entendus en contribuant par ses initiatives à éliminer, sur son flanc oriental, une source de tension qui n'a que trop perduré.

Elle s'honorerait aussi en militant solidairement pour les trois principes qui fondent la paix internationale : souveraineté, intégrité et non-ingérence.

(*) Respectivement député socialiste de Seine-et-Marne et président du groupe d'amitié France-Chypre de l'Assemblée nationale ; député U.D.F. de Paris ; député apparenté R.P.R. de Paris ; député socialiste du Pas-de-Calais.

Union soviétique

Les premiers résultats du recensement confirment le ralentissement de la croissance démographique

De notre correspondant

Moscou. — Les résultats préliminaires du recensement effectué en U.R.S.S. le 17 janvier dernier confirment la tendance au ralentissement de la croissance démographique constaté lors du recensement précédent de 1970. L'U.R.S.S. compte 262 442 000 habitants mais, en neuf ans (1970-1979), la population n'a augmenté que de 20,7 millions d'unités contre 25,5 pendant les neuf années précédentes. Le taux d'acroissement annuel est tombé de 1,34 (moyenne de 1959 à 1970) à 0,92 point.

Cependant, cette tendance n'est pas uniforme dans tout le pays. Les Républiques de la partie occidentale de l'U.R.S.S. (sauf la Moldavie) ont un taux d'accroissement inférieur ou égal à la moyenne nationale (9 % depuis 1970). Au contraire, les Républiques d'Asie centrale (appelées un peu rapidement « Républiques musulmanes ») ainsi que l'Arménie et le Kazakhstan se situent nettement au-dessus de la moyenne.

Les augmentations les plus fortes ont été enregistrées au Tadjikistan (31 %), en Ouzbékistan (30 %), au Turkménistan (28 %), en Arménie (22 %) et en Kirghizie (20 %). Par rapport à 1970, on ne constate que deux changements dans le classement : la Lituanie, qui se situait au-dessous de la moyenne nationale, atteint juste les 9 % et la Géorgie, qui était juste à la moyenne, passe au-dessous.

L'autre tendance, déjà constatée il y a neuf ans, est l'accélération de l'urbanisation. La proportion de la population urbaine est passée de 56 % à 62 % dans l'ensemble de l'U.R.S.S. Le mouvement est à peu près général, sauf en Kirghizie, au Tadjikistan et en Turkménie. Les Républiques les plus urbanisées sont, par ordre décroissant, l'Estonie et l'Arménie. L'U.R.S.S. compte dix-huit villes de plus de 1 000 000 d'habitants, dont la plus grande est Moscou, avec 8 000 000 d'habitants.

L'exode rural

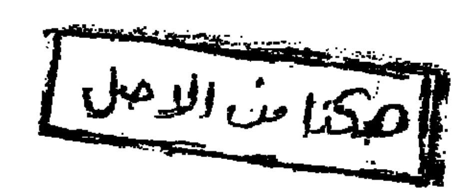
La population rurale est en régression, non seulement relative mais absolue. Depuis 1970, la population urbaine s'est accrue de 7,6 millions d'habitants alors que la population rurale a diminué de 6,9 %.

Cette évolution ne peut manquer de provoquer des difficultés supplémentaires dans l'agriculture qui, certes, se mécanise, mais dont les rendements sont encore très bas. D'un autre côté, la faible productivité du travail dans l'industrie crée des besoins en main-d'œuvre parfois artificiels. C'est pourquoi la politique du gouvernement soviétique vise tout à la fois à satisfaire les besoins en force de travail dans l'industrie, par un apport de la population agricole, et à tenter — sans grand succès semble-t-il — de freiner l'exode rural pour garder ou attirer aux villages une main-d'œuvre qualifiée pouvant seule assurer la réussite d'une « industrialisation » de l'agriculture.

Aux migrations de population de la campagne vers la ville s'ajoute une redistribution géographique. Les autorités essaient de peupler les régions sibériennes et extrême-orientales riches en ressources énergétiques et en matières premières. Les résultats préliminaires du recensement, publiés par la presse soviétique, ne permettent pas de savoir avec précision si elles y parviennent.

Il est tout aussi difficile d'affiner l'analyse sur l'accroissement de la population selon les Républiques et les nationalités. Le ralentissement de la croissance démographique est-il dû à une baisse continue de la natalité, à une augmentation de la mortalité à la suite du vieillissement de la population, ou encore à une combinaison des deux facteurs ? Comment évolue le rapport entre la population indigène et les « immigrants », notamment d'origine slave, dans les Républiques périphériques ? Il faut attendre la publication, à la fin de cette année, des résultats définitifs du recensement pour pouvoir essayer de répondre à ces questions. Les résultats préliminaires donnent cependant une autre indication : le fossé entre les populations féminine et masculine tend à se réduire, mais les femmes représentent encore 53,3 % de la population totale (contre 53,9 % en 1970).

D. V.



Le Canada du retour aux sources

II. — Pierre Elliott Trudeau ou la vocation de Narcisse

De notre correspondant ALAIN-MARIE CARRON

Le Canada n'est pas un pays comme les autres. Sa Constitution est une loi du Parlement britannique dont le texte laisse « en blanc » d'importants aspects du partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces (« le Monde » du 19 mai). C'est peut-être à cette carence qu'il faut imputer le malaise canadien actuel.

Montréal. — *« Nous inviterons Londres à se départir du droit de jouiner dans nos affaires... Nous serons un pays indépendant et nous aurons mis fin à un statut de colonialisme juridique qui, plus qu'un embarras, est devenu une honte pour les Canadiens. »* Le propos est à peine croyable dans la bouche d'un premier ministre canadien. C'est pourtant ainsi que M. Pierre Elliott Trudeau a cherché à relancer, il y a quelques jours, la campagne électorale, en annonçant qu'il voulait « *rapatrier* » la Constitution canadienne. Dire que les ambassades du Canada à l'étranger se donnent tant de mal depuis tant d'années pour expliquer que la dépendance du Canada envers la Grande-Bretagne est un mythe !... Voilà la perfide Albion sacrifiée sur l'autel de l'électoralisme. En 1935 — ce n'est quand même pas si loin. — lorsque le premier ministre canadien Richard Bennett choisit de prendre sa retraite en Angleterre, il pouvait dire sans choquer quiconque : *« Je rentre à la maison. »*

Les subtilités constitutionnelles passent mal la rampe des réunions électorales, et il n'est pas sûr que M. Trudeau facilite sa réélection en choisissant un tel cheval de bataille. Mais du moins reprend-il, après plus d'un siècle, le travail commencé par le premier des « premiers » canadiens, le conservateur John MacDonald. Il y a là un refus de la facilité, un souci des « vrais problèmes », qui sont la marque du personnage... et qui lui ont valu les principaux revers de sa carrière politique.

Le Canada a l'habitude des premiers ministres originaux. John MacDonald était alcoolique au point d'arriver à la Chambre dans des états indescriptibles ; William Mackenzie King s'adonnait au spiritisme et entendait des voix; John Diefenbaker sombre en vieillissant dans une mégalomanie de vieux lion. M. Trudeau est fidèle à cette tradition. Il a fait montre de plus d'arrogance que tout autre, de plus de fantaisie, de plus d'audace. Partisan de *« la raison avant toute chose »*, il n'en est pas moins l'esclave de son caractère, et le cours passablement chaotique de ses onze années de pouvoir ne peut se comprendre si l'on n'essaie pas de cerner ce personnage hors du commun, qui en a toujours fait à sa tête, dans les limites du possible, et souvent au-delà.

Un original vigoureux

Né d'un père francophone et d'une mère de vieille souche loyaliste, Pierre Elliott Trudeau a été élevé dans l'idée que quand on « fait le maximum » on n'a encore rien fait. Enfance et adolescence dans la bourgeoisie riche d'Outremont, quartier résidentiel francophone de Montréal. Raffinement et force de caractère tranquille de la mère, exubérance, esprit d'aventure et d'entreprise du père. Trudeau père commence avec une station-service et lorsqu'il prend sa retraite, en 1932, il revend son affaire pour 1 400 000 dollars de l'époque... Famille passablement exceptionnelle, où l'exercice physique compte beaucoup et où l'éducation est confiée aux jésuites. Le jeune homme développe une sensibilité extrême, alliée à une volonté égale de contrôler parfaitement son corps et son esprit. Idéal banal depuis l'Antiquité, à ceci près que le jeune Trudeau, animé d'une volonté de fer, est bien près d'y parvenir. Son caractère évolue vers un individualisme sans compromis, intéressé aux limites qu'il se fixe lui-même et aux dépassements qu'il s'impose.

L'étudiant brillant retrouvera dans des voyages excentriques et parfois dangereux *« l'équivalent moral de la guerre »*, à laquelle il n'aura pas participé. Quand on revoit des films ou des documents datant de sa jeunesse et des premières années de sa vie politique, il saute aux yeux que cet homme est amoureux de sa propre image. Il est d'une beauté un peu sauvage, avec par moments un soupçon de féminité. Il aime choquer comme il aime plaire. Quand il va tenir des propos d'un dangereux radicalisme aux mineurs de l'amiante, engagés dans une longue grève en 1949, il est habillé avec un chic négligé qui ferait aujourd'hui fureur à Saint-Germain.

Juriste de formation, il est un allié précieux pour le syndicaliste qui mène ce mouvement ouvrier : Jean Marchand. Avec un troisième ami — Gérard Pelletier, aujourd'hui ambassadeur du Canada à Paris. — Pierre Trudeau fondera en 1966 l'aile québécoise du parti libéral fédéral. Avec eux, il « montera » à Ottawa, pour prouver que le fédéralisme peut fonctionner à la satisfaction des deux peuples fondateurs. Il devient secrétaire parlementaire, puis ministre de la justice de Lester Pearson. Là il secoue le morne conformisme d'Ottawa et s'impose aussitôt comme la meilleure vedette politique de la télévision. En 1968, il succède à Pearson à la tête du parti libéral fédéral et, quelques mois plus tard, se fait élire premier ministre dans l'euphorie.

Un orgueil non dissimulé

Cet homme qui se pense unique et se veut libre, se choisit aussi responsable. Il ne semble pas qu'il ait prémédité de prendre la tête du parti libéral, même s'il a fait preuve d'une habileté consommée pour y parvenir, ou de devenir premier ministre, même s'il a utilisé pour cela toutes les ressources de son charme. On retrouve plutôt dans son comportement ce souci « humaniste » du devoir ou de l'engagement qui veut qu'un homme doué de qualités particulières — et des siennes, il ne doute aucunement — se doit d'assumer les responsabilités qu'il rencontre. Il ne cherche pas le pouvoir, on le lui offre et il ne s'y dérobe pas. Mais il y a aussi l'orgueil du personnage, qu'il ne dissimule pas : *« Je suis de ce genre de personnes,* reconnaît-il dans une interview, *qui n'aiment pas être expulsées : je suis prêt à partir, pas à être chassé. »*

La certitude d'occuper légitimement le premier rang et d'être plus intelligent que les autres amène ce caractère impulsif à des outrances verbales qui ont été une des plaies de sa carrière politique. *« Où est le Biafra ? »* répond-il à des gens qui lui demandaient ce que le Canada comptait faire pour aider les populations civiles du Nigéria. *« Pourquoi nous faudrait-il vendre leur blé ? »* dit-il à propos du mécontentement des fermiers. *« Mange de la merde ! »* lance-t-il à un syndicaliste un peu trop emporté. Comme le note son biographe, George Radwanski, avec un sens aigu de l'euphémisme, il a *« un problème de communication »*. Autour de lui, dans son cabinet, il a épuisé les enthousiasmes, fatigué les attentes. Il n'a pas besoin d'aide ou en tout cas n'en demande jamais, et l'on se lasse de lui en proposer. Son gouvernement ne compte plus guère que des personnages d'envergure secondaire ; les autres sont partis.

A bien des égards, ses années au pouvoir ont dû être une déception pour lui, comme elles l'on été en partie pour les Canadiens. Son succès aux élections de 1968, il le doit plus au fait d'être un homme nouveau, à sa prestance, à son tempérament, qu'à toute autre chose. Il le regrette: pour un fervent des vertus apodictiques de la raison, c'est en effet quelque peu humiliant. A peine élu, il se lance dans une entreprise de rationalisation et de planification des tâches gouvernementales. Le bureau du premier ministre double ses effectifs, il « structure » à tour de bras et multiplie les projets de réforme. En attendant, il disparaît aux yeux du public après avoir été pour ainsi dire « surexposé » pendant toute la campagne. Il voudrait faire comprendre qu'il dirige sérieusement un gouvernement austère et qu'on ne gouverne pas par coup d'éclat. Mais pour le public, le changement est trop brutal. Quand arrivent les élections de 1972 la « trudeaumanie » est morte.

Encore inconscient de cela, M. Trudeau cherche à se faire réélire sans effets de manches, sur la simple valeur de ses dossiers, persuadé qu'il suffit d'avoir raison pour entraîner l'assentiment de ses interlocuteurs. Le verdict est dur : il se retrouve à la tête d'un gouvernement minoritaire, obligé de compter avec les néo-démocrates (libéraux, 109 ; conservateur, 107 ; N.P.D., 31). Il n'est pas long à comprendre la leçon : la politique n'est pas l'empire de la logique mais celui de l'émotion. Lui qui a écrit : *« Froidement, soyons intelligent »*, réagit conformément à son caractère. On le voit faire acte de contrition et reconnaître que les électeurs ont administré à son gouvernement *« une bonne fessée »*. Il écarte ostensiblement des personnages peu populaires, revient sur des réformes qui avaient été mal accueillies. Il s'efforce de résoudre rapidement les problèmes apparents : par-dessus tout, il faut avoir l'air de gouverner.

Peine perdue. Le pays déchante. Pour le reprendre en main, M. Trudeau provoque les élections anticipées de 1974 et part en campagne avec un avantage précieux : les yeux bleus de Margaret Trudeau. Cette fois, il ne lit pas ses dossiers, il ne défend pas ses réalisations ; il attaque avec virulence son adversaire principal, le chef conservateur, M. Robert Stanfield. Il fustige la proposition des conservateurs de mettre en place un plan de contrôle des prix et des salaires pour lutter contre l'inflation. Réélu, c'est exactement ce qu'il fera en octobre 1975. Les milieux d'affaires se sentiront floués et ne le lui pardonneront pas.

Le défi « péquiste »

C'est à ce point que naissent des doutes vraiment fondés sur la capacité de M. Trudeau à conduire une politique efficace parce que suivie. Ce qu'il y a de créativité dans son passage au pouvoir remonte pour l'essentiel à son premier mandat. Et encore beaucoup des réformes envisagées ne seront-elles pas conduites à leur terme faute de crédits. Son équipe est au pouvoir depuis 1968. Elle est usée, décimée, minée par des scandales plus ou moins graves. Le contrôle des prix et des salaires a effectivement ralenti l'inflation, mais rien n'a été fait pendant la durée de cette thérapie « suspensive » pour corriger les maux les plus sévères de l'économie canadienne. Nous sommes à l'été 1976 et le gouvernement donne l'impression d'aller à la dérive : la popularité des libéraux dans le pays est tombée à 29 %, son niveau le plus bas depuis vingt ans.

Par chance, il y eut le parti québécois. Son arrivée au pouvoir au Québec, en novembre 1976, fit sur le Canada anglais l'effet d'une douche glacée. A une situation exceptionnelle, ne fallait-il pas un homme exceptionnel ? M. Trudeau y a sans doute trouvé un nouveau défi à surmonter, la conclusion logique de son engagement en politique. Le Canada anglophone pouvait se réjouir pour une fois de son mauvais caractère et de son origine française, atouts dans la crise qui s'ouvrait, mais qui, en même temps, mettait à l'épreuve la maîtrise politique de M. Trudeau. Après tout, lui, qui était devenu premier ministre pour renforcer l'unité canadienne, avait laissé se développer sous son gouvernement, dans sa province natale, la plus grave menace d'éclatement que le pays ait connue depuis sa naissance. Il est vrai que son rival immédiat, le chef conservateur Joe Clark, partait avec le handicap du novice en mal de crédibilité politique.

Depuis, les choses ont quelque peu changé. M. Clark parvient à se donner un air d'homme d'État, et le public se rend compte qu'il a derrière lui une équipe forte. Les libéraux ne peuvent faire campagne sur l'économie; elle va plutôt mal depuis que l'équipe Trudeau en a la charge. Ils ne peuvent plus parler pour le pays dans son ensemble : les libéraux ont en effet perdu tous les gouvernements de province et le gouvernement libéral d'Ottawa ne représente même plus, par sa composition, des régions entières du pays.

Reste l'hydre « péquiste » et ce que l'on peut présenter comme une menace de sécession, même si les objectifs du parti québécois sont beaucoup plus modérés depuis qu'il est au pouvoir. C'est le retour aux sources, la mise en évidence d'un conflit permanent que l'on s'efforce d'ordinaire de dissimuler. Dans cette optique, les propositions de « *rapatriement* » de la Constitution par le premier ministre sont logiques, même si elles n'ont visiblement pas séduit son auditoire. Le Canada anglais est fatigué d'entendre parler du Québec, mais il craint sa séparation. S'il la craint assez, si M. Clark lui paraît décidément trop falot, M. Trudeau sera peut-être reporté au pouvoir : pas pour ce qu'il a fait, mais parce qu'il a le physique d'une volonté.

FIN

AMÉRIQUES

ACCUEILLANT M. FIDEL CASTRO A COZUMEL

Le président Lopez Portillo dément toute crise politique au Mexique

Cozumel (Mexique) *(A.F.P.)*. — Le président mexicain José Lopez Portillo a qualifié de « *personnage du siècle* » son hôte cubain, M. Fidel Castro, à son arrivée, le jeudi 17 mai, pour une visite officielle de deux jours à l'île mexicaine de Cozumel, dans les Caraïbes.

Dans son discours de bienvenue, M. Lopez Portillo a déclaré : « *Nous sommes là pour essayer de trouver une solution à ce qui nous sépare et rechercher ce qui vous unit. La bonne volonté existe de part et d'autre.* »

De son côté, M. Fidel Castro a affirmé : « *Nous ne venons pas acheter du pétrole ou du gaz, mais apporter notre solidarité au Mexique.* »

« *Nous venons en amis et en frères* », a ajouté le leader cubain qui est accompagné des deux vice-présidents, MM. Ramiro Valdez et Carlos Rafael Rodriguez, et du ministre des affaires étrangères, M. Isidoro Malmierca.

M. Fidel Castro a rendu hommage au « *grand peuple et à son gouvernement, qui, seuls dans cette hémisphère, ont su respecter la souveraineté de Cuba, malgré le blocus et les immenses problèmes créés par d'autres* ».

L'annonce de la démission de trois ministres mexicains, à la veille même de l'arrivée de M. Fidel Castro *(le Monde* du 18 mai), a complètement surpris les milieux politiques. « *Il n'y a pas de crise politique* », a affirmé M. José Lopez Portillo à Cozumel. Il a indiqué que les démissions des ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et du budget, annoncées la veille, « *n'ont été qu'un aménagement destiné à améliorer le fonctionnement du gouvernement* ».

A Mexico, deux formations politiques, le parti communiste et le Parti d'action nationale (droite), ont demandé que le gouvernement fasse connaître les motifs réels de la démission des trois ministres.

Le parti communiste estime que le départ de M. Reyes Heroles (intérieur), le grand théoricien du régime et l'auteur de l'ouverture démocratique, est une conséquence des controverses internes au sein du parti révolutionnaire institutionnel « *sur la direction que doit suivre le pays* » et peut porter un coup sévère aux positions démocratiques du gouvernement.

El Salvador

LES REVOLUTIONNAIRES OCCUPENT L'AMBASSADE DE FRANCE DEPUIS DEUX SEMAINES

(Suite de la première page.)

Ce 17 mai, trois marins et deux policiers étaient abattus par des groupes de guérilla dans la capitale. L'avant-veille, c'était une manifestation populaire dans le quartier de Soyapanga qui était réprimée de manière sanglante.

C'est le 4 mai que seize personnes pénétraient en force dans l'ambassade de France, séquestrant l'ambassadeur, M. Dondenne, son conseiller, M. Duffaud, trois secrétaires et un membre du personnel. Les assaillants étaient membres du Bloc populaire révolutionnaire et réclamaient la libération de cinq de leurs dirigeants. En même temps, était occupée l'ambassade du Costa-Rica, dont les otages allaient par la suite réussir à s'enfuir. Le 11, c'était au tour de l'ambassade du Venezuela d'être occupée.

La situation n'a guère évolué. Les négociations se poursuivent entre l'envoyé spécial du gouvernement français, M. Philippe Cuvillier, et le B.P.R. Du côté français, on affirme avoir réalisé le maximum : deux des dirigeants du B.P.R. ont été libérés après que Paris eût intercédé en ce sens : MM. Facundo Guardado, secrétaire général de l'organisation, et Ricardo Mena, un dirigeant étudiant. Des sauf-conduits auraient également été obtenus auprès du gouvernement salvadorien pour les occupants de l'ambassade.

Reste le problème posé par les trois autres membres du B.P.R. dont la libération est exigée. Le gouvernement salvadorien affirme ne pas les avoir arrêtés. Le B.P.R. maintient que l'un d'eux, M. Marciano Malendez, a été arrêté en février dernier par la garde nationale, et les deux autres, MM. Numa Escobar et Oscar Lopez, lors de la vague d'arrestations qui a précédé la journée du 1er mai dernier. On craint en fait que les trois hommes n'aient été exécutés en prison.

Ces occupations d'ambassades ont accru la force politique du B.P.R. Rien de plus paradoxal que la situation du Bloc populaire révolutionnaire « illégal » mais non « clandestin » comme se définit l'organisation. On rencontre les dirigeants sans aucune difficulté à l'universit nationale, où ils siègent en permanence et où ont lieu les négociations avec les représentants de la France et du Venezuela.

Le B.P.R. tient à se distinguer des trois organisations du guérilla qui opèrent dans le pays, ainsi que des formations d'opposition modérées qui ont participé aux dernières élections. Formé à la fin de 1975 avec le regroupement de huit organisations étudiantes et paysannes, dont le Syndicat national des enseignants ANDES, le B.P.R. a commencé en 1978 a intervenir plus directement dans les conflits sociaux.

La France, le Costa-Rica et le Venezuela ont été choisis par le B.P.R. pour leur caractère démocratique, qui leur donne plus de poids moral pour intervenir auprès du gouvernement d'El Salvador. Ses dirigeants ont conscience d'avoir déjà réussi à attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur leur pays.

THIERRY MALINIAK.

Nicaragua

LE FRONT SANDINISTE ESTIME QUE LE PAYS S'ACHEMINE « VERS UNE GUERRE TOTALE »

Managua *(UFP., U.P.I.)*. — Le Front sandiniste de libération nationale a écarté, le jeudi 17 mai, toute possiblité de dialogue avec la garde nationale, et a estimé d'autre part, que le Nicaragua s'acheminait « *vers une guerre totale et définitive* ».

Selon les autorités, treize personnes ont été tuées au cours des violents incidents de jeudi dans la capitale et dans d'autres villes du pays. A Leon, à 90 kilomètres de Managua, un magistrat, M. Genaro Matute Arrieta, a été abattu à son domicile par des inconnus et un fonctionnaire de la compagnie électrique de Leon a également été tué.

D'autre part, des affrontements entre sandinistes et gardes nationaux ont eu lieu à Masaya et à Chinandega. Dans la capitale un garde national en faction devant l'ambassade du Japon a été tué et pluseurs autobus ont été incendiés dans la partie est de la ville.

États-Unis

PIONNIER DU SYNDICALISME NOIR AUX ÉTATS-UNIS

Philip Randolf est mort

Avec Asa Philip Randolf, qui s'est éteint le 16 mai à son domicile new-yorkais à l'âge de quatre-vingt-dix ans, disparaît un chef historique du mouvement d'émancipation des Noirs américains. Non, certes, un de ces militants saisonniers aux paroles incendiaires et aux gestes de défi qui, devant les caméras de la télévision, tant qu'elles restent braquées sur eux, posent (ou posaient, car la plupart se sont « reconvertis » entre-temps dans des activités moins risquées) à l'ennemi public de la société blanche américaine. Philip Randolph était le contraire d'un excité et d'un révolutionnaire. De haute stature, le visage d'un ovale presque parfait, d'une sérénité presque indienne, il respirait la patience qu'on puise dans une longue détermination et dans la conscience d'une dignité à reconquérir.

Né en Floride le 15 avril 1889, Randolf grandit dans une Amérique où la ségrégation raciale était considérée comme un phénomène tout naturel et qui ne proposait aux Noirs les plus doués, à de rarissimes exceptions près, que des carrières de misère. Son père complétait ses maigres revenus de « prédicateur » méthodiste en exerçant le métier de tailleur. Sa scolarité achevée, le jeune Randolf va à New-York à la recherche d'un travail. Il devient garçon d'ascenseur et, dès 1917, cherche à organiser ses camarades pour appuyer leurs revendications. Il est ensuite porteur dans les wagons-lits et, là aussi, réagit à l'exploitation de ses frères de race en s'efforçant de les syndiquer.

Cette lutte contre l'injustice lui vaut des tribulations sans nombre, et ce n'est qu'en 1937, après plus de dix ans de déboires et de tensions, que son syndicat traite enfin sur un pied d'égalité avec la compagnie Pullman. A l'âge d'or des « sleepings », la Brotherhood of Sleeping Car Porters se fait reconnaître comme le premier syndicat noir des Etats-Unis. Le premier et, pourrait-on dire, le dernier, car, avec les réformes sociales du « New Deal », les rangs d'un mouvement ouvrier, jusque-là indifférent au problème noir, commencent à s'ouvrir aux travailleurs de couleur. Symbole de cette solidarité nouvelle, Philip Randolf sera porté en 1957 à la vice-présidence de la confédération syndicale A.F.L.-C.I.O.

Ces progrès n'avaient cependant qu'une influence minime sur le statut général des Noirs. La notoriété que Randolf s'est acquise, il va l'employer à mobiliser l'opinion, des deux côtés de la barrière raciale pour faire tomber cette dernière. C'est sous sa pression qu'en 1948 le président Truman décidera de bannir la ségrégation des forces armées, jusqu'alors divisées en unités blanches et noires. Au total, Philip Randolf pendra la tête de cinq « marches sur Washington » — il en décommandera deux après avoir atteint les objectifs qu'il s'était fixés, — la dernière étant l'imposant rassemblement d'août 1963, qui fit entrer dans l'histoire le pasteur Martin Luther King.

Comme celui-ci, Randolf était un partisan convaincu de la non-violence. Sa mort coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de la décision rendue par la Cour suprême abolissant la ségrégation dans les écoles. Philip Randolf aura vécu assez longtemps pour constater que la fin des discriminations légales n'est pas forcément le commencement de l'intégration (à supposer que ce soit l'idéal auquel la majorité des Noirs aspirent) — et, en même temps, que sa tâche était accomplie. Désormais, rien ne s'oppose plus, dans les textes, du moins, à ce que, selon des modalités qu'on ne peut encore qu'entrevoir, Blancs et Noirs américains partagent le même destin. — A. C.

Les écoles du Sud sont mieux « intégrées » que celles du Nord

De notre correspondante

New-York. — Vingt ans après l'arrêt de la Cour suprême qui rendait illégale la ségrégation raciale dans les établissements scolaires publics, la loi est relativement mieux respectée dans les onze Etats du vieux Sud que dans le Nord. C'est ce qu'indique une enquête de l'institut des études sudistes de Chapel-Hill, en Caroline du Nord.

Selon ce document, la proportion d'élèves appartenant aux minorités ethniques qui fréquentaient en 1976 des écoles non « intégrées » était de 12 % dans le Sud contre 31 % dans les six Etats les plus industrialisés du Nord : Illinois, Indiana, Michigan, New-York, Ohio et Pennsylvanie. Dans l'ensemble des Etats-Unis, cette proportion est de 17 %.

Bien qu'il n'y ait pas de quoi pavoiser devant ces chiffres, qui prouvent que les minorités ethniques continuent à être culturellement défavorisées, les progrès ont été spectaculaires dans les Etats de l'ancienne Confédération : en 1968, 75 % des enfants des minorités ethniques du Sud fréquentaient des établissements scolaires non « intégrés », alors que dans le Nord, ils n'étaient déjà plus que 36 % et 53 % dans l'ensemble du pays.

Selon le président de l'institut de Chapel-Hill, le sénateur Bond, cité par le *New York Times*, le principal obstacle à une déségrégation plus poussée dans le Sud, c'est le manque d'enseignants non-Blancs. Ils ne sont que 24 % alors que 34 % de leurs élèves appartiennent aux minorités ethniques. La situation s'est aggravée depuis 1968, époque à laquelle ces proportions étaient respectivement de 25 % et 30 %.

Le niveau des établissements principalement fréquentés par des Noirs est menacé par le manque de fonds publics. C'est ainsi que dans le comté de Sumter, celui du président Carter, les écoles sont devenues de plus en plus « noires » au cours de ces dix dernières années, et la plupart des élèves blancs sont maintenant inscrits à l'école privée locale, notamment la fille du surintendant de l'école publique...

Pour limités qu'ils soient, ces « succès » sudistes prouvent, comme diverses enquêtes depuis quelques années, que, par un paradoxe qui n'est qu'apparent, les vieux Etats esclavagistes sont mieux préparés que les autres à accepter l'intégration des Noirs dans la société américaine. Déjà un reflux de l'émigration noire du Sud vers le Nord a été observé, de même qu'un retour « au pays » de certains hommes d'affaires ou commerçants noirs qui ont bien réussi au Nord mais ne s'y sont jamais sentis « chez eux ».

NICOLE BERNHEIM.

● M. ROBERT DOLE, sénateur républicain du Kansas, colistier de M. Ford lors de la campagne présidentielle malheureuse de ce dernier en 1976, a annoncé récemment qu'il briguerait l'investiture du parti républicain pour la course à la Maison Blanche de 1980. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

A SON ARRIVÉE AU RWANDA

M. Giscard d'Estaing promet une « aide significative » pour désenclaver le pays

Kigali *(A.F.P.)*. — M. et Mme Giscard d'Estaing sont arrivés jeudi après-midi 17 mai à Kigali pour une visite officielle de deux jours au Rwanda. Une foule nombreuse se pressait autour de l'aéroport, où le chef de l'Etat a été accueilli par le président du Rwanda, M. Habyarimana. Seul M. Robert Galley, ministre de la coopération, accompagne le chef de l'Etat dans cette première partie de son voyage africain. MM. Jean François-Poncet et René Monory, ministres des affaires étrangères et de l'industrie, n'arriveront que plus tard pour participer au sommet franco-africain, qui s'ouvrira à Kigali le lundi 21 mai.

A l'issue d'un premier entretien en tête à tête avec son homologue rwandais et du dîner offert en son honneur, M. Giscard d'Estaing a cité en exemple les relations franco-rwandaises, *amitié et une estime mutuelles amitié et une estime mutuelle ainsi que sur une collaboration sans complexe et mutuellement bénéfique* » dont la qualité « *témoigne de ce que pourraient être les relations entre pays africains, arabes et européens* »..

Le chef de l'Etat a d'autre part rendu hommage à la volonté du Rwanda de rechercher « *une coopération régionale qui est aujourd'hui une nécessité pour tous les pays* ».

« *Votre attachement à l'indépendance de l'Afrique à l'égard des blocs et votre souci permanent de conciliation, dont témoignent vos prises de position au sein de l'O.U.A. et de l'ONU*, a poursuivi M. Giscard d'Estaing, *démontrent votre volonté de voir enfin régner la paix sur ce continent.* »

« *La France*, a-t-il affirmé, *qui dans sa politique s'inspire de ces principes, s'efforce de consolider l'Afrique dans tous les domaines o celle-ci le souhaite, de façon à lui permettre de se consacrer pleinement à son développement et à la promotion de l'homme.* »

M. Giscard d'Estaing a d'autre part insisté sur l'aide « *significative* » que la France pourrait apporter au Rwanda pour désenclaver ce pays .

Le chef de l'Etat rwandais a mis, lui aussi, l'accent sur l'aide que la France peut apporter pour sortir le Rwanda de son enclavement. Rappelant le « *blocus économique scandaleux* » dont son pays avait été victime à la suite du conflit ougandais, le général Habyarimana a demandé aux « *pays amis d'envisager de nouveaux moyens* ». « *Le Rwanda*, a-t-il poursuivi, *est un des pays les plus pauvres du monde et il n'a pas d'autre choix que de faire appel aux pays amis.* »

République Sud-Africaine

Un projet de loi interdisant toute publication sur les cas de corruption publique est violemment critiqué par l'opposition

De notre correspondante

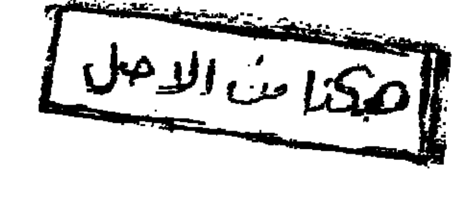
Johannesburg. — L'opposition unanime et les journaux tant anglophones que de langue afrikaans tentent désespérément d'obtenir le retrait d'un projet de loi restreignant la liberté de la presse présenté en première lecture devant le Parlement, mercredi 16 mai. Le projet vise à interdire toute publication sur les cas de corruption dans l'administration ou au sein du gouvernement, sans l'autorisation préalable d'un avocat général. L'interdiction touche plus précisément les cas de mauvaise utilisation ou de mauvaise gestion de fonds publics, d'enrichissement illégal ou d'acceptation d'avantages en nature par toute personne en relation avec l'Etat ou aux dépens de l'Etat.

Si le projet de loi est voté, toute personne ayant des soupçons ou des preuves de corruption devra en référer à un avocat général nommé par le président de la République, qui mènera une enquête et déposera un rapport au Parlement. Ce dernier décidera si l'affaire peut être rendue publique. Toute infraction à la loi sera punie de l'équivalent de 26 000 F d'amende ou d'un an de prison. De quoi décourager tout journal de mener des enquêtes... Comme l'a fait remarquer un membre de l'opposition, si cette loi avait été adoptée il y a deux ans, l'affaire de corruption et de mauvaise utilisation de fonds publics dans l'ancien département de l'information n'aurait jamais éclaté, et il y a de fortes chances que l'ancien ministre responsable, aujourd'hui en disgrâce, M. Connie Mulder, serait devenu premier ministre...

Ces quatre derniers mois, la liberté de la presse en Afrique du Sud a subi de fortes menaces avec le dépôt de cinq autres projets de loi : celui sur la police, qui punit très sévèrement la publication de « *fausses informations* » sur les activités de la police ; celui sur les enquêtes judiciaires, interdisant toute publication d'informations pouvant « *préjuger, influencer ou anticiper les résultats d'une enquête* » (conséquence directe de la mort en détention en 1977 du leader de la Conscience noire, Steve Biko) ; celui qui interdit de donner toute information concernant l'origine, la production, le transport, la destination, le stockage ou la quantité de certains produits stratégiques ; un autre, similaire, sur le pétrole importé ou produit en Afrique du Sud, et, enfin, un projet de loi interdisant la publication de détails sur les divorces. Il existe déjà une censure préalable sur les questions militaires et de sévères restrictions aux articles concernant les prisons.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● *Le maréchal Idi Amin Dada* est en Libye, a affirmé jeudi 17 mai le correspondant diplomatique de la chaîne de télévision britannique BBB 1, John Simpson. Selon le journaliste, le colonel Kadhafi accorde l'asile politique à l'ancien chef de l'Etat ougandais qui serait arrivé en Libye début avril, sa famille l'y ayant précédé à la fin du mois de mars. — *(A.F.P.)*



ASIE

Chine

Une contre-offensive « libérale » se dessinerait dans les milieux dirigeants

De notre correspondant

Pékin. — Accoucher d'une nouvelle ligne idéologique se révèle décidément chose difficile pour la direction chinoise. Après les grands emballements *« démocratiques »* de l'hiver, suivis, en mars, par une reprise en main conservatrice, on assiste à un retour du balancier dans le sens « libéral », du moins dans les cercles dirigeants, car on ne sache pas que les trente ou quarante personnes arrêtées en avril aient recouvré la liberté.

Le premier signe d'une contre-offensive *« libérale »* est apparu le 25 avril dans un article du *Journal de Pékin*, où la gestion de l'économie était mise en cause *« depuis le début de 1958 »*. Cette référence est significative : s'il est communément admis que le régime a erré, sous l'influence de Lin Piao et de la « bande des quatre », depuis le milieu des années soixante et le début de la révolution culturelle, peut-on faire remonter l'origine de ces erreurs à l'époque du Grand Bond en avant (1958-1959), c'est-à-dire à une période où Mao exerçait la plénitude de son pouvoir ? Jusqu'à ces dernières semaines, on estimait qu'un ancien chef du département de la propagande, M. Lu Dingyi, récemment réhabilité, *« avait été trop loin »*, en soutenant cette thèse, le 8 mars, dans les colonnes du quotidien *Clarté (le Monde* du 19 avril).

A telle enseigne qu'il appartint à M. Deng Xiaoping, précisément parce qu'il avait été le promoteur le plus loquace d'une politique de *« libéralisation »* et de remise en cause, d'en fixer lui-même les limites. Ce qu'il fit le 16 mars, lors d'une réunion interne du parti regroupant plusieurs milliers de personnes. Il énonça notamment les *« quatre principes »* qui devaient encadrer la pensée politique, fût-elle *« libérée »* : supériorité du socialisme, dictature du prolétariat, rôle dirigeant du parti, fidélité au marxisme-léninisme et à la pensée de Mao.

Cette nouvelle définition de l'orthodoxie encouragea de larges couches de la classe politique, inquiètes des mouvements de contestation tolérés pendant l'hiver, à trouver dans ce cadre l'instrument d'une remise au pas d'éléments trop turbulents. Et il ne s'agissait pas seulement de jeunes, car à en juger par la presse elle-même, d'assez sérieuses difficultés ont été provoquées par d'anciens cadres condamnés depuis la fin des années 50 qui réclamaient avec insistance — voire en occupant les bureaux des administrations — d'être rétablis dans tous leurs privilèges matériels de carrière.

Plus de tabous

Le fait nouveau est que, sans toucher ouvertement aux *« quatre principes »*, les esprits sont encouragés à ne se sentir inhibés par aucun tabou et par conséquent, comme en témoigne l'article du *Journal de Pékin*, à débattre des erreurs qui ont pu être commises à n'importe quelle époque, y compris à celle où la responsabilité ne pouvait en incomber qu'à Mao.

Ce tournant s'accompagne d'interrogations troublantes sur le plan idéologique en même temps que d'une justification des errements les plus récents. Ainsi, le 9 mai, le *Quotidien du peuple*, après avoir lui aussi daté de 1958 les origines de la déviation *« gauchiste »*, faisait-il toutes réserves sur les étiquettes de *« révisionniste »* ou de *« capitaliste »* accolées à telle ou telle expérience en Chine ou à l'étranger. S'agissant de la politique économique chinoise, il admettait que des erreurs avaient pu être commises en 1978 dans la restauration des méthodes d'intéressement matériel — essentiellement à propos de l'attribution de primes aux travailleurs de l'industrie, — mais qu'on ne saurait trouver là argument pour prétendre que l'édification de la société socialiste peut aller à l'encontre des *« lois objectives de l'économie »*.

Deux jours plus tard, dans un article d'une page et demie, curieusement emprunté au journal *Clarté* (généralement considéré comme le plus proche des milieux intellectuels), l'organe du P.C. allait plus loin en dénonçant ceux qui, selon lui, ne veulent s'en tenir qu'à une application littérale des œuvres de Marx, de Lénine et de Mao, font un *« dogme religieux et moribond »* de ces œuvres et refusent de les « enrichir » — c'est-à-dire de réviser leurs enseignements — à la lumière d'expériences nouvelles. Le journal relançait le débat sur la pratique en tant qu'unique critère de la vérité (qui fut le cheval de bataille de M. Deng en 1978) et, dans un parallèle d'une limpidité parfaite, rappelait que, après la mort de Lénine, Zinoviev et Trotski prétendirent s'opposer à toute addition à son œuvre mais furent justement pour cela dénoncés par Staline comme de dangereux *« opportunistes révisionnistes »*.

Est-ce à dire qu'après une retraite tactique, motivée par des considérations d'ordre public, les « démaoïsateurs » font un retour en force, au profit de M. Deng et au détriment des hommes qui ont pu lui reprocher d'être allé trop loin ?

La réalité n'est apparemment pas si simple, car les articles cités plus haut contiennent les uns et les autres quelques formules qui constituent des critiques à peine voilées pour le vice-premier ministre. Ainsi le *Journal de Pékin* fait-il une fois de plus le procès d'une politique à laquelle il est notoirement associé en dénonçant les déséquilibres entraînés dans l'économie par une excessive concentration des efforts sur la production de l'acier.

Rien n'indique, en fait, que les principes des réajustements décidés depuis trois mois dans la politique économique — qui viennent encore d'être exposés dans *le Drapeau rouge* (*le Monde* du 12 mai) — soient remis en cause. Le débat, en revanche, se poursuit sur le plan politico-idéologique et oppose encore, de toute évidence, des écoles très différentes. L'appréciation de l'héritage politique de Mao, que l'on avait voulu remettre à plus tard afin de préserver *« la stabilité et l'unité »* du régime, est au centre des discussions, et c'est sur ce point que l'unanimité se révèle le plus difficile à réaliser. Aussi bien cette ciscons-tance expliquerait-elle que des *« réunions de travail »* se prolongent dans les instances dirigeantes du parti et qu'elles n'aient pu encore aboutir à des conclusions — alors que, d'après les meilleures sources, une session de l'Assemblée nationale est censée se tenir d'ici quelques semaines.

ALAIN JACOB.

Une « commission d'enquête » vietnamienne dénonce les « massacres » et « destructions » commis par les Chinois pendant leur offensive

La *Commission vietnamienne d'enquête sur les crimes des agresseurs chinois* vient de publier un communiqué sur le *« crime international extrêmement barbare »* dont *« l'humanité progressiste vient d'être témoin »*. En clair, il s'agit des exactions et destructions dont, selon Hanoï, les Chinois se sont rendus coupables lors de leur attaque contre le Vietnam en février. Voici quelques extraits de ce texte :

« Les agresseurs chinois, partout sur leur passage, ont massacré la population civile sans discrimination. La presque totalité des victimes sont des femmes et des enfants (...) Surpassant les fascistes hitlériens en cruauté, ils ont fait étalage des différentes méthodes de massacre extrêmement barbares connues aux temps des seigneurs féodaux au Moyen Age.

On a assisté de nouveau au Vietnam à des crimes immondes du genre de ceux perpétrés au Kampuchéa par la clique Pol Pot - Ieng Sary, valets des réactionnaires chinois. Les bourreaux se sont servis des cimeterres pour décapiter, allant même jusqu'à couper les cadavres en plusieurs morceaux. Ils ont utilisé barres de fer, pioches, pelles, marteaux, haches, bambous pour fracasser les crânes, fait extraire le foie, l'intestin (...) Ils ont violé des femmes, leur ont enlevé les seins, mutilé le sexe (...) ».

Les Chinois *« se sont livrés au pillage du riz, ont enlevé les semences, enlevé et tué des bœufs, buffles et chevaux, pillé tous les moyens de travail de la population, mettant à sac tout ce qu'ils ne pouvaient emporter »*.

Ecoles, hôpitaux, églises et même *« sites historiques »* comme le musée Pac Po *« où sont conservés les vestiges et objets liés aux activités révolutionnaires du président Ho Chi Minh »* ont été détruits. Il en a été de même des usines, mines, exploitations agricoles et fermes d'Etat, installations hydrauliques, voies de communication.

Le communiqué de Hanoï avance des chiffres sur les destructions dans les zones frontalières : quatre chefs-lieux de province et 320 communes *« détruites à 100 % »*, 1 595 écoles et jardins d'enfants, 430 hôpitaux et cliniques ravagés, 157 000 buffles et bœufs, 244 000 porcs tués ou enlevés. Il ne donne aucune précision sur les pertes vietnamiennes ni sur la destruction des objectifs militaires.

● *La Chine a donné son accord* pour que l'échange des prisonniers blessés chinois et vietnamiens ait lieu le lundi 21 mai. D'autre part, lors de la cinquième session des négociations sino-vietnamiennes, qui a eu lieu ce vendredi 18 mai à Hanoï, M. Han Nianlong, chef de la délégation chinoise, a annoncé son départ « prochain » et affirmé que cette séance concluait la première série des négociations. — *(A.F.P.)*

Cambodge

Les Vietnamiens chasseraient vers la Thaïlande de nombreux Sino-Khmers

Selon les réfugiés cambodgiens qui ont franchi la frontière thaïlandaise au cours des derniers jours — quinze mille en une semaine, — les Vietnamiens et leurs alliés du régime de Phnom-Penh ont commencé à « déporter » les Sino-Khmers vers la Thaïlande. La majorité des réfugiés récents sont, en effet, des Cambodgiens d'origine chinoise. Les Khmers qui souhaitent partir sont, eux aussi, autorisés à le faire.

Les Sino-Khmers seraient regroupés à Sisophon ou à Battambang puis transportés par camions moyennant une somme d'environ 150 dollars par personne. Certains seraient dépouillés de tous leurs biens par les militaires avant de faire les derniers kilomètres vers la frontière à pied. Huit d'entre eux ont été tués jeudi 17 mai par l'explosion d'une mine.

Les Vietnamiens et leurs alliés *« nous ont battus et blâmés et ont pris tous les biens des Chinois d'outre-mer après l'invasion vietnamienne »*, a déclaré un réfugié.

La situation au Cambodge semble s'être beaucoup détériorée ces derniers temps, selon les réfugiés, qui disent que les semences ont été mangées par la population libéré de l'autorité khmère rouge, alors que l'insécurité générale due à la guérilla rend dangereux le travail aux champs. La nouvelle armée du régime pro-vietnamien serait trop faible pour s'opposer aux maquisards.

Un accord aurait été conclu entre les Khmers rouges et certains groupes anti-communistes cambodgiens. C'est du moins ce qu'a affirmé à Manille, où elle représente le Kampuchéa démocratique de M. Pol Pot à la CNUCED, Mme Ieng Tirith, ministre des affaires sociales du régime déchu et femme de M. Ieng Sary. Mme Tirith, qui a quitté récemment son pays, a parlé de la création d'un *« Front de large union nationale contre les agresseurs vietnamiens »*. Elle a par ailleurs lancé un appel à l'aide aux Etats-Unis et aux autres pays et a affirmé, à propos du prince Sihanouk : *« S'il est consistant dans son attitude envers les agresseurs vietnamiens, il sera le bienvenu dans notre pays pour y jouer un rôle »*. — *(A.F.P., U.P.I., Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

Jérusalem durcit sa position au sujet de l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza

L'armée israélienne a attaqué dans la nuit de jeudi à vendredi une « base navale » palestinienne à 14 km au nord de Tyr. Selon un porte-parole de Tel-Aviv, qui a affirmé que la base avait été détruite, cette opération entre dans le cadre de la politique israélienne consistant à « frapper les fedayin en tous lieux, à tout moment et par tous les moyens », pour les empêcher de se livrer à des attaques contre la population israélienne.

De notre correspondant

Jérusalem. — A huit jours de l'ouverture des négociations sur l'autonomie, le gouvernement israélien vient encore de durcir sa position à ce sujet, tandis que la situation reste tendue en Cisjordanie.

Les multiples restrictions apportées au projet d'autonomie ont été précisées et renforcées jeudi 17 mai au cours de la dernière réunion de la commission des onze ministres chargés de préparer les négociations. Après un débat houleux, le camp des ministres les plus intransigeants l'a finalement emporté. Soutenu — et même poussé — par MM. Sharon et Zevoulon Hammer, ministres de l'agriculture et de l'éducation, principaux promoteurs d'une politique d'implantation à grande échelle en Cisjordanie, M. Begin a pu faire approuver un plan en vingt-deux points qui ne laisse guère de doute sur ses intentions.

Contrairement à ce que prévoyaient les accords de Camp David, en septembre dernier, l'administration militaire, selon le projet israélien, ne sera pas totalement supprimée. C'est elle qui déléguera ses pouvoirs au conseil administratif autonome qui devrait être élu par les Palestiniens de Cisjordanie et du territoire de Gaza. Cela signifie que l'autorité israélienne resterait *« la source du pouvoir »* et qu'Israël pourrait reprendre toutes ses prérogatives actuelles en cas de conflit avec la nouvelle administration locale, en particulier si celle-ci en venait à se prononcer pour l'indépendance.

Il est clairement indiqué, d'autre part, qu'Israël garde de toute façon le contrôle sur les terres domaniales — ou celles qui ne sont pas cultivées — et sur les importantes réserves en eau du sous-sol de Cisjordanie. Le plan prévoit que la politique d'implantation pourra être poursuivie et développée ; il est précisé également que la sécurité et l'ordre public resteront sous la responsabilité des autorités israéliennes. En annexe, deux déclarations de principe ont été ajoutées. Dans la première, Israël réaffirme qu'il s'opposera toujours à la création d'un Etat palestinien indépendant. Dans la seconde, la plus révélatrice de l'esprit dans lequel a été conçu tout ce plan, Israël déclare qu'il revendiquera la souveraineté sur la Cisjordanie et le territoire de Gaza, après la période transitoire de cinq ans. Cette dernière précision confirme le durcissement de l'attitude israélienne. Jusqu'alors, le gouvernement se contentait de demander que cette question soit laissée en suspens.

Un sévère accrochage Begin - Weizman

La réunion de jeudi a été le théâtre d'un sévère accrochage entre M. Begin et le ministre de la défense, M. Weizman. Ce dernier laissant entendre qu'une telle prise de position était inacceptable à la veille de négociations et risquait de les faire échouer avant même qu'elles ne commencent, a annoncé son intention de ne pas participer, dans ces conditions, aux pourparlers qui s'ouvriront le 25 mai à Beersheba. Il a déclaré qu'il s'opposerait catégoriquement dimanche au conseil des ministres à l'approbation du projet. Dans un très vif échange de propos, M. Begin aurait répliqué qu'il ne permettrait pas cette fois que la position d'Israël soit affaiblie par l'attitude de M. Weizman comme elle l'avait été lors des précédentes discussions avec l'Egypte.

M. Dayan, de son côté, a émis des réserves au sujet du plan gouvernemental sans toutefois le dénoncer.

L'atmosphère reste lourde en Cisjordanie. Le gouverneur militaire a décidé jeudi de lever le couvre-feu qui avait été imposé pendant douze jours dans le camp de réfugiés de Jalazoun, près de Ramallah. Mais cette décision a été prise à condition que l'agitation ne reprenne pas dans le camp. Les délégués de la Croix-Rouge avaient récemment fait part de leur inquiétude à propos de la situation des habitants de Jalazoun. Ceux-ci ne pouvaient plus recevoir aucun produit alimentaire à l'exception de sacs de farine. Cependant, le couvre-feu reste en vigueur depuis dix jours dans le camp d'Aïda, près de Bethléem. Ces sortes de mesures, prises davantage à titre de punition que pour des raisons de sécurité, sont de plus en plus fréquentes. L'armée a ordonné jeudi la fermeture de plusieurs magasins à Bir-Zeit, après des incidents qui ont opposé des jeunes du village aux colons d'une implantation israélienne voisine. Les propriétaires de ces magasins avaient refusé de dénoncer ceux qui avaient lancé des pierres sur des voitures. L'université de Bir-Zeit reste fermée sur décision administrative pour la troisième semaine consécutive.

FRANCIS CORNU.

Iran

L'ayatollah Khomeiny accuse les États-Unis et l'U.R.S.S. d'encourager les ouvriers à faire la grève

L'ayatollah Khomeiny a accusé jeudi 17 mai les Etats-Unis et l'Union soviétique de financer l'agitation des ouvriers en Iran. S'adressant aux nombreuses délégations venues le saluer à l'occasion de son soixante-dix-neuvième anniversaire, l'ayatollah a déclaré : *« Ceux qui incitent les ouvriers à continuer à faire la grève sont coupables de trahison plus que les assassins de l'ancien régime. L'argent dont ils disposent et qu'ils distribuent aux ouvriers pour qu'ils ne reprennent pas le travail provient des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. »*

Le syndicat des journalistes iraniens a d'autre part lancé jeudi un appel à l'ayatollah Khomeiny pour que cessent les mesures d'intimidation contre les journalistes. Dans un communiqué rédigé après un débat de plus de six heures auquel participaient les rédacteurs en chef et responsables de tous les quotidiens de la capitale, le syndicat a estimé que *« les affaires* Kayhan *et* Ayandegan *affaiblissent la révolution et peuvent entraîner la disparition définitive de ces deux importantes publications »*.

Par ailleurs, l'hebdomadaire *Azadi*, organe officiel du Front national démocratique de l'Iran, a critiqué le *« boycottage »* d'*Ayandegan* et l'expulsion des rédacteurs de *Kayhan*. *« L'avenir de la liberté de la presse iranienne est sérieusement menacé. Sans l'existence de journaux exprimant des opinions différentes, il n'y aura pas de liberté »*, conclut Azadi.

A Qom, le journal iranien *Engelab Birang* (La révolution sans couleur) a promis un pèlerinage gratuit à La Mecque à celui qui assassinera le chah.

A Washington, le Sénat américain a voté jeudi une résolution proposée par des membres de la commission des affaires étrangères exprimant son indignation devant les exécutions sommaires, qui *« violent les principes fondamentaux de la justice et de l'humanité »*. Evoquant les *« incitations au meurtre du chah »*, la résolution indique que la prolongation de ces actions violentes et agressives porterait gravement atteinte à la poursuite des relations amicales entre le peuple iranien, le peuple américain et le reste du monde. Le Sénat américain en revanche a accueilli favorablement la récente déclaration de l'ayatollah Khomeiny selon laquelle les exécutions seraient désormais limitées aux personnes *« reconnues coupables de meurtre, d'avoir ordonné des massacres ou infligé des tortures ayant entraîné la mort »*. — *(A.F.P., U.P.I., Reuter.)*

DIPLOMATIE

M. François-Poncet souligne « la solidarité de destin politique » entre l'Europe, le monde arabe et l'Afrique

« L'Europe doit prendre la mesure des solidarités à long terme qui la relient au monde arabe et à l'Afrique », a déclaré jeudi 17 mai M. François-Poncet, répondant aux questions des journalistes de la presse anglo-américaine.

Interrogé sur la coopération euro-arabo-africaine suggérée par la France, et dont M. Giscard d'Estaing discute pendant son actuel séjour en Afrique, ainsi que sur l'obstacle que constitue la tension entre l'Egypte et les autres pays de la Ligue arabe, le ministre des affaires étrangères a répondu : *« Il ne faut pas subordonner la réalisation d'un aussi grand dessein aux difficultés que l'actualité du Proche-Orient peut susciter. Les motifs qui l'inspirent sont permanents et évidents (...). 75 % des échanges commerciaux des pays appartenant à ces trois ensembles (Europe, monde arabe et Afrique) se font à l'intérieur de ce groupe »*, alors que les pays d'Amérique du Nord et du Sud ne font entre eux que 25 % de leurs échanges, et le Japon et les pays d'Asie du Sud-Est 15 %.

M. François-Poncet a poursuivi : *« Vous avez donc une solidarité économique, mais aussi une solidarité évidente de destin politique, une solidarité historique et une solidarité de civilisation (entre l'Europe, le monde arabe et l'Afrique) »*, ceci *« constitue la constatation de base à partir de laquelle un projet de ce genre est formulé (...), mais il ne faut pas sous-estimer les difficultés pratiques de la réalisation »*.

Outre les réponses qu'il a faites sur les problèmes du marché pétrolier de Rotterdam (lire pages 1 et 40), voici les autres questions traitées par le ministre.

● DEFENSE. — M. François-Poncet n'a pas voulu se prononcer sur l'accord SALT 2 faute de disposer de son texte complet.

Interrogé plus précisément sur la position de la France à l'égard d'une négociation SALT 3 portant sur les armes dites de la « zone grise » (1), M. François-Poncet a répondu : *« La zone grise n'est pas une réalité géographique, c'est un certain type d'armes situées dans une région du monde. Le gouvernement français n'a pas l'intention de participer à des négociations sur ce point. Ces armes, dont la France a développé certaines et dont elle assure la modernisation, ne sont pas pour elles des « armes de théâtre » (1), mais des systèmes centraux qui défendent ses intérêts vitaux, qui conditionnent sa sécurité et sur lesquelles est fondée son indépendance. »* Comme on demandait au ministre si l'Allemagne fédérale s'était montrée désireuse de se libérer de l'obligation de ne pas posséder d'armes nucléaires, M. François-Poncet a répondu : *« Jamais. »*

● ENERGIE NUCLEAIRE. — A un journaliste qui, constatant la faiblesse de la campagne antinucléaire en France après l'incident de Harrisburg, demandait si les Français étaient *« des moutons ou des réalistes résignés »*, M. François-Poncet a répondu : *« Ils ne sont ni des moutons ni des résignés. Qu'ils soient réalistes, c'est possible (...). La France n'a pas de pétrole, mais elle a du bon sens (...). Nous sommes conscients du monde dans lequel nous vivons et décidés à en relever le défi. »* Le ministre a indiqué qu'une très importante centrale nucléaire devant être construite près de La Plume (canton du Lot-et-Garonne dont il est conseiller général), il organisera un débat public avec des savants français et étrangers pour que l'opinion publique soit complètement informée.

Comme on lui demandait si le contenu de l'accord franco-allemand sur la livraison à la République fédérale de plutonium retraité en France serait rendu public, M. François-Poncet a répondu que cette question n'avait été *« ni examinée, ni tranchée »*. Cet accord, dit-il, *« ne comporte pas de caractéristiques particulièrement confidentielles »* et n'a pas suscité de *« difficultés particulières »*. *« La France*, a-t-il dit, *a une politique de non-prolifération bien connue ; l'Allemagne fédérale est signataire du traité de non-prolifération et ses installations font l'objet d'un contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. »*

● L'EUROPE AGRICOLE. — Après avoir réaffirmé l'attachement de la France à la politique agricole commune, M. François-Poncet a ajouté : *« La France, pas plus qu'aucun autre pays, ne pense qu'il soit sage d'accumuler des surplus agricoles. Des mesures appropriées doivent être prises pour mettre en équilibre production et consommation. Un grand nombre de moyens et de techniques existent. Mais, de notre point de vue, le gel des prix préconisé par certains (la Grande-Bretagne) ne nous paraît ni la meilleure formule, ni la plus appropriée. »*

● LES MASSACRES DE CENTRAFRIQUE. — *« A ma connaissance, les faits publiés ne sont pas établis*, a dit M. François-Poncet. *C'est seulement quand nous les connaîtrons que le gouvernement français, le cas échéant, examinera ce qu'il doit faire. A ce stade, il n'y a pas d'indications convergentes qui permettent d'avoir une opinion claire. » « Le problème n'est pas un problème de nombre*, a encore dit le ministre, *et le gouvernement français, au même titre que d'autres, est attaché à la défense des droits de l'homme. Je ne permets à personne de mettre notre détermination en doute, encore faut-il ne pas accueillir les informations sans les avoir au préalable vérifiées. »*

● RHODESIE. — *« Le statut juridique de la Rhodésie est celui d'un territoire colonial dont la Grande-Bretagne exerce la tutelle*, a déclaré M. François-Poncet. *Il appartient donc au premier chef au gouvernement du Royaume-Uni de décider quel est le crédit qu'il convient d'accorder aux élections et au gouvernement de Salisbury (...). Nous souhaitons des élections sous contrôle international. Il n'en demeure pas moins que les élections auxquelles ont participé 64 % de la population, encore que ce chiffre soit probablement difficile à établir avec précision, constituent un fait qu'il faut prendre en compte. »* — M. D.

(1) Les armes de la « zone grise » sont les armes nucléaires de portée intermédiaire stationnées par rapport aux Etats-Unis sur les théâtres d'opérations extérieurs — de là l'expression « *armes de théâtre* », — notamment en Europe.

● *La nomination de M. Claude Harel*, ancien porte-parole adjoint de l'Elysée, comme ambassadeur en Jordanie, est publiée au *Journal officiel* de ce vendredi 18 mai (*le Monde* du 8 mai a publié la biographie de M. Harel).

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● L'ARGENTINE a retiré ses troupes de la zone australe, conformément aux termes du pacte de Montevideo signé le 8 janvier dernier entre l'Argentine et le Chili, a déclaré le jeudi 17 mai l'amiral Armando Lambruschini, commandant en chef de la flotte argentine et membre de la junte militaire. L'amiral a indiqué que c'était maintenant au Saint-Siège de contrôler, par les moyens qui lui sembleraient opportuns, le respect du pacte de Montevideo à propos des territoires de la zone du canal de Beaggle. — *(A.F.P.)*

[Rappelons que le Vatican avait organisé, avec succès, une médiation dans le conflit entre l'Argentine et le Chili.]

Colombie

● LE PRESIDENT JULIO CESAR TURBAY AYALA se rendra en visite officielle en Suisse, en France, en Belgique, en Espagne, en Grande-Bretagne et en U.R.S.S. en juin prochain. Le chef de l'Etat colombien sera à Paris du 12 au 14 juin, a-t-on annoncé officiellement à Bogota le jeudi 17 mai. — *(Reuter.)*

Turquie

● LA TURQUIE DONNERA prochainement son accord au survol de son territoire par des avions espions américains U-2 pour contrôler l'application de l'accord SALT-2, a-t-on appris mercredi 16 mai à l'OTAN en marge de la réunion du Comité des plans de défense.

Cette question a fait l'objet mardi, a-t-on indiqué d'autre part, d'u nentretien du secrétaire américain à la défense, M. Brown, et du ministre turc de la défense, M. Akmandor. Le secrétaire américain s'est borné a déclarer : *« La Turquie est un pays parmi d'autres approché par les Etats-Unis sur cette question. Les Etats-Unis ne se contenteront pas pour contrôler l'application de l'accord SALT-2 d'un seul site mais utiliseront différents sites et différentes techniques »*, a-t-il ajouté. — *(A.F.P.)*

[illegible]

Le Monde le débat européen

A L'OCCASION DE SA PREMIÈRE RÉUNION « EUROPÉENNE » EN PROVINCE

M. Barre justifie son soutien à la liste de l'U.D.F. tout en se défendant de mener une campagne électorale

Toulon. — M. Raymond Barre a commencé, jeudi soir 17 mai à Toulon, la « campagne d'explication de la politique européenne du gouvernement » qu'il se propose de mener en province et qui le conduira successivement à Annecy le lundi 21, à Autun le lundi 28, à Lyon — auprès de Mme Simone Veil, — le jeudi 31, enfin à Poitiers le mercredi 6 juin.

Le premier ministre s'est défendu de *faire une campagne électorale*. Sans doute est-ce pour essayer d'accréditer cette contre-évidence manifeste que les représentants toulonnais de l'U.D.F. avaient conçu pour l'organisation de cette « première » à l'intérieur du théâtre municipal une mise en scène sobre dans un décor dépouillé. Pas de portrait du président de la République, aucune affiche appelant à voter pour la liste conduite par Mme Simone Veil, une seule, fort modeste au demeurant, pour dire « Vive Barre ! », et une seule banderole apportée par les jeunes giscardiens de Marseille mais reléguée au pigeonnier. Simplement un bref slogan en lettres bleues sur fond blanc, derrière la tribune officielle : « Continuons l'Europe ».

Personne n'a été dupe. Ni parmi les observateurs ni parmi les quelque mille huit cents personnes qui avaient répondu aux invitations qui leur avaient été adressées par M. Maurice Arreckx (U.D.F.), député, maire de la ville, et les deux autres députés giscardiens du département, MM. Arthur Paecht et François Léotard.

Quatre candidats de la liste soutenue par l'U.D.F. avaient pris place à la tribune officielle auprès du premier ministre : Mme Louise Moreau (C.D.S.), député des Alpes-Maritimes ; Angèle Sorba, suppléante de M. Léotard, et MM. Claude Pellat, président national des caisses d'épargne, et Michel Debatisse, président d'honneur de la F.N.S.E.A., qui a d'ailleurs pris la parole au cours de la réunion.

De notre envoyé spécial

Accueillant le chef du gouvernement, M. Arreckx l'a remercié immédiatement d'être venu à Toulon pour « *soutenir la liste de Mme Veil* ». M. Paecht a fait de même en se réjouissant que M. Barre ait choisi cette ville pour souligner les raisons de faire, le 10 juin, le « *bon choix* », à savoir : « *le choix raisonnable, clairvoyant et sécurisant* », celui de la liste de l'U.D.F.

M. Barre a répondu en faisant un vrai discours électoral et en y prenant un certain plaisir. Souriant, très à l'aise, le premier ministre s'est d'abord employé à tourner en dérision une nouvelle fois les protestations de l'opposition et du R.P.R. à propos de son omniprésence, en cette période, à la télévision et à la radio. Très applaudi par l'auditoire entièrement acquis à la cause majoritaire, il a notamment déclaré : « *Merci de me donner la possibilité de parler. Il paraît que dans la période actuelle le premier ministre ne doit par parler ou ne parler que si les autres parlent autant que lui, notamment à la télévision. Or j'avais le sentiment que les autres parlent beaucoup plus que moi à la télévision. Il est évident qu'ils ont plus de temps que moi pour le faire puisqu'ils n'ont que ça à faire ! Et j'ajoute que je ne suis pas du tout opposé à ce qu'ils parlent, car toutes les fois que cela se produit nous en retirons des résultats excellents. Par conséquent, je leur dis : allez-y tant que vous voudrez et remettons-nous en au jugement des Français.* »

Le premier ministre a ajouté : « *Je ne suis pas ici pour faire un meeting électoral. Je viens parler comme premier ministre. J'ai indiqué quelle était ma préférence. Il paraît que c'est scandaleux ! Il paraît que cela menace la démocratie ! Il paraît que j'agresse la majorité, moi qui n'ai cessé depuis trois ans, et avec quelle patience, de tout faire pour qu'elle reste unie au service de la France ! Mon critère est simple : j'apporte mon concours à ceux qui soutiennent sans équivoque la politique du président de la République. A supposer que j'aie ma préférence personnelle et que je ne l'aie point dit, cela aurait été le secret de polichinelle !* »

M. Barre, qui a parlé pendant trente-cinq minutes, a ensuite expliqué quels étaient les objectifs européens du gouvernement en reprenant plusieurs des thèmes présentés par M. Giscard d'Estaing dans son discours de Hoerdt.

Prolongeant les propos de M. Debatisse, qui a justifié sa présence sur la liste de l'U.D.F. par la nécessité de garantir aux agriculteurs que leurs intérêts seraient bien défendus à l'Assemblée européenne, le premier ministre a notamment affirmé, d'une part, que la France défendrait le Marché commun agricole contre les « *attaques* » qui lui sont « *portées par les Anglais* » ; d'autre part, que l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal prendrait assez de temps pour permettre aux paysans français de s'y préparer. Il a invité ceux-ci à adopter un « *comportement dynamique et conquérant* ».

En conclusion M. Barre a souligné, comme l'avait fait le chef de l'Etat en Alsace, que la France se doit de prendre « *la tête des nations qui construisent l'Europe, ce qui ne signifie pas avoir un comportement de coq gaulois*, a-t-il déclaré. *Nous devons être un pays fier, mais nous devons être aussi un peuple qui comprend que travailler avec ave cd'autres pays est utile au succès d'une grande cause.* »

La venue du premier ministre à Toulon avait suscité un important déploiement de forces de l'ordre. Pendant toute la durée de la réunion, le Théâtre municipal a été isolé du reste de la ville par des barrières et de nombreux cordons de police.

Ainsi M. Barre n'a-t-il reçu aucun écho de la manifestation organisée à la même heure par les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C. et FO du département, à laquelle ont participé plusieurs milliers de personnes en colère venues pour la plupart des ateliers de l'arsenal de Toulon et des chantiers navals de La Seyne et de La Ciotat.

Cette fois encore, comme devant les caméras de télévision, le premier ministre n'a donc pas eu de contradicteurs.

ALAIN ROLLAT.

M. Servan-Schreiber conduira-t-il une liste ?

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a annoncé, mercredi 16 mai, qu'il donnerait, lundi matin 21 mai, une conférence de presse pour « *préciser le message et l'action* » du Comité pour l'emploi, l'égalité et l'Europe, dont il est le président.

Il semble que le projet de constitution d'une cinquième liste soit sur le point de se concrétiser. Si tel était le cas, la conférence de presse de lundi serait l'occasion d'annoncer l'initiative, qui porterait le titre : « La cinquième liste : emploi, égalité, Europe ».

Au cas où la liste serait constituée, M. Servan-Schreiber en serait vraisemblablement le chef de file, devant Mme Giroud. Celle-ci se serait engagée à donner sa démission de son poste de vice-présidente de l'U.D.F. Quant à l'ancien député de Meurthe-et-Moselle, il considère que si son rôle dans cette affaire n'engage pas le parti radical (dont il est le président), nul ne peut néanmoins lui retirer ce titre. Il entend toutefois convoquer un congrès du parti après les élections européennes et remettre en jeu son mandat. M. Marcilhacy, à qui la troisième place aurait été proposée, aurait refusé.

Une réunion de l'état-major de la F.D.R. et de M. Servan-Schreiber était prévue jeudi après-midi pour débattre de la hiérarchie des candidats. Les impératifs techniques rendaient nécessaire une décision pour lundi, au plus tard.

LA CAMPAGNE A LA TÉLÉVISION ET A LA RADIO

Le *Journal officiel* du 17 mai a publié un avis du premier ministre relatif à la campagne électorale à la radio et à la télévision. Les listes présentées par les partis et groupements représentés par des groupes parlementaires à l'Assemblée et au Sénat se partageront un contingent de deux heures. Les autres listes se partageront un contingent de trente minutes réparties également entre elles avec un plafond de cinq minutes.

Deux contingents semblables sont accordés dans les mêmes conditions sur les antennes de la radio.

1) Dates et horaires des émissions :

Mardi 29 mai, mercredi 30 mai, jeudi 31 mai, mardi 5 juin, mercredi 6 juin, jeudi 7 juin, vendredi 8 juin.

Les émissions débuteront à la radiodiffusion sur le programme de France-Inter entre 19 h. 10 et 19 h. 15 et à la télévision (TF 1 et Antenne 2) à 19 h. 40. A France-Régions 3, après la diffusion du journal (Soir 3), à 22 h. 30, sauf mercredi 30 mai 1979, à 23 heures.

2) Nombre, durée et ordre de passage des émissions :

La commission se réunira au Conseil d'Etat le dimanche 27 mai (date limite pour la publication des listes au *Journal officiel*) pour fixer le nombre et la durée des émissions des listes présentées par les partis et groupements qui ont des groupes parlementaires et tirer au sort les dates et ordre de passage.

L'ordre de passage de ces listes le vendredi 8 juin fera l'objet d'un tirage au sort spécial.

La commission établira, le même jour, le nombre, la durée et les dates des émissions des autres listes et tirera au sort leur ordre de passage.

Les résultats du tirage au sort seront publiés au *Journal officiel*.

Les responsables des listes de candidats sont invités à faire connaître à la commission (Conseil d'Etat) le nom de la ou des personnes qu'ils chargent d'effectuer les différentes formalités, et ce au plus tard le jour du tirage au sort.

● *M. Olivier Guichard*, député R.P.R. de la Loire-Atlantique, écrit dans *l'Echo de la presqu'île guérandaise* du 17 mai :

« *Dès le départ, et je l'ai dit, cette élection m'a paru inopportune, et dangereuse sur le plan de la politique intérieure. Ensuite, et afin d'éviter que ne naissent les querelles absurdes que nous voyons aujourd'hui dans la majorité, j'ai défendu l'idée d'une liste unique. (...)*

» *Que les électeurs de la majorité ne soient pas troublés. Qu'ils ne s'attachent pas trop au style dramatique que certains leaders donnent malheureusement à la campagne.*

» *Pour ma part, opposé à ce nouveau cumul, j'ai nettement refusé de me présenter, mais je voterai pour ceux avec qui j'ai depuis tant d'années combattu, sous l'autorité du général, pour une Europe réaliste et indépendante. Ils seront sûrement tout à la fois de vigoureux défenseurs de la France et de lucides promoteurs de l'Europe. Mais je suis sûr aussi qu'ils ne seront pas les seuls. Bref, je voterai « pour les miens », dans un esprit résolument majoritaire.* »

● *M. Yves Guéna*, député R.P.R. de la Dordogne, ancien conseiller politique du R.P.R., prenant la parole, le 17 mai à Draguignan, en faveur de la liste DIFE que dirige M. Chirac, a notamment déclaré :

« *Il est certes souhaitable que la France prenne la tête de l'organisation de l'Europe. Il est certes souhaitable qu'elle montre le chemin comme elle l'a si souvent fait depuis vingt ans. Il y faudra, dans cette grande entreprise, le concours de tous les Français. Nul doute que, chaque fois que l'ambition d'une véritable Europe et la défense de l'intérêt national seront en cause, les plus solides appuis pour le président se trouveront finalement chez les gaullistes, dont la sincérité et la volonté à cet égard ne peuvent être mises en doute, puisqu'ils n'ont jamais varié dans leurs convictions.* »

● *MM. Georges Marchais et Enrico Berlinguer*, secrétaires généraux des P.C. français et italien, participent à deux meetings communs, l'un, le samedi 19 mai, au stade-vélodrome de Marseille, l'autre à Turin, le 21 mai.

● *M. Jean Quesnel*, qui figure à la treizième place de la liste de l'Union française pour l'Eurodroite des patries (*le Monde* du 18 mai), est ancien commissaire de la DATAR et ancien directeur général de l'ANPE.

LE DÉBAT EUROPÉEN

LE FACE-A-FACE RADIO-TÉLÉVISÉ DE TF1-R.T.L.

MM. Mitterrand et Chirac s'accordent pour dénoncer les excès de la « propagande officielle »

Plusieurs « Europe » se sont rencontrées jeudi soir au cours du débat organisé par TF 1 et R.T.L. et au travers des propos des représentants des quatre grandes familles politiques françaises (M. Mitterrand pour le P.S., Mme Veil pour l'U.D.F., M. Chirac pour le R.P.R., M. Marchais pour le P.C.).

Au commencement, vint l'Europe de la surprise en la personne du premier secrétaire du parti socialiste auquel on prêtait l'intention de ne pas fournir « d'alibi au pouvoir » en participant à ce débat.

Ensuite, pendant vingt-cinq minutes, l'Europe de la censure étala son peu reluisant visage. M. Mitterrand prit pour cible le cinquième protagoniste, si peu dans l'ombre, de la « bande des quatre », M. Raymond Barre, voire le sixième, M. Giscard d'Estaing, tous deux initiateurs de la « propagande officielle, une propagande du pouvoir, massive, excessive, qui manque gravement aux règles essentielles de notre droit public ». Allié d'un instant, M. Chirac apporta « sans retenue » son aval aux « leçons de liberté démocratique » prodiguées par M. Mitterrand au premier ministre.

Puis, l'Europe musclée est intervenue pour faire face à M. Edern Hallier, qui croyait que sa contribution bruyante pourrait redonner quelque sérénité à un débat européen qui s'engageait mal de ce point de vue. Malheureusement pour lui, il n'était pas invité à donner l'avis des « petites listes » présentes dans la compétition, et il fut, comme le releva M. Chirac, « évacué par la force des gorilles ».

L'Europe des accusations s'installa peu après, achevant de dissiper les dernières illusions que les téléspectateurs pouvaient encore avoir sur l'union des partis de gauche ou sur celle de la majorité. On vit chacun des quatre protagonistes faire grief aux trois autres des pires arrière-pensées anti-européennes.

Enfin, l'Europe des professions de foi permit à Mme Veil, à MM. Mitterrand, Chirac et Marchais, tous profondément européens, de tenter de relever ce qui restait de la grande idée européenne et de ses potentialités.

Sur le fond, on constata sans surprise que l'Europe de Mme Veil est celle du « rêve » et de la « supranationalité » aux yeux de M. Chirac et n'est que « duperie » à ceux de M. Mitterrand ; que M. Marchais accuse M. Chirac de vouloir « dicter à la France une politique dont son peuple ne voudrait pas », et s'entend dire, en réponse, que son Europe à lui est « l'Europe de l'Est » ; que le ministre de la santé et de la famille cherche obstinément mais ne parvient pas à comprendre de quelle Europe peut se réclamer M. Mitterrand.

En conclusion, le premier secrétaire du P.S. interrogea ses interlocuteurs : « Croyez-vous que l'on pourra demain mobiliser, entraîner notre peuple si ce n'est pas une grande idée, si cela ne vient pas des profondeurs de la nation ? » C'était bien la question essentielle, et l'on pouvait craindre, en effet, à l'issue d'une heure et demie de débat, que la voix de la France ne soit quelque peu discordante au sein de l'Assemblée des Communautés européennes. — L. Z.

Après avoir rappelé l'objet du scrutin du 10 juin et le rôle de l'Assemblée européenne, Mme Veil déclare que s'est développée à Bruxelles une *« énorme technocratie »* : *« Le fait qu'une Assemblée soit élue directement par les nations lui permettra d'être un contrepoids à cette bureaucratie. »* M. Mitterrand indique ensuite *« qu'un grave problème qui touche au fonctionnement de la démocratie en France »* est posé, et précise : *« Il y a aujourd'hui une propagande officielle, une propagande du pouvoir, massive, excessive, qui manque gravement aux règles élémentaires de notre droit public, qui bafoue le sentiment des citoyens, qui viole des suffrages, un véritable matraquage, par le fait du président de la République, du premier ministre, des membres du gouvernement, et tout cela par le moyen des radios et des télévisions, qui sont sans doute contraintes d'exécuter. »*

Il ajoute : *« Est-il possible pendant une campagne européenne, comme elle est engagée aujourd'hui, que le président de la République, qui en l'affaire se comporte comme un partisan qui a choisi son camp, puisse occuper pendant des heures, un jour, deux jours, trois jours de suite, l'ensemble des moyens d'information et contraindre les trente-six millions d'électeurs, qui ont naturellement un sentiment de révérence à l'égard de la fonction, à penser que ce qu'il dit est l'expression de la vérité française ? »*

« Il n'est pas acceptable, poursuit-il, *que M. Barre, qui s'est déclaré officiellement partisan de la liste de Mme Veil, n'inscrive pas son temps de parole et d'intervention dans le cadre des émissions réservées à Mme Veil. Ce n'est pas un super-citoyen. Il y a là un abus évident. Ce sont des mœurs inacceptables. »*

Il indique que le P.S. engage une campagne de signatures et de protestations dans tout le pays *« pour demander aux pouvoirs publics de s'incliner devant la loi et devant la morale. »*

M. Chirac observe pour sa part : *« Je suis peiné de voir que le premier ministre de la France se mette dans le cas de recevoir, et à juste titre, des leçons de liberté démocratique de M. Mitterrand. Je comprends parfaitement son indignation et je la partage sans réserves. La pression de la propagande officielle, actuellement, est devenue vraiment intolérable. Le débat démocratique est scandaleusement faussé au cours de cette campagne. »*

« Faire en Europe ce que l'on ne fait pas en France »

Après l'incident provoqué par M. Jean-Edern Hallier, M. Mitterrand déclare, s'adressant à Mme Veil : *« Je ne comprends pas que l'on puisse à ce point tromper les Français pour leur dire qu'on va faire en Europe ce que l'on ne fait pas en France. »* Il énumère plusieurs exemples d'inégalités et ajoute : *« Mais madame, les firmes multinationales, ce sont vos cousines germaines, c'est l'incarnation de votre politique. »* Evoquant la position des socialistes concernant les pouvoirs de l'Assemblée européenne, il rappelle notamment : *« Nous n'entendons pas sortir des règles du traité qui imposent la règle de l'unanimité. Si l'on veut modifier le traité de Rome, il faut que tout le monde soit d'accord. »*

Le président du R.P.R. rappelle ensuite qu'en décembre 1974, à l'occasion du conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, il a été déclaré que l'Assemblée des Neuf *« devait avoir des pouvoirs très élargis, notamment législatifs »*. Il ajoute : *« L'inspiration première des rédacteurs du traité de Rome est à nouveau à l'ordre du jour. On est donc revenu en fait à une conception supranationale de l'Europe. Comment pourrait-on imaginer que MM. Lecanuet et Pflimlin, tous les gens qui se sont opposés au général de Gaulle en 1965, parce qu'ils condamnaient sa politique européenne, aient changé complètement d'avis ? Ont-ils été touchés d'un seul coup par la grâce gaulliste ? »*

Répondant à M. Chirac, Mme Veil indique : *« Tout le monde a changé en ce qui concerne l'Europe parce que ce sont les institutions européennes qui ont changé. »* M. Chirac lui rétorque : *« Une des plus grosses farces de cette campagne, c'est de voir aujourd'hui MM. Lecanuet et Poniatowski se réclamer du gaullisme. »*

S'adressant à ses trois interlocuteurs, M. Marchais déclare : *« Vous êtes tous partisans de donner à l'Assemblée des pouvoirs nouveaux, y compris M. Chirac, au détriment du Parlement français. »* Au cours d'un « aparté » avec M. Chirac qui l'interroge sur les montants compensatoires agricoles et sur la « taxe de coresponsabilité » laitière, Mme Veil indique : *« Les nouveaux montants compensatoires, qui peuvent être amenés à être constitués sont obligatoirement démantelés dans un délai de deux ans ».*

M. Chirac rappelle que M. Ertl, ministre allemand de l'agriculture, a déclaré qu'un tel démantèlement ne sera pas possible s'il doit entraîner une baisse des prix dans les pays à monnaie forte, et observe : *« On ne peut pas nous dire avec plus d'insolence : allez vous rhabiller... »* Il réaffirme ensuite son opposition à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun et indique qu'il ne voit pas *« d'inconvénient majeur »* à celle de la Grèce. Puis, s'adressant à M. Marchais, il justifie le fait que le R.P.R. ne dépose pas de motion de censure contre le gouvernement : *« Il y a une hiérarchie dans la douleur et dans les malheurs de notre pays. »*

Soulignant que, si des montants compensatoires ont été institués, c'est en raison de la faiblesse du franc, M. Mitterrand déclare à l'intention de M. Marchais : *« C'est vrai, vous êtes, en tant que parti communiste français, tragiquement seul, car vous n'avez même pas avec vous les autres communistes d'Europe... »*

Répondant au secrétaire général du P.C. sur la crise de la sidérurgie, il indique que celle-ci *« est le produit de la stratégie du capitalisme international et européen »*, et que le plan Davignon *« est intervenu après coup, après que la crise eut été déclenchée par le capitalisme multinational et par l'aberration du gouvernement français, qui est passé en vérité sous la coupe des « barons » dont vous parliez ».*

M. Chirac affirme alors qu'il ne fait pas de mauvais procès aux hommes, mais à une politique. Au sujet du système monétaire européen, il ajoute : *« Le SME est une erreur capitale. Nous avons fait deux fois cette erreur, nous en sommes sortis deux fois en catastrophe, et nous en sortirons une troisième fois en catastrophe. »*

● *Mme Arlette Laguiller*, porte-parole de Lutte ouvrière et chef de file, avec M. Alain Krivine (L.C.R.), de la liste pour les Etats unis socialistes d'Europe, a critiqué le fait que les représentants des quatre grands partis aient été seuls invités au débat organisé par TF 1 et R.T.L., jeudi 17 mai, alors que, selon elle, *« ils ne représentent pas des choix différents, aucun n'osant remettre en cause vraiment le Marché commun et aucun ne voulant réellement créer un Etat européen unifié, d'où les frontières, comme les rivalités nationales, seraient bannies ».*

« LE FIGARO » : la télévision monopolisée.

Max Clos écrit dans son éditorial du *Figaro* :

« L'opposition a tort de dénier au gouvernement le droit de s'adresser directement aux Français pour les informer des affaires de la nation. Mais elle a raison de protester quand la télévision et la radio sont mobilisées au service d'une formation politique. Et c'est bien ce qui se passe. C'est ce qui s'est toujours passé. Cela s'aggrave. Et cela ne peut pas durer.

» Bien entendu, les vertueuses indignations d'hier soir ne sont pas aussi pures qu'on espère nous le faire croire. Il y a gros à parier que l'exigeant souci démocratique manifesté par les orateurs est d'abord une manœuvre politique, et nous sommes sceptiques quant à la sincérité des chefs des grandes formations, tellement pleins de sollicitude pour les « petits partis ». Nous y voyons plutôt un artifice démagogique.

» Broutilles ! L'important, l'angoissant est que la télévision est monopolisée, que nous sommes assommés de redondantes conférences pénétrées d'autosatisfaction, que les hommes au pouvoir s'habituent à juger inconvenante puis intolérable la contradiction, que l'image donnée de la France par notre télévision est celle du pays le plus heureux, le plus riche, le plus intelligent, le plus puissant du monde. Ce qui agace prodigieusement nos voisins. Ce qui est une faute politique car, à force de dialoguer tout seul, on finit par ne plus convaincre personne, sauf soi-même. »

M. BLANC : les plaintes de M. Mitterrand.

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a déclaré jeudi 17 mai : *« Les plaintes de M. Mitterrand, qui estime qu'on ne le voit pas assez à la télévision, ne sont pas nouvelles. A propos, on attend toujours les conclusions de la commission dont il avait confié la présidence à Mme Edmonde Charles-Roux, lors des élections législatives de mars 1978. Pour ma part, je ne redoute pas du tout qu'on voie MM. Mitterrand et Marchais à la télévision ! Le récent spectacle de leurs divisions sur l'Europe me paraît tout à fait réjouissant. »*

Tribune du 10 juin

L'Europe des contradictions

par JEAN CHARBONNEL (*)

LE débat européen, aujourd'hui ouvert devant l'opinion française, se déroule sous le signe de la contradiction.

Contradiction, pour l'U.D.F., entre l'engagement — très net depuis quelques mois — du président de la République et du premier ministre en faveur d'une Europe confédérale et indépendante, et le lourd passé supranational de plusieurs têtes de file de leur équipe, à peine estompé par les gloses récentes de M. Lecanuet.

Contradiction, pour le parti socialiste, entre la fermeté « indépendantiste » du CERES et l'intégrisme fédéraliste de sa nouvelle composante radicale de gauche, curieusement associés, par la grâce de la proportionnelle, sur la même liste. Contradiction aussi, pour le P.S., entre sa volonté hautement affirmée de garder une France libre dans une Europe indépendante et la solidarité qu'il ne peut rompre, au sein de l'Internationale socialiste, avec les partis frères de l'Europe des Neuf, en majorité sociaux-démocrates et pro-américains.

Contradiction, pour le R.P.R., entre son passé et son présent, entre la rigueur de ses refus d'aujourd'hui et ses complicités d'hier avec la politique qui a précisément conduit le peuple français, et notamment les gaullistes, aux élections du 10 juin. Comment dénoncer un « parti de l'étranger » que l'on a soi-même installé au pouvoir, que l'on a soutenu jusqu'en 1978 et avec qui l'on reste, bon an mal an, associé au sein de la même majorité ?

Contradiction enfin, pour le parti communiste lui-même, entre l'intérêt évident du mouvement ouvrier à situer les « luttes » au niveau européen pour mieux y débusquer l'hydre multinationale et le repliement de ses combats sur l'Hexagone, dans un esprit assez proche, en définitive, du « national-poujadisme » du R.P.R.

Mais ne faut-il pas aller au-delà du comportement des partis pour mettre à nu la double contradiction de fond que révèlent ces élections ?

La première vaut plus particulièrement pour la France, en raison tant de son calendrier politique que du caractère propre des Français. L'opposition est ici évidente entre l'enjeu élevé sur le plan européen fixé, à l'origine, au scrutin et la récupération politicienne dont il a été, très vite, l'objet. Etait-il évitable de faire des élections [illegible] du 10 juin 1979 le galop d'essai des élections présidentielles de 1981 ? Peu importe à vrai dire, comme il importe peu d'établir les responsabilités dans ce détournement : les faits sont là, et leurs conséquences risquent d'être graves pour le pays.

Mais il reste une autre contradiction, la plus fondamentale, entre la crise économique, sociale et morale dont souffrent actuellement les pays européens et le remède que ces élections sont censées lui apporter. Ou bien, le simple recours au suffrage universel créera les conditions d'un passage à un processus supranational, comme beaucoup continuent à le souhaiter secrètement : il s'agira alors d'une opération de pure et simple mystification. Ou bien le suffrage populaire n'apportera pas ce supplément d'âme européenne : il s'agira alors d'une opération inutile et coûteuse, qui aura seulement servi à des gouvernements incapables de régler leurs problèmes intérieurs à tenter de fuir leurs responsabilités.

Certains nous diront : mais pourquoi ne pas envisager une troisième hypothèse, celle d'une Assemblée remplissant tout simplement la mission, prévue par les traités, d'un contrôle démocratique des institutions actuelles ? Pourquoi pas, en effet ? Le drame est qu'il n'y ait précisément pas de consensus parmi les Neuf pour suivre cette voie, alors que l'Europe se trouve écartelée entre une majorité de maximalistes avides d'une intégration rapide et des « minimalistes » surtout préoccupés, comme les Anglais, de dissoudre ou de freiner ce qui existe. C'est bien ici qu'apparaît l'inopportunité de ces élections, qui auraient dû être le couronnement d'une évolution positive et non le point de départ d'un processus hasardeux.

C'est pour toutes ces raisons que les gaullistes de fidélité et de progrès, qui n'ont de goût ni pour la mystification ni pour la fuite en avant, refuseront d'entrer dans un jeu qui n'est ni celui de la France ni celui d'une Europe authentique, respectueuse des nations et décidée à défendre leur indépendance dans le monde dur et divisé d'aujourd'hui. Mais ils n'oublieront pas pour autant, au-delà des contradictions et des médiocrités de l'heure, la double exigence qui demeurera au soir du 10 juin : se rassembler pour remettre le pays en mouvement et pour reprendre la construction de l'Europe puissante et solidaire que veulent les Européens.

(*) Ancien ministre, président de la Fédération des Républicains de progrès.

La querelle sur les montants compensatoires

UN PROGRÈS THÉORIQUE

Les montants compensatoires monétaires, qui intéressent au premier chef les paysans, sont entrés dans la campagne... électorale. Ces M.C.M., fameux par leur complexité, jouent le rôle de *correctifs pour maintenir en* Europe des prix communs pour *les denrées agricoles, quand* la valeur des monnaies diverge.

Pour compenser l'avantage d'une dévaluation sur les ventes à l'extérieur, un M.C.M. négatif frappe les exportations ; à l'inverse, pour combler le handicap d'une réévaluation, un M.C.M. positif *subventionne les exportations*. Ce système, logique, dans la conception *« égalitariste »* de l'Europe, revient à *subventionner* les exportations agricoles des pays à monnaie forte, comme l'Allemagne ou le Benelux, et à taxer celles des pays à monnaie faible comme la France.

La technique des M.C.M., rappelons-le, a été inventée et utilisée en août 1969 par la France, quand M. Giscard d'Estaing était ministre de l'économie et des finances et M. Chirac secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. Ces M.C.M. auraient pu être évités si le gouvernement français avait accepté, comme celui du Danemark, de compenser l'avantage de la dévaluation du franc par un relèvement des prix agricoles nationaux et non par des taxes correctives. L'utilisation prolongée de ces correctifs a entraîné une modification des rapports de concurrence entre les agricultures nationales, au profit naturellement de l'Allemagne.

Le 7 mars dernier, la C.E.E. était parvenue — sans les Anglais — à un accord sur la suppression des M.C.M. positifs qui viendraient à être créés après l'entrée en vigueur du système monétaire européen. Cet accord *prévoyait* la suppression en deux ans des M.C.M. positifs, mais à la condition que les Neuf procèdent à des augmentations de *prix* en unités de compte européennes. L'accord du 7 mars ne disait pas comment l'on allait *résorber* les montants compensatoires déjà existants, qui étaient encore, le 9 vril dernier, de 10,8 % en faveur de la R.F.A. Présenté par le gouvernement français comme une victoire, cet accord du 7 mars reste bien théorique, car les hausses des prix agricoles en unités de compte ne sont pas acquises du fait des résistances anglaises, de celles de la Commission de Bruxelles et des silences de la... R.F.A. En fait pour qu'il n'y ait pas de nouveaux M.C.M., il faut que le franc se maintienne. C'est ce qu'à plusieurs reprises M. Ertl a déclaré sans ambages, récemment encore dans une interview au mensuel *l'Economie : « Tout dépend de la politique économique que suivra la France. C'est le seul facteur important. »*

J. G.

La taxe sur le lait

POUR RÉSORBER LES EXCÉDENTS

La taxe de co-responsabilité laitière a été mise en place le 16 septembre 1977. Elle a pour objet de faire participer les producteurs de lait à l'écoulement de la production des produits laitiers dont l'Europe est excédentaire. Cette taxe avait été acceptée en France par les organisations professionnelles agricoles « officielles », dans la mesure où elle devait alimenter un fonds pour la recherche et la conquête de nouveaux débouchés extérieurs.

Fixée initialement à 1,5 % du montant des livraisons de chaque producteur, elle a été ramenée à 0,5 % le 22 mai 1978. Pour la campagne en cours 1979-1980, devant la reconstitution des stocks, la Commission européenne s'oriente vers une taxe plus élevée, d'un montant variable en fonction des volumes de livraisons. Il s'agit en effet de taxer plus lourdement les « usines à lait » du nord de l'Europe, qui utilisent des protéines importées, que les petits producteurs. Mais les intérêts des Neuf étant divergents, le débat reste entier et ne devrait trouver une conclusion qu'après la reprise des négociations sur les prix, le 18 juin.

Le SMIC

M. François Mitterrand a affirmé, au cours du débat, que « *le SMIC reste encore au-dessous de 2 000 F* » : en réalité, le salaire minimum interprofessionnel de croissance a franchi cette barre symbolique le 1er avril dernier. Il a été en effet porté, sur la base mensuelle de cent soixante-quatorze heures de travail, de 1 988 F (valeur au 1er décembre 1978) à 2 018,40 F.

APRÈS LES DÉCLARATIONS DE M. MARCHAIS

BRUXELLES : pas de plan Davignon pour l'automobile

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *« Il n'existe pas de plan Davignon pour l'automobile, pas de projet sous quelque forme que ce soit. M. Marchais a fait erreur »*, commente-t-on au siège de la Commission européenne à propos des déclarations du secrétaire général du parti communiste, selon lequel la Commission aurait arrêté un programme prévoyant une centaine de milliers de licenciements dans l'industrie automobile de la Communauté. Peut-être, ajoute-t-on, M. Marchais fait-il référence à un rapport sur *« l'avenir de l'industrie automobile dans la C.E.E. »* adopté par la Commission en décembre 1976 (alors que M. Davignon ne faisait pas encore partie de l'institution...). Ce document, rédigé fin 1975, donc encore durant la première phase de la crise pétrolière, n'excluait pas, en effet, en cas d'évolution défavorable de la conjoncture, des compressions d'emplois au cours des dix années suivantes. On ajoute que, jusqu'à présent, les prévisions qui s'y trouvaient n'ont pas été vérifiées.

M. Davignon rencontre à espaces réguliers les représentants de la Fédération européenne de la métallurgie, où sont regroupés les syndicats des différents pays membres. Il rencontre de la même façon — la dernière réunion a eu lieu à Munich la semaine passée — le comité des constructeurs de la C.E.E., qui rassemble les plus hauts dirigeants de l'industrie. En mars dernier, des données statistiques sur l'évolution du marché ont été fournies aux syndicalistes, mais elles ne sont pas pessimistes ; bien au contraire, puisqu'elles révèlent un accroissement très substantiel des effectifs de l'industrie automobile de la Communauté au cours des quatre dernières années. En effet, pour les services de la Commission, sauf aggravation spectaculaire de la crise pétrolière, les perspectives de l'industrie automobile pour les prochaines années demeurent bonnes. — Ph. L.

Le Monde

politique

LES FINANCES LOCALES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le débat sur la réforme est reporté

Jeudi 17 mai, l'Assemblée nationale examine le projet de loi, adopté par le Sénat, aménageant la fiscalité directe locale (voir l'article d'Alain Vernholes dans *le Monde* du 17 mai. M. VOISIN (app. R.P.R.), rapporteur de la commission spéciale, rappelle que cette dernière a opté pour un réexamen d'ensemble de la fiscalité directe locale.

Il traite d'abord de la réforme de la taxe professionnelle (*le Monde* du 15 mai). Il indique notamment que la commission s'est prononcée contre l'institution d'un fonds national de péréquation.

M. Voisin évoque ensuite les problèmes liés à l'assiette des trois autres impôts directs locaux. En ce qui concerne la taxe d'habitation, la commission a estimé que la valeur locative demeurait actuellement, et malgré ses imperfections, la seule assiette possible, au moins en ce qui concerne sa part communale. Elle s'est prononcée, non sans hésitation, en faveur d'une solution novatrice : substituer à la part départementale de la taxe d'habitation un impôt proportionnel sur le revenu dont les taux devraient se situer entre 0,4 et 0,9 %.

En ce qui concerne les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, elle s'est déclarée favorable à un impôt déclaratif assis sur la valeur vénale des propriétés, et qui se substituerait aux taxes actuelles au 1er janvier 1985.

Pour terminer, le rapporteur aborde le problème de la mise en œuvre de la réforme. La commission a choisi d'établir un délai entre le vote de la loi et son entrée en vigueur pour procéder à une simulation « *large et profonde* », afin de voir si des correctifs s'imposent. « *Cette simulation,* insiste le député, *devrait porter sur l'intégralité des cotes d'imposition, dans au moins un quart des départements* ». Constatant que les amendements de la commission sur ce point avaient été déclarés irrecevables, car entraînant la création d'une charge publique, M. Voisin demande que le gouvernement fasse des propositions pour aboutir à un compromis acceptable. « *Faute de parvenir à un tel accord,* déclare-t-il, *je ne m'estimerais pas en mesure de proposer au Parlement l'adoption du projet de loi.* »

Le rapporteur justifie ensuite la supression des exonérations de taxe professionnelle : « *En élargissant l'assiette par l'entrée de contribuables actuellement exonérés, on peut parvenir à une répartition de l'impôt plus équitable et plus supportable.* » Il estime ensuite « *non fondée* » l'accusation d'avoir organisé un transfert massif d'impositions des ménages vers les entreprises.

M. PAPON : prudence et pragmatisme

M. PAPON, ministre du budget, aborde d'emblée les difficultés de fond et demande, en les résumant : « *Faut-il rouvrir le débat sur l'assiette des impôts locaux et notamment de la taxe professionnelle ?* » « *Le gouvernement,* déclare-t-il, *ne le croit pas.* »

Puis il précise : « *L'assiette valeur ajoutée pour la taxe professionnelle se traduirait par des transferts de charges extrêmement importants, au détriment sans doute des petits commerçants et artisans. Les simulations,* indique-t-il, *révèlent que plus de 90 % des contribuables subiraient des variations en plus ou en moins et que les petites entreprises seraient fortement majorées après avoir été très réduites.* »

Pour ce qui est de l'idée d'un impôt départemental sur le revenu, il la juge « *parfaitement admissible* », mais craint, là aussi, qu'elle ne provoque des transferts importants. Il note que les revenus ne sont pas également répartis en France, insiste sur les difficultés de gestion de cet impôt, le surcroît de travail risquant de s'opérer au détriment de la lutte contre la fraude. Il voit là autant d'obstacles « *décisifs* » et annonce que le gouvernement s'opposera à une création qui lui semble plus reporter un problème que le résoudre.

M. Papon indique alors que, dans un souci de clarté, le gouvernement demandera à l'Assemblée de se prononcer d'entrée sur les deux grandes innovations proposées par la commission. Le ministre insiste cependant sur les conséquences de l'adoption éventuelle de l'assiette valeur ajoutée et de l'impôt départemental sur le revenu.

Il précise : « *Le gouvernement entend procéder à des simulations préalables, amples, détaillées, approfondies et indiscutablement significatives. Nous n'avons plus le droit de nous tromper. Mais il ne peut retenir la demande de la commission qui représente à la fois une charge de travail insupportable et une épreuve inutile. Elle mobiliserait près de deux mille agents et entraînerait un supplément de dépenses de 120 millions de francs. Au surplus, cette simulation exhaustive est inutile, en raison de la parfaite fiabilité des enquêtes sur des échantillons suffisants. Les simulations de 1975 avaient porté sur mille établissements, soit 0,05 % des contribuables ; celles de 1976 sur quarante mille établissements, soit 2 %. Si vous votez le principe de l'assiette valeur ajoutée, je compte effectuer une simulation sur 230 000 établissements, soit 11 1/2 % de redevables. C'est une première mondiale en matière fiscale, un effort exceptionnel, le maximum techniquement maîtrisable pour avoir les résultats au printemps 1980.* » « *Il en coûtera,* précise-t-il *plus de 15 millions de francs. Il s'agira d'une simulation en grandeur réelle sur un échantillon représentatif couvrant à la fois des départements entiers et un grand nombre de communes.*

» *Il est donc difficile,* observe M. Papon, faisant allusion à une critique récente de M. Labbé, président du groupe R.P.R., *de soutenir sérieusement que cette simulation serait un simulacre. Ces simulations,* indique-t-il, *portant sur l'année 1980, les éventuels correctifs ne pourraient intervenir qu'au cours du dernier trimestre 1981, l'application du texte étant reportée à 1982.* »

Le ministre poursuit : « *Le moment est venu de trancher. Les incertitudes présentes ne peuvent se prolonger, ni pour les contribuables, ni pour les entreprises, ni pour les collectivités locales, ni pour l'Etat.* »

M. Papon rappelle ensuite les objectifs du gouvernement et défend le texte qu'il avait initialement déposé, texte qui, insiste-t-il, s'inscrit dans la recherche d'un système fiscal « *moderne, équilibré, solidaire, où les collectivités locales disposeront de réelles responsabilités et d'une réelle liberté* ». « *Pour ce faire,* précise-t-il, *il faut se débarrasser complètement de la référence aux principaux fictifs, instituer un certain lien entre les taux des diverses taxes et permettre une évolution comparable de leurs bases, établir une solidarité nationale, limiter et étaler dans le temps, pour des raisons économiques évidentes, les transferts de charges* ».

M. DUBEDOUT (P.S.) rappelle que lorsque André Boulloche, aujourd'hui décédé, avait proposé en juin dernier de procéder à des simulations sur la taxe professionnelle, il avait été accusé de « fiscalité-fiction » et son amendement avait été repoussé par la majorité.

M. AURILLAC (R.P.R.), président de la Commission, relève dans le discours du ministre « *des éléments nouveaux qui méritent un examen attentif* ». Il mentionne également la publication tardive du rapport de M. Voisin, puis souhaite obtenir un délai d'examen supplémentaire.

M. Papon réaffirme sa volonté de voir le débat se dérouler « *le plus rapidement possible* ». Cependant, il n'est pas hostile à une réflexion plus approfondie sur les propositions du gouvernement, portant notamment sur les simulations. Il accepte donc le report du débat tout en se réservant la faculté de fixer, pour cette discussion, une nouvelle date « *aussi proche que possible* ».

Acte est donné de ce changement de l'ordre du jour. La séance est levée. — P. FR.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

A la suite du retrait de l'ordre du jour du projet de loi aménageant la fiscalité directe locale, le gouvernement a demandé que le programme de travail de l'Assemblée nationale soit ainsi établi :

- **MARDI 22 MAI : projet de loi relatif aux études médicales ;**
- **MERCREDI 23 MAI, après les questions au gouvernement : projet portant règlement définitif du budget de 1977.**

M. GISCARD D'ESTAING NE PARLERA DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE QUE « TRÈS TARD »

L'hebdomadaire *Paris-Match* publie dans son numéro du 25 mai un entretien de M. Giscard d'Estaing avec Philippe Bouvard. Interrogé sur son intention de briguer un second mandat, le chef de l'Etat répond : « *Je ne parlerai de ce problème-là que très tard. Le jour où on se déclare, on est plus candidat que président. Souvenez-vous du général de Gaulle à la fin de son premier mandat. Deux mois avant l'élection, Georges Pompidou, son premier ministre, ne savait pas encore s'il se représenterait. Je n'arrive pas à voir, quant à moi, l'intérêt qu'il y a à engager une campagne deux ans à l'avance. Il ne faut jamais oublier que la Providence a aussi son mot à dire.* »

Il dit encore : « *J'ai vu travailler de Gaulle pendant plusieurs années. Je l'ai observé. J'ai noté les plus petits détails. Alors, aujourd'hui, dans les situations difficiles qui ne sont pas forcément les plus dramatiques, je me demande comment il ferait et quelle serait sa réaction.* »

LES RESPONSABILITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DEVANT LE SÉNAT

M. Bonnet : la réforme permettra de renforcer l'efficacité de l'État et son administration

Le Sénat a poursuivi, le jeudi après-midi 17 mai, l'examen du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales. Il avait entendu dans la matinée le rapport présenté par M. Lionel de Tinguy (Un. centr., Vendée), au nom de la commission des lois. (Nos dernières éditions datées du 18 mai.)

Trois autres rapporteurs ont ensuite pris la parole et exprimé de nombreuses réserves ; puis le ministre de l'intérieur, M. CHRISTIAN BONNET, a précisé la position du gouvernement devant une réforme à la fois souhaitée et redoutée. Les sénateurs reprendront mardi prochain la discussion générale de ce texte qui répond, a estimé le ministre, « *aux besoins accrus de participation manifestés par les Français.* »

M. JOSEPH RAYBAUD (Gauche dém., Alpes-Maritimes), qui exprime l'avis de la commission des finances, souligne que l'allégement de la tutelle financière dont bénéficient les collectivités locales se substituera à l'actuel contrôle de régularité, un contrôle global de gestion fondé sur le respect de quelques ratios financiers instaurés par la loi. Désormais, les préfets n'auront plus à connaître des délibérations des conseils municipaux. La réforme, a-t-il dit, repose « *sur un principe de liberté, assorti de garde-fous* ». Les collectivités auront notamment la liberté totale d'emprunter.

D'autre part, la création d'une « *dotation globale d'équipement non affectée* », libre d'emploi, fait passer de l'Etat aux collectivités le pouvoir de décider.

A propos des transferts de compétence, M. Raybaud envisage leurs conséquences financières, et relève que les propositions du gouvernement se traduiraient, pour l'Etat, par un supplément de dépenses sociales de 420 millions de francs, et, pour les collectivités, par un allégement équivalent des charges d'aide. Mais, globalement, les transferts de compétence se traduiront par une « *opération blanche* ». Et le rapporteur déplore que le projet n'apporte ainsi aucun moyen financier aux collectivités locales.

M. JEAN CHERIOUX (R.P.R., Paris), rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, accueille favorablement l'extension des responsabilités locales. Il exprime toutefois la crainte que derrière l'objectif de décentralisation ne se cache l'intention de mettre les collectivités dans la situation incommode de faire face à l'accroissement de leurs dépenses avec des ressources limitées et, ce faisant, de les contraindre à des choix difficiles, tant sur le plan humain que politique. «

M. PAUL SERAMY (Un. cent., Seine-et-Marne), se demande, au nom de la commission des affaires culturelles, si les transferts de compétence en matière d'urbanisme ne sont pas un « *cadeau empoisonné* » que l'on fait aux maires. Ceux-ci, en effet, disposeront rarement du personnel technique nécessaire pour délivrer les permis de construire et déterminer les plans d'occupation des sols (POS). Pour les transferts dans le domaine de l'éducation, le rapporteur émet de nombreuses réserves et déplore le désengagement de l'Etat. «

« *Cette réforme,* a répondu le ministre de l'intérieur, *ne se réduit pas à une affaire entre l'Etat et les collectivités locales : elle concerne la France comme elle concerne tous les Français (...). Le premier objectif est de créer les conditions d'une démocratie locale vivante pour répondre aux besoins accrus de participation manifestés par les Français dans tous les domaines de leur vie quotidienne.*

» *Le second est d'affirmer l'Etat dans ses missions essentielles, face aux nouveaux défis d'un monde dangereux et incertain.* »

M. CHRISTIAN BONNET analyse les dispositions du projet qui doivent « *favoriser le développement de la démocratie locale* ». Il se déclare attaché, malgré l'opposition de la commission des lois, à la procédure du référendum municipal instituée par la réforme. « *La décision adoptée par les habitants,* précise-t-il, *serait exécutoire.* » L'initiative des référendums serait confiée au maire, mais requerrait l'approbation de la majorité qualifiée des deux tiers des conseillers.

La réforme des collectivités locales, indique le ministre, permettra de restaurer l'Etat dans ses missions essentielles, « *gage du renforcement de son efficacité* ». Cette réforme de l'Etat (et de son administration), qui doit donc le rendre « *plus fort* », M. Christian Bonnet souligne toutefois qu'elle est du domaine réglementaire tout en demeurant « *inscrite entre les lignes* » du projet. « *Le processus engagé,* conclut-il, *sera, si vous en décidez ainsi, irréversible, mais il convient d'avancer avec prudence et réalisme, avec réflexion et concertation, pour mettre en place une réforme durable et profonde... L'importance du texte est davantage dans ce qu'il implique que dans ce qu'il contient.* » — A. G.

JUSTICE

EN MARGE DU PROCÈS DE L'« OPÉRATION BABEL »

Les porte-parole de M. Flatto Sharon mettent en cause les partis de la majorité

Absent des débats de la trente et unième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, où a lieu le procès de fraude fiscale de « l'Opération Babel » dont il est le principal inculpé, M. Flatto-Sharon, député israélien, s'est manifesté, jeudi 17 mai, à Paris, par l'intermédiaire de son avocat et d'un « porte-parole », qui ont réuni une conférence de presse. Ils ont notamment affirmé — sans apporter aucune preuve — que les partis de la majorité avaient touché des subsides des sociétés qui étaient en rapport avec M. Flatto-Sharon.

M. Flatto avait chargé l'un de ses avocats, Mᵉ Ytsaak Lalo, du barreau de Tel-Aviv, de réunir dans un palace parisien une conférence de presse pour endiguer une « *campagne de presse* » contre un homme jugé par défaut et dont on voudrait faire croire qu'il fut « *le Napoléon de la fraude* ». On est allé plus loin avec les déclarations d'un ami de M. Flatto, M. Jacques Benaudis, qui se présente comme « *le meilleur homme de relations publiques d'Israël* » ; il organisa, sans doute à ce titre, en 1977, la campagne électorale de M. Flatto-Sharon.

M. Benaudis a déclaré : « *Les preuves existent que si les autorités politiques françaises au pouvoir ou hors du pouvoir sont si peu désireuses de voir M. Flatto-Sharon à Paris en prévenu libre, c'est qu'elles y ont intérêt. Si on lui refuse ce retour, c'est parce que certaines organisations politiques savent parfaitement qu'il ferait des révélations (...).* » M. Benaudis cite les Républicains indépendants, l'U.D.R. et le C.D.S.

En dépit des questions multiples, on n'a pu cependant connaître ni le montant des « subsides » ni leur date. Quant à la contrepartie, elle aurait été l'assurance d'octroi rapide de permis de construire...

Si M. Flatto entendait ouvrir un second front dans ce combat qu'il mène à distance il aura assez bien réussi. Reste à savoir pour combien de temps et s'il est vraiment désireux de faire les révélations dont son porte-parole a donné un aperçu. Si l'on prétend faire trembler un régime, on ne rechigne pas aux inconvénients d'un peu de détention.

Sur ce point, Mᵉ Lalo a été clair : M. Flatto-Sharon demande, pour se montrer, l'assurance d'être à l'audience un prévenu libre comme tous ses co-inculpés. Or, de cela, a expliqué son avocat, les autorités judiciaires ne voudraient pas en vertu d'une « *volonté politique* ».

Jusqu'en 1973, M. Flatto-Sharon fut, en France, un homme actif dont tous les prévenus ont eu l'occasion de souligner l'entregent, les relations qu'il avait dans les milieux de la banque et de la finance. Il avait cependant déjà connu certains déboires judiciaires. En tout cas, c'est le 12 juillet 1973 que le ministère de l'intérieur lui notifiait un arrêté d'expulsion. M. Flatto, toutefois, ne partirait qu'en novembre, c'est-à-dire peu avant que « l'Opération Babel » ne fasse l'objet d'une information judiciaire. Cette information fut longue et ce n'est qu'en 1977 que le gouvernement français demandera à Israël d'extrader l'homme expulsé quatre ans plus tôt.

Selon Mᵉ Lalo, l'extradition n'a été sollicitée qu'au moment où le dossier était sur le point d'être réglé. Le gouvernement israélien estimait qu'il « *n'y avait pas* d'éléments suffisants ».

Mᵉ Lalo a décrit les démarches qui ont suivi : « *Le 30 mai 1977, j'ai vu à Paris des représentants de la direction générale des impôts, MM. Bernagoux et Bretons, au service du contentieux, rue Tronchet. Je leur ai demandé ce qu'ils attendaient de mon client. Ils m'ont dit qu'il fallait que les sociétés en rapport avec lui paient les impôts qu'elles devaient sur les plus-values des banques effectuées sur les immeubles qui avaient été achetés et revendus. J'ai dit qu'il en était d'accord, à condition que soient déduits de ces plus-values tous les frais et manque à gagner résultant de l'interruption brutale mise par le fisc à l'existence des vingt-trois sociétés. Il m'a été répondu que ce principe pouvait être accepté, et, comme je faisais observer alors que, dans ces conditions, la procédure pénale devrait être arrêtée, mes interlocuteurs m'ont répondu qu'il y avait là une certaine logique.* » Selon Mᵉ Lalo, c'est au parquet de Paris que tout se gâte. Il y rencontre deux magistrats, MM. Tacchela et Rachez.

Un « arrangement »

Et il raconte à ce sujet :

« *Ils m'ont dit qu'ils mettraient tout en œuvre pour que le ministre de tutelle appelé à entériner l'arrangement avec la direction générale des impôts n'y parvienne pas. Ils m'ont dit que si M. Flatto-Sharon revenait, il serait immédiatement arrêté.* »

A l'audience qui continuait le 17 mai, rien de tout cela ne devait avoir encore d'écho dans le débat public et technique que continue de mener le président Schoux. Bien que l'un des prévenus, M. Jacquesson, ait été le matin à cette conférence de presse. Par la bouche de Mᵉ Lalo, M. Flatto-Sharon a fait savoir qu'il n'entendait nullement venir au secours de ceux qui espéraient de lui un incertain salut et qu'on ne pouvait « *prendre au sérieux l'attitude qui consiste de leur part à rejeter toutes les responsabilités sur quelqu'un qui n'est pas là* ».

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● *M. Thomas Stoddart*, ancien cadre au Crédit lyonnais, accusé d'avoir détourné une somme estimée à 42 millions de francs, détenu depuis le 7 février (*le Monde* du 9 février), a été mis en liberté, vendredi 18 mai, par ordonnance de M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction au tribunal de Paris. M. Stoddart est placé sous contrôle judiciaire.

L'AFFAIRE LASCORZ

« La pyramide de la ferraille »

Un « mastic » a rendu incompréhensible une partie de l'article intitulé « La pyramide de la ferraille » (*le Monde* du 18 mai), consacré à l'univers professionnel des ferrailleurs après l'inculpation et l'incarcération de M. Charles Lascorz. Nous publions ci-dessous les passages dont le sens a été dénaturé :

On trouve, au sommet de la pyramide, les quatre « grands » : Sica-Worms, filiale de Creusot-Loire ; la Compagnie française des ferrailles ; le groupe Otto Lazare et Vidal et Champredonde.

Ces « grands » achètent aux « moyens », qui achètent eux-mêmes aux « petits ». Mais parfois, sans que l'on comprenne très bien, le processus est inversé. Les « grands » revendent alors aux « moyens », les « moyens » aux « petits »... Rien n'est simple dans cette profession, où l'on conteste les pires accusations avec un demi-sourire et où l'on supporte sans broncher une mauvaise « image de marque ».

On sait bien que les fausses factures existent. Pour les excuser, les ferrailleurs évoquent « *les tentations et les mauvaises habitudes* » prises. Ainsi, les lots de ferraille achetés sans facture aux industriels par les récupérateurs, les « petits » qui travaillent sans T.V.A., comme cela est admis, les sociétés fictives, enfin ! Le marché, à vrai dire, ne manque pas de chausse-trapes. A la direction des achats de métaux de Tréfimétaux, important acheteur de métaux cuivreux de récupération, filiale du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann, on indique ainsi qu'un fichier des fournisseurs, potentiels ou non, est tenu de manière suivie et que l'on respecte une grande prudence. Aussi n'est-ce apparemment que par le biais de fournisseurs attitrés, moins méfiants, que la S.C.P.S. et la S.A.R.L. Fritsch ont pu livrer des lots aux usines de Tréfimétaux.

Il reste que des sociétés auront été moins méfiantes. M. Coëncas, associé de « Charly », considéré par certaines comme un professionnel « à deux faces », avait ainsi acheté, au terme d'une curieuse opération, de la marchandises à la SICA-Worms (*le Monde* daté 13-14 mai), SICA-Worms, pour sa part, avait acquis à plusieurs reprises des matériaux auprès de la S.C.P.S.

LE MEURTRIER D'UNE « POLYTECHNICIENNE » CONDAMNÉ A VINGT ANS DE PRISON

La grande illusion du petit sergent

« Un sergent ne peut aimer une polytechnicienne ». *Pour avoir trop rêvé de l'inaccessible, le sergent Bernard Michaud, âgé de vingt-sept ans, avait tué, le 14 juillet 1978, une élève de l'Ecole polytechnique, Nathalie Le Cam, âgée de vingt-deux ans* (le Monde du 18 juillet 1978). *Il a été condamné, jeudi 17 mai, à vingt années de prison par le tribunal permanent des forces armées de Paris, présidé par M. Maurice Giraud.*

A l'heure où Bernard Michaud armait le fusil de son père, un calibre 16 à deux coups, sur le parking désert de l'Ecole polytechnique, à Palaiseau (Essonne), M. Jacques Chirac, la tête un peu penchée en avant, devait sourire aux jeunes « têtes d'œuf » qu'il recevait dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris. C'était jour de fête nationale et de défilé.

Le matin, entre sapeurs et légionnaires, la promotion 1977 de l'« X » avait été présentée, gants blancs et sabre au clair, au public des Champs-Elysées. L'administration de l'école avait désigné quelques élèves pour déjeuner chez le maire de Paris. Nathalie était du nombre. C'était jour de convivialité : des centaines de familles avaient invité des appelés du contingent à leurs tables. Sur son parking, le sergent rongeait son frein : la jeune fille ne devait rentrer que vers 15 heures. En revenant du « *magasin aux épées* » de l'école, elle évoquait, en compagnie d'un camarade, ses projets de vacances avec son « petit ami », un élève de l'« X », et la soirée de fin d'année qu'elle devait passer avec ses condisciples. Elle ne vit pas Bernard Michaud. Celui-ci tira à deux reprises. La jeune fille s'écroula au deuxième coup.

Quel fil reliait cet engagé volontaire, jeune homme triste et anxieux, à la jeune polytechnicienne ? Ils s'étaient rencontrés en février 1977 à la cantine de l'établissement du matériel de réserve de Pontoise, où Bernard était affecté et que Nathalie venait de rejoindre, pour cette année de service militaire que tous les élèves de l'« X » doivent effectuer.

La famille — de milieu modeste — de la jeune fille assure que Nathalie et Bernard n'étaient sortis que deux ou trois fois ensemble, « *au cinéma et au centre Beaubourg* ». L'accusé, lui, parle d'un choc amoureux, de fugues dans des hôtels parisiens et de soirées à Pontoise.

Et puis, le sergent avait rejoint l'école militaire de Strasbourg et la polytechnicienne, son école : après un bref passage dans un univers étranger, après, peut-être, un bref égarement, elle redevenait, selon la formule employée par le commissaire du gouvernement, le colonel Costecalde, « *le cerveau dont on s'étonne qu'il ait pu avoir une liaison* », la « *bûcheuse* », « *passionnée de maths* » au point de peupler ses week-ends d'équations. Petit monde studieux et feutré, Polytechnique l'aspirait à nouveau.

Bernard était demeuré très épris. Deuxième enfant d'une famille de militaires, perturbé par les absences d'une mère dépressive, il vivait déchiré entre sa tendresse et son « sentiment de l'échec ». Elève, ses professeurs lui avaient toujours dit qu'il n'était pas « au niveau » ; sous-officier, ses supérieurs préféraient l'orienter vers un corps administratif, lui déconseillant le métier des armes. Il avait déjà échoué au baccalauréat de technicien. Ses stages de sous-officier avaient été médiocres. Il comptait depuis sa première scolarité, parmi les persévérants à qui rien ne réussit, les sans-diplôme qui ne rêvent que de succès universitaires. Maintenant, il s'échinait à suivre les filières chaotiques des examens de l'armée.

Le sergent rêvait de devenir officier. Mieux, saint-cyrien. Pour atténuer cette douloureuse différence de statut intellectuel et social qui, lui semblait-il, le tenait éloigné de Nathalie.

Le 10 juillet 1978, il prenait connaissance de son nouvel échec au bac. C'est ce jour-là qu'il décida de tuer Nathalie. Il avait compris que jamais il ne rejoindrait l'école de Coëtquidan. La polytechnicienne, redevenue indifférente, resterait hors de portée.

Alors, pour ne plus se sentir le chauffeur de la star, ou le nain de l'écuyère de cirque, il tua, un jour de défilé, l'image de la star et de l'écuyère. Il avait projeté de se suicider ensuite. Mais il n'avait plus de cartouche.

PHILIPPE BOGGIO.

Faits et jugements

M. Mitterrand demande la « libération immédiate » des condamnés du 23 mars.

M. François Mitterrand a protesté, jeudi 17 mai, contre les peines infligées aux manifestants du 23 mars, demandant « *que toutes les mesures soient prises pour la libération immédiate des condamnés* ». Pour M. Mitterrand, « *les seuls témoins à charge entendus ont été des policiers. Les contradictions et les invraisemblances de leurs dépositions démontrent la fragilité des accusations retenues contre les trente-deux jeunes condamnés qui, tous, ont protesté de leur innocence.* »

M. Mitterrand s'élève aussi contre les déclarations du garde des sceaux, le 14 mai, à Europe 1, selon lesquelles le temps des juges laxistes est terminé (*le Monde* du 17 mai). Pour le premier secrétaire du parti socialiste, ces déclarations constituent « *une injure pour tous les magistrats dont l'indépendance est la garantie essentielle des libertés* ».

∴

Sous le titre « *Libérez nos camarades* », *l'Humanité* de ce vendredi 18 mai publie un article de M. Jean-Michel Catala. Le secrétaire général du Mouvement de la jeunesse communiste de France écrit : « *Des lycéens, des étudiants innocents sont aujourd'hui en prison pour de longs mois. (...) La volonté du pouvoir, de MM. Peyrefitte, ex-ministre de l'intérieur (1) aujourd'hui à la justice, et Bonnet, encore à l'intérieur, est claire. Ils ont fait arrêter des jeunes au hasard (...) et les ont condamnés en les sachant innocents. Ils espèrent ainsi faire peur aux jeunes qui luttent.* » M. Catala précise que son mouvement organisera le 22 mai, à la veille des prochains procès en appel, des délégations « massives » au ministère de la justice et dans les préfectures de province. Un meeting aura lieu le même jour à Paris, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN, pour protester contre les condamnations des manifestants du 23 mars.

(1) N.D.L.R. — Contrairement à ce qu'écrit M. Catala, M. Peyrefitte n'a jamais été ministre de l'intérieur.

● *Une information pour provocation à la discrimination raciale*, à la haine ou la violence à l'égard d'un groupe en raison de son origine, et pour diffamation raciale, a été ouverte par le parquet de Paris contre M. Jean Boizeau, directeur de l'hebdomadaire *Minute* et M. François Brigneau, éditorialiste. Il s'agit d'un article de ce dernier publié le 21 février sous le titre « Les silences d'Holocauste ». Il avait fait l'objet d'une plainte déposée auprès du procureur de la République par M. Jean Pierre-Bloch, président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (L.I.C.A.). M. Emile Cabié, premier juge d'instruction, a été chargé de l'affaire.

● *Quatre morts par asphyxie.* — M. Guy Gauvain, âgé de trente et un ans, chauffeur de four à la Sollac, son épouse Monique, vingt-huit ans, et leurs deux enfants, âgés de huit et neuf ans, sont morts asphyxiés le 13 mai à Guenange (Moselle). Dans un souci d'économie, M. Gauvain avait calfeutré toutes les bouches d'aération de l'appartement depuis le début de l'hiver.

Le P.-D.G. de la chaîne des Thermes du soleil inculpé de fraude fiscale.

M. Adrien Barthélémy, soixante-cinq ans, P.-D.G. des Thermes de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) et de la chaîne des Thermes du soleil (qui comprend sept stations thermales du sud de la France), a été inculpé jeudi 17 mai de fraude fiscale par M. Bernard Peyrat, juge d'instruction à Paris, sur plainte de la direction générale des impôts, qui lui reproche de n'avoir pas déclaré 1 300 000 F environ de revenus pour l'année 1974.

M. Barthélémy fait, d'autre part, l'objet d'une inculpation, depuis le 4 août dernier, pour « *escroquerie, complicité d'escroquerie et infraction à la loi de 1905 relative à la tromperie en matière de marchandises* » (*le Monde* des 8 et 15 août 1978), retenue contre lui par M. Daniel Bachasson, juge d'instruction à Digne pour avoir employé à Gréoux-les-Bains au lieu de kinésithérapeutes diplômés, des « *auxiliaires thermaux* » sans statut ni formation définis dont les actes faisaient indûment l'objet de remboursements par la Sécurité sociale.

La commission régionale d'agrément et d'homologation des établissements privés de cure et de soins de Marseille a cependant, après enquête technique, autorisé l'ouverture de l'établissement pour la présente saison du 1ᵉʳ mars au 30 septembre, nous précise l'Association des médecins thermaux de Gréoux-les-Bains.

DEUX INSPECTEURS DES IMPOTS DANS LE BOX

Les millions envolés de M. Larédo

L'absence, jeudi 17 mai, devant la 11ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris, de M. Elie Larédo, accusé d'avoir détourné entre 1972 et 1978, avant de s'enfuir à l'étranger, la bagatelle de 25 millions de francs, est un coup du sort pour ses quatorze co-inculpés sur lesquels sont, par contrecoup, braqués les projecteurs d'un procès qui sera long.

On s'en est aperçu lors de la première audience où les deux principaux prévenus, les seuls détenus, MM. Charles Colombani et Jean-Dominique Paoli, inspecteurs centraux des impôts accusés d'avoir facilité les opérations frauduleuses de M. Larédo, ont montré, face au président, M. Louis Gondre, parfaitement maître du dossier, qu'ils n'entendaient pas être des boucs émissaires.

On a surtout parlé de corruption et de fraude fiscale. C'est dommage. Il aurait été intéressant d'en savoir un peu plus sur ce monsieur Larédo, quarante-cinq ans aujourd'hui, ex-garçon boucher, sorti, à force de talent et d'obstination, major de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, ingénieur brillant, financier doué, trop doué sans doute pour ne pas être tenté par le diable et qu'une photo récente montre portant beau, le costume impeccable, l'allure d'un fonceur.

Sa carte de visite impressionnait : professeur à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, gérant de la société Betex, filiale de l'Omnium technique, elle-même filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, il avait réalisé pour le compte de ce groupe l'étude technique du pavillon français de l'exposition de Montréal, de la tour Manhattan à la Défense et d'autres immeubles de grande hauteur.

Le mécanisme des fraudes mis au point consistait, pour l'essentiel, à passer commande, au nom de la société Betex, à plusieurs sociétés dont les dirigeants de l'époque sont inculpés, de travaux de sous-traitance dont elles acceptaient de surévaluer le montant. La différence transitait par une société fictive créée par le gérant de la Betex, la C.C.E. (Construction, coordination, exécution), avant de prendre le chemin de la Suisse avec la complicité d'inspecteurs des impôts qui ne pouvaient pas ne pas déceler d'anomalies.

Elie Larédo aimait les belles voitures et les jolies femmes. Profitant d'un moment d'inattention, l'une d'entre elles, chez qui il se trouvait un soir, lui déroba ses clés, qu'elle jeta par la fenêtre à des complices. Au cours de la nuit, ceux-ci déménagèrent le coffre de M. Larédo. Au petit matin, celui-ci s'inquiéta de ses clés. Son amie lui dit qu'il avait dû les oublier sur sa voiture, où effectivement il les découvrit.

Réponse à tout

Dans le coffre, les cambrioleurs ne trouvèrent pas de billets de banque mais des relevés de comptes suisses, qui ne laissaient aucun doute sur les activités de M. Larédo, et trois cassettes compromettantes pour ses interlocuteurs. Un butin qu'ils essayèrent de négocier cinq millions de francs. Croyant qu'ils bluffaient, ou peut-être déjà décidé à quitter la France, M. Larédo refusa. Les maîtres-chanteurs, mirent leur menace à exécution. Destinataires du contenu du coffre, les douanes mirent du temps, beaucoup de temps, à alerter le parquet, donnant la priorité à leur propre enquête. Entre-temps, l'oiseau s'était envolé, son argent à l'abri. Un détail sur lequel on n'a pas insisté à l'audience, pas davantage que sur l'identité et le sort réservé aux mystérieux cambrioleurs auxiliaires de police, qui n'ont toujours pas été inquiétés, semble-t-il.

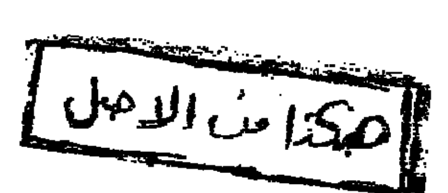
Dans le box, MM. Paoli et Colombani ont réponse à tout. Le premier, inspecteur des impôts dans le secteur où M. Larédo était domicilié, nie catégoriquement être l'auteur des propos compromettants qui figurent sur l'une des cassettes. Certes sa voix ressemble, comme l'attestent les experts, à celle de la bande magnétique, mais il n'a jamais proposé à M. Larédo de lui présenter des inspecteurs des impôts qui lui faciliteraient la dissimulation de plus-values immobilières et encore moins lui avoir recommandé son ex-collègue M. Colombani. Bien sûr, il s'est fait construire une maison évaluée à un million de francs en Corse, mais il s'est endetté et a quelques biens au soleil qui lui viennent de son père, propriétaire terrien et ancien maire de Sfax.

M. Colombani connaissait vaguement M. Larédo, très vaguement, affirme-t-il, ayant eu affaire à lui comme inspecteur des impôts entre 1972 et 1974. C'est pourtant à M. Colombani que M. Larédo s'adresse en 1976 pour faciliter la domiciliation fictive d'une de ses sociétés, à Arcueil (Val-de-Marne), dans le nouveau secteur dont le fonctionnaire des impôts est chargé.

Les deux hommes se voyaient souvent. Une fois même, M. Larédo a prêté soixante-cinq mille francs à M. Colombani qui a changé à Nice sa Renault 16 contre une *Rover* puis une Porsche, laquelle a été mise aussitôt au nom d'un collaborateur de M. Larédo. Lui aussi a un train de vie très confortable pour un inspecteur central des impôts, mais il a hérité, dit-il, et vend et achète, avec succès semble-t-il, des antiquités. Allez savoir !

M. Gondre, lui, sait. Il ferraille contre les deux hommes, parvenant à une ou deux reprises à leur faire perdre leur aplomb. M. Dom Joseph Graziani, premier substitut, ne juge pas utile d'intervenir. L'affaire est entre de bonnes mains. Cinq audiences sont encore prévues jusqu'au 8 juin.

BERTRAND LE GENDRE.



JUSTICE

APRÈS LE CONGRÈS DE PERPIGNAN

Défense et terrorisme

Au moment où, de toutes parts, on cherche à empêcher les avocats de défendre les terroristes, essayant, s'ils le font, de les assimiler à leurs clients, Mᵉ Mario Stasi, du barreau de Paris, a tenu au congrès de la Confédération syndicale des avocats, qui vient de se réunir à Perpignan, à parler de cette défense. A contre-courant d'une facilité qui exclut les terroristes, en raison de leurs actes, du droit à la défense, leur procès n'étant qu'une séance d'exorcisme social, Mᵉ Stasi a choisi de s'interroger, de chercher à comprendre sans pour cela justifier et surtout d'affirmer le droit de tout homme à être défendu.

« A cette défense il ne faut pas de limite, estime Mᵉ Stasi, *pour la raison que le crime serait terroriste et l'Etat en danger. La défense ne se partage pas. Si l'on y porte atteinte on ne fera pas cesser le crime, mais le piège se resserrera davantage pour ensevelir ces valeurs mêmes qu'on entendait défendre et qu'on aura ainsi commencé de sacrifier. »* Le terrorisme est en effet un piège pour l'Etat si celui-ci ne trouve pas d'autre moyen de lutte contre lui que de restreindre les libertés car, *« pour lutter contre le terrorisme, insensiblement, on aura adopté ses méthodes ».*

Si *« nul ne saurait sérieusement défendre le recours aux moyens illégaux de répression — mauvais traitements, tortures, suicides provoqués, — même si une partie de l'opinion publique réclame la loi du talion,* a ajouté Mᵉ Stasi, *la répression légale, elle, est plus généralement admise au nom de l'efficacité et c'est alors que les libertés sont en danger le plus réellement puisque c'est au nom de la loi et suivant les vœux d'une opinion publique que le danger affole, que la répression s'organise, dépassant même son objet ».* Au nom de la solidarité contre le terrorisme, les pays européens ont adopté une convention, non encore ratifiée par la France, et dont les moyens *« sont des plus critiquables »* aboutissant à *« l'extradition automatique, simple mesure administrative sans contrôle judiciaire réel ».*

Si la France est peu touchée, pour l'instant, par le terrorisme, elle est déjà *« guettée et gagnée par les risques de crispation sociale. » « Lorsqu'une manifestation sur la voie publique,* dit Mᵉ Stasi, *conduit à de lamentables excès, faut-il pour autant que l'autorité perde aussi son sang-froid ? Et les juges ? Comment admettre, par exemple, qu'un tribunal saisi en flagrant délit se déclare incompétent au profit de la cour d'assises avant que l'accusation elle-même se soit prononcée et bien évidemment sans que l'avocat ait été entendu. Quels sont les effets profonds d'une telle pratique ? Est-on sûr qu'elle n'ait pas conduit à renforcer la révolte qu'on voulait mater ? »*

Face à l'État

Lorsque le terroriste se trouve face à l'Etat, la défense se doit d'être présente, *« évitant les risques d'une défense complice de l'accusé comme ceux d'une défense complaisante à l'accusateur ».* Le rôle de l'avocat est alors *« de dire la vérité de celui qu'il défend, non pour défendre cette vérité, illusoire et dangereuse peut-être, mais parce qu'un homme a cru à cette vérité et que c'est cet homme-là qu'il défend ».*

« Pour beaucoup d'entre nous, a conclu Mᵉ Stasi, *la première fois que nous avons entendu ce nom de terroriste, il s'appliquait à une autre sorte de combattants Ce qualificatif que l'on veut infamant, les régimes d'oppression l'ont toujours attribué à ceux qui luttaient pour une indépendance nationale ou des libertés écrasées. Le droit à l'insurrection existe ; c'est parfois un devoir. Tito ou Sadate, Begin ou Castro, Boumediène ou les gaullistes de l'intérieur, tous ont reçu cette marque qui devait les désigner à la justice expéditive et à l'extermination. Leur défense exigeait un autre courage et conduisait à partager leur lutte. Nous savons que leur combat n'est pas celui du terrorisme qui nous menace et menace nos libertés. Mais le terroriste le sait-il lui-même ? Il croit son combat juste. Comment saura-t-il sa folie si nul ne parle pour lui et si nul ne lui parle ? (...) Défendre un terroriste, c'est défendre un homme et qui de nous pourra accepter, lorsqu'il doit défendre, d'être asservi ? »* — Jo. S.

Pour obtenir l'augmentation du nombre des postes offerts

Les candidats à l'École nationale de la magistrature créent une association

Une association des candidats au concours de l'Ecole nationale de la magistrature vient d'être créée (1) pour obtenir la modification de l'arrêté du garde des sceaux du 9 mars fixant à 105 le nombre total des postes offerts au concours d'entrée à l'E.N.M.

Comme elle l'explique dans un texte signé par le Syndicat de la magistrature (S.M.), l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.), la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA) et le Syndicat des avocats de France (SAF), l'association souhaite que le nombre de postes soit porté à 210. *« La décision du ministère,* indique-t-elle, *intervient alors que l'augmentation constante de la masse des affaires traitées, le volant des postes vacants qui, de l'aveu même du ministre, oscille entre 250 et 400, font ressortir plus que jamais les besoins de nouveaux magistrats. Aujourd'hui, des tribunaux fonctionnent à la limite de l'asphyxie. (...) En revanche, les effectifs stagnent. Le recrutement actuel, loin d'organiser une* « croissance modérée du corps » *comme l'affirme M. Peyrefitte, se contente de combler des départs à la retraite. Il ne suffit même pas à supprimer les postes vacants. (...)*

» D'après la chancellerie, poursuit l'association, *ce phénomène serait compensé par l'organisation d'un second concours en mars 1980, ce qui permettrait de recruter au total 210 nouveaux magistrats. Mais, sans se prononcer sur le principe de la double session, il paraît clair que le concours de mars 1980 ne serait que le premier des deux concours de l'année 1980, et bien évidemment pas le second de l'année 1979. Les conséquences de cet arrêté sont donc certaines : 105 nouveaux magistrats seulement seront recrutés en 1979 contre 204, en moyenne, ces dix dernières années. La même année 1979, 180 magistrats partiront à la retraite. Cette décision (...) rend d'autant plus difficile la situation des étudiants qui préparent ce concours depuis le mois de novembre : ils sont 2 000 à investir dans cette préparation, certains d'entre eux ont dû pour accéder au cycle préparatoire de tel institut d'études judiciaires s'engager sur l'honneur à ne préparer aucun autre examen. »*

Les réactions des syndicats

D'autre part, dans le dernier numéro de son journal, *le Nouveau Pouvoir judiciaire*, l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.) déplore le caractère hâtif de cette réforme et le manque de concertation. *« Nous avons, dès le 2 mars, exprimé notre désapprobation,* écrit M. Jean-Marie Desjardins, président de l'U.S.M., dans son éditorial, *faisant valoir qu'à notre sens les inconvénients du nouveau système l'emporteraient de loin sur les avantages que l'on pouvait en attendre. »* Selon lui, la question n'a jamais été débattue, le dialogue avec les organisations syndicales a été escamoté. *« Dans les circonstances où elle a été prise,* ajoute-t-il, *la décision d'organiser deux concours par an pourrait, en outre, être ressentie comme un nouvel acte de défiance vis-à-vis de l'Ecole nationale de la magistrature. »*

Le Syndicat de la magistrature vient d'adresser une lettre ouverte au garde des sceaux. *« Il est à craindre,* écrit le syndicat, *que votre intention ne soit purement et simplement de faire échec à la politique de contrôle exercée par la commission de recrutement et vous libérer du caractère obligatoire des avis qu'elle est amenée à émettre. Ainsi donc, l'exécutif aurait les mains libres pour intégrer qui bon lui semble à tous les niveaux de la hiérarchie judiciaire. »* Ce projet, selon le syndicat, *« mettrait en échec les garanties démocratiques d'un recrutement par concours qui remonte aux traditions républicaines les plus anciennes. »*

(1) I.E.J. de Paris-II, 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

MÉDECINE

40 % DES MÉDICAMENTS SONT GASPILLÉS

Un rapport présenté au ministre de la santé préconise des mesures pour leur meilleur usage

Le gaspillage des médicaments peut actuellement être estimé à 40 % du total des dépenses pharmaceutiques. Ce taux important est non seulement préjudiciable pour les deniers de l'assurance-maladie, dont le médicament, il est vrai, ne représente que 5 % du budget total, mais aussi et surtout pour la santé publique. Telle est l'une des nombreuses constatations critiques contenues dans le rapport *« sur l'importance effective du gaspillage des médicaments, ses causes et les moyens d'y porter remède »*, demandé par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, à trois spécialistes (Mme Arbon, pharmacienne ; M. Semler-Collery ,directeur de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs, et le professeur Simon, pharmacologue à la faculté de médecine Pitié-Salpétrière), qui a été présenté à la presse jeudi 17 man.

Le rapport insiste sur le partage des responsabilités entre cinq partenaires : l'industrie pharmaceutique, les pouvoirs publics, les médecins, les pharmaciens et l'usager.

Y a-t-il trop de médicaments ? Le rapport dénonce la fabrication, par l'industrie pharmaceutique, de *« pseudo-innovations »* qui n'apportent *« aucun progrès réel »* et qui font l'objet d'un effort de promotion très important. Un exemple : *« Le nombre de boîtes vendues de substances vasodilatatrices ou apparentées est passé de 57 millions en 1974 à 90 millions en 1978, et pourtant aucun progrès thérapeutique majeur n'est apparu dans ce domaine. Le budget consacré à la promotion d'un médicament,* poursuit le rapport, *correspond en moyenne à 15 % à 20 % du chiffre d'affaires, soit le double de ce qui est consacré à la recherche.* » L'énorme quantité d'encarts publicitaires qui encombrent les quelque deux cent cinquante revues médicales françaises (1), et les neuf mille délégués médicaux chargés de vanter les médicaments aux médecins, assurent-ils une information objective ? La réponse semble négative.

La carence des pouvoirs publics

La mise en place d'un organisme officiel qui puisse informer directement et objectivement par des communiqués le corps médical et pharmaceutique et parfois le public est demandée par les rapporteurs. Mais leurs remarques ne s'arrêtent pas là. Le texte explicatif qui accompagne les médicaments n'existe que dans un tiers des unités vendues. Les règlements visant à limiter la quantité des médicaments prescrits ou achetés *« sont toujours partiellement tournés »* par l'industrie pharmaceutique qui *« cherche à vendre le plus possible de médicaments »*, déplore ce rapport, tout en reconnaissant que cette industrie effectue une recherche *« absolument indispensable »*.

La carence des pouvoirs publics est aussi démontrée. Leur rôle est primordial par les règlements qu'ils peuvent faire appliquer afin de mettre fin à ces abus. Ce sont les pouvoirs publics qui décident de la mise sur le marché des nouvelles substances et de leur remboursement éventuel. La formation des futurs médecins est aussi de leur ressort. *« Des enquêtes récentes ont montré l'insuffisance notoire de l'enseignement de thérapeutique et douze facultés de médecine sur quarante-trois n'ont pour l'enseignement de pharmacologie ni professeurs ni maîtres de conférences agrégés. »*

La gratuité totale de médicaments pour certains malades, c'est-à-dire l'exonération du ticket modérateur, semble devoir augmenter la consommation pharmaceutique sans bénéfice pour la santé.

Une autre réglementation n'a pas donné les résultats escomptés : le remboursement total qu'obtiennent les malades à partir d'un certain seuil de frais pharmaceutiques par mois (99 francs) entraîne parfois la prescription de médicaments inutiles.

Les professions de santé ont aussi leur part de responsabilité. Cinquante-neuf pour cent des médecins estiment *« que le corps médical prescrit trop (24 % beaucoup trop, 35 % un peu trop) »* révèle une récente enquête citée par les rapporteurs. Le médecin n'est pas encore sensibilisé à l'économie de la santé (discipline peu « noble »). *« Il n'est pas nécessaire, recommande le rapport, de répondre à tout symptôme présenté par le malade par la prescription d'un ou plusieurs médicaments ; en particulier, certains petits inconvénients de la grossesse ou de la vieillesse conduisent quelquefois trop systématiquement à une prescription. »* Le médecin doit expliquer patiemment son ordonnance et adapter sa prescription aux médicaments que son patient a déjà chez lui. Enfin, les médecins comme les pharmaciens doivent se préoccuper de leur formation permanente dans le domaine du médicament.

L'usager, quant à lui, est mal informé et *« souvent son comportement n'est pas rationnel »*, note le rapport. Seulement 4,6 % des femmes et 36.5 % des hommes, soit 14.9 % de l'ensemble, ont suivi rigoureusement le traitement qui leur a été prescrit, révèle une thèse récente. Les causes de ce comportement sont nombreuses : négligence, peur du traitement, manque de confiance, incompréhension, esprit de contradiction...

L'automédication chronique est le plus souvent inutile et parfois néfaste. Enfin, le rapport conseille à chaque famille de gérer son armoire à pharmacie avec ordre et méthode, de la mettre hors d'atteinte des enfants et de constituer pour chacun de ses membres un carnet de santé.

Un ensemble de mesures (43) conclut ce bilan en apparence pessimiste, mais qui montre à tout le moins que la situation pourrait être largement améliorée en ce qui concerne le gaspillage et le mauvais usage des médicaments, et cela dans le plus grand intérêt de la santé publique et de l'assurance maladie. Au tout premier plan, les rapporteurs insistent sur la nécessité absolue d'améliorer la formation et l'information des médecins, des pharmaciens et du public ; la création de la commission dite « Alexandre », et la réforme engagée du dictionnaire thérapeutique « *Vidal* » (*le Monde* du 9 mai 1979) représentent un premier pas dans ce sens. Ensuite, estiment le professeur Simon et ses collaborateurs, il importe de faire respecter les règlements qui existent et d'en modifier certains.

Les Français sont les plus gros consommateurs de médicaments du monde (*le Monde* du 8 septembre 1976) ; leur santé n'en est pas pour autant meilleure que celle de leurs voisins, et l'on peut souhaiter que la commission, présidée par le proofesseur Simon, ne prêche pas une fois de plus dans le désert

Docteur PHILIPPE LEDUC.

(1) Un avis récent du Conseil d'Etat saisi par Mme Veil réglemente désormais plus strictement la publicité pour les médicaments et, en particulier, la publicité dite « rédactionnelle ». Cet avis, dont le but, selon le ministre, est de supprimer les abus, a provoqué une vive désapprobation de la part de la presse spécialisée.

UNE THÈSE SUR LES VISITEURS MÉDICAUX

Des marchands de lessive ?

Au moment où le gouvernement demande un rapport sur le médicament et se préoccupe d'améliorer l'information des praticiens sur les spécialités pharmaceutiques qu'ils prescrivent, il n'est pas inutile de s'interroger sur le rôle que jouent, à cet égard, les visiteurs médicaux. C'est ce qu'a fait le docteur Patrick Willems, dans sa thèse de doctorat en médecine soutenue à la faculté Saint-Louis-Lariboisière, sous la présidence du professeur Marcel-Francis Kahn.

« Le produit pharmaceutique est un produit comme un autre, fabriqué par une industrie comme les autres, qui produit pour faire de l'argent. » Vendre des médicaments comme de la lessive, c'est une thèse... à thèse qu'a écrite le docteur Willems : de la première à la dernière page, le délégué médical est présenté comme un rouage, aussi docile qu'indispensable, d'une machine dont la finalité exclusive est le profit, c'est-à-dire d'un système qui a perdu de vue la nature de son activité.

La réglementation française interdisant toute publicité directe sur le médicament auprès du public (à moins que le fabricant ne renonce à voir son produit remboursé par la Sécurité sociale), *« le destinataire prioritaire de la publicité qu'on dénomme « information médicale », est donc le médecin »*, écrit le docteur Willems. Aussi, *« le coût de la visite médicale seul représente-t-il, selon les laboratoires, de 40 à 75 % du budget total de la publicité et constitue de 10 à 25 % du chiffre d'affaires des laboratoires. La publicité coûte donc cher à la Sécurité sociale et aux consommateurs »*.

Le délégué médical, si indispensable au fonctionnement de l'industrie pharmaceutique (qui en emploie, en France, huit mille cinq cents), est-il à tout le moins formé à... informer ? Il n'est formé qu'à vendre, répond le docteur Willems, qui cite sur ce points d'étonnants documents, en particulier un questionnaire destiné aux visiteurs médicaux et élaboré par une société spécialisée dans le conseil des laboratoires. Dans ce questionnaire, il est, par exemple, demandé aux délégués médicaux (répondre par « oui » ou « non ») *« si le médecin aime s'entourer de garanties et de références avant de prescrire un nouveau produit majeur »* ; ou bien : *« Le médecin vous dit-il qu'il préférerait exercer un autre métier s'il en avait la possibilité ? »* ; ou bien encore : *« Les intérêts personnels du médecin vous paraissent-ils l'emporter su ceux qu'il témoigne à ses malades ? »*

En fonction de l'ensemble des réponses, plusieurs types de praticiens sont définis : *« conservateur, intéressé (ou non) par ses malades »* ; *« évolutif lent (ou rapide), intéressé (ou non) par la science »*, etc.

Compte tenu de ces profils, l'organisme de conseil élabore plusieurs types d'argumentation dont il donne au délégué médical le mode d'emploi. Ainsi, pour le médecin *« évolutif lent »*, l'un des schémas consiste à *« ne pas mentionner les établissements où les tests cliniques ont été effectués ; ne pas mentionner les spécialistes qui utilisent le produit ; négliger les effets secondaires qui apparaissent... »*.

C'est que, écrit le docteur Willems, les visiteurs médicaux ne peuvent être tenus pour responsables de leurs affirmations verbales, *« même si les contre-indications du produit ne sont pas mises en avant ou sont passées sous silence, la responsabilité ne pouvant être engagée que par les textes publicitaires écrits »*. Malgré l'existence de plusieurs écoles de visiteurs médicaux, la majorité d'entre eux sont formés, très rapidement, par l'industrie elle-même, après avoir été sélectionnés, notamment, par certains tests. *« L'un des tests de vente consiste à présenter deux objets identiques : cendriers, paquets de cigarettes, au candidat, et à lui dire : « Vendez-moi » celui-ci plutôt que celui-là... » (...) Le plus souvent, le laboratoire qui recrute un délégué n'exige de sa part aucune formation préalable. »*

Le docteur Willems a, d'autre part, relevé dans un « guide » distribué à ses délégués par un laboratoire un certain nombre de recettes, telles celle-ci, destinée à convaincre le médecin réfractaire : *« Levez-vous, rassemblez vos affaires (...), puis soudain, lorsque votre main est déjà sur la poignée de la porte, lancez à votre interlocuteur une remarque sur votre produit que vous aurez tenue en réserve jusqu'à ce moment-là : « Au fait, » docteur, avez-vous remarqué » que le produit X..., possède un » remarquable pouvoir hémostatique ? »* C'est ce qu'en termes de vente on appelle le « truc du chapeau ». Ou bien encore cette autre recette : *« L'oubli prétendu d'un parapluie ou d'un sac chez le médecin vu dans l'après-midi et que l'on rappelle dans la soirée au téléphone : « Vous vous » souvenez de moi, Laboratoire » X..., je vous ai présenté le pro- » duit Y... et je crois l'avoir et » je crois l'avoir oublié chez » vous... »*

L'ensemble de ce système, note pour conclure le docteur Willems, parait ne satisfaire ni les médecins ni les délégués médicaux eux-mêmes, dont les principales organisations syndicales souhaitent voir mise en œuvre une formation éventuellement sanc*tionnée par un diplôme d'Etat* et assurée par des établissements publics.

En l'état actuel des choses, *« c'est une information partiale et qui ne peut être que partiale »*...

CLAIRE BRISSET.

La grève administrative à l'hôpital Louis-Mourier de Colombes

Contraception, avortement : l'effort de l'Assistance publique parisienne est-il insuffisant ?

Depuis le 2 mai, les avortements et les consultations de contraception sont pratiqués gratuitement au centre de contraception et d'interruption de grossesse de l'hôpital Louis-Mourier de Colombes (Hauts-de-Seine). Le personnel y a, en effet, déclenché une grève administrative, dont il a expliqué les motifs devant la presse. *« Pour nous,* ont expliqué les responsables du centre (sept médecins, huit para-médicaux), *interruptions de grossesse et contraception sont deux activités indissociables. Or les conditions dans lesquelles elles doivent actuellement être pratiquées à l'hôpital de Colombes sont devenues inacceptables. »*

Le centre de contraception et d'interruption de grossesse de l'hôpital de Colombes avait pourtant fait figure de modèle du genre. Créé dès la fin de 1975 par une équipe issue du MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) de Gennevilliers, le centre avait rapidement développé une activité orientée tout autant vers l'information sexuelle et la contraception que vers les interruptions de grossesse proprement dites. Or, ont précisé les membres de l'équipe, les activités de contraception et d'information ne bénéficient d'aucune reconnaissance administrative (seul le service de maternité de l'hôpital est considéré comme centre officiel de planification familiale. L'équipe du centre estime que *« les mineures ne se rendent pas pour des conseils de contraception à la maternité, dont le chef de service est un opposant notoire à l'avortement et ne fait rien pour favoriser la contraception »*. L'hostilité du service de maternité a d'ores et déjà posé des problèmes importants.

En outre, les membres de l'équipe se plaignent d'être sous-rémunérés : ils ne touchent que 109 francs par demi-journée (au cours de laquelle ils pratiquent deux interruptions volontaires de grossesse, donnent quatre à huit consultations de contraception, assurent la formation d'un confrère et participent à des réunions d'information). Ils pensent que cette rémunération est insuffisante pour attirer d'autres médecins vers ce type d'activité. Les capacités de l'unité de Colombes se révèlent insuffisantes, puisque 80 % des demandes qui lui sont adressées doivent être refoulées, tant pour l'avortement que pour la contraception. Le centre reçoit de quinze à trente demandes d'interruption volontaire de grossesse par jour. Il en satisfait quinze à vingt par semaine.

A l'Assistance publique de Paris, administration de tutelle de l'hôpital Louis-Mourier, on souligne qu'il ne peut exister dans un seul et même centre hospitalier deux unités agréées de planification familiale, et que le centre de Colombes fonctionne dans les mêmes conditions que ses homologues parisiens. On ajoute que seules les activités hospitalières peuvent être rétribuées — et non pas les actions d'information menées à l'extérieur de l'hôpital — et que le paiement à l'acte, dans ce type d'unités, ne peut être institué.

L'Assistance publique rappelle aussi que l'année 1978 a vu la création de trente-deux vacations affectées aux interruptions de grossesse, plus de la moitié d'entre elles ayant été absorbées par l'ouverture des centres des hôpitaux de Bicêtre, Saint-Vincent-de-Paul et Bichat. Seize vacations nouvelles ont été créées en 1979, année au cours de laquelle doivent s'ouvrir trois nouvelles unités dans les hôpitaux Ambroise-Paré, Corentin-Celton, et à l'hôpital Avicenne de Bobigny. Elle insiste enfin sur l'importance de l'effort fourni à cet égard et sur le fait *« qu'il a toujours été répondu positivement aux demandes dans ce domaine »*. Au total huit mille cent vingt-quatre avortements ont été pratiqués à l'Assistance publique en 1978 et deux mille trois cent deux pour les trois premiers mois de 1979. — C. B.

DANS L'ESSONNE

La psychiatrie extra-hospitalière est menacée par des difficultés financières

Les équipes psychiatriques du secteur de Corbeil-Essonnes qui, depuis 1971, ont pris le parti d'une intervention essentiellement extra-hospitalière, ont engagé, il y a deux mois, un mouvement de grève. Il s'agit, dans un premier temps, d'obtenir les moyens de payer le personnel médical vacataire. Mais, à terme, les grévistes considèrent que leur expérience, dans son ensemble, est financièrement menacée. Le conseil général de l'Essonne, devant l'accroissement constant des dépenses, lie le maintien de sa participation à un renforcement de l'aide de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Grévistes et élus départementaux ont organisé récemment une conférence de presse commune. A cette occasion, Mme Geneviève Rodriguez (P.C.), présidente de la commission des affaires sociales et de la santé au conseil général, a rappelé que Mme Simone Veil, ministre de la santé, s'était engagée, dans une lettre adressée au président de l'assemblée départementale, à « aboutir dans le budget 1979 à une solution satisfaisante allant dans le sens d'un allégement des dépenses pesant sur les budgets départementaux ». *Or, a affirmé Mme Rodriguez,* « à ce jour aucune suite positive n'est donnée à ce problème ».

« Cette expérience, *a résumé M. Albert Galhaut, conseiller général socialiste,* nous y tenons. Parce qu'elle dépasse même le stade de l'expérience. »

Quelques bâtiments préfabriqués entourés d'un modeste gazon, en retrait du très vétuste hôpital de Corbeil : le centre les Mozards, de prime abord, a l'allure d'une maison de jeunes. Il n'y a ni barreaux ni blouses blanches, pas même de lits, mais des dessins sur les murs, on y joue aux échecs, on lit, on discute ; les portes des bureaux sont grandes ouvertes : c'est l'un des cinq secteurs psychiatriques reliés au centre hospitalier de Corbeil, chacun étant organisé de manière autonome avec ses propres méthodes. Tel est le principe de l'expérience engagée au début des années 70 dans l'Essonne. Une expérience pour la sauvegarde de laquelle l'ensemble du personnel a entrepris depuis le 15 mars un mouvement de grève opiniâtre qui se prolonge.

A l'origine de la mise en place de la *« psychiatrie de secteur »* conçue à partir d'un découpage géographique du département, une volonté — trouver une alternative à la psychiatrie traditionnelle — et une idée : ne plus considérer l'hospitalisation comme le remède apporté systématiquement à tous les maux. En d'autres termes : *« Remplacer les murs par les hommes. »*

Une lourde charge financière

Si l'Essonne a battu, au cours de la dernière décennie, tous les records en matière de croissance démographique — au prix d'une urbanisation massive à grand renfort de cités-dortoirs, — elle figure aussi, symptôme notoire d'un certain mal de vivre, au premier rang pour le taux des suicides. Autant de considérations qui encouragent le conseil général à soutenir les efforts entrepris. Mais c'est une bien lourde charge — entre 1972 et 1978, elle est passée de 5 136 787 francs à 32 183 200 francs — pour les finances d'une collectivité déjà exangue, l'Etat et la Sécurité sociale ne remboursant au total que 80 %...

A défaut de réponse précise du ministère de la santé, c'est une mort larvée qui se dessine pour les Mozards comme pour les autres centres de secteur. *« Nous avons le sentiment que l'expérience peut cesser alors qu'elle a donné de bons résultats cohérents même sur le plan économique, ne serait-ce que parce qu'on fait faire des économies à la Sécurité sociale en réduisant le nombre de prix de journée »*, résume Michel Lacour, médecin-chef. *« On ne peut même pas payer les nouveaux qu'il a bien fallu recruter*, précise-t-il. *Une bouffée d'oxygène est nécessaire à la survie du service. »*

Les grévistes, aussi déterminés soient-ils restent prudents et s'attachent au caractère symbolique de leur mouvement. Il n'est pas question pour eux d'abandonner, fût-ce quelques heures, leurs responsabilités à l'égard des malades. Dans ce domaine, l'essentiel n'est sans doute pas quantifiable. Cela explique peut-être que les élus, en dépit des démarches faites au ministère, aient quelque difficulté à manifester un intérêt vraiment déterminé à l'égard de cette expérience et que dans le nouvel hôpital de Corbeil, en préfiguration, on ait prévu d'installer... des lits de psychiatrie.

STEPHANE BUGAT.

SPORTS

AUTOMOBILISME

LES AIDES DE L'ÉTAT A GUY LIGIER

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a précisé, jeudi 17 mai à Paris, le détail de l'aide que Guy Ligier va recevoir de l'Etat au titre du développement de ses voitures de Formule 1.

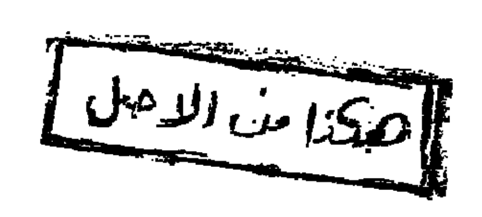
Cette participation comprend trois volets bien distincts : une somme de 2 millions de francs ; un crédit complet auprès du laboratoire aéronautique de Saint-Cyr — qui dépend du Conservatoire des arts et métiers, — pour ce qui concerne les études aérodynamiques ; et le concours, pour la recherche, de certaines entreprises françaises dont l'identité n'a pas encore été précisée. L'échéance pour la mise en œuvre de ce programme d'aide, lancé par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs et le secrétariat d'Etat à la recherche, en liaison avec la Fédération française du sport automobile, a été fixée au plus tard au 1er juillet, date du Grand Prix de France de Formule 1.

« *Le rôle de l'Etat*, a dit M. Soisson, *est de faire en sorte que Guy Ligier, dont les voitures et les pilotes ont obtenu de remarquables résultats depuis le début de l'année, ait les moyens de demeurer au premier rang et que l'industrie française bénéficie des retombées d'une telle réussite.* »

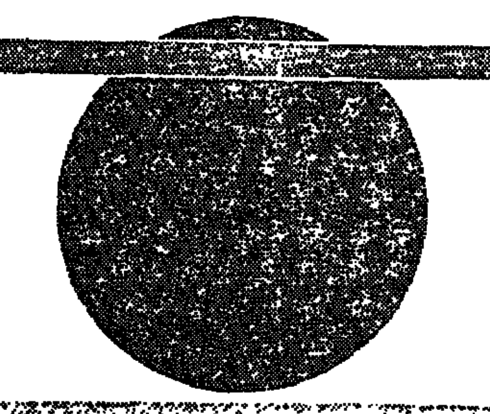
Selon Guy Ligier, l'aide de l'Etat vient à point nommé pour lui permettre d'intensifier le programme de développement technique de ses voitures, les JS-11. Dans un premier temps, les études aérodynamiques confiées à la Société d'études et de réalisation automobile (SERA) continueront au laboratoire Eiffel. C'est ultérieurement que la décision sera éventuellement prise de ne recourir qu'aux seuls services de l'Institut aérotechnique de Saint-Cyr.

FRANÇOIS JANIN.

BASKET-BALL. — *Pour son deuxième match dans le tournoi préliminaire d'Athènes, qualificatif pour les championnats d'Europe, l'équipe de France a obtenu, jeudi 17 mai, sa deuxième victoire face à la République fédérale d'Allemagne (79-62).*



Le Monde ...DEMAIN



Des robots industriels pour les usines de l'avenir...

Affranchir l'homme des travaux pénibles
Un robot en service à l'usine Renault de Flins
Faire concorder la recherche et les besoins de l'industrie

Avec un petit air de science-fiction à la fois merveilleux et inquiétant, les robots, dans leur version industrielle, entrent dans les usines pour y prendre en charge certaines opérations de production. Déjà, ils affranchissent l'homme de travaux pénibles ou répétitifs d'une façon telle que, depuis plus d'une décennie, calculateurs et ordinateurs sont venus simplifier les fastidieuses tâches administratives et comptables. Ces robots dont on parle depuis quelques années au Japon et aux U.S.A., sans toutefois en voir beaucoup fonctionner, sont aujourd'hui opérationnels dans notre pays. Une de leurs applications est en service à Flins, où les opérations de finition de la carrosserie de la Renault 18 sont en partie réalisées par vingt et un robots, directement implantés dans la chaîne de montage. Pilotés par des minicalculateurs, ils effectuent automatiquement des opérations de soudage et de peinture sous la seule surveillance d'opérateurs naguère affectés à ces tâches.

La division des automatismes de la R.N.U.R. a, en moins de quatre ans, pris une avance significative en ce domaine en mettant au point une gamme de robots-manipulateurs industriels qui ne sont pas restés au stade de prototypes de laboratoire. Ils sont actuellement construits en « série » au rythme de cinquante par an chez Acma, filiale du groupe, installée à Beauchamp dans le Val-d'Oise. En 1981, quelque quatre-vingts robots seront en service dans les usines de la Régie, qui parallèlement a commencé la commercialisation de ces matériels pour d'autres industries.

Mais d'où viennent les robots ? Peut-être du plus ancien rêve de l'homme : construire une machine à son image, capable d'obéir à ses volontés. Dès l'Antiquité apparaissent ce qu'on nomme déjà les automates. Toutefois, dans la société antique fondée sur l'esclavage, ces inventions des « Mécaniciens d'Alexandrie » servent davantage à l'observation scientifique qu'à la transformation du travail humain.

Il faut attendre l'esprit pratique du dix-huitième siècle pour voir l'amélioration des conditions de vie et de travail. Franklin invente de nombreux mécanismes facilitant sa vie quotidienne dont un bras mécanique pour atteindre et extraire les livres de sa bibliothèque. Vaucanson, acquis aux idées biomécaniques, se ruine en cherchant à construire un « être artificiel » ; cet échec le pousse à réaliser de célèbres automates-jouets.

En 1948, intervient la théorie cybernétique de Norman Wiener, issue des recherches sur le comportement des systèmes biologiques et le fonctionnement des processus mentaux. Plusieurs robots électroniques font appel à ces notions nouvelles d'intelligence artificielle ; en 1950, la « tortue » de Gray Walter est attirée par les sources lumineuses, et la « bête » construite dix ans plus tard à l'université Hopkins détecte les prises de courant pour venir s'y brancher et se recharger.

Dès 1960, le développement des ordinateurs est une étape capitale pour les réalisations à usage industriel, comme le bras articulé du MIT, étudié pour la manipulation de produits radioactifs. Il comporte des capteurs, qui communiquent des informations tactiles au calculateur de commande. C'est sur ce principe qu'à partir de 1965 plusieurs laboratoires de recherche construisent des robots généralement conçus autour d'un calculateur numérique, connecté à des équipements sensoriels : caméra de télévision, cellules photosensibles, palpeurs... et doté d'actionneurs, bras ou roues, pour permettre au robot de se déplacer et d'agir sur le monde extérieur.

Enfin rappelons que le mot « robot », du slave *roboka* (travail), sert de titre à une pièce créée en 1922 par l'écrivain tchèque Karel Capek. En milieu industriel, et compte tenu des fonctions limitées qu'il remplit actuellement, on préfère employer le terme plus modeste et précis de « manipulateur automatique programmable ».

Intégrer trois fonctions

Un robot doit toujours intégrer trois fonctions : découvrir son environnement, décider, manipuler. Ainsi trouve-t-on trois types de machines, plus ou moins élaborées.

● Les plus simples, souvent de classiques bras de saisie et de positionnement, sont très répandus. Ils exécutent des opérations élémentaires selon deux ou trois axes de rotation ou déplacement appelés degrés de liberté, et leurs mouvements sont contrôlés par des contacts électriques ou butées dont la programmation est difficile à modifier. Ces manipulateurs ne constituent pas de véritables robots.

● Les manipulateurs automatiques programmables, comme ceux de Renault, forment actuellement la majorité des automates industriels. Ils se meuvent suivant 5 à 8 degrés de liberté, pilotés par un système logique programmable, séquenceur ou calculateur, en suivant les instructions d'un programme enregistré en mémoire. Cet enregistrement est réalisé, soit à l'aide d'un pupitre avec des boutons grâce auxquels on « *montre* » au robot la marche à suivre au ralenti, axe par axe, soit en utilisant un syntaxeur, sorte de manche à balai à six degrés de liberté, permettant un pilotage intuitif.

Avec l'un ou l'autre système on fait décrire au bras la trajectoire désirée. Les points critiques de celle-ci où il faut effectuer une opération de saisie, dépose, soudage... sont enregistrés par le calculateur, qui détermine automatiquement les points intermédiaires pour que le robot se déplace de manière continue lors de l'exécution réelle du mouvement. Cette méthode d'« apprentissage » est utilisée chez Renault d'une façon plus précise pour les robots de peinture dont la tête équipée d'un pistolet doit reproduire les mouvements du peintre par exemple à l'intérieur d'une carrosserie d'automobile.

Donner une description numérique de tels mouvements complexes dans l'espace est pratiquement impossible : on utilise alors un « pantin », dispositif inerte de même géométrie que le robot, qui, manœuvré par le peintre, permet de mémoriser directement les trajectoires dans le calculateur. Ici c'est la machine qui est assistée par l'homme et profite de son expérience... Pour la plupart, ces robots programmables, privés de capacités sensorielles, restent indifférents aux réactions du milieu extérieur sur lequel ils ne sont pas « bouclés » : on dit qu'ils travaillent en boucle ouverte.

● Les robots « intelligents » forment une troisième classe. Ils fonctionnent en boucle fermée avec des capteurs qui informent l'organe de commande de toutes les positions atteintes au fur et à mesure de l'exécution des mouvements. Ces robots avancés s'échelonnent selon quatre générations : après la commande sensorielle et tactile à l'aide de « mains » perfectionnées et de « peau » électrique sensible au toucher vient la coordination entre la vision et le bras pour permettre la manipulation, la reconnaissance et le tri des objets. La troisième génération des robots percepto-moteurs dispose de la coordination œil-bras couplée à la commande sensorielle, tandis que la quatrième mettra en œuvre l'intelligence artificielle pour interpréter vocalement les ordres de l'opérateur et résoudre les problèmes de reconnaissance des objets à traiter.

Trier des pièces mécaniques

Chez Renault, après les deux modèles de soudage et de peinture déjà en service, un nouveau robot doit être installé en août pour effectuer la totalité des opérations de peinture d'une carrosserie, problème qui, jusqu'à présent, n'a encore pas été résolu au monde. En fin d'année devraient être opérationnels les premiers robots munis de caméra pour la reconnaissance et le tri de pièces mécaniques, dont un prototype était présenté à l'exposition Inova il y a quelques semaines. Plus tard, l'amélioration des sens tactiles permettra d'effectuer des opérations de montage.

Déjà, au Japon, la société Hitachi a présenté un robot muni de deux bras coordonnés avec deux calculateurs et huit caméras de télévision : il assemble tout seul les pièces d'un aspirateur. Olivetti utilise son robot Sigma pour le montage de pièces de machines à écrire, Volvo de blocs-moteurs, Kawasaki celui de moteurs deux temps et General Motors a réussi la mise en place automatique de roues sur automobiles.

Une étude réalisée par Westinghouse sur soixante produits a permis de définir l'utilisation de ces systèmes évolués pour des produits fabriqués en quantités inférieures à mille unités avec de nombreuses variantes en moins de vingt minutes : relais, compresseurs et surtout petits moteurs... Westinghouse a étudié une chaîne-pilote pour cette dernière application avec une commande hiérarchisée sur trois niveaux, allant du microprocesseur au mini-ordinateur.

Le robot qui voit

Un robot à vision artificielle muni de deux caméras et d'un micro-ordinateur est même commercialisé aux E.-U. par une petite firme, Auto-Place. Il sait trier, à titre de démonstration, les cartes d'un jeu en paquets suivant les quatre couleurs, tout en écartant les jokers et en retournant les cartes placées volontairement à l'envers. Ce robot pourrait ainsi très facilement trier des pièces ou des échantillons.

En France, la reconnaissance et le tri des pièces mécaniques sont notamment étudiés par l'IRISA à Rennes et à l'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, qui a traité une application pour une fonderie lorientaise. Enfin, l'approche de robots appelés « mous » par opposition aux modèles industriels rigides — munis de capteurs spéciaux — ils sont réversibles et élastiques — devrait trouver des applications pour les opérations d'assemblage. Ils ont été mis au point à partir des manipulateurs du C.E.A. dans le cadre du projet Spartacus conduit par l'IRIA.

Un des points-clés de la réussite de la robotique reste la convergence entre recherche et industrie. Depuis une quinzaine d'années, la recherche s'est orientée davantage vers l'intelligence artificielle faisant appel à de puissants moyens d'analyse informatique. Les robots de recherche qui en ont résulté, coûteux et relativement peu fiables, cherchaient à atteindre un très haut degré de généralité et d'autonomie pour se rapprocher le plus possible du comportement humain.

A l'opposé, l'industrie souhaite disposer de machines pour effectuer des tâches précises, spécialisées avec un maximum d'efficacité et de rendement; plutôt que d'imiter l'être humain, il s'agit de remédier à ses insuffisances, de le seconder ou de le remplacer dans certains travaux. L'industrie a donc produit des manipulateurs économiques et fiables, mais limités par leur manque de capacités perceptrices et logiques. L'avenir de la robotique industrielle résulte de la fusion de ces deux tendances. C'est ce qu'ont bien compris de nombreux chercheurs en robotique : dans plusieurs universités américaines on est passé des rêves ambitieux du super-robot de l'avenir à des réalisations concrètes et plus immédiates, directement utilisables dans l'industrie.

CLAUDE GELÉ.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

Vivre sans pétrole

La découverte d'importants gisements pétroliers au Mexique avait engendré l'optimisme en 1978. La raréfaction des exportations iraniennes ramène la mélancolie. Les évaluations du long terme fluctuent au gré des aléas de la conjoncture. Rien pourtant n'a profondément changé depuis la Conférence mondiale de l'énergie dont les travaux d'Istanbul viennent d'être publiés en français (1).

D'ici à 2020, les objectifs sont clairs pour un monde énergivore : l'exploitation et le développement des ressources de pétrole et de gaz sont réalisés dans des conditions de plus en plus difficiles ; la production charbonnière mondiale devra plus que tripler ; la puissance installée des centrales nucléaires doubler tous les six ans, ce qui rendra nécessaire la mise en exploitation de nouvelles mines d'uranium ; l'utilisation de l'énergie solaire et de la géothermie enfin représentera dans quarante ans l'équivalente de toute l'électricité produite aujourd'hui sur la planète.

Les efforts considérables de recherche et de financement que nécessitera cette valorisation de toutes les ressources énergétiques n'empêcheront pas l'obligation de limiter le pétrole à ses usages les plus spécifiques : transport, équipements agricoles, matières premières pour l'industrie chimique.

Et encore ces calculs reposent-ils sur une croissance modérée de 3 % et une réduction de la moitié du lien qui existe entre demande énergétique et revenu national. Si ce taux d'élasticité — actuellemnent de l'ordre de 1 — ne baisse pas, prévient M. Kiell, président de la commission de présentation de la conférence mondiale, *« l'offre énergétique réalisable ne sera pas suffisante pour permettre une amélioration satisfaisante des conditions matérielles de l'humanité, surtout pour ce qui concerne les pays pauvres »*.

Comme toutes les prévisions à long terme, celles-ci peuvent laisser sceptique et peut-être feront-elles sourire le lecteur de l'an 2020. Mais n'y a-t-il pas un risque à ne pas prendre en compte l'avertissement ainsi lancé : il est temps de cesser de gaspiller ce pétrole trop bon marché qui, pour avoir encore une longue vie, doit être ménagé ?

Vivre sans pétrole (2), c'est ce à quoi nous prépare M. Grégoire, l'inventeur de la traction avant qui fait, lui aussi, largement référence aux travaux d'Istanbul. Ce passionné d'automobile, *« la première machine à laquelle l'homme a réussi à communiquer la vie »*, annonce, en effet, la fin de la voiture pour tous : le rêve d'Henry Ford n'aura été réalisé que pendant moins d'un demi-siècle.

Malgré le méthanol, l'éthanol, l'hydrogène ou les carburants de synthèse, malgré encore les accumulateurs ou la pile à combustible, la voiture se fera *« beaucoup plus rare sur les routes, sauf si l'on découvre une batterie mirobolante »*. Et en 2050, *« le sort de la guerre rail-route aura changé de sens »*.

D'autres diront les conséquences de ce bouleversement sur l'architecture des villes, les modes de vie, nos économies lorsqu'elles ne seront plus tirées par l'industrie automobile. Mais si l'on partage cette noire vision de l'avenir, il faut, dès à présent, comme le propose M. Puiseux (3), *« inventer une civilisation post-énergétique »*. *« Nous n'avons plus de temps*, prévient-il, *pour éviter une fragilisation irréversible de notre société et de notre écosystème. »*

BRUNO DETHOMAS.

(1) *Perspectives énergétiques mondiales, horizon 2020*, publié pour la conférence mondiale de l'énergie par les Editions Techniques et Economiques, 276 p., 100 F.

(2) *Vivre sans pétrole*, de M. J.-A. Grégoire, Flammarion, 217 p., 38 F.

(3) *Futuribles 2000*, n° 22, avril 1979. Energies douces et choix de société, pétrole, abondance ou rareté ? Nouvelles énergies : quel avenir ?, 20 F.

L'électronique au bout du fil

De nouveaux services fournis par le téléphone électronique
Une évolution identique outre-Manche

Le progrès technique est une excellente chose. Encore faut-il en connaître les avantages. En matière de téléphonie, l'usager ignore souvent les services nouveaux que lui procurera un téléphone électronique. Selon un sondage réalisé par l'Association nationale des abonnés des télécommunications (ANATEL), 16 % seulement des usagers affirmaient bien connaître ces améliorations (*le Monde* du 2 novembre 1978). Dans son numéro de mars 1979, le mensuel *Messages*, du secrétariat d'Etat aux P.T.T., rappelle les services auxquels l'usager pourra s'abonner.

La mise en service permettra d'abord l'introduction des postes téléphoniques à clavier à la place des postes à cadran rotatif. La composition des numéros d'appel et l'établissement des communications se fera presque instantanément. En pianotant sur le clavier, l'abonné accédera aux services suivants :

— *Le réveil automatique* : Un ordinateur réveillera l'usager à l'heure dite et le mettra en communication avec l'horloge parlante (*le Monde* du 8 février).

— *La facturation détaillée* : S'il le désire, l'abonné pourra obtenir un récapitulatif de ses communications interurbaines et internationales avec, pour chacune d'elles, la date, l'heure, la durée, le numéro demandé et le nombre de taxes.

— *La numérotation abrégée* : Les numéros de téléphone souvent appelés seront mis en mémoire grâce au clavier et recomposés à la demande, par exemple avec deux chiffres seulement.

— *L'appel enregistré* : Lorsqu'un abonné trouve le poste de son correspondant occupé, il demandera au calculateur d'enregistrer son appel. Il lui suffira de decrocher le combiné pour obtenir la composition du numéro demandé.

— *Le renvoi temporaire* : Dans une même circonscription de taxe, il sera possible de faire aboutir toutes les communications destinées à un numéro sur un autre numéro où on se sera rendu pour quelques heures. Là encore, le calculateur sera le maître d'ouvrage.

— *L'identification des appels malveillants* : Un abonné pourra demander à l'administration que le commutateur enregistre l'heure d'un appel malveillant et le numéro du demandeur. Cette procédure est actuellement impossible.

— *La conférence* : Un usager en communication avec une personne composera, sur le même poste téléphonique, un troisième numéro et établira ainsi une conférence à trois. Le demandeur et au moins l'un des deux demandés devront avoir leurs lignes reliées au même central téléphonique.

— *La signalisation d'appel en instance* : Un abonné A conversant avec B percevra un signal audible lorsque C cherchera à entrer en communication avec lui. A pourra parler à C sans couper la connexion avec B. Si A n'accepte pas dans les quinze secondes l'appel de C, celui-ci sera annulé.

L'évolution sera identique outre-Manche. A la suite de la publication d'un rapport officiel assez critique sur leurs activités, les P.T.T. britanniques viennent d'annoncer la mise à l'étude de nouveaux services téléphoniques, et notamment un système informatisé de « stockage », de messages, rendant des services du même type, mais plus complets, que les « abonnés absents » ou les répondeurs téléphoniques.

ALAIN FAUJAS.

● Sous le nom de *Mémophone*, une entreprise suisse commercialise un sélecteur automatique de numéros de téléphone aux performances élevées commandé par microprocesseur. La mémoire, protégée contre la perte des données (coupures de courant), peut contenir 122 numéros de 16 chiffres. Les noms de 104 correspondants sont visibles dans 52 cases munies chacune d'une touche de sélection. Les touches numériques de 1 à 9 permettent de mémoriser 18 numéros supplémentaires. La date et l'heure, affichées, sont commandées par quartz. La durée des conversations est chronométrée automatiquement et les appels peuvent être préprogrammés à la minute près. A l'heure désirée, un signal acoustique et un affichage rendent attentif au numéro à appeler ou à toute autre obligation.

Dans les pays où les appels interurbains exigent la composition d'un numéro d'accès suivi d'un son musical, le *Mémophone*, muni d'un détecteur automatique de son, permet la composition du numéro entier avec une seule manipulation de touche.

★ Office suisse d'expansion commerciale, case postale 720 CH - 1001 Lausanne.

• • • Energies • • • Communication • • • Informatique • • • Satellites • • • Electronique • • • Télé

BIBLIOGRAPHIE

Les campagnes de l'an 2000

On ne sait pas trop ce qui se passe dans les plaines agricoles du nord de la France, en 2007, quand Alexis débarque de son pays d'Asie centrale, coincé entre les modèles russe et chinois, pour enquêter sur les campagnes de l'Hexagone (1). Peut-être l'agriculture productiviste, énergivore, industrialisée, presse-bouton, y est-elle florissante. Peut-être la crise de l'énergie, la révolution biochimique ont-elles modifié radicalement les conditions de l'exploitation. Ni Henri Mendras, qui vient de signer cet ouvrage de sociologie-fiction, ni Jean Baumier, qui a tenté de percer l'avenir en retraçant sur moins de trois cents pages le passé de la France agricole, ne répondent à la question. A vrai dire, le titre de ce second livre *les Paysans de l'an 2000* (2) est à la limite de la malhonnêteté intellectuelle. Est-ce volonté d'éditeur ? Le sous-titre est plus vrai : *Un siècle de révolution « silencieuse » dans les campagnes françaises.*

L'ennui est que Jean Baumier se contente de poursuivre les courbes actuelles qui dessinent un scénario de l'absurde. Mais on sent qu'il hésite entre deux discours. Celui du citadin, un brin protecteur, fasciné par le progrès, coulé dans le monde de la logique industrielle et qui dit : *« Ces paysans tout de même, que d'évolutions depuis le moteur à avoine ! Des grands bonshommes parmi eux et ces trusts alimentaires qu'ils approvisionnent, quelle puissance ! »* Et puis l'autre discours plus bref, aux formules sorties des tiroirs de la recherche agronomique et qui dit : *« Ce modèle est peut-être un échec, mais rien n'est perdu. D'autres sources d'énergie, les mutations génétiques, des plantes et des animaux adaptés aux nouvelles conditions économiques seront sans doute nécessaires. »* Comment valoriser, aux yeux d'un public qui ne reconnaît plus une vache d'un taureau, une première révolution, fût-elle silencieuse, par la nécessité d'une seconde ?

La fable que raconte Henri Mendras ne souffre pas de cette contradiction qui, soit dit en passant, assaille les responsables politiques de tous bords. Délibérément, il se situe dans l'utopie, et le modèle rustique qu'il dépeint est moins une nouvelle révolution qu'une continuité. Moins un retour — le rétro n'étant par ailleurs que l'alibi de l'incertitude, — ou une revanche, que la confirmation d'une vision : *la Fin des paysans*, qu'il écrivit en 1967.

L'utopie rustique

Le pays de l'utopie rustique — le PUR — n'a pas de frontières définies : il correspond aux régions qui n'ont pas connu l'urbanisation ni une industrialisation intense. Soit en France, le groupe occitan au sud de Clermont-Ferrand, le groupe breton-vendéen, et certains quartiers parisiens aussi, car *« la rusticité n'est pas nécessairement campagnarde »*. On trouve le PUR en Italie, en Espagne, en Irlande et en Grande-Bretagne (Ecosse et Pays de Galles surtout). Guère en Allemagne, pas du tout au Benelux. Le public du PUR, ce sont les enfants des enfants de mai 68 (et de mars 78 ?).

Ce qui frappe Alexis dans sa quête du PUR, c'est l'intégration de l'agriculture dans une vision politique la plus large, incluant l'aménagement de l'espace, le retour à la famille, souvent monoparentale, un regain d'activités et donc d'intérêt pour les grands-parents, l'aménagement du temps et surtout la culture de l'enseignement. Dans certains villages, artisans et professeurs cultivent leurs jardins. Les ventes faibles des premiers, les salaires confortables des seconds, les dépenses enfin des hôtes de passage, vacanciers, travailleurs disposant de plus de loisirs qu'aujourd'hui, apportent les rentrées nécessaires à un train de vie plus proche de feu le tortillard de Palavas-les-Flots que du T.G.V.

Dans tel autre village survit un paysan roublard. Il a su négocier tous les virages. D'abord celui du maïs hybride. Aujourd'hui celui de l'économie en circuit fermé, avec le minimum d'intermédiaires, avec l'exploitation et donc l'entretien du patrimoine immobilier par tous les membres de sa tribu, qu'ils travaillent en ville ou non. Il n'est plus un dévoreur d'énergie, un aspirateur à capitaux, une passoire à subventions. Ce paysan, le père Astruc, rigole franchement quand un économiste de passage vient lui parler de PIB/hab. (production intérieure brute par habitant). Comment faire entrer, en effet, le foie gras du grand-père, les chevaux des gosses, les vignes du beau-frère qui a un autre métier, dans le PIB/hab. ? Provocateur, le père Astruc préférerait bâtir un indice de fantaisie brute.

Il y a des ateliers aussi dans le PUR. Quand tel petit patron a fait faillite, les salariés lui ont *« fait un Lip »*, comme on dit en 2007. Dans telle usine, qui marche du feu de dieu — on y fabrique des pièces d'électroménager pour réparer des appareils que les grandes firmes ne produisent plus — les femmes autogèrent leur temps de travail en fonction de leurs besoins financiers, et des travaux au jardin.

Et le soir, dans le pays de l'utopie rustique, on ne s'ennuie pas : les veillées sont riches d'enseignement avec tous les hôtes de passage, comme Alexis lui-même. Le pays est habité, les colloques, les concerts — on n'écoute pas seulement, on pratique — sont fréquentés, tout comme les bibliothèques. Qu'est devenue la télévision ? Il y a comme un trou noir à ce propos dans le petit livre de M. Mendras. L'éducation enfin. Paris a bien été obligé d'accepter le programme pédagogique du PUR : latin, mathématiques, ethnologie et... forêt. C'est fou ce que la forêt est « exploitée » : on l'enseigne, on en vit, on y vit, on la vit.

La fable est jolie. Mais, penserez-vous, ces habitants du PUR sont des profiteurs, une (petite ?) élite qui ne crée pas de richesses, comme l'expose le malheureux préfet et comme le pensent tous ces détenteurs du pouvoir central sortis de ces curieuses écoles aux noms féminins, Lixe et Léna. *« Vous avez raison,* répond un vieux sociologue ironique, *c'était ma thèse : le retour à l'auto-subsistance et à la vente directe est un luxe de pays riche. Or nous étions riches, personne n'osait le dire, mais tout le monde le pensait. C'est fou ce que les évidences ont du mal à se faire accepter. Pour démarrer le PUR, il a fallu beaucoup de transferts sociaux (de retraités notamment), beaucoup d'activités tertiaires et surtout quaternaires (information, éducation, culture), des moyens de communication et de transports très développés. Et partout des congélateurs. »*

Alors, un pays riche et des pur...istes égoïstes ? Alors que la faim dans le monde... le sous-développement par-ci, le devoir par-là... Et si les enfants du PUR, qui auraient appris le latin, la forêt, mais aussi la famille et la démocratie locale, prenaient, eux, les vieux discours des démagogues d'aujourd'hui au pied de la lettre ?

JACQUES GRALL.

(1) *Voyage au pays de l'utopie rustique*, par Henri Mendras. Editions Actes/Sud.

(2) *Les Paysans de l'an 2000*, par Jean Baumier. Editions Plon.

Repères

Téléposte

La direction générale des postes mettra en service, en juillet, un nouveau service de télécopie publique, baptisé « Téléposte », entre la France et les Etats-Unis.

Dans une première phase, Téléposte combinera des mini-ordinateurs et des liaisons par satellite pour permettre à la clientèle de transmettre des documents à New-York ou à Washington. Une entreprise du quartier de la Défense à Paris veut expédier un rapport financier de trois pages à sa filiale new-yorkaise. A 17 h., un préposé prend livraison du document sous enveloppe close. Il le dépose au centre Téléposte du palais des Congrès. A 18 h., les trois pages du rapport sont placées dans le télécopieur. Trois feuillets identiques sont reproduits quelques minutes plus tard sur l'imprimante installée au World Trade Center à Manhattan. A 13 h. (heure locale), un porteur du service postal américain remet le document sous enveloppe close à son destinataire. Pour moins de 100 F, trois pages auront traversé l'Atlantique en moins de deux heures.

Cette expérience sera suivie, d'ici à la fin de l'année, d'un test national avec l'ouverture dans dix villes d'un réseau de télécopie publique. Les P.T.T. souhaitent préciser les caractéristiques des appareils nécessaires au développement de la télématique postale et mieux apprécier les besoins du marché.

La France et les Etats-Unis seront imités par un groupe de six pays qui s'apprêtent à établir des relations télépostales : la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse.

STABILISATION DE LA TECHNOLOGIE ?

En 1976, le ministère britannique de l'industrie commandait une étude sur l'impact social des développements futurs de l'électronique. Il en est résulté un livre (1), d'où ressort l'idée peu courante que ce sont les facteurs sociaux et économiques qui détermineront l'avenir de l'informatique, et non des progrès techniques. D'après les auteurs, le niveau de complexité actuellement atteint par les circuits intégrés permet de satisfaire tous les besoins actuels et envisageables, et l'on peut donc attendre une stabilisation de la technologie à son niveau actuel.

(1) *Future with Microelectronics*, de Ray Curnow et Iann Barron, publié par Frances Pinter Ltd (Londres).

UNE MACHINE A LAVER POUR AVEUGLES

La gamme des produits spécialement conçus pour aveugles a été récemment complétée par une nouveauté d'origine suisse. Il s'agit de la première machine à laver avec commande et mode d'emploi pour aveugles. « Adorina 3 » est un appareil de petites dimensions (64 cm de haute et 39,5 cm de large, capacité pour 3,5 kg de linge, treize programmes de lavage) qui existe depuis un certain temps déjà en version ordinaire. Le constructeur a adapté le disque de programmation aux caractères pour aveugles.

LE COUT DU GASPILLAGE

Les déchets « produits » par la Communauté européenne chaque année atteignent une valeur potentielle de quelque 43 milliards de francs. Leur récupération permettrait d'économiser entre 20 et 30 milliards de francs sur la facture totale d'importation de la Communauté, qui se monte à quelque 860 milliards de francs. Une économie serait donc fort appréciable.

Ce ne sont là qu'une partie des avantages que l'on tirerait d'une telle politique. Il serait possible d'y ajouter des économies considérables d'énergie et d'une réduction des dommages causés à l'environnement par l'extraction des matières premières et la destruction ou le stockage des rebuts.

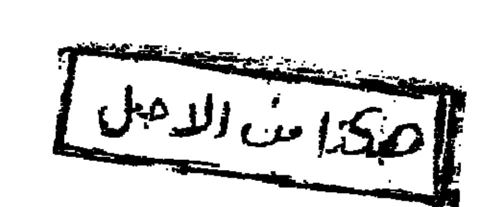
Pour atteindre ces objectifs, il conviendrait, estime un rapport de la C.E.E., que soient prises des mesures fiscales ou réglementaires susceptibles de rendre plus profitables l'industrie du recyclage. Faute de quoi le gaspillage continuera.

★ *Euroforum*, C.E.E., 200, rue de la Loi, Bruxelles.

FIBRES OPTIQUES AU JAPON

Les fibres optiques remplaceront demain les fils et câbles classiques. De la taille d'un cheveu une fibre peut transmettre tout à la fois les communications téléphoniques, les informations de banques de données, des programmes de télévision par « câbles »... Alors que des liaisons expérimentales sont en cours en Grande-Bretagne (par I.T.T.), à Berlin (par Philips), et qu'en France la Compagnie générale d'électricité et le groupe Thomson travaillent sur ces nouveaux produits, les constructeurs japonais viennent d'équiper totalement en fibres optiques la ville d'Higashi-Ikoma, près d'Osaka.

● Une équipe de l'université du Kentucky a mis au point et expérimenté un vaccin, sous forme de « spray », qui semble immuniser efficacement les plantes contre les champignons. Des cultures de concombres et de melons ont déjà été traitées avec succès. L'intérêt du développement d'un tel traitement serait de diminuer l'utilisation extensive de fongicides toxiques.



SCIENCES

APRÈS L'ACCIDENT DE THREE-MILE-ISLAND

La commission présidentielle d'enquête veut entendre les témoins sous serment

Washington (*A.F.P., U.P.I.*). — Le Sénat américain a unanimement approuvé jeudi 17 mai une résolution autorisant la commission présidentielle d'enquête sur l'accident de la centrale nucléaire de Three-Mile-Island à procéder à l'audition sous serment de toutes les personnes nécessaires à ses travaux. La Chambre des représentants doit encore donner son accord à cette procédure. La commission d'enquête avait, jeudi matin, annulé les premières auditions prévues à Middletcwn (Pennsylvanie), non loin du réacteur accidenté. Ses membres exigeaient, sous menace de démission, que leur soit accordé ce droit d'entendre les témoins sous serment.

Rejet de nouveaux crédits

Le sénateur Edward Kennedy et deux de ses collègues ont éposé jeudi une proposition de loi qui, si elle est adoptée, imposerait un moratoire de deux ans sur la délivrance des autorisations de construire les centrales nucléaires. D'autre part, une délégation française de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale est attendue à la fin de la semaine aux Etats-Unis pour y enquêter à son tour sur l'5accident de Three-Mile-Island ; elle est conduite par M. Xavier Ha-Atlantique (P.S.) et Roger Gouhier, député de Seine-Saint-Denis (P.C.).

Enfin, la commission de l'énergie et des ressources naturelles du Sénat américain a, par un amendement adopté jeudi, rejeté les crédits destinés à la construction du surrégénérateur de Clinch-River (Tennessee). La melin, député du Rhône (R.P.R.), et comprend MM. Paul Pernin, député de Paris (appar. U.D.F.), Alain Chénard, député de Loire-commission de la science et de la technologie de la Chambre des représentants et le General Accounting Office (équivalent de la Cour des comptes française) avaient récemment émis un avis favorable au projet en décidant, contre l'avis du président Carter, qui s'oppose à cette construction depuis avril 1977, le maintien des 183 millions de dollars (environ 805 millions de francs) qui lui sont affectés pour 1980.

L'AVENIR DU LANCEUR EUROPÉEN

Ariane pourrait mettre en orbite une petite navette spatiale en 1990

Lorsque les premiers visiteurs entreront, le 8 juin prochain, au Salon de l'aéronautique et de l'espace, qui a lieu tous les deux ans au Bourget, ils verront d'abord la haute silhouette du lanceur européen Ariane. Sans doute est-ce pour cette raison qu'il fut beaucoup parlé de ce lanceur, mercredi 16 mai, au cours du dîner-débat auquel le Groupement des industriels français de l'aéronautique et de l'espace (GIFAS), organisateurs du Salon du Bourget, avait invité M. Hubert Curien, président du Centre national d'études spatiales (CNES).

Ariane, dont le premier tir est fixé au début du mois de novembre, a un avenir commercial assuré pour quelques années (*le Monde* du 14 février). Une amélioration du lanceur, qui lui permettrait de mettre simultanément en orbite deux satellites de télécommunications à partir de 1983 est pratiquement décidée. La décision n'a pas été formellement prise lors du conseil de l'Agence spatiale européenne, mercredi 16 mai. Cela tient seulement à ce que deux pays n'ont pas encore trouvé le financement de leur quote-part pour ce programme d'améliorations, évalué à 300 millions de francs sur quatre ans.

A l'horizon 1987, le CNES étudie une nouvelle amélioration par allongement du premier étage, dont la masse de propergols passerait de 140 à 190 tonnes. Puis, pour 1990, il envisage le remplacement des actuels deuxième et troisième étages par un étage unique fonctionnant à l'hydrogène et à l'oxygène liquides. C'est actuellement le cas du troisième étage, alors que les deux premiers utilisent la combinaison d'oxyde d'azote et d'un dérivé de l'hydrazine. Ces modifications supposent la mise au point d'un moteur entièrement nouveau.

10 tonnes en orbite

A ce stade, Ariane aurait une charge utile de 10 tonnes en orbite basse, et serait bien adaptée à la desserte des stations orbitales habitées où l'on utilisera à l'échelle industrielle le vide et l'apesanteur pour l'élaboration de matériaux nouveaux. Pour cette mission, on associerait à Ariane un planeur hypersonique, Hermès, qui serait capable de changer plusieurs fois d'orbite avant de revenir se poser en vol plané, comme le fait actuellement la navette spatiale américaine. A la différence de cette dernière, Hermès n'aurait pas de pilote et son guidage serait entièrement automatique. Il pourrait transporter cinq hommes, ou 1 500 kilogrammes de fret, et aurait une autonomie d'une semaine. Comme il est probable que bien avant 1990 on aura mis au point un système de récuperation du premier étage d'Ariane, on aboutit ainsi à un dispositif similaire à la navette spatiale américaine, avec récupération et réemploi de la plus grande partie du matériel, mais plus souple : Ariane peut transporter d'autres charges utiles que Hermès, par exemple des étages supplémentaires permettant d'atteindre l'orbite géostationnaire ou les trajectoires vers les planètes. Il pourra aussi mettre en orbite les stations orbitales que Hermès pourra ensuite desservir et ravitailler.

Cette évolution d'Ariane vers un système de transport polyvalent est analogue à ce que fait en ce moment l'Union soviétique, qui travaille aussi sur une navette récupérable. Autre similitude, qu'a révélée la mission récente du CNES et des industriels français en Chine : les Chinois construisent et devraient lancer dans quatre ou cinq ans une fusée très proche d'Ariane. Les ingénieurs français ont été impressionnés par le niveau de développement technique atteint pour les deux premiers étages de la fusée chinoise. Les Chinois ont, en revanche, un net retard pour leur troisième étage, qui utilise l'oxygène et l'hydrogène liquides. C'est l'un des points où existent d'intéressantes perspectives de coopération franco-chinoise. Il y a aussi des possibilités de coopération avec le Brésil, qui souhaite se doter d'un lanceur de satellite.

Ces perspectives d'amélioration et de coopération ne résolvent pas un sérieux problème d'emploi. Si les équipes industrielles qui construisent Ariane ont un plan de charge, il n'en est pas de même pour celles qui ont procédé aux études et aux essais. La SEP (Société européenne de propulsion), qui a la responsabilité des moteurs des trois étages et de ceux des missiles de la force de dissuasion, emploie plus de mille personnes sur le programme Ariane. Mais, pour la production, il en faudra moins de quatre cents. Ce qui la conduit à chercher une diversification de ses activités hors du domaine de la propulsion lourde en s'associant à Matra pour la construction de missiles air-air, ou en trouvant des emplois industriels pour certains matériaux nobles (carbone, composés caoutchouc-métal) mis au point pour les besoins de la propulsion. — M. A.

● *Le prix Jean-Rostand 1979 de l'Association des écrivains scientifiques de France* a été remis, jeudi 17 mai, par M. Georges Champetier, membre de l'académie des sciences, à M. Pierre Kohler, astrophysicien à l'observatoire de Meudon, pour son ouvrage *les Satellites maîtres du monde*, paru en 1978 aux éditions Hachette (*le Monde* du 18 octobre 1978). Ce prix est destiné à encourager la vulgarisation scientifique et technique.

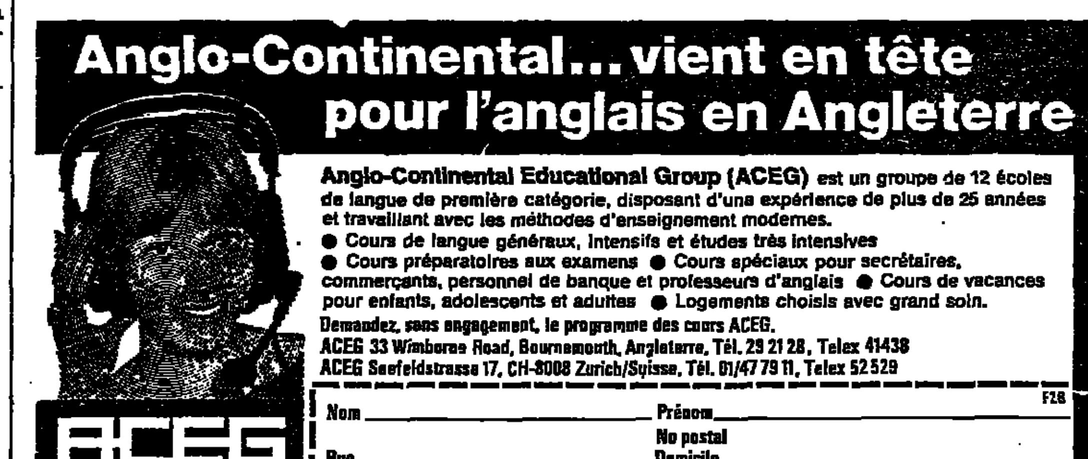
ÉDUCATION

M. PELLETIER : le projet de réforme de l'enseignement des langues ne sera pas appliqué avant deux ou trois ans.

Le projet de réforme de l'enseignement des langues vivantes ne pourra pas être appliqué avant « *deux ou trois ans* », a précisé le secrétaire d'Etat à l'éducation, M. Jacques Pelletier, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, le 15 mai.

M. Pelletier s'est déclaré surpris des réactions hostiles déclenchées par l'annonce de son projet, « *dans la mesure où l'inadaptation de l'enseignement des langues vivantes est unanimement reconnue* ». Le secrétaire d'Etat a répété qu'il ne s'agit que de « *propositions soumises dès maintenant à la concertation* ».

Lors de cette même séance à l'Assemblée, le ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, a déclaré que l'enseignement d'une langue étrangère dès l'école primaire, réclamé par certains « *risquait de se traduire par l'absence totale de maîtrise d'une langue, y compris sa propre langue maternelle. Des précédents étrangers en témoignent* ».









RELIGION

BIBLIOGRAPHIE

« Chrétiens contre la torture »

Ce titre, qui n'est pas de moi, mais que j'utilise très volontiers, va peut-être faire grincer quelques vieilles dents pas encore tombées et j'entends murmurer autour de moi *« Inquisition ! »* Je réponds qu'il n'est malheureusement pas interdit de se proclamer chrétien et de se croire tel quand on pratique la torture sous le crucifix où le plus grand Supplicié de l'histoire ne cesse de verser goutte à goutte le sang que lui arrachent les hommes. Et il arrive même que l'on prenne ces gens au mot et qu'à travers les siècles on fasse rimer christianisme et inquisition, comme si l'une n'était pas la sanglante négation de l'autre.

De même il n'est, hélas ! pas interdit de se dire, de se croire et de se faire passer pour socialiste quand on a rétabli le servage. Et je crois aussi qu'à la justice « islamique » qui se pratique en Iran on pourrait opposer les épithètes de clément, de miséricordieux qui sont si souvent attribuées à Dieu dans le Coran. Faut-il rappeler aux chiites de Perse qu'ils se réclament, eux aussi, de Husseyn, le supplicié ?

∴

Ainsi toute chose est trop facilement tournée en son contraire par l'exercice du pouvoir. Pour leur honneur les églises chrétiennes en sont aujourd'hui privées à peu près partout, ce qui les ramène à leur origine et leur fait retrouver leur originalité véritable. Rare bonheur que ne connaissent ni l'islam, ni le socialisme !

Mais voilà comment des chrétiens de toute confession — catholique, protestant, orthodoxe — peuvent si aisément, si naturellement, si sincèrement se proclamer contre la torture, même si des autorités, qui se disaient chrétiennes et qui peut-être croyaient l'être, la pratiquaient et la justifiaient autrefois. Car ce qu'on trouve à la base du christianisme, ce n'est pas seulement un innocent torturé et mis à mort ; c'est une idée de l'homme, de la personne humaine, qui fait qu'en aucun cas on ne peut méconnaître son éminente dignité. La dignité des coupables ? Oui, parfaitement. Pour être coupables ils n'en sont pas moins hommes. S'il fallait exclure de la commune humanité tous ceux qui ne la respectent pas chez autrui, il ne resterait pas beaucoup d'hommes sur terre. C'est trop facile de décréter qu'un criminel monstrueux s'est mis lui-même hors de l'humanité et qu'en conséquence...

∴

En tout cas, cela, un chrétien ne peut le faire s'il a conscience de ce à quoi l'engage le nom qu'il porte.

Or il se trouve qu'après dix-neuf siècles de christianisme en Europe, en Amérique et ailleurs, la torture en cette fin du vingtième siècle est répandue à travers le monde au point que l'on n'y trouverait presque aucun pays où ne se pratiquent des sévices plus ou moins graves contre les prévenus ou les condamnés. Naturellement, il y a des degrés. Certains pays se distinguent plus que d'autres dans cette horrible compétition entre les hommes qui font métier de torturer leurs semblables. Dans quelques pays, que l'on pourrait sans doute compter sur les dix doigts, on peut admettre que la torture est effectivement une bavure, qui n'est pas ordonnée, mais tout au plus tolérée et couverte au besoin par des autorités qui tremblent devant les pires éléments de leur police.

∴

Mais ailleurs, presque partout dans le monde actuel, la torture est un véritable système de gouvernement. Elle est moins destinée, comme on le prétend, à recueillir des renseignements qu'à répandre la terreur. On se répète en tremblant, de bouche à oreille, ce qui arrive aux gens sur qui l'autorité jette sa main de fer. Parfois on relâche un des malheureux ainsi traités pour que les autres contemplent ce qui arrive à ceux qui ne marchent pas droit. C'est la méthode de l'idole ivre, que pratiquaient les Lacédémoniens pour l'éducation de la jeunesse. Il y a des instituts où l'on forme savamment les tortionnaires. On leur apprend comment faire souffrir sans tuer. Quelques médecins s'en mêlent, au mépris du serment d'Hippocrate. Si l'on a cru que tout cela était fini avec Hitler, on s'est bien trompé. Certains pays forment généreusement des tortionnaires diplômés qui vont exercer leur art dans ceux qui ne sont pas assez riches pour se payer un institut. Comme on forme des parachutistes, on forme des tortionnaires.

Il faut peut-être qu'on le sache et, si on le sait, qu'on le répète et surtout qu'on lutte de toutes ses forces contre ces abominables pratiques. C'est une des tâches que s'est assignée et que remplit fort bien depuis quelques années Amnesty International. Elle a ainsi sauvé dans tous les pays, de l'Est et de l'Ouest, car la torture est fort éclectique en matière d'idéologie, de très nombreux prisonniers politiques et elle continue.

L'ACAT (Association des chrétiens contre la torture), qui s'est fondée en juin 1974 en plein accord avec Amnesty International, assure la présence des chrétiens en leur nom propre dans ce combat nécessaire et qui doit aboutir à la suppression de la torture dans le monde, de la même façon qu'au siècle dernier des hommes et des femmes généreux obtinrent la suppression de l'esclavage. Elle ne se propose pas un but moins ample et elle doit y atteindre avec l'aide de tous les hommes de bonne volonté pourvu que chacun prenne conscience, pleinement conscience de l'abominable monstruosité qu'est la torture (d'Etat ou pas, car il existe des groupes privés qui torturent pour leur propre compte), et soit décidé à agir dans la mesure de ses moyens pour aider les victimes.

Car la torture aime la pénombre. Elle craint les réactions de l'opinion publique. Le cinquième anniversaire de l'ACAT est une excellente occasion de dénoncer violemment la torture dans tous les azimuts.

JACQUES MADAULE.

★ *Chrétiens contre la torture*, Editions Cassa, Paris.

Les mercredis de Jean-Paul II

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Les mouchoirs s'agitent, les cris fusent : *« Le voilà ! »* Le voilà, comme chaque mercredi, debout dans sa jeep blanche, qui traverse cette foule de soixante mille personnes, massée sur la place Saint-Pierre. Avec Jean-Paul II, l'Eglise a dévalé les siècles passant brusquement de la Sedia à la Toyota.

Sous un soleil de plomb, le pape n'en finit pas de saluer cette assistance bruyante, de la bénir et de lui sourire, rattrapant de temps en temps sa calotte qui menace de s'envoler. On crie, on trépigne, on tend à l'homme en blanc des mains, des objets et même des enfants qu'il prendra dans ses bras, l'espace d'une photo. *« Au-dessus de deux ans, il ne prend pas »*, murmure un vieux monsieur, sans doute un habitué des mercredis.

Cette audience générale du 16 mai n'a aucun caractère particulier. Mais elle survient deux jours avant le cinquante-neuvième anniversaire du pape. Des « petites sœurs de Saint-François » lui ont donc préparé une surprise : un gâteau avec cinquante-neuf bougies allumées, posé sur un tapis de fleurs, au pied de la tribune de toile grise qui occupe le parvis de la basilique. Jean-Paul II aime prendre son temps. Après une bonne demi-heure de circulation parmi la foule et de conversations à bâtons rompus, il soufflera enfin les bougies, puis montera à la tribune où l'attendent un fauteuil et un micro. *« Merci pour vos vœux. Je salue chacun d'entre vous, chacun. En commençant par cette nonna de quatre-vingt-dix-neuf ans que je viens de rencontrer sur ma route. »* On crie de nouveau, on agite les mouchoirs. Le pape salue ensuite *« les excellentissimes Signori évêques »*, les prêtres, les religieuses, les malades, les handicapés, les séminaristes... Bref, tout le monde. Puis, sur le même ton familier : *« Maintenant, je pense qu'on peut commencer le discours. Je désire revenir aujourd'hui encore sur le thème du bon pasteur... »*

La popularité de Jean-Paul II est devenue une donnée de la vie italienne. Le Vatican ne désemplit pas. L'audience du mercredi et l'angélus du dimanche drainent des dizaines et des dizaines de milliers de personnes, venues des quatre coins de la planète, mais surtout d'Italie. On y rencontre des familles romaines, des classes élémentaires, des groupes de jeunes gens, des paroissiens de Messine, de Milan ou de Bari... Aussi enthousiastes les uns que les autres. Il y a, comme on dit ici, *« un phénomène Jean-Paul II »*, *« un boom Wojtyla »*. Si Jean XXIII était populaire, ce pape-là est « superstar ».

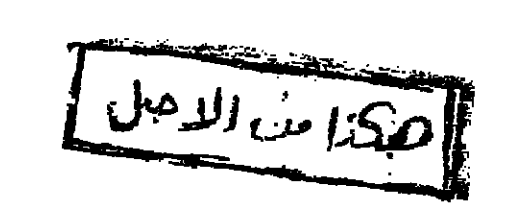
Une piscine pour Sa Sainteté

Un tel succès mériterait de longues explications. Le pape est polonais, et on pense à *« l'Eglise du silence »* chaque fois qu'on le voit. Le pape va vers les gens, alors que ses prédécesseurs semblaient avoir peur de la foule. Il est direct et imprévisible, dans un pays où les hommes politiques s'expriment par messages chiffrés pour dire toujours la même chose.

Le caractère sportif de l'ancien archevêque de Cracovie séduit beaucoup d'Italiens. Ils n'ont pas été particulièrement étonnés d'apprendre que le pape se faisait construire une piscine (de 12 m sur 25 m) dans sa ville de Castelgandolfo, à l'abri des regards indiscrets. *« Un pape aussi batailleur, aussi agressif, aussi homme, me plaît »*, confiait récemment à l'hebdomadaire *Panorama* une lectrice qui n'a pas manqué de se faire rappeler à l'ordre par les féministes.

Mais il y a aussi des raisons plus ecclésiales. Cet homme infatigable, qualifié par quelqu'un de *« saint Stakhanov »*, conforte et encourage à la foi. Avec lui, beaucoup d'Italiens ont retrouvé un chef et la fierté du catholique. On parle d'un *« réveil de l'Eglise »* au moment où les autres institutions du pays semblent bien assoupies. Un réveil qui reste à prouver et qui ne manque pas en tout cas d'ambiguïté, comme en témoigne cette pancarte brandie par des inconnus à l'audience générale du 25 mars : *« Papa Wojtyla, tu es le chef-d'œuvre de l'Eglise, tu es le Viking de Dieu. »*

R. S.



Le Monde des loisirs et du tourisme

TOUT AU SUD DE L'ARCHIPEL NIPPON

Voyage au pays d'un Japon vrai

LE tortillard se faufile entre des collines abruptes et boisées. Petites villes et jolis villages s'égrènent le long d'une rivière pour pêcheurs à la ligne. Ce pourrait être le Jura ou le Périgord, mais ces champs minuscules sont des rizières et les cryptomérias règnent sur ces forêts. Nous pénétrons dans le pays Kii, la pointe la plus méridionale de la principale île de l'archipel nippon. La côte en est très découpée, relativement peu habitée, en bonne partie à l'écart de l'industrialisation et du tourisme, même autochtone. Un Japon méconnu.

Pour la grande majorité des Occidentaux, l'empire du Soleil-Levant se résume à Tokyo la gigantesque, Osaka sa rivale et Kyoto la charmeuse. La brièveté habituelle de leur séjour dans l'ancienne capitale impériale laisse frustrés bien des visiteurs. Mais ceux-là mêmes sont des privilégiés à côté de qui s'est laissé impressionner par la réputation du Japon d'être très cher, invivable parce que sur-industrialisé, d'une langue par trop hermétique.

Triple obstacle que le passager du petit train se félicite d'avoir franchi. Des regards surpris, mais plutôt bienveillants et toujours discrets, se posent sur lui. Que peut bien faire ici cet étranger ? Des lycéens, dans leurs uniformes noirs, sont visiblement désireux de le savoir, mais s'éloignent, tels des moineaux effarouchés, dès que le voyageur les regarde. C'est finalement une lycéenne qui aura l'audace de laisser s'engager la conversation, toute fière de son anglais ; ses camarades masculins se rapprochent alors, et chacun s'efforce, tandis que fusent les rires, de placer le *good evening* ou le *thank you* à quoi se réument leurs connaissances linguistiques.

Est-ce à dire que le touriste peut « se débrouiller » sans connaître un mot de japonais et en sachant que l'anglais n'est que rarement parlé en dehors des lieux très fréquentés par les étrangers ? Oui, car l'amabilité des Nippons est à ce point incroyable qu'elle peut aisément tenir lieu de langage commun et rendre inutile et même nuisible tout manuel de conversation. Car enfin à quoi servira de savoir poser une question en japonais si l'on ne peut comprendre la réponse ?

Mieux vaut interpeller la « victime » que vous avez choisie pour vous renseigner : elle sera toujours consentante A condition évidemment d'avoir préparé son affaire : savoir exactement le nom de l'endroit où l'on veut aller ; si possible, se le faire écrire en japonais si on l'a en lettres latines, et réciproquement ; ne pas redouter d'accent tonique, inexistant, ni de prononciation traîtresse puisqu'il suffit, en gros, de convertir le *u* en *ou* et le *ch* en *tch* ; ne pas s'exagérer la difficulté : les chiffres sont les mêmes que les nôtres, et les inscriptions en lettres latines se font moins rares ; et, surtout, sourire et multiplier les courbettes, à l'instar de ses interlocuteurs.

Une telle attitude est le Sésame qui assure l'assistance de l'« interpellé », aidé au besoin de la compétence plus grande ou des bribes d'anglais de ceux qui passent par là. Le tout dans la bonne humeur et la décontraction. La chose, encore une fois, paraît incroyable, mais nous en parlons d'expérience pour l'avoir constatée, aussi bien dans la capitale qu'en province, aussi bien cette année qu'au cours d'un précédent voyage en 1976.

Agréables surprises

L'obstacle linguistique tourné, reste celui des prix. Il s'évanouit lui aussi, du moins pour qui veut bien sortir un peu des sentiers battus. Rien n'est plus simple que de se nourrir à meilleur compte qu'en France : le Japon regorge de petits restaurants dont beaucoup affichent en vitrine, avec les prix, la reproduction plastique des plats proposés, qu'il suffit de désigner au patron : soupe chinoise aux nouilles, bol de riz avec œuf et poulet, petites tranches de poisson cru ou beignets de crevettes.

Les transports offrent eux aussi d'agréables surprises. Sur le plan pécuniaire : le prix du kilomètre en chemin de fer est variable selon les compagnies, mais plutôt moins élevé qu'en France, sauf évidemment pour le fameux Shinkansen, le train le plus rapide du monde. Et sur le plan pratique : les autobus sont très ponctuels, avec leurs conducteurs en uniforme de chauffeur de maître. C'est avec eux (et aussi à pied, sac au dos) que nous avons exploré l'une des presqu'îles que la côte lance vers le Pacifique, parcouru les ruelles du petit port de pêche de Shikamatsu, non sans soulever une certaine curiosité populaire, avant de découvrir une crique déserte et à l'eau claire. Plus loin, dans le charmant village de Kuki, au fond d'une sorte de fjord, un équipage de pêcheurs nous a invités, avant son départ en mer, à partager un sérieux « casse-croûte » de poissons cuits au feu de bois à même le pont du bateau. Avec force démonstrations d'amitié ponctuées de longues rasades de saké, et au pied du temple shintoïste, entouré de cryptomérias géants, dominant le petit port.

Et le logement ? Les grands hôtels de « style japonais », ou *ryokan*, ne le cèdent en rien, pour les prix, très élevés, aux établissements de « style occidental » les plus luxueux. Mais nous avons découvert à Kyoto, dans le quartier des geishas (qui n'est pas ce qu'un vain peuple pense) des *ryokan* fort corrects à des prix plus modérés (1). Et, surtout, il faut connaître l'existence d'auberges familiales, appelées *minshuku*, qui tiennent de la pension de famille et du logement chez l'habitant, où l'on est fort convenablement traité pour quelque 3 500 yens (2).

Une soirée en famille

Là, si on cherche vraiment à plonger dans la vie japonaise traditionnelle, on est servi. A condition d'observer quelques règles strictes : jamais, au grand jamais, ne pénétrer avec des chaussures dans la maison, mais les laisser à l'entrée ; utiliser, pour se déplacer dans les couloirs et dans l'escalier, les mules mises à votre disposition près du seuil, et, pour les toilettes, celles, communes, prévues à cet effet ; dans la chambre, où l'on ne pénètre que pieds nus ou en chaussettes, ne pas chercher le lit, qui n'existe pas, et sera remplacé par un matelas et une couette tirés d'un placard, mais se dévêtir sans souci de la présence éventuelle d'une servante pour se rendre, noblement drapé dans un *ykata*, au bain ; celui-ci peut être collectif (mais non mixte), et est dans ce cas le dernier salon où l'on cause, dans l'eau à plus de 40 degrés, mais, attention, seulement après s'être entièrement savonné et rincé, avec les petits baquets *ad hoc* et assis sur des tabourets nains. Sortant de là, on se sent plus Japonais que nature, malgré une couleur de peau-rouge, détendu, régénéré, prêt à manier les baguettes avec maestria et à s'accommoder du manque d'intimité de chambres aux cloisons de bois et de papier, qu'il faudra le cas échéant partager à trois ou quatre.

Peut-être aurez-vous, comme nous, la chance d'être invité dans une famille japonaise. Sur notre bonne mine et parce qu'un professeur d'anglais du lycée de la petite ville d'Owase, nous voyant déambuler sur le port, se dit que ce visiteur inattendu, et qu'il ne pouvait imaginer qu'Américain, était pour lui l'occasion unique de parler des Etats-Unis, où il comptait précisément se rendre.

Après un whisky — japonais — dans un salon à l'occidentale, le dîner familial — tout le monde assis par terre en tailleur autour de la table de la cuisine-salle à manger — offrit au menu un excellent *sukiyaki* (fines lamelles de bœuf cuites avec plusieurs légumes et un peu de saké, le soja et un œuf cru et battu servant de sauce), malheureusement arrosé non du thé vert traditionnel ou de la légère bière japonaise, mais de quelques-uns de ces horribles breuvages en boîte, à goût pharmaceutique, dont les Nippons, à l'instar des Américains, sont devenus si friands que les distributeurs s'en trouvent jusque dans les ruelles de village.

Puis ce fut la télévision (douze chaînes, qui semblent consacrer l'essentiel de leurs programmes au base-ball, devenu sport national). Ensuite vint le défilé des membres de la famille, conviés par téléphone à venir échanger sourires et courbettes avec cet étranger triplement original : il voyage seul, dans une région oubliée des touristes et, par-dessus le marché, n'est pas Américain, mais Français, comme cet Alain Delon, très populaire au Japon, qui répond, dit-on, aux canons de la beauté masculine occidentale en Extrême-Orient.

Notre ami le professeur avait visité Paris en trois jours. Il l'avait aussi filmé en grande partie entre les bustes de ses voisins de car, mais en sachant à l'occasion s'attarder sur un clochard, un bouquiniste, ou, ce qui semblait le fasciner, une chevelure blonde. Pourquoi cet attrait pour la blondeur ? Parce qu'elle représente l'exotisme le plus raffiné, celui que l'on choisit pour maintes publicités. Et pourquoi la France ? Parce que la plupart des quelque trois cent trente mille visiteurs nippons annuels de l'Europe choisissent Paris, dont le seul nom provoque au Japon, même de la part de ceux qui en ignorent tout, les hochements de tête et les « *ho* » rauques de l'admiration.

JEAN HOUDART.

(Lire la suite page 20.)

(1) Autour de 6 000 yens (un peu plus de 120 F), pour la chambre et le petit déjeuner.

(2) Y compris aussi le repas du soir.

FLORALIES 1979

JEUX OLYMPIQUES VÉGÉTAUX

LES glycines parfumées ont déroulé leurs grappes mauves aux grilles des jardins, jupes et corsages d'été courent au long des rues ou s'étalent aux terrasses des cafés subitement prises d'assaut, les tulipes deviennent folles, s'épanouissant en quelques heures après des mois de léthargie... Trois jours de chaud soleil et Paris a retrouvé son visage printanier. Une bénédiction que méritaient bien de recevoir les organisateurs et les jardiniers du Parc floral de Vincennes, où les Floralies internationales se sont ouvertes le vendredi 11 mai.

Cette manifestation exceptionnelle ne peut se dérouler qu'à dix ans d'intervalle dans le même pays, et les Floralies 1979 poursuivent une longue tradition qui voit ces « Jeux olympiques végétaux » faire briller pendant quelques semaines d'un éclat particulier des jardins nouvellement créés, demeurent ensuite, pour le plus grand plaisir des citadins en quête de verdure.

En 1969, le Parc floral faisait découvrir à ses visiteurs les bonzaïs japonais, le Jardin d'iris, les jeux d'eau de la fontaine de Stahly. Cette année, semble-t-il, le jardinage se veut à la fois décoratif, utilitaire et social.



(Dessin de PLANTU.)

Décoratif, avec le « chemin du printemps » où, sur 1 kilomètre, le promeneur va découvrir des milliers de mètres carrés de tulipes, des centaines de rhododendrons, d'azalées et d'innombrables plantes et fleurs qu'il apprendra à connaître pour mieux les utiliser : avec la « vallée des fleurs » : succession de tapis richement colorés qui se mirent dans une vaste pièce d'eau ; avec la « pinède fleurie » où s'épanouissent trois nouvelles variétés de rhododendrons de Croux, indiscutablement le meilleur spécialiste français de plantes de terre de bruyère ; avec le « jardin d'iris, la fraîcheur reposante du « jardin de fougères », et, dans quelques semaines, l'enchantement des nymphaeas, des lotus et des iris d'eau du « jardin aquatique ».

Jardinage décoratif et fourmillant d'idées heureuses, élégantes, originales, facilement réalisables, comme le pavillon de Tymen et Lepage, qui ont su manier habilement les essences d'ombre et créer des jardinets dans des auges de moins de 30 centimètres de diamètre.

Un jardinage utilitaire avec le retour vers le potager et le fruitier. Une tendance déjà bien marquée dans les pays anglo-saxons et qui gagne l'intérêt de nos compatriotes. On pourrait cependant regretter un manque d'informations sur les plaisirs et la façon de bien mener ces cultures aussi esthétiques que nourricières.

Un loisir complet

Un jardinage social, créateur d'un loisir complet où la connaissance, l'effort physique, les qualités artistiques, permettent un épanouissement total en suivant le rythme de chacun. C'est un volet que les Floralies abordent par les conférences, les visites guidées, l'exposition sur l'art des jardins et son évolution depuis le Moyen Age, le décor floral à la maison, et qu'elles devraient développer par la suite pour que le nouveau jardin de Paris continue à vivre après le 4 juin.

Car le Parc floral, agrandi de 7 nouveaux hectares, n'a pas l'intention de se faire oublier dès la fin des Floralies. De nombreux aménagements pour les jeunes (piste de skate, jeux divers, aire de pique-nique), qui peuvent entrer gratuitement jusqu'à l'âge de douze ans, des expositions temporaires — et, pourquoi pas un jour, des leçons de jardinage pour amateurs et des jardins de démonstration à thèmes précis bien entretenus toute l'année.

Le jardinage, cette forme de retour à la terre pour amateur, redevient une passion pour tous les Français, et la fréquentation des Floralies dès leur premier dimanche l'a déjà prouvé. Souhaitons que les Parisiens puissent, au-delà de l'événement, trouver au Parc floral le lieu de rencontre, de détente, mais aussi d'informations qui réponde à leurs exigences pour un loisir qui fait partie de l'art de vivre.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

★ Ouvert tous les jours, jusqu'au 4 juin, de 9 h. 30 à 23 h. (éclairage féerique à 22 h.) Métro Château-de-Vincennes, R.E.R., autobus. Prix : 15 F avant 12 h., 20 F ensuite.

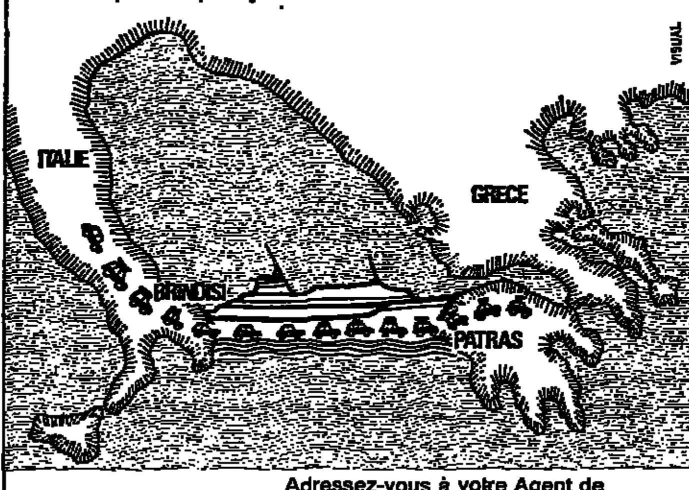
Deux manifestations liées aux Floralies

● *Parade florale* : dimanche 20 mai. Départ à 15 h. 30, place de l'Hôtel-de-Ville. Trois heures de défilés de chars fleuris sur 6 km, vers la Nation. Une vieille tradition oubliée depuis vingt-trois ans...

● *Tableaux de fleurs*, exposition sur la peinture de fleurs. Une excellente occasion de découvrir quelques œuvres célèbres (et d'autres moins connues), dont plus de soixante provenant de collections particulières. Petit Palais à partir du 17 mai et jusqu'au 2 septembre.

Deux visites commentées les samedis 26 mai et 9 juin à 11 h. 30 (Renseignements auprès de ARCUS, 21, rue Cassette, 75006 Paris).







Au pays d'un Japon vrai

(Suite de la page 19.)

Pour la nuit, on nous fit l'honneur de nous donner la chambre où était dressé l'autel shintoïste familial, composé essentiellement d'une statue de samouraï, qui veilla sur nos rêves d'une hospitalité semblable en France.

Autre région peu connue des Occidentaux, qui y firent pourtant leur apparition dès le seizième siècle : Kyushu. Des quatre grandes îles nippones, c'est la plus méridionale, une sorte de Côte d'Azur. Surprise : c'est un clocher, celui de l'église Saint-François-Xavier, qui domine la baie et la charmante petite ville d'Hirado, capitale de l'île du même nom, maintenant reliée au « continent » par un pont suspendu du type Golden Gate de San Francisco, et l'église voisine avec des temples bouddhistes et des vestiges néerlandais.

Se rendre en bateau de Hirado à Sasebo, c'est louvoyer parmi les quatre-vingt-dix-neuf îles dont s'enorgueillit le parc national de Saikai, îles parfois minuscules, souvent désertes, toujours couvertes de végétation tropicale, où pêcheurs et pisciculteurs mènent une vie paisible. Tokyo est bien loin, et Sasebo, malgré ses chantiers navals et sa base américaine, reste une ville à l'échelle humaine, que ses habitants aiment contempler, avec sa baie protégée de tant d'îles qu'elle semble un lac, du haut du mont Yumihari.

Les influences occidentales anciennes

On retrouve à Nagasaki les influences occidentales anciennes. Elles sont même l'une des principales curiosités de la ville : ce sont les bungalows des commerçants étrangers, principalement anglais, qui se sont installés au dix-neuvième siècle sur une hauteur dominant le port. Des cohortes, comme toujours disciplinées, de touristes japonais derrière leur guide à fanion, y pénètrent, et les visiteurs semblent fort intrigués par cet étrange mobilier : des lits, des fauteuils... La note aimable est donnée par la statue de Mme Butterfly, la tragique par le monument de vingt-six chrétiens crucifiés en 1597.

Le quartier européen et son église néo-gothique, protégés par une colline, ont échappé au désastre de 1945. Le musée de la bombe atomique et l'immense statue, d'inspiration bouddhique, de la paix, confèrent à Nagasaki un caractère différent de celui d'Hiroshima, que d'aucuns accusent d'être un peu la Lourdes atomique... Ici, la page est tournée et la ville, avec un brin d'allure méridionale, loin de se replier sur elle-même et sur le passé, n'a d'yeux que pour son nouvel aéroport. Elle l'a voulu international et « marin », en aplatissant une île comme une crêpe, pour avoir une aire d'envol bien dégagée de ses collines. Premier objectif : une ligne Nagasaki-Shangai. Un symbole.

JEAN HOUDART.

★ Office du tourisme japonais : 4-8, rue Sainte-Anne, 75001 Paris. Tél. : 296-07-94 et 296-20-29.

★ La Japan Air Lines (75, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, Tél. : 225-55-01) présente sa brochure *Jaltour 1979-1980*, qui propose à des prix bien inférieurs à celui du billet seul des programmes comprenant le transport Paris-Paris, la chambre d'hôtel et le petit déjeuner, et laissant tout loisir de se plonger dans la vie japonaise.

Carnet de voyages

L'Ascension aux Seychelles

Quelques places encore — mais il faut se hâter ! — pour quitter Paris le 24 mai à destination des Seychelles. Une fois là-bas, hébergement en demi-pension au Mahé Beach Hotel. Le retour vers la capitale est fixé au 4 juin. Il en coûtera 4 900 francs par personne (sur la base de deux personnes partageant la même chambre).

★ OCCAJ : 9, rue de Vienne, 75008 Paris, tél. 296-15-02.

A la voile en Méditerranée

D'avril à juin, les îles grecques et la Crète, ou, de juin à octobre, les côtes turques. Ou encore — sur demande — Malte, la Sicile et la Sardaigne... Tout cela à bord d'un ketch de 20 mètres au confort parfait (climatisation, quatre cabines indépendantes avec chacune ses sanitaires, le radiotéléphone et, ce qui ne gâte rien, un cuisinier professionnel dans la cambuse). A partir de 4 480 F par personne.

★ L'Atelier des voyages : 5, rue Jean-du-Bellay, 75004 Paris, tél. 329-63-10. (Au catalogue de cette même agence, un voyage en Chine : vingt-quatre jours, du 31 juillet au 23 août, dont trois jours à Hongkong. Par personne, en chambre double : 13 900 F.)

L'Islande, marteau en main

Sous la conduite d'un géologue, M. Arbey, de la faculté des sciences d'Orsay, un voyage en Islande du 16 au 28 juillet. Il commence par Reykjavik, puis se poursuit par Thingvellir, Godafoss, Husavik, Detifoss, le lac Myvatn, le volcan Askja, les fjords, le parc national de Skaftaffel, les champs de lave de Eldhraun et la mer de sable (noir) de Myrdalssandur, etc.

Pour les passionnés de géologie, évidemment, mais aussi pour les fous de photo, et, de toute façon, les amateurs d'espace et de paysages comme il n'en existe que là. Par personne, 5 200 F tout compris.

★ Idées-Voyages : 9, rue de Maubeuge, 75009 Paris, téléphone 285-44-04.

Et pourquoi pas les Baléares ?

Palma, la plage de l'Arenal, le beau quartier de Calamayor, Iletas, dans les pins, Porto-Cristo ou Puerto-de-Pollensa ? Autant de choix, à un prix record : 1 135 F par personne pour une semaine en pension complète.

★ Vacances 2000 : 141, rue de Rennes, 75006 Paris, tél. 544-38-58.

Une maison sur quatre roues

Un nouveau loueur de camping-cars propose des cellules familiales Bendix sur châssis Ford 11 CV. Des vacances itinérantes, pour cinq adultes au maximum, dans l'exiguïté, mais non sans confort (frigo, douche, W.C., etc.). Les prix (5 400 F tout compris pour quinze jours en été) ne sont pas excessifs et le matériel a l'avantage d'être neuf.

★ Car-Away, 49, rue Rocque-de-Fillol, 92800 Puteaux, téléphone 624-77-65.

Connaissez-vous le Loir-et-Cher ?

Deux provinces, le comté de Blois et le duché de Vendôme, sont devenues, à la Révolution, le Loir-et-Cher. Un beau département, pas aussi connu qu'il le mérite. Jusqu'au dimanche 20 mai, on pourra en savoir plus à son sujet. Les samedi 19 et dimanche 20, des jeux-concours, des dégustations de produits régionaux, de l'information et des groupes folkloriques, etc.

★ 38, av. de l'Opéra, 75002 Paris. (Le samedi 19, de 19 heures à 21 heures, projection d'un film suivi d'un débat. Autres manifestations, de 15 heures à 19 heures.)

Le Berry, sans quitter Paris...

Ils sont quatre-vingt-dix, peintres, graveurs, dessinateurs, qui, chacun à sa manière, chantent les beautés du Berry, ses charmes, ses pierres, ses espaces. Jusqu'au 9 juin, on peut grâce à eux s'offrir sans bourse délier un « voyage » au long des cimaises.

★ Centre de l'encadrement : 34, rue René-Boulanger, 75010 Paris (près place de la République). Tous les jours, sauf dimanche, de 9 heures à 17 h. 45.

FAUX VENDEURS DE VOYAGES

Le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs met instamment le public en garde contre les individus, entreprises ou organismes qui organisent des voyages ou des séjours ou vendent ces produits sans en avoir reçu l'autorisation prévue par la loi du 11 juillet 1975 et le décret du 28 mars 1977. La licence d'agent de voyages, pour le secteur commercial, et l'agrément de tourisme, pour le secteur associatif, permettent l'exercice de ces activités.

Pour ce faire, les agents de voyages et les associations, groupements ou organismes sans but lucratif sont obligatoirement bénéficiaires, d'une part, d'une assurance de responsabilité civile professionnelle ; d'autre part, d'une caution mise à la disposition du ministre chargé du tourisme. Ainsi, le public est-il protégé contre une éventuelle défaillance de l'organisation du voyage.

Les officines en situation irrégulière, souvent de statut juridique mal défini, exercent leurs activités sans pouvoir justifier de telles garanties.

Il est aisé de reconnaître les agents de voyages et les associations de tourisme agréées car ils doivent faire porter sur tous les documents qu'ils diffusent la mention de leur licence ou de leur agrément, suivie d'un numéro d'ordre.

★ Tous renseignements sur les agences de voyages et associations agréées peuvent être obtenus en téléphonant au 766-51-35.

● Les « nuits blanches » de l'Irlande. — Une erreur s'est glissée dans l'information parue sous ce titre (« le Monde » du 12 mai) ; en effet, le prix du billet sur les vols économiques d'Aer Lingus, de Paris-Charles-de-Gaulle à Dublin et retour, n'est pas de 650 francs comme nous l'écrivions, mais de 695 francs, nouveau tarif en vigueur depuis la récente hausse des carburants.

CORRESPONDANCE

Les cimes et leurs « propriétaires »

Après la parution de l'article « Un tandem sur les cimes » (le Monde du 5 mai), M. Lucien Wahl, de Grenoble, nous a fait parvenir la lettre suivante :

J'ai lu avec un grand intérêt le récit des « performances blanches de » de Yann et Jack Sangnier. Loin de moi l'idée de ne pas applaudir à leurs exploits.

Toutefois, ce n'est pas Sangnier et ses compagnons qui firent la première traversée des Alpes à skis. Ils eurent un précurseur, Léon Zwingelstein, qui, il y a quarante-six ans, fit seul (je dit bien : *absolument seul*) la traversée Grenoble, Beuil, Montgenèvre, Chamonix, Zermatt, Saas-Fée, Saint-Moritz jusqu'à Galtur, en Autriche. Il n'était pas pressé, son raid dura du 1er février au 22 avril 1933.

Alsacien d'origine, mais Grenoblois d'adoption, il était un pur, un possédé des solitudes de la haute montagne.

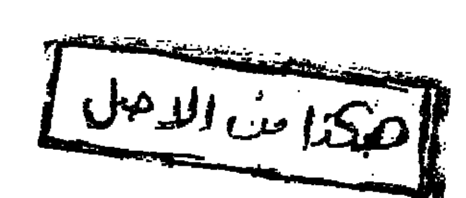
A l'époque où le matériel de ski et de camping ainsi que l'équipement personnel étaient plus que rudimentaires, il couchait sous une tente de sa fabrication, à 3 500 mètres d'altitude, lorsqu'il jugeait ne pas pouvoir atteindre un refuge. Il faillit périr dans la tempête au mont Rose.

Ceux qui ont connu « Zwing », et j'en suis, conservent précieusement le livre de Jacques Dieterlen *le Chemineau de la montagne*, qui retrace fidèlement la vie de cet homme hors du commun.









LA NATURE EN QUESTION

Menaces sur le marais vendéen

VENDÉE, terre d'asile de l'oiseau libre : pays de vacances et de bains de mer, la Vendée est aussi une escale sur la route des oiseaux migrateurs, qui y passent par dizaines de milliers, entre mars et septembre, en quête de repos et de nourriture. Certains y restent d'ailleurs tout l'hiver, pour repartir au printemps. Ils circulent alors en escadrilles, entre la pointe d'Arçay et l'anse de l'Aiguillon, limites de leur petit coin de paradis. Du rivage, les amateurs d'oiseaux et les amoureux de la nature, jumelles aux yeux, assistent, fascinés, aux décollages successifs, aux tonneaux et aux loopings de ces voyageurs du ciel.

Le sud du littoral vendéen est un territoire écologique irremplaçable pour la sauvagine. Car ces « marais maudits », pestilentiels et improductifs, que l'homme s'acharne depuis des siècles à maîtriser et à assécher, sont en réalité des milieux extrêmement riches. Comme le Waddenzee néerlandais, le delta du Guadalquivir ou la Camargue, cette zone joue le rôle d'un incomparable garde-manger pour les oiseaux venus de toutes parts.

La digue de l'Aiguillon franchie, c'est à travers champs — des champs de blé en l'occurrence — que l'on atteint la baie. D'anciennes îles, aujourd'hui falaises mortes, cassent la plate monotonie des polders. Du haut de leurs perchoirs, des rapaces contrôlent le paysage. La dernière dune enjambée, c'est une multitude d'oiseaux que le regard découvre d'un seul coup.

Concentrés le jour sur les vases de l'anse de l'Aiguillon, devenue réserve maritime en 1951, ils quittent leur refuge à la tombée de la nuit. Une débâcle ! Bécassines, oies, canards siffleurs, barges à la queue noire se dispersent sur les prairies humides de l'arrière-pays, en quête de leur pitance. C'est là que se situent les zones de gagnage, dans des prairies naturelles ni traitées ni labourées, et qui restent encore sous l'emprise de l'eau.

Si les chasseurs ont autrefois été responsables de la diminution du nombre des oiseaux, aujourd'hui c'est le réaménagement de ces zones qui inquiète ornithologues, chercheurs et scientifiques. L'assèchement du marais, suivi de sa transformation en culture de maïs, sont l'une des conséquences de la modernisation de l'agriculture dans un pays voué jusqu'ici à l'élevage. Mais cette évolution entraîne d'inévitables remembrements, la privatisation et l'éclatement des terrains communaux, vestige d'une vie collective en voie de disparition. Ainsi ces zones naturellement inondées en hiver commencent-elles à être cultivées. L'Etat y pousse, à coups de subventions, en amont et en aval, soit en incitant à la conversion des pâtures en cultures, soit en remboursant les récoltes inondées.

Quelques communes résistent pourtant. Celle de Saint-Denis-du-Payré, par exemple, devenue toute, sur ses deux cent cinquante hectares, réserve de chasse. Mais une telle initiative n'est pas suffisante pour sauver l'essentiel.

A quoi bon défendre le gibier, réglementer la chasse, installer des réserves ou des rondes de brigades anti-braconnage si le milieu, lui, se dégrade ?

A l'intérieur même des réserves, pourtant gérées par des associations de défense de la nature ou par l'Office national de la chasse, le marais est violé. Dans la réserve de chasse de la pointe d'Arçay, le ministère des transports a accordé à des ostréiculteurs une concession de 20 hectares. L'économie contre l'écologie ?

En bordure de la réserve, qui compte 350 hectares entrecoupés de canaux où nichent des colverts, abrités par des pins maritimes, les parcs à huîtres s'étendent peu à peu. Les vasières, milieu biologique d'une extraordinaire richesse, risquent de devenir stériles, car les bassins et les parcs forment une digue interdisant la montée des eaux : le marais ne sera plus immergé. Les oiseaux s'en iront. Et l'homme aura rendu incompatible le bon voisinage entre le ciel et la mer.

« Il faudrait, à présent, un plan national pour la sauvegarde des zones humides, faute de quoi les oiseaux ne seront pas préservés », affirment les chercheurs de Chanteloup, centre de recherches sur l'avifaune, installé en Vendée par l'Office national de la chasse. Le parc naturel régional du marais poitevin, qui sera créé à l'automne prochain, viendra à point nommé pour tenter de préserver la « sauvagerie » du marais.

Pour que la Vendée demeure le pays des oiseaux libres, il est impératif de sauver l'écosystème naturel du marais. Les bocages, les maisons aux fenêtres brodées de macramé n'auraient plus le même charme sans l'ombre fugitive des nuées d'oiseaux migrateurs.

LENA LAVINAS.

PAS D'ACCORD

La montagne abandonnée

LA lecture du Monde *(1) a appris aux montagnards que le président de la République, en visite à Chamonix, avait manifesté une certaine sollicitude à l'égard de la pose des skieurs en altitude par hélicoptère.*

Cette attitude est en contradiction totale avec les propres déclarations de M. Giscard d'Estaing à Vallouise le 23 août 1977, et avec les décisions et instructions qui en ont été la suite logique. Elles comportent l'interdiction totale, à court terme, de cette pratique qui, pour le seul profit de quelques touristes fortunés, empoisonne les vacances de milliers de visiteurs aux ressources plus modestes.

L'argument principal, avancé jusqu'à présent pour justifier cet injustifiable abus, était la faveur que lui accordait une impératrice orientale à présent détrônée. Est-ce à ce seul prix qu'on puisse espérer en voir le terme définitif ? Que reste-t-il, dès lors, de la fameuse politique de la montagne, solennellement proclamée, à la veille, il est vrai, d'une consultation électorale ?

En dehors des principes généraux à présent reniés, sa seule promesse concrète était la prise en charge par l'État du coût du déneigement des communes situées en haute altitude. Elle n'a été tenue que durant une année et pour environ le cinquième de la charge réelle.

Depuis, les crédits correspondants ont été purement et simplement supprimés, prétexte pris d'une prétendue réforme des finances communales qui, pour les communes de montagne, se traduit par un accroissement de dotation inférieur à l'accroissement des impôts et charges d'aide sociale inscrits d'office au débit des budgets communaux. Par ce tour de passe-passe, la compensation du coût de déneigement a disparu ; et avec elle la « politique de la montagne ».

Ainsi se trouvent découragés les difficiles efforts entrepris par les populations de la montagne pour tenter d'organiser elles-mêmes la rénovation économique et démographique de leur pays : notamment par la création de « villages vacances » dont on chasse les visiteurs, qui ne sont, bien sûr, que de « petites gens », en les abrutissant tout le jour du fracas des hélicoptères au service de l'indolence de quelques privilégiés.

On revient vingt ans en arrière en n'accordant, de nouveau, l'appui de l'Etat qu'aux seuls « importants projets ». Et on revient, par la même occasion, sur la parole donnée. Est-ce raisonnable ? Non, monsieur le président !

PHILIPPE LAMOUR.

(1) Voir nos éditions datées du 19 avril.

Chasseurs chassés

DANS leur guerre contre la chasse — et celle de la palombe en particulier — les écologistes ne reculent devant rien. En effet, la SEPANSO (1), grâce à des fonds réunis au niveau de leurs partisans européens, vient d'acquérir deux postes de tir de chasse à la palombe sur le col d'Organbidesca, en pays basque. Ces postes de tir sont mis aux enchères à des sommes qui deviennent de plus en plus folles. Ainsi, la Sepanso a investi dans l'opération pas moins de 10 700 francs pour une location courant sur trois ans !

Par leur coûteuse démarche, les écologistes font coup double : outre le fait de priver les chasseurs d'un passage réputé, les responsables de la SEPANSO entendent faire venir des équipes d'ornithologues pour observer les passages de migrateurs et étudier les migrations transpyrénéennes, ainsi que l'impact de la chasse au gibier dans la région.

Les écologistes reprochent en effet aux organisateurs de ne guère distinguer leurs cibles, bref de tirer trop volontiers sur « tout ce qui passe », y compris les petits oiseaux (hirondelles, pinsons, etc.). Enfin, les écologistes ne dissimulent pas leur espoir de parvenir à la limitation de la chasse en s'appuyant sur les récentes instructions européennes.

Les chasseurs du Sud-Ouest, quant à eux, défendent une chasse traditionnelle « démocratique », qui ne décime pas les vols et ne menace pas la survie de la race. Ils accusent la « chasse » à l'aide de produits chimiques autorisée dans d'autres pays pour capturer ces palombes que l'on retrouvera congelées dans les bacs réfrigérés de nos supermarchés, à des prix défiant toute concurrence. Les chasseurs préfèrent voir arriver les palombes par les chemins du ciel plutôt que de les recevoir... par wagons. Ils ont, d'ores et déjà, décidé de manifester à Pau le 26 mai pour la défense de leur loisir préféré. *(Voir également* le Monde *du 18 mai.)*

GÉRARD DUCAU.

(1) Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest.

TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Campagne

07520 LA LOUVESC (Ardèche)

HOTEL BEAU SITE** NN. Site except. 1.050 m. Qualité. Pens. 90 à 120 F net. Dépliant tél. (75) 33-47-02
HOTEL LE MONARQUE** N.N. Pension 85 F à 125 F net. Poss. forfait 7 jours avec découverte pédestre du pays : 755 F à 1.000 F net Tél. (75) 33-50-10.

19320 (Corrèze) ST-PARDOUX-LA CROISILLE

HOTEL BEAUSITE** Piscine chauffée. Etang - Tennis privés.

Côte d'Azur

CANNES

LE SAINT-YVES*** N.N., 49, bd d'Alsace. Jard., park., prox. tennis, club, piscine et croisette. Tél. (93) 88-65-29.
RUC HOTEL*** N.N. Tél. (93) 38-32-10 Face club tennis et piscine. Terrasse panoram. Prox. centre et Croisette.

06500 MENTON

HOTEL MODERNE** N.N.
Près mer. Sans pension. Tél. 35-71-87.

NICE

HOTEL VICTORIA *** N.N., 33, bd V.-Hugo, tél. (93) 88-39-60. 40 chbres, bains, tout confort. Jardin. Centre.

Mer

ILES ANGLO-NORMANDES

ILE DE JERSEY

Le printemps est la période idéale pour profiter pleinement de cette petite île, véritable parterre flottant (20 km sur 10 km, 75.000 habitants).

Dans cet étonnant petit Etat indépendant, mais rattaché à la Couronne d'Angleterre, les petites pensions voisinent avec les hôtels confortables et les palaces de très grand luxe.

Vous apprécierez le calme, la nature, les petits port, les immenses plages de sable fin, la campagne, les auberges, les pubs et, dans la capitale Saint-Hélier, un shopping détaxé à faire rêver.

Par bateau, par hydroglisseur : Saint-Malo, Carteret, Granville. Par car-ferry : Saint-Malo. Par avion : Paris, grandes villes de l'Ouest. Jersey est à 70 minutes de Paris-Orly Sud (B.I.A. Réservations tél. 934-50-08).

C'est la bonne idée pour un long week-end ou un petit séjour.

Pour documentation en couleurs, écrivez en timbrant à 1,70 F à Office National du Tourisme, Département F 10, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES** N.N., 1, rue Augureau (Champ-de-Mars, près Terminal Invalides). Compl. refait neuf. Toutes chbres av. bain ou douche et wc. calme et tranquillité - 705-35-40.

Station thermale

66160 LE BOULOU

La station du Foie et de la Vésicule. Migraines, allergies, séquelles d'hépatite, goutte, diabète, eczémas.
HOTEL DES SOURCES ** N.N.
HOTEL DU GRILLON D'OR ** N.N.
HOTEL DU CANIGOU * N.N.

Suisse

AROSA (Grisons)

HOTEL VALSANA - Semaines forfaitaires en montagne dès 320 F. Piscine couverte et plein air. 4 courts tennis. Télex : 74232

ASCONA. MONTE VERITA

Maison renommée. Situation magnifique et tranquille. Piscine chauffée. Tennis. Tél. 1941/93/35/12 81.

CH-1938 CHAMPEX-LAC (Valais)

HOTEL DU GLACIER, tennis. 7 jours en demi-pension dès Fr. français 695. Eté-hiver, la nature à votre porte. Tél. 1941-26-4 12 07.

LEYSIN (Alpes Vaudoises)

Alt. 1 350 m. 25 km de Montreux Climat vivifiant 65 km promenades Piscine, patinoire, tennis, minigolf GRATUIT

1/2 Pens dès 75 FF Offres détaill par Office Tourisme, CH-1854 LEYSIN Tél. : 1941/25/34 2 44.

HOTEL LA PAIX **. 35 lits. Cachet montagnard séduisant. Cuisine et service des patrons. Demi-pension dès FF 80 - Tél. : 1941/25/34 13 75.



Ile-de-France

75004 PARIS

RESTAURANT M - Sous les voûtes d'une chapelle historique du 13e s. 14, rue des Lombards - « Chatelet-Beaubourg » - S/réserv., 274-44-88.

Yvelines

78270 ROLLEBOISE

CHATEAU DE LA CORNICHE ★★★★
Tél. : (1) 093-21-24

Essonne

Nle 721 Etampes à Pithiviers
91690 FONTAINE-LA-RIVIERE

AUBERGE DE COURPAIN ★★★
Tél. : (1) 495-67-04

Val-de-Loire

45140 ORLEANS Ouest « Loiret »

AUBERGE DE LA MONTESPAN ★★★
Tél : (38) 88-12-07

37400 AMBOISE « Indre-et-Loire »

HOSTELLERIE LE CHOISEUL ★★★★
Tél. : (47) 57-23-83

37400 AMBOISE « Indre-et-Loire »

CHATEAU DE PRAY ★★★
Tél : (47) 57-23-67

37250 MONTBAZON - en Touraine « Indre-et-Loire »

HOTEL RESIDENCE ★★★★
DOMAINE DE LA TORTINIERE
Tél. : (47) 26-00-19

Berry

18600 SANCOINS (Cher)

LE DONJON DE JOUY ★★★
Tél. : (36) 74-56-88

Picardie

Entre Soissons et Noyon
02300 CHAUNY (Aisne)

HOSTELLERIE LE GRIFFON ★★★
Château de Blérancourt
Tél. : (23) 52-60-11

Seine-Maritime

76490 VILLEQUIER-LE-HAUT

DOMAINE DE VILLEQUIER ★★★★
Tél. : (33) 96-10-12

Périgord

Entre Brantôme et Périgueux (Dordogne)
24460 CHATEAU-L'EVEQUE

CHATEAU SAINT-VINCENT ★★★
Tél. : (53) 54-30-50

Bourbonnais

03270 BUSSET (Allier)

10 km de Vichy par Saint-Yorre
LE HAUT TOURNE-BRIDE ★★★★
Restaurant affilié
(sans chambres)
Tél. : (70) 41-26-87

Une question toujours

POINT DE VUE LES MILLIARDS DU NON-ÉTALEMENT DES VACANCES

Après l'article publié dans le Monde *du 28 avril qui rendait compte d'une étude du Bureau international du travail dénonçant les méfaits de l'absence d'étalement des vacances, notamment en France, M. Gérard Lassalle, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., nous apporte son point de vue.*

ANCIEN secrétaire général adjoint du CATRAL (1), j'ai eu l'occasion d'approfondir personnellement cet inépuisable problème qui, depuis plus d'une décennie, renaît de ses cendres chaque année à la belle saison. Alors que, dans le même temps, les hommes se promènent dans l'espace et marchent sur la Lune, la première question qui devrait venir à l'esprit serait de se demander pourquoi en France, où, comme chacun sait, « nous avons des idées », nous n'avons pas été capables jusqu'ici de résoudre un problème aussi simple comparé à ceux que posent les fusées spatiales habitées... La réponse à cette question ne fait aucun doute : notre singulière incapacité à résoudre un tel problème vient du fait que, pratiquement, il est insoluble pour la bonne raison que toute solution se heurte à des obstacles quasiment insurmontables. Et ces obstacles sont bien connus : selon les experts, ce sont les habitudes de la population (qui se retrouvent en particulier dans le calendrier de l'enseignement) et les fermetures des entreprises (et magasins) en juillet et surtout en août.

Dès lors, il me semble que la question à se poser maintenant est de savoir pourquoi ces obstacles sont quasiment insurmontables ?

Si surprenante soit-elle, la réponse à cette question est que la concentration actuelle des vacances est la solution la plus satisfaisante pour les vacanciers, pour les entreprises, et peut-être même pour l'économie du pays.

Une constatation s'impose : l'immense majorité de la population (en particulier les enseignants) ne se plaint pas de cette concentration. Dans aucun défilé de travailleurs, nul n'a jamais lu ou entendu une revendication quelconque à ce sujet. Certes, la grande majorité des personnes, quand on les interroge, se déclarent « pour » l'étalement ; mais si on pousse plus loin la question, on s'aperçoit bien vite qu'elles sont seulement pour l'étalement des vacances des autres.

Les habitudes prises depuis 1936 sur le choix des vacances en juillet, et plus encore en août, sont solidement enracinées dans le cœur des Français.

Qu'on le veuille ou non, tout culpabilise le pauvre type qui se traîne dans les rues presque désertes de la grande ville parce qu'il n'a pas pu partir en vacances dans ces deux mois, devenus aussi sacrés que le sont ces deux jours de week-end : le samedi et le dimanche. Ecoutez la radio ou la télévision pendant ces deux mois : les « doublures » des « ténors » de ces *mass media* (presque tous disparus de l'antenne) exaltent les joies de la mer et de la montagne dans les nombreuses occasions qui se présentent à eux. Est-il exagéré de dire que c'est la preuve d'une promotion sociale que de prendre ses vacances en août ? Si non, comment expliquer le « vide » manifeste que l'on constate en juillet et surtout en août dans des services qui fonctionnent prétendument toute l'année sans fermeture, vide qui oblige à ajourner au moins jusqu'en septembre le règlement de bien des affaires ?

Cet ajournement ne doit pas présenter de si graves inconvénients qu'on le dit, puisque le « vide » se reconduit et s'amplifie même d'une année à l'autre sans soulever de réelles protestations. Est-il meilleure preuve que la « force d'évasion » est maintenant devenue irrésistible pendant ces deux mois sacrés ? Alors pourquoi chercher à imposer à la population par un étalement un autre bonheur que celui qu'elle prend manifestement dans la situation actuelle ?...

La fête, c'est la foule

Pour « justifier » cet « autre bonheur », on prétend que les vacanciers de juillet et d'août détériorent leur santé en raison des *« agressions de toute nature qu'ils subissent du fait des encombrements sur les lieux de séjour »*. Mais il s'agit là d'une affirmation non scientifiquement vérifiée. On peut tout aussi bien affirmer que ces vacanciers ne se sentent jamais aussi bien dans leur peau que lorsqu'ils se retrouvent ensemble, de préférence sous un soleil brûlant qu'ils vont chercher en grand nombre jusqu'à la Costa Brava et même la Costa del Sol...

Il faut se faire une raison : pour la plupart d'entre nous, les vacances, c'est la fête, et la fête, c'est la foule. Quant à la cherté des vacances en juillet et en août, c'est le prix à payer pour la fête. D'ailleurs, si on étalait les vacances, est-on bien sûr que les prix baisseraient pendant ces deux mois ? Ce qui est beaucoup plus sûr, c'est qu'ils monteraient les autres mois.

Reste les fermetures, surtout en août, de la plupart des entreprises. Une erreur grossière à ne pas commettre serait de préconiser leur étalement pour amorcer un certain étalement des vacances. En raison de leur interdépendance, les entreprises, même appartenant à des branches très différentes, sont condamnées, si elles ferment, à fermer toutes en même temps sauf à compromettre leur activité et à courir le risque de perdre quelques marchés.

Les fermetures n'ont pas le seul avantage de permettre de donner sans problème le congé réglementaire à tout le personnel. Elles ont aussi un effet bénéfique sur la gestion et donc sur le bilan des entreprises.

Comment pourrait-on imaginer que tous les dirigeants d'entreprises qui ferment agissent chaque année contre les intérêts dont ils ont la charge. N'est-il pas raisonnable de penser qu'il y a belle lurette qu'ils se seraient concertés pour pratiquer l'ouverture permanente si elle leur était apparue profitable ? D'ailleurs, cette méthode « française » de la fermeture n'est-elle pas progressivement appliquée dans certain pays voisin fortement industrialisé et respecté pour son sérieux ?

On peut admettre, à la rigueur, que les entreprises qui vivent du tourisme saisonnier gagneraient à un certain étalement des vacances. Encore ne voit-on pas bien comment, en supportant des charges sur une plus longue période sans que leur clientèle s'en trouve sensiblement accrue, elles pourraient retirer de cet étalement un meilleur bénéfice.

A ce sujet, on parle parfois du chemin de fer qui serait obligé de se doter d'un parc de voitures à voyageurs en surnombre pour faire face aux pointes de trafic de fin juin/début juillet et de fin juillet/début août. Peut-on observer que cette dernière pointe n'est pas si mal équilibrée puisque les « retours » de juillet compensent en bonne partie les « départs » d'août, ce qui est loin d'être le cas pour les départs de fin décembre à l'occasion des vacances des fêtes de fin d'année. On peut légitimement se poser la question de savoir si le matériel en surnombre n'est pas autant justifié par les vacances d'hiver que par les vacances d'été et si, tous comptes faits, les premières ne sont pas plus onéreuses pour le chemin de fer que les secondes.

Enfin, la concentration actuelle des vacances est-elle préjudiciable à l'économie du pays ?

Certes, les départs simultanés des automobilistes sur les mêmes lieux de vacances occasionnent de gros bouchons qui sont incontestablement source de gaspillages en tout genre. Mais il s'agit là d'un problème différent de celui de l'étalement des vacances et qui s'aggrave ou se simplifie selon les caprices du calendrier. Comme le montre l'expérience des retours, il suffirait de décaler les départs sur un ou deux jours pour réduire considérablement les bouchons. Une solution d'autorité ne pouvant être envisagée, on a confié ce problème annexe à « Bison futé » qui, d'une année à l'autre, finit par obtenir quelques succès notables.

Revenons donc au vrai problème, celui du « mauvais » étalement des vacances, lequel, « d'après certains calculs du Bureau international du travail (BIT), aurait coûté à la France plus de 350 milliards de francs en 1977 ».

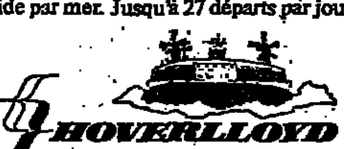
Pointes en V

On reste confondu devant une telle affirmation qui, si elle était exacte, devrait inciter M. Barre à tenter d'obtenir du Parlement une loi qui imposerait l'étalement des vacances sur une période suffisante pour prévenir cette énorme dépense et, du même coup, par de très nombreuses créations d'emplois même onéreuses, supprimer radicalement le chômage. Etant données ses conséquences aussi bénéfiques, cette loi obtiendrait sûrement la faveur des Français.

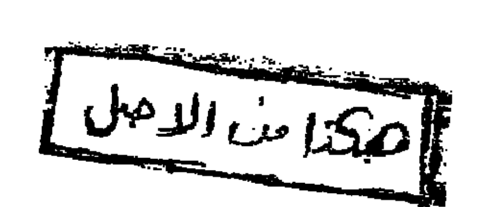
Toujours selon le Bureau inter-











d'actualité

VACANCES

national du travail, l'un des gros inconvénients de la concentration des vacances serait « la chute de l'indice industriel au mois d'août, qui atteint maintenant 33,5 % en France alors qu'elle est six fois moindre en R.F.A. et vingt-deux fois moindre aux Etats-Unis ».

Pour éviter cette chute, deux méthodes sont possibles :

— Ou bien on la répartit sur les douze mois de l'année afin de laisser globalement la production industrielle à son niveau actuel, ce qui obligerait les entreprises intéressées à ne pas fermer. On chercherait en vain l'intérêt d'une telle solution, sauf qu'elle satisferait ceux qui, dans les graphiques, n'aiment pas les pointes en V ;

— Ou bien on embauche du personnel en quantité suffisante pour effacer cette pointe en V, ce qui aurait pour effet d'augmenter globalement notre production industrielle d'environ 3 % dans l'année. Mais dans la période de guerre économique que nous vivons, la question est moins de produire davantage que d'écouler notre production en cherchant à produire mieux et moins cher. Existerait-il donc actuellement des entreprises industrielles qui ne pourraient faire face aux besoins de leurs clients faute d'une production suffisante ?

A ma connaissance, aucun bilan sérieux n'a jamais été fait pour savoir si la dilution des vacances (sur combien de mois ?) était plus avantageuse que leur concentration. Pour ne citer qu'un exemple, il faudrait faire intervenir dans ce bilan les dépenses supplémentaires de travaux de voirie et les pertes de recettes venant d'un amoindrissement considérable des touristes étrangers que la seule région d'Ile-de-France aurait à supporter si elle connaissait une activité normale pendant ces deux mois.

En définitive, contrairement à une idée reçue (très largement répandue et reprise par le chef de l'Etat lui-même), on peut raisonnablement douter que, au total, l'économie du pays aurait à gagner d'un étalement des vacances. C'est ce que j'avais dit le 13 octobre 1975 au groupe d'études, présidé par M. Bertrand Labrusse, lorsqu'il avait invité le CATRAL à lui faire part de ses observations.

GÉRARD LASALLE.

(1) Comité pour l'étude des horaires de travail et des temps de loisirs dans la région parisienne (27, rue Barbet-de-Jouy, Paris).

Hippisme

L'instant où le rêve a basculé...

A 16 heures 16 minutes et quelques secondes, dimanche, la saison de galop a basculé. Jusqu'à cet instant, IRISH RIVER dominait, de la tête et de l'encolure, la génération des « trois ans ». On ne voyait guère que deux adversaires à lui opposer : LE MARMOT et THREE TROIKAS. Mais le premier paraît être surtout un cheval de terrains lourds et il en est peu, d'un côté ou l'autre de la Manche, en juin, le mois des derbies. Quant à THREE TROIKAS, c'est une pouliche, et mâles et femelles ne s'affrontent guère avant l'automne. Bref, un horizon dégagé au moins jusqu'aux limites de l'été, qui embrassait soit le Jockey-Club, soit — gloire des gloires — le Derby d'Epsom, et un peu plus tard, pourquoi pas, le Grand Prix de Saint-Cloud, s'offrait aux sabots, déjà sept fois triomphants (en huit courses) du fils de RIVERMAN. Mais il restait une inconnue : IRISH RIVER, dont une sœur, le père et la mère, le grand-père maternel (KLAIRON), se sont surtout illustrés sur 1 600 mètres, était-il capable d'être encore souverain sur 2 400 mètres, la distance des derbies ? Ajoutait-il à son génie de la vitesse, sept fois démontré, la persévérance, sans laquelle, chez les chevaux comme chez les hommes, les carrières même les plus brillantes restent inachevées ? Les 2 100 mètres du Prix Lupin, un peu plus qu'à mi-chemin entre le terrain déjà conquis et celui qu'il s'agissait d'atteindre, promettaient une réponse que la qualité des opposants annonçait péremptoire. Or, la réponse a été : non.

Il est vrai que, dans les écuries adverses, on l'avait soigneusement préparée, quasiment apprise par cœur dans toutes ses intonations.

Le vieux renard de François Mathet, notamment, avait, pour le compte de l'écurie Aga Khan, soigneusement préparé le coup. Il savait qu'il disposait, en TOP VILLE, d'un sujet qui, lui, avait indiscutablement de la tenue. Il avait donc engagé, à côté de ce TOP VILLE, un cheval de jeu, SILVER DO, avec mission d'imprimer à la course un rythme sévère, susceptible d'émousser la pointe de vitesse de IRISH RIVER et, au contraire, de faire s'imposer les qualités de résistance de TOP VILLE.

Des bâtards, le comble de la déchéance

Dès l'ouverture des boîtes, SILVER DO fonça à tombeau ouvert. Les autres jouèrent le même jeu. On allait si vite que le record de l'épreuve, détenu depuis 1974 par DANKARO, allait être battu : 2 min. 9 sec. 30/100 (58 kilomètres et demi à l'heure, sur 2 100 mètres).

A 16 heures 16 minutes et quelques secondes, donc, le petit peloton aborda la ligne d'arrivée. On vit d'abord IRISH RIVER, qui n'avait pas paru souffrir de la rapidité de la course, faire exactement ce qu'il avait fait sept fois, et à l'endroit exact où il l'avait fait. Il déboîta légèrement sur la gauche, tendit l'encolure, allongea sa foulée. En 50 mètres, il fut sur les chevaux de tête : TOP VILLE, qui venait de relayer SILVER DO, et SHARPMAN. Ving mètres encore, et il leur prit un avantage d'une demi-longueur. A cet instant, le Derby d'Epsom était au bout de ses sabots. Mais 50 mètres plus loin, le rêve s'écroulait. Car cette demi-longueur conquise en un seul élan, IRISH RIVER n'était plus capable, comme les sept fois précédentes, de la faire se multiplier.

Au contraire, c'étaient les autres qui revenaient sur lui, reprenaient l'avantage, creusaient, à leur tour, une demi-longueur d'écart, puis une, puis une et demie. Telle était, au passage du poteau, la distance entre TOP VILLE, vainqueur, et le champion (qui le reste sur 1 600 mètres). SHARPMAN s'intercalait entre les deux, presque exactement au milieu. C'était net, probablement sans appel, car IRISH RIVER ne va plus, dans la suite de sa carrière, se risquer au-delà de 1 600 mètres, alors que TOP VILLE va, au contraire, s'orienter vers les 2 400 mètres des triomphes epsomiens ou cantiliens.

Le nouveau champion est issu de feu l'écurie Dupré. Il faisait partie des quelque cent cinquante sujets sur lesquels l'Aga Khan avait réalisé, voilà deux ans — et pour 20 millions de francs — une O.P.A.

Pour l'instant, le propriétaire est moins heureux avec son autre O.P.A. : celle effectuée, l'été passé, pour 41 millions de francs cette fois, sur l'écurie Boussac moribonde. L'affaire débouche sur des démêlés judiciaires et hippiques fort désagréables. Treize jours avant que, le 19 juillet, l'Aga Khan ne conclue cet achat global, par conséquent le 6 juillet, M. Marcel Boussac avait vendu, pour 3 millions et demi de francs, cinquante-sept juments aux éleveurs et courtiers américains Murty frères. L'Aga Khan s'opposa, en justice, à ce que les juments quittent le territoire français. Mais les frères Murty avaient reçu en échange de leur chèque, les cartes d'origine, qui, en la matière, valent certificats de propriété.

Depuis, on va de prétoire en prétoire. Le dernier en date a été — en attendant un pourvoi en cassation — celui de la troisième chambre de la cour d'appel de Paris. En schématisant — car le dossier est très complexe, — la situation est la suivante : la justice considère que la totalité des chevaux appartiennent à l'Aga Khan. « *Soit*, disent les Murty. *Qu'on nous rende nos dollars.* » Mais pas du tout, et c'est ici que la logique se hérisse : les juges ne veulent pas rendre 1 785 000 F payés, à titre d'acompte, avant la date de cessation de paiement du groupe Boussac. Cette somme doit entrer, selon eux, dans la masse de la liquidation judiciaire. « *Dans ces conditions*, répliquent les Murty, *nib* (ou l'équivalent en *slang*) *pour le retour des cinquante-sept cartes d'origine.* » Et, en même temps, ils saisissent le Jockey-Club américain qui, à son tour, roule des yeux furibonds vers la Société d'encouragement. Car, dans cette affaire, il y a la loi hippique à côté de la loi tout court. Elle édicte notamment que les autorités hippiques d'aucun pays ne peuvent enregistrer au stud-book un produit dont la mère n'a pas de certificat d'origine. Si l'on applique la règle, les cinquante-sept juments risquent de ne donner à l'Aga Khan que des bâtards, interdits de champs de courses. Le comble de la déchéance pour une écurie princière...

LOUIS DÉNIEL.









Plaisirs de la table

De Mougins à Saint-Jean-Cap-Ferrat

DEUX POLES, deux extrêmes de la côte : la mer et (presque) la montagne. Mais aussi deux images semblables de ce qu'elles pouvaient être « avant ». Avant les vacanciers, avant « le progrès », avant les promoteurs. Mougins, qui a gardé quelques vestiges de ses remparts des douzième et treizième siècles, arrête les voitures à sa porte sarrazine, et ses ruelles tortueuses ne bruissent que de pas.

Sur la place de la Mairie, André Surmain a installé son *Relais* (tél. 90-03-46). Ancien élève de Dumaine, ancien propriétaire du fameux *Lutèce* de New-York, M. Surmain a pris ici des invalides fort actifs. Vous aimerez son décor 1900, d'un vert d'eau apaisant, ses garçons en rondins, sa cuisine, surtout, savoureuse (avec des desserts de Colette, une jeune pâtissière de talent). Un menu (120 F) copieux et original, un autre baptisé « Divertissement » à 160 F et la carte. J'ai goûté les oursins brouillés (présentés d'amusante façon), le fond d'artichaut tiède à la salade de crabe, le ris de veau Bercy. J'ai noté la mouclade et le pigeonneau à l'ail doux et riz sauvage, le magret aux pêches blanches. J'ai « tâté » d'un bon plateau de fromages et admiré les desserts du *Relais* (et de Colette). J'ai, enfin, apprécié les prix (doux) de la carte des vins, avec un rouge en carafe à 25 francs.

Christine Surmain, qui est bien jolie et qui a donné son nom au long drink maison, ouvre, enfin, en face du *Relais de Mougins*, un *Feu follet*. C'en sera la version bon enfant et je puis dire « populaire » au bon sens du terme. Avec des plats du jour, des entrées provençales rafraîchissantes pour cet été.

Mougins est une villette charmante. La voici en passe de devenir une étape gourmande renommée. Tout cela parce qu'un bon cuisinier revenu d'Amérique a découvert ce balcon sur la Côte d'Azur, une vieille maison à retapée, une jolie femme et le plaisir de vivre à Mougins !

Saint-Jean-Cap-Ferrat a eu de la chance et cet ancien village de pêcheurs aurait pu, comme tant d'autres ici, devenir un piège à touristes avec ses marinas, ses tours, ses bastringues. Au contraire, il s'est préservé. Son petit port reste « intime », ses rues de village. La seule construction de ces dernières années est la *Voile d'Or* (tél. 01-13-13). Cette maison n'a pas trois étages et, sur le port de plaisance, s'intègre au paysage admirablement.

Avec sa plage particulière, sa piscine, sa terrasse-jardin, la *Voile d'Or* est une des plus belles réussites de la Côte, une maison de luxe qui pourrait n'être que cela. Mais Jean Lorenzi a voulu qu'elle fût encore mieux. Son cuisinier, Jean Crépin, et son sommelier, Melkonian (premier sommelier de France), lui ont mérité une étoile... qui se multipliera, j'espère. La cuisine de M. Crépin est sage, je veux dire sans épates inutiles. Mais combien originale (filets de rouget au bellet rouge et à la moëlle, suprême de turbot en lamproie, par exemple) et discrète (royale de loup ou blanc de saint pierre à la crème de légumes). Très belles pâtisseries de Michel Joffre.

Il n'y a qu'à traverser la rue pour franchir la porte des *Hirondelles* (52, av. J.-Mermoz, tél. 01-30-25). J'en ai souvent parlé. L'exquise petite maison de Marie Venturino et de ses filles complète admirablement le plaisir gourmand au port de Saint-Jean. Ici, c'est la femme-fleur qui s'épanouit, à la fois humble et timide, joyeuse et tendre. Décor, service, tout est reflet de la cuisine de la chère Marie dont les sardines farcies sont incomparables, les poissons, simplement pochés ou grillés, remarquables, l'aïoli succulent, la tourte aux pommes bon enfant. J'en oublie !

Ah ! que n'ai-je le temps — et le portefeuille — pour vivre ici, ne quittant la pétanque que pour un déjeuner aux *Hirondelles*, ne revenant de la promenade à la pointe Sainte-Hospice que pour prendre un verre au bar et dîner à la *Voile d'Or*, avant d'aller dormir face à la mer..., ce toit tranquille où tôt le matin picorent les focs des pêcheurs de Saint-Jean !

LA REYNIÈRE.

Philatélie

N° 1586

FRANCE : Election européenne.

L'élection au suffrage universel — 10 juin 1979 — du Parlement européen, comme prévu, sera marquée par l'émission d'un timbre-poste soulignant cet événement. Vente générale le 21 mai (22e/79). — Retrait même probable pas encore fixé.



1,20 F, bleu violacé, rouge, bleu, vert, jaune, orangé et noir.

Format 36×22 mm. Maquette de Georget. Tirage : 15 000 000 d'exemplaires. Impression en héliogravure ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 19 et 20 mai, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire, ouvert au Palais du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. — Oblitération « P.J. ».

— Le 19 mai, de 8 h. à 12 h., aux guichets philatéliques de la R.P. et de l'AGERIP de Strasbourg. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

FRANCE : Hommage à Jeanne d'Arc

Maintenant que les travaux de modernisation sont terminés sur la place bien connue de Rouen, la municipalité a obtenu l'émission d'un timbre « hors programme » représentant le monument national érigé en hommage à Jeanne d'Arc. Vente générale le 25 mai (23e/79). — Retrait probable le 7 décembre 1979.



1,70 F, rose violacé.

Format 36×22 mm. Dessin et gravure de Michel Monvoisin. Tirage : 7 000 000 d'exemplaires. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le jeudi 24 mai, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert à la Salle des procureurs du palais de justice de Rouen. — Oblitération « P.J. ».

— Le jeudi 24 mai, de 8 h. à 11 h., à la Recette principale de Rouen. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

Bureaux temporaires

⊙ 27000 Evreux (salle omnisports), le 19 mai.
⊙ 59200 Tourcoing (musée municipal), du 19 au 27 mai.
⊙ 59140 Dunkerque (journal « la Voix du Nord »), les 19 et 20 mai.
⊙ 94110 Arcueil (hôtel de ville), les 19 et 20 mai.
⊙ 91120 Palaiseau (Maison des J.C., parc de l'hôtel de ville), les 19 et 20 mai.
⊙ 80810 Méaulte (foyer de l'usine), les 19 et 20 mai.
⊙ 78129 Vélizy-Villacoublay Air (base aérienne 107), le 20 mai.
⊙ 71000 Mâcon (parc des Expositions), du 19 au 28 mai.
⊙ 75009 Paris (10, rue d'Aumale), le 20 mai.
⊙ 34000 Montpellier (Centre régional de documentation pédagogique), le 19 mai.
⊙ 73000 Chambéry (base aérienne 725), le 20 mai.
⊙ 54133 Nancy-Ochy (Base aérienne 133), le 24 mai.
⊙ 14000 Caen (hall d'exposition de la Foire), le 26 mai.

ADALBERT VITALYOS.

(Publicité)

INDEX DES RESTAURANTS

Spécialités françaises et étrangères

ALSACIENNES

TERMINUS NORD, 23, rue de Dunkerque. 824-48-72. Choucroute spéciale.
CHEZ HANSI, 3, place du 18-Juin-1940 (6e), 548-96-42.
AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9e), 770-62-39.

AUVERGNATES

ARTOIS ISIDORE ROUZEROL, 13, r. d'Artois, 8e, 225-01-10. F/sam. dim.

BASQUES

TAVERNE BASQUE, 45, r. Cherche-Midi, 222-51-07. Spéc. Sud-Ouest. Civet confit, toro + menu spéc.

CORSES

LA CORSE, 10, r. E.-Marcel. F/dim. Spéc. de l'Ile. Menu 36 s.c. 233-74-18

FRANÇAISE TRADITIONNELLE

RELAIS BELLMAN, 37, r. Franç.-Ier, 359-33-01. Jusq. 22 h. Cadre élég.
PIERRE, place Gaillon, 265-87-04 Fermé dim. Déj. Dîner d'affaires MENU 69 F et carte.
RELAIS MOULIN, route de Saclas, 4 km d'Etampes Ormoy-la-Rivière, 494-34-36. Menu 45 F. Carte 75 F Ouvert tous les jours Banquets Séminaires. Soirée dans. le sam.
LAPEROUSE, 51, quai Gds-Augustins. 326-68-04. Cadre ancien.
LA GALIOTE, 6, rue Gomboust. 261-43-93. Ses terrines et plats du jour.
LE CAVEAU, 79 bis, r. Martyrs-18e, 251-29-30. Caves XVIIe. Menu 35 F.

GRILLADES

LE GABRIELLE D'ESTREES, 69, r. des Gravilliers. F/dim. 274-57-81.

LYONNAISES

LA FOUX, 2, rue Clément (6e). F. dim. 325-77-66. Alex aux fourneaux.

PATISSERIES

LA BOUTIQUE DU PATISSIER, 24, bd des Italiens, 824-51-77. T.l.j.

PÉRIGOURDINES

LE FRIANT, 40, r. Friant, 539-59-98. F/dim. Spéc. et cartes Poissons.
LA TRUFFIERE, 4, r. Blainville, 5e. 633-29-82. MENU 75 B.S.C. F/lundi.

RÉUNIONNAISES

ILE DE LA REUNION, 119, rue Saint-Honoré. 233-30-95. F/lundi. Spéc. de Carry.

SARLADAISES

LE SARLADAIS, 2, rue de Vienne, 522-23-62. Cassoulet 40 F. Confit 40 F.

SAVOYARDES

AU SAVOYARD, 16, rue 4-Vents, 326-20-30. T.l.jrs. M. Cochet, propr.

SUD-OUEST

AU VIEUX PARIS, 2, pl. Panthéon (5e), 033-79-22 PARKING Sa cave. P.M.R. 80 F.

TOURANGELLES

PETIT RICHE, 25, rue Le Peletier 770-86-50 De 6 à 45 couverts.
L'ESCAPADE EN TOURAINE, 24, r. Traversière, 343-14-96. Spéc. F/dim.

FRUITS DE MER ET POISSONS

L'ACADIEN, 35, bd du Temple, 272-27-94. Patr. J.-M. Neveu, chef. cuis.
AU GITE D'ARMOR, 15, rue Le Peletier (9e), 770-66-25.
LA BONNE TABLE, 42, rue Friant, 539-74-91. Spécialités de Poissons
DESSIRIER, le spécialiste de l'huître. 9, pl. Pereire, 754-74-14. Coquillages et crustacés. Les préparations de poissons du jour.
BRASSERIE CROMWELL, 727-97-75 Tous l. jours. 131, av. Victor-Hugo.
LE CONGRES, P. Maillot, 574-17-24 J. 2 h. mat. Banc d'huît. tte année.
LA MOUCLADE, 16, rue Bayen, 572-02-19. F/dim. Matel. anguilles 45 F

VIANDES

LE CONGRES, P. Maillot, 574-17-24 Bœuf grillé à l'os. Jusq. 2 h. matin.

AFRICAINES

KATOU, 79, r. La Boétie, 359-07-83 Jusqu'à 1 h. F/dim. Cadre élégant.

ARMÉNIENNES

LA CAPPADOCE, 3, r. Marivaux, 2e, 742-83-65. F/lundi. Chant. musique.

BRÉSILIENNES

GUY, 6, rue Mabillon, 033-87-61. Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour 1978.

CANADIENNES

MAISON QUEBECOISE, 20, rue Q.-Bauchart, 720-30-14. F/dim. + plats français.

CHINOISES

ELYSEES MANDARIN, 5, r. Colisée, 1er étage. Entrée ciné Paramount. Tous les jours. BAL. 49-73.
PASSY MANDARIN, 6, rue Bois-le-Vent, 16e, 288-12-18. Spéc. à la vap.

DANOISES ET SCANDINAVES

COPENHAGUE - FLORA DANICA JARDIN, 142, Champs-Elysées, tél. ELY. 20-41.

GRECQUES

TELEMAQUE, 15, r. Roger, 14e. Cuis. familiale, plats du jour. 320-66-38

ITALIENNES

LE SIMPLON, 1, r. Fg-Montmartre. T.l.jrs. 824-51-10. Pâtes fraîches
PIZZERIA CAMPO VERDE, place Blanche, 606-07-97. JOUR et NUIT Spécialités.
SAN FRANCISCO, 1, r. Mirabeau. 647-75-44. Jusq. 22 h. F/lundi. Cadre élégant. Tagliarini aux fruits mer.

MAROCAINES

AISSA Fils, 5, r. Ste-Beuve. 548-07-22 Fin couscous. Pastilla. F/dim., lun

PORTUGAISES

RIBATEJO, 6, r. Planchat, 370-41-03 Mo Avron. F/mardi. P.M.R. 80 F

SUISSES

LA MAISON DU VALAIS, 20, rue Royale, 8e, 260-23-72. MENU région. 98 F T.C.

VIETNAMIENNES

LE NEM, 67, r. Hennequin, 765-54-41 Cuis. légère. Spéc. Grill. Din. aux chandell. Cadre tranquille. F/dim.

YIDDISCH

AL GOLDENBERG, 69, avenue de Wagram, 227-34-79. Sur place et à emporter. Produits Yiddish et d'Europe Centrale. Ouvert dimanche et fêtes. Terrasse d'été.

Salons pour Déjeuners d'affaires et Banquets

LE PROCOPE, 13, r. de l'Ancienne-Comédie, 6e, DAN. 99-20. De 15 à 70 couverts.
AU PETIT RICHE, 25, r. Le Peletier, 770-86-50. Spéc. Tourang. 6 à 45 cts.
RELAIS LOUIS-XIII, 8, r. Grands-Augustins, 6e Cadre historique. De 6 à 34 couverts. 326-75-96.
LAPEROUSE, 51, quai Gds-Augustins, 326-68-04. De 2 à 50 couverts.
LE RUDE, 11, av. Gde-Armée, 500-13-21. F/dim. soir. Menu 30 F T.C.

HORS PARIS

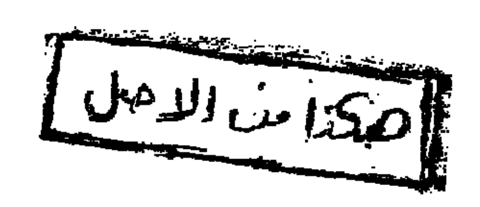
VIEUX GALION**** BOIS de BOULOGNE. BON. 26-10. ● Une table raffinée à bord d'un navire du 19e siècle ● Réceptions ● Cocktails ● Séminaires ● Présentat. - Park.

Ouverts l'après-midi

GUY, 6, r. Mabillon, 6e, 033-87-61. Brésilien, Feijoada, Churrascos.
TOUR D'ARGENT, 4, pl. Bastille, 12e, 444-32-19. Banc d'huîtres.
LA CLOCHE D'OR, 3, rue Mansart, 874-18-88. Déj., din., soup. jusq. 4 h.
WEPLER, 14, pl. Clichy, 522-53-29. Son banc d'huîtres, ses poissons.
MOUTON DE PANURGE, 17, rue Choiseul, 742-78-49. P.M.R. 100 F.

Traiteurs et livraisons à domicile

GUY, plats brésiliens auth. à emporter, 6, r. Mabillon, 6e, 033-87-61.



Jeux

échecs N° 814

LE SPÉCULUM DE SPASSKY

(Tournoi « Terre des hommes », Montréal, 1979)

Blancs : B. SPASSKY
Noirs : B. LARSEN
Défense scandinave

1. é4	d5 (a)	18. Fé1 ! (p)	0-0-0
2. é×d5	D×d5 (b)	19. Cb5 ! (q)	Cb8
3. Cç3	Da5 (c)	20. T×d8+	R×d8 (r)
4. d4	Cf6	21. Ff2 !	Dç6
5. Cf3 (d)	Ff5 (é)	22. F×a7 !	Cd7
6. Fd2 (f)	Cb-d7	23. a3	Dé4
7. Fç4	ç6	24. Fé3	Ff5
8. Dé2 ! (g)	é6 (h)	25. Tg3	Dç6 (s)
9. d5 !! (i)	ç×d5	26. Cd4	Da4 (t)
10. C×d5	Dç5 (j)	27. C×f5	D×a3+ (u)
11. b4 !	Dç8	28. Rd1 (v)	Da1+
12. C×f6+ !	g×f6 (k)	29. Fç1	F×b4 (w)
13. Cd4! (l)	Fg6	30. Fb5	Cb6 (x)
14. h4! (m)	h5	31. Dé4	Da5
15. f4	Fé7	32. D×b7	abandon (y)
16. Th3 !	Dç7 (n)		
17. 0-0-0	Db6 (o)		

NOTES

a) Grand connaisseur des débuts de partie, Larsen peut jouer indifféremment les systèmes théoriques les plus variés : son répertoire comporte aussi un certain nombre d'ouvertures dites irrégulières qu'il traite d'une manière toute personnelle. Il faut un courage certain pour choisir dans un tournoi de cette importance la « défense scandinave » dont tout le monde sait qu'elle passe pour donner aux Blancs une supériorité de développement et d'espace. Et pourtant, contre Karpov lui-même, trois rondes plus tôt, Larsen joua cette défense : étranglé par le champion du monde pendant plus d'une trentaine de coups, il finit par se dégager et remporta la victoire au cinquante-cinquième coup !

b) Une autre idée est 2..., Cf6 ; 3. Fb5+, Fd7 ; 4. Fç4, Fg4 ; 5. f3, Fç8 ou Ff5 ou bien 3. d4.

c) Si 3..., Dd8 ; 4. d4, Cf6 ; 5. Fç4, Fg4 ; 6. Cg-é2, é6 ; 7. Fg5, Fé7 ; 8. Dd3, Cb-d7 ; 9. f3, Ff5 ; 10. g4, Fg6 ; 11. h4, h6 ; 12. Ff4 avec avantage aux Blancs (Andric-Germek, Belgrade 1952). Si 3..., Dé5+ ; 4. Fé2, Fg4 ; 5. d4, F×é2 ; 6. Cg×é2, Dh5 ; 7. Ff4 et si 3..., Dd6 ; 4. d4, Cf6 ; 5. Fg5, ç6 ; 6. Fç4, Fg4 ; 7. f3, Ff5 ; 8. Cg-é2, é6 ; 9. Dd2, Fé7 ; 10. 0-0-0 ou 10. 0-0.

d) Dans la partie précitée, Karpov continua ainsi : 5. Fd2 et obtint un net avantage après 5..., Fg4 ; 6. Fé2, F×é2 ; 7. C×é2, Db6 ; 8. Cf3, Cb-d7 ; 9. 0-0, é6 ; 10. ç4, Fé7 ; 11. b4, 0-0 ; 12. a4, ç6 ; 13. Dç2, Dç7 14. Tf-é1, b6 15. a5, Tf-b8 ; 16. a6.

é) Sur 5..., ç6 les Blancs peuvent poursuivre par 6. Cé5, Cb-d7 ; 7. Cç4, Dd8 ; 8. Fé2, é6 ; 9. 0-0 ou par 6. Fç4, Fg4 ; 7. h3, Fh5 (si 7..., F×f3 ; 8. D×f3, Cb-d7 ; 9. Fd2 menaçant 0-0-0 et g4) ; 8. g4, Fg6 ; 9. Cé5, Cb-d7 ; 10. C×g6, h×g6 ; 11. Fd2, é6 ; 12. Dé2. Si 5..., Cç6 ; 6. Fb5 ! A noter que Larsen évite la suite usuelle 5..., Fg4 ; 6. h3, F×f3 ; 7. D×f3, ç6 ; 8. Fd2, Cb-d7 ; 9. 0-0-0, é6 ; 10. Fç4, Dç7 ; 11. Th-é1, 0-0-0 ; 12. Fb3 (Rubinstein-Bernstein, San-Sebastian, 1911).

f) A considérer est aussi 6. Cé5, ç6 ; 7. g4, Fg6 ; 8. h4, bien que la réponse 7..., Fé6 ?! soit à examiner.

g) Contrôlant la case é5 et préparant le grand roque. L'avantage de développement des Blancs est clair.

h) Sur 8..., 0-0-0 la réplique 9. Cd5 est désagréable. Peut-être est-il temps de soustraire la D au déclouage du Cç3 ?

i) Cette percée réfute complètement la formation choisie par les Noirs.

j) Ou 10..., Dd8 ; 11. C×f6+, g×f6 ; 12. 0-0-0 menaçant comme dans la partie de Cd4, etc.

k) Si 12..., C×f6 ; 13. Fb5+, Cd7 ; 14. Cé5 forçant déjà l'abandon.

l) Menaçant 14. C×f5.

m) Tout en menaçant 15. h5, il s'agit de faire passer la T-R sur la troisième traverse via h3.

n) 16..., é5 ne semble pas meilleur : 17. Té3, 0-0 ; 18. f5 !.

o) Si 17..., 0-0-0 18. Cb5. La D noire éprouve beaucoup de difficultés à trouver une bonne place.

p) Si 18..., F×b4 ; 19. Tb3 et si 18..., 0-0 ; 19. f5.

q) Menace 20. Ff2.

r) Si 20..., F×d3 (T×d3) ; 21. Ff2.

s) Et non 25..., Fg4 ? ; 26. Fb6+ et 27. D×é4.

t) Si 26..., Dé4 ; 27. Fd3.

u) Si 27..., é×f5 ; 28. Rb2.

v) Menace 29. Fb6+ avec gain de la D (le travail de la Tb3).

w) Si 29..., é×f5 ; 30. Ta3, Db1 ; 31. Ta8+.

x) Si 30..., é×f5 ; 31. Dd3.

y) Car si 32..., D×b5 ; 33. Td3+, etc., etc.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 813

V. KIVI

« Ceskoslovensky Sach », 1964

(Blancs : Ra1, Fd5, Pg3 et g6. Noirs : Rg5, Tç3.)

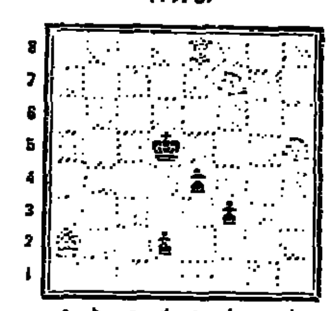
1. g7, Tç8 ; 2. g4 !, Tb8 ; 3. Fé6, Rf4 ; 4. Ra2, Rg5 ; 5. Ra3, Rf4 ; 6. Ra4, Rg5 ; 7. Ra5, Rf4 ; 8. Ra6, Rg5 ; 9. Ra7, Té8 ! ; 10. Ff7 !, Td8 ; 11. Rb6 !, Rh6 ! ; 12. g8=T ! ! (et non 12. g8=D ?, Td6+ ; 13. Rç5, Td5+ ; 14. Rb4, Tb5+ ! (si 14..., Td4+ ; 15. Fç4 !) ; 15. Rç3, Tç3+ (et non 15..., Tç5+ ; 16. Fç4 !) avec échec perpétuel) et les Blancs gagnent.

Si 2. Fé6 ?, Ta8+ ; 3. R joue, Rf6 ; 4. g8=D, T×g8 ; 5. F×g8, Rf5 et 6..., Rg4 nulle.

ETUDE

Y. BASLOV

(1978)



BLANCS (4) : Ra2, Fé8, Cf7 et h5.

NOIRS (4) : Rd5, Pd2, é4, f3.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 811

LE BLOCUS INVISIBLE

Ce problème du célèbre commander Pawle a été appelé le *Blocus invisible* parce que des écueils cachés bloquent l'entrée du port.

Nord : ♠ D V ; ♥ — ; ♦ A R D V ; ♣ A 9 8 6 5 4 3
Ouest : ♠ 10 ; ♥ V 10 9 3 ; ♦ 8 7 4 3 ; ♣ D V 10 7
Est : ♠ A R 8 7 6 5 4 ; ♥ 7 6 5 4 2 ; ♦ 10 ; ♣ —
Sud : ♠ 9 3 2 ; ♥ A R D 8 ; ♦ 9 6 5 2 ; ♣ R 2

Ouest entame la dame de trèfle et Sud fait CINQ SANS ATOUT contre toute défense.

Réponse :

Si on affranchit un pique, il ne manquera plus qu'une levée que l'on pourra trouver en squeezant Ouest qui est gardé à trois couleurs. D'autre part, si Est refuse de prendre ses deux piques, il ne pourra plus en faire d'autre, et il suffira alors d'affranchir les trèfles.

De toute façon, il faut prendre l'entame avec le roi de trèfle pour conserver la reprise de l'as de trèfle ; ensuite, il faut affranchir un pique. Mais attention à ne pas être bloqué au mort si Est rejoue pique ou contre-attaque carreau. L'élimination du carreau d'Est est facile en tirant un carreau maître, mais comment éviter le retour à pique ? La solution est astucieuse : laisser un seul pique en Nord *en défaussant immédiatement le valet de pique* sur un des gros cœurs de Sud.

Ainsi, après le roi de trèfle, le déclarant joue la dame de cœur (pour défausser le valet de pique), puis le valet de carreau (pour éliminer le 10 de carreau d'Est) et, enfin, la dame de carreau (pour préparer le déblocage éventuel d'as roi de carreau). Ensuite il peut jouer la dame de pique :

1er cas. — *Est prend avec le roi de pique et tire l'as de pique.* Il doit ensuite rejouer pique (ou cœur), mais sur le troisième pique (le 9), Ouest (qui a déjà défaussé un trèfle) est obligé de jeter un carreau afin de conserver deux trèfles et trois cœurs ; alors, Sud tire as et roi de cœur et *défausse as et roi de carreau*, puis il réalise le 9 de carreau et le 6 de carreau maîtres pour *squeezer Ouest* à cœur et trèfle :

Nord : ♣ A 9 8
Ouest : ♥ V ♣ V 10
Sud : ♥ 8 ♦ 6 ♣ 2

2e cas. — *Est prend la dame de pique avec le roi*, mais il ne tire pas l'as de pique et contre-attaque cœur. Sud prend, et il lui suffit de jouer le 2 de trèfle pour le 10 et l'as. En continuant trèfle, il libère alors toute la couleur.

3e cas. — *Est refuse de prendre la dame de pique.* Est alors ne fait plus de levée à pique, et on donne à Ouest le 10 de trèfle et le valet de trèfle pour affranchir tous les trèfles.

Piège : Il est indispensable de jouer *deux fois* carreau car un seul coup de carreau ne permet pas le squeeze final et trois tours à carreau enlève au mort une indispensable rentrée...

La sélection française

Les Parisiens Chemla - Lebel, Desrousseaux de Sainte-Marie et Mari-Perron ont terminé en tête les épreuves de la sélection et ils formeront l'équipe française du prochain championnat d'Europe à Lausanne en juillet prochain.

Parmi les nombreux trophées de Chemla et Lebel figure le championnat d'Europe par paires dont voici une des donnes les plus instructives.

Nord : ♠ D 10 4 3 2 ; ♥ R D 3 2 ; ♦ V 10 8 7 ; ♣ —
Ouest : ♠ V ; ♥ V 10 9 8 ; ♦ A D 6 5 ; ♣ R 8 7 2
Est : ♠ 7 5 ; ♥ 6 5 4 ; ♦ 9 4 ; ♣ V 10 9 5 4 3
Sud : ♠ A R 9 8 6 ; ♥ A 7 ; ♦ R 3 2 ; ♣ A D 6

Les enchères de Lebel et Chemla en N.-S. furent les suivantes :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	passe	passe	1 ♠
contre	4 ♠	passe	6 ♠...

Ouest ayant entamé le valet de cœur, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La main de Sud est un peu trop belle pour ouvrir seulement de « 1 ♠ » car elle vaut au moins 22 points en donnant des plus-values aux as et en ajoutant 1 point de distribution, mais sur le barrage à « 4 ♠ », Chemla a rétabli la situation en déclarant le chelem.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 59

UNE FILLE OBÉISSANTE

P.L.M. Saint-Jacques*, samedi 23 mars 1979, 15 heures.

* Tournois mardi 21 heures et samedi 15 heures.

Certains verbes intransitifs se conjuguent avec avoir *pour exprimer une action et avec* être *pour exprimer le résultat d'une action : ATTERRIR et ALUNIR (ce dernier cité par Grévisse). Le règlement international leur a adjoint AMERRIR, et, moins logiquement peut-être, ÉCLATER. OBÉIR, bien qu'intransitif, admet une construction passive : « Quand vous commanderez, vous serez obéi », dit Iphigénie à son père. Autres participes passés variables : JAILLI, AVORTÉ, FERMENTÉ, auxquels le R.I a ajouté, pour la rime plus que pour le sens, DÉSOBÉI, REJAILLI, RESURGI.*

NOTES

(a) ou MENEAU. (b) ou KALI. (c) ou PELA, 15 L. (d) RAFLAIT, 11 B, perd un point. (e) les 4 anagrammes REDUITES, ERUDITES, EDITEURS, DETRUISE ne passent pas. (f) (C)AHOTERA, B 6, 62. (g) RIPAILLER existe chez V. Hugo, mais pas dans le PLI. (h) ou VO(C)ERI, C 2. (i) solo de M. Lahmi.

Résultats : 1. Plalat, 948 ; 2. Worms, 937 ; 3. Bevan (Rouen), 933.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	OYACF?U			
2	FO+IUHGE	YU(C)CA	H 4	50
3	GO+SOEPK	FI(C)HUE	6 F	21
4	GKO+RESN	POSE	9 F	24
5	GN+MDAUS	KORES	L 2	40
6	DGM+UELS	ANUS	M 2	27
7	M+AUMNEE	DEGUISE	K 5	44
8	U+NCLILB	EMMENA (a)	12 H	28
9	LL+AEIPM	CUBAIN (b)	M 9	26
10	M+ENNEIA	PAILLE (c)	15 H	38
11	AEENN+LT	KAMI	2 L	28
12	AAITRLF	*ANNELET*	13 B	68
13	EUSETRD	*PLAIRANT* (d)	D 7	74
14	—O?RAEHT	*TIEDEURS* (e)	O 1	149
15	DRTNOIX	*(C)HATOYER* (f)	4 C	88
16	DNORT+IB	XI	14 J	64
17	BDIOR+OJ	PAILLENT (g)	15 H	30
18	IO+ALEVR	JOBARD	B 10	64
19	ILR+OGET	OVALE (h)	8 A	34
20	GIO+SWZQ	TOLERE (i)	G 8	17+10
21	IOQSW+VE	GAZ	E 3	26
22		OSIEZ	5 A	20
23				
			TOTAL	960

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

AEEICDR — EIODGRT — EEUCFNR — IIIOUST — AEODLPY.

Solution proposée : plus de 600 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 58

UNIFIEE, H 8, 72 — TANNIQUE (qui contient du tanin), H 8, 72 — DYARCHIE (partage du pouvoir en deux ; PLI 1979) 13 A, 98 — RAMEURS, 14 B, 113 — S(A)MIZDAT (tract clandestin en Russie ; PLI 1979), A 8, 377. — TOTAL : 726.

• Mme Almeiet (Joué-les-Tours) nous signale trois coups améliorables dans la partie de Longwy (n° 57) : 9e — TRONCHET, G 5, 81 au lieu de 69 — 13e — VIOLAI, 6 C, 20 au lieu de 17 — 22e — DORS, 14 B, 20 au lieu de 18.

• Tournoi par paires au Holiday Inn d'Orly le dimanche 17 juin, à 10 heures, en trois séances, avec la participation de tous les champions francophones (tél. 825-42-05).

• Quatrième Festival de Vichy du 2 au 4 juin 1979 (individuel et homologué). S'inscrire auprès de la F.F.Sc avant le 15 mai.

• La Libanaise Hoda Kassis a remporté l'éliminatoire du Championnat de Paris. Sont également qualifiés pour la finale : Butreau, Zufinetti, Tournay, Sainte Cluque, Bolesse, Linon, R. Lustman, Epingard, Desgranges, Serrat, Vielvoye, Larpin, Bernhard, Novembrini, Caro, Diringer, Auscher, D. Chantriaux, Ida Cohen, Caritey, Gondelle, P. Cohen-Bacrie, Langzam, Soussan, Chabrat, Pinchon, Blanc, Rasle, David, Souplet, Reynaud, Place, Vautard ainsi que tous les Parisiens classés nationaux.

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

MICHEL CHARLEMAGNE

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 41

Horizontalement

I. Grand, si l'on en croit Guy. — II. Se plaire ; Il est ainsi peut-être à cause du supérieur. — III. Filent à contresens. — IV. Allié ; C'est toujours ainsi ; Fourrure du chevreau, mais non pour Charlot ; Pour V.I.P. venus d'ailleurs. — V. Fait entendre un des premiers bruits ; Fit tourner bien des têtes. — VI. Peut changer les couleurs et guérir les maladies ; Grand d'Espagne ; Un vieux nom pour une espèce qui meurt. — VII. Parlent en images. — VIII. Laissez-passer. — IX. Donne à craindre l'orage ; Voyelles ; Guide. — X. Se gardent des pertes.

Verticalement

1. Pour ceux qui veulent être tantôt mobiles, tantôt immobiles. — 2. Decembriste ; En toute simplicité. — 3. En toute absence de simplicités. — 4. Un grand morceau de la terre ; De nos jours, on y va à pied sec pour équiper des bateaux. — 5. Fait le malheur des troupeaux ; Voyelles. — 6. Comme de coutume ; Pour des chevauchées fantastiques. — 7. En rades ; Intéresse ou la tête ou le cœur. — 8. Existe ici comme ailleurs ; Si l'on n'en vide qu'un, c'est moins grave. — 9. Prit de l'intérêt. — 10. Appelé ; Exposition. — 11. Exposition ; Souvent enfant d'Angleterre. — 12. Dans la nuit ; Sa présence est un manque. — 13. Douces manifestations.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 40

Horizontalement

I. Persona grata. — II. Lueur ; Viaduc. — III. Exergue ; Turc. — IV. Leurre ; Lei. — V. Naute ; Truand. — VI. Esse ; Violine. — VII. Ms ; Peste ; En. — VIII. Perversion. — IX. Loueuses ; Aee. — X. Oies ; Tumulte. — XI. Irrévérences.

Verticalement

1. Plein emploi. — 2. Eux ; Asseoir. — 3. Réélus ; Ruer. — 4. Sûreté ; Vese. — 5. Orgue ; Peu. — 6. Ur ; Verste. — 7. Avertisseur. — 8. Gi ; Erotisme. — 9. Rat ; Uleo ; Un. — 10. Adulat ; Nalc. — 11. Turenne ; Eté. — 12. Accidentées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 41

Horizontalement

1. ACELRSTU (+1). — 2. AAEEGOPR. — 3. ACEIINNR (+1). — 4. EFGLMNO. — 5. EGIORTUX. — 6. ACEELRU (+1). — 7. AANPRST. — 8. BEEISUX. — 9. AAELRTU. — 10. BEILOQU (+1). — 11. DEEIRTU (+4). — 12. ADEEENN. — 13. EFILMSU. — 14. EEJRSSY.

Verticalement

15. AGILORT (+1). — 16. ACEEFIIOP. — 17. ACCEIRT (+1). — 18. EEINNOPST. — 19. AAGINRS (+1). — 20. AELNRUU. — 21. EEELRSU. — 22. DEEIILT. — 23. AACELLW. 24. AEEMNORU. — 25. ABEGILN. — 26. EEGINPS (+1). — 27 AMMORSU — 28. AEFRTTU (+3).

SOLUTION DU N° 40

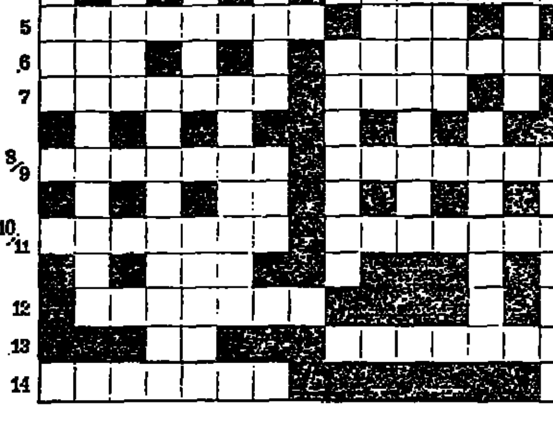
Horizontalement

1. GLANURE ou GRANULE (GLANEUR). — 2. ROQUETS (TROQUES, TORQUES). — 3. ELDORADO. — 4. APURERAS. — 5. AMNESIE (AMINEES, ANEMIES, ANIMEES, MANIEES, SEMAINE). — 6. AZTEQUES. — 7. EMMELAS (MELAMES). — 8. ERUDITE (EDITEUR, REDUITE, ETUDIER, TIEDEUR). — 9. POINTER (PONTIER, POTINER). — 10. CONSORT (CROTONS, CORTONS). — 11. BAGUERA.

Verticalement

12. GOELAND. — 13. ORATORIO. — 14. LAUDANUM. — 15. ETENDIS (DENSITE, DESTINE, DETEINS, DETIENS, DIESENT). 16. PIQUETER — 17. PERDUES (DEPURES, EPERDUS). — 18. EGALISE (GLAISEE). — 19. OCTROYE (COTOYER). — 20. TRAMPING (GRIMPANT). — 21. OUKASES. — 22. OISELET (ETIOLES, ETOILES). — 23. STEWARD. — 24. ORATEUR (TROUERA, ROUTERA, OUTRERA). — 25. NUANCES.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



(*) Jeu déposé.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 387

HORIZONTALEMENT

I. Peut être ému par une jolie veuve. — II. Sont probablement les partisans les plus fervents du retour à la terre ; Couper le charme, par exemple. — III. Se trouverait dans l'eau ; Participe qui peut évoquer une bonne partie ; Vase pour un poète. — IV. Peut inciter à dormir quand il s'étend ; Représente un métal blanc. — V. Un passé qu'on n'a pas oublié ; Doit être enlevé quand on veut faire un bridge. — VI. Basse quand on n'est pas fier ; Faire un arrêt (épelé) ; On peut y voir un vieux cloître. — VII. Lettres pour réparer un oubli ; Comme du bon pain. — VIII. Le dernier peut être gros ; Evoque un souffle puissant ; Qui peut donc cuire. — IX. Qu'on peut donc comparer à de la chicorée ; Adressa une convocation. — X. Peut être comparée à un embarras ; Son bout est assimilé à deux pas ; Compagne de ballade. — XI. Pronom ; Peut se faire à la gare ; Se fait parfois à la volée. — XII. Souvent mise en conte ; Qui peut donc flamber ; Peut recouvrir un cirque. — XIII. Pronom ; Pour lier ; Parlas comme à un duc. — XIV. Très dure chez les rapaces ; Période ; Choisi comme un domicile. — XV. Sont moins nombreux que les appelés ; Dieu ; Qui n'ont aucun mal à cracher.



VERTICALEMENT

1. L'habitude de manger sur le pouce ; Peut être mis à l'index. — 2. Risquent de provoquer le feu quand ils ont perdu le fil ; Utile pour un assouplissement ; Son esprit est pétillant. — 3. Comme un propriétaire, parfois ; Pas vilaine ; On y trouve beaucoup d'araignées ; N'est pas difficile à emporter. — 4. Donne des fruits rouges ; Caractère qu'on peut attribuer à tout ce qui est léger ; Un peu d'espoir. — 5. Ne choisit pas au hasard ; Pour le confort du bidet. — 6. Doublé quand il y a des éclats ; Souvent réservé pour la coqueluche quand il est grand ; N'est trouvé bon que lorsqu'il est chaud. — 7. Un baron ne lui fait pas peur ; Qui peuvent amener à l'ébullition. — 8. Passe à Hanovre ; Echappa à un châtiment ; Divinité. — 9. Nourriture pour un rongeur ; Qui ont l'habitude des tempêtes. — 10. Nom qu'on donne à une hépatique ; Peut servir à marquer quand il est rouge. — 11. Règles ; Pour faire l'appel ; Démontre ; Ne doit pas avoir la gorge fragile. — 12. Endroit où l'on entre sans frapper ; N'a jamais l'air de se presser ; Prononcé sur la Croix. — 13. Fin de verbe ; Ne peuvent pas s'empêcher de piquer. — 14. On a bonne mine quand il est double ; Dont la vertu ne peut pas être mise en doute. — 15. Fait une répétition ; D'un auxiliaire ; Cri qui peut amener des poursuites

Solution du problème n° 2 386

Horizontalement

I. Cadastre. — II. Adagio ; Ra. III. Tomenteux. — IV. Ara ; Ope. — V. Lés ; Cents. — VI. Orémus. — VII. Aramon. — VIII. Lieu ; Na. — IX. Eton. — X. Sensibles. — XI. RG (Renseignegénéraux) ; Suite.

Verticalement

1. Catalogues. — 2. Adorer ; Ter. — 3. Damase ; Long. — 4. Age ; Mains. — 5. Sinécure ; IS. — 6. Tôt ; Esaü ; Bu. — 7. Eon ; Pli. — 8. Eruption ; Et. — 9. Axes ; Nasse.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 20
3ème ANNIVERSAIRE
DU 16 MAI 1979

1 — 3 — 23 — 27 — 37 — 41

NUMERO COMPLEMENTAIRE 33

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 838 925,60 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	371 811,90 F
5 BONS NUMEROS	13 636,00 F
4 BONS NUMEROS	179,50 F
3 BONS NUMEROS	12,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 23 MAI 1979

VALIDATION JUSQU'AU 22 MAI 1979 APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18-5-79 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 19-V-79 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 18 mai à 0 heure et le samedi 19 mai à 24 heures :

Les perturbations pluvio-orageuses qui affectent la France ne se déplaceront que très lentement vers l'est et donneront encore des précipitations sur le sud et l'est du pays samedi. Un temps plus instable affectera le reste de la France.

Samedi, le temps sera encore très nuageux le matin des Pyrénées orientales et du golfe du Lion aux Ardennes et aux Vosges avec des pluies ou des averses. Ce type de temps, accompagné dans la journée de quelques orages, affectera le soir les régions à l'est du Rhône et de la Saône, ainsi que le Jura et les Vosges. Les précipitations pourront être localement assez abondantes sur le relief.

Sur le reste de la France, le ciel sera plus changeant, avec des éclaircies passagères et des nuages, parfois accompagnés d'averses.

Les températures varieront peu, à l'exception d'une baisse des maxima sur le Sud-Est et la Corse.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 mai ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 23 et 11 degrés ; Biarritz, 13 et 9 ; Bordeaux, 14 et 9 ; Brest, 13 et 7 ; Cherbourg, 13 et 6 ; Clermont-Ferrand, 15 et 7 ; Dijon, 16 et 12 ; Grenoble, 20 et 10 ; Lille, 17 et 8 ; Lyon, 19 et 10 ; Marseille, 23 et 16 ; Nancy, 16 et 11 ; Nantes, 16 et 6 ; Nice, 19 et 13 ; Paris-Le Bourget, 17 et 10 ; Pau, 15 et 8 ; Perpignan, 21 et 14 ; Rennes, 15 et 6 ; Strasbourg, 20 et 12 ; Tours, 17 et 9 ; Toulouse, 15 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 13 degrés ; Amsterdam, 15 et 8 ; Athènes, 22 et 13 ; Berlin, 28 et 14 ; Bonn, 16 et 11 ; Bruxelles, 16 et 9 ; Iles Canaries, 23 et 18 ; Copenhague, 21 et 9 ; Genève, 17 et 9 ; Lisbonne, 20 et 9 ; Londres, 15 et 8 ; Madrid, 27 et 10 ; Moscou, 27 et 14 ; New-York, 22 et 9 ; Palma-de-Majorque, 26 et 9 ; Rome, 22 et 11 ; Stockholm, 23 et 12.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 18 mai 1979 :

DES DECRETS

- Relatif à la fixation et à la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois de personnels civils de l'Etat ;
- Modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation judiciaire ;
- Modifiant les décrets n° 72-895 du 2 octobre 1972 modifié et n° 73-942 du 13 octobre 1972 modifié relatifs à la composition et aux élections des conseils d'administration des caisses des organisations autonomes d'assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales et des professions industrielles et commerciales ;
- Portant abrogation de diverses dispositions réglementaires concernant la réforme des personnels militaires pour inaptitude physique ;
- Pris pour l'application de la loi n° 79-44 du 18 janvier 1979 portant modification des dispositions du titre Ier du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes et concernant l'établissement des listes électorales en vue du scrutin du 12 décembre 1979 ;
- Modifiant certaines dispositions du décret n° 70-239 du 19 mars 1970 relatif à l'organisation administrative et financière de l'Office national d'informations sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- Portant création de la direction des services comptables régionaux.

PRESSE

Des dessinateurs pigistes en colère dans le groupe Vaillant

Le groupe Vaillant, d'obédience communiste — fondé il y a plus de trente ans — édite et contrôle une quinzaine de périodiques, dont le célèbre *Pif gadget*, hebdomadaire diffusé à plus de quatre cent mille exemplaires. Véritable usine à bandes dessinées, Vaillant a le mérite de promouvoir la B.D. française sur un marché envahi par les « bandes » étrangères (en France, l'importation est estimée à 85 %).

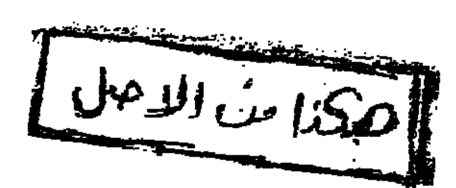
Une trentaine de dessinateurs-pigistes apportent leur talent au groupe Vaillant et, pour moitié d'entre eux, cette collaboration constitue leur salaire principal. Or, si l'on s'en tient à de nombreux faits rapportés par la section dessinateurs du Syndicat des journalistes français - C.F.D.T., au cours d'une conférence de presse, les éditions Vaillant en prennent quelque peu à leur aise avec la législation sociale en vigueur (charges sociales d'employeur non payées pour certains pigistes), ignore la loi Cressard (qui protège les pigistes comme les journalistes permanents), se sépare sans préavis et sans égards de « vieux » collaborateurs, et exploite au plein sens du terme le talent de ses dessinateurs (édition dans des pays étrangers) sans tenir compte des droits qui s'attachent à la propriété littéraire et artistique. Plusieurs procès et autres actions juridiques seraient actuellement engagés par ceux qui en sont victimes. Le S.J.F.-C.F.D.T. a choisi de porter le différend sur la place publique, non sans préciser :

« Dites bien surtout que notre protestation ne se confond nullement avec une quelconque opération anticommuniste. Nous réclamons seulement — et en vain depuis trop longtemps — le respect d'un certain nombre de règles valables pour toutes les entreprises de presse et d'édition, et d'autant plus pour une maison qui se veut « de gauche »...

Bien que les éditions Vaillant comptent beaucoup plus de cinquante salariés, il n'y avait, jusqu'au 3 mai dernier, ni délégués du personnel ni comité d'entreprise. L'élection de délégués du personnel vient d'avoir lieu. Mais jusqu'à ce jour, les syndiqués C.G.T travaillant au groupe Vaillant n'ont pas été mieux entendus par la direction, c'est-à-dire essentiellement M. Claude Compeyron, le P.-D. G., élu à l'issue du vingt-troisième congrès du parti communiste, membre du comité central.

● *Le directeur-rédacteur en chef du quotidien « la Nouvelle République des Pyrénées »* depuis août 1944, M. Jean Gaïts, a décidé de mettre fin à ses fonctions alors qu'il vient d'atteindre soixante-quinze ans. Son fils, M. Claude Gaïts, journaliste puis directeur-adjoint au quotidien tarbais, lui succède.

Dernier titre régional issu de la Résistance, *la Nouvelle République des Pyrénées* a actuellement un tirage qui dépasse 22 000 exemplaires. Il est équipé depuis peu en photocomposition. Le quotidien tarbais fait partie du groupe Hersant depuis 1976, mais le maire de Tarbes s'est plu à souligner, au cours de la cérémonie de passation de pouvoirs, que son représentant, M. André Audinot, député (Somme), président de la société pyrénéenne d'édition, *« respectait rigoureusement l'indépendance du journal. »* — *(Corresp.)*



Le Monde

culture

Cinéma

LE TRENTE-DEUXIÈME FESTIVAL DE CANNES

Une autre image de l'Amérique du Nord

La Semaine de la critique, fondée en 1962 par l'association française de la critique de cinéma, comme la quinzaine des réalisateurs, née de la contestation de 1968, ont l'une et l'autre activement contribué à redonner au Festival de Cannes un peu de son lustre d'antan, quand il révélait au monde le néo-réalisme italien ou Satyajit Ray. Maurice Bessy, puis Gilles Jacob, l'actuel délégué général, ont su tirer des expériences de la Semaine et de la Quinzaine l'enseignement qui s'imposait, même si ces dernières ont beaucoup de difficultés à trouver des films dignes de leur tradition, elles prouvent que leur rôle demeure essentiel.

La sélection de la Semaine de la critique pour 1979, sans pouvoir avancer de titres prestigieux, n'en a pas moins déjà montré deux films originaux, représentatifs d'une démarche peu conciliable avec les méthodes habituelles du cinéma ou de la télévision : *Northern Lights*, de deux jeunes américains d'ascendance scandinave, John Hanson et Rob Nilsson, et *les Servantes du Bon Dieu*, de la québécoise Diane Letourneau. Chacune à sa manière, ces deux œuvres anticipent sur l'art de demain, réinventent un cinéma qui doit beaucoup à la révolution du documentaire moderne, attentif aux communautés ethniques ou religieuses. Celles-ci peuvent atteindre un large public, au-delà de leur milieu d'origine, par la révélation qu'elles apportent d'une culture, d'une histoire, d'un passé toujours présents, comme c'est déjà le cas aux Etats-Unis pour *Northern Lights*, et au Québec avec Diane Letourneau.

John Hanson et Robert Nilsson ont légèrement romancé des éléments de la réalité sociale du North-Dakota, au début du siècle, comme l'avait fait Miguel Littin, à la veille du coup d'Etat chilien, dans *la Tierra Prometida*. Un vieux militant de la Non Partisan League, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-quinze ans, est censé revivre cinquante ans plus tard la lutte des fermiers contre la spéculation des marchands de grain. Tout ici respire l'authenticité, la lumière rase de vrais champs du North-Dakota, le visage des vrais fermiers parlant tantôt américain, tantôt suédois ou norvégien. Le noir et blanc, comme dans le film de Woody Allen, *Manhattan*, donne aux images, par contraste, une réalité, ou si l'on préfère, une force d'abstraction, encore incompatible avec la photographie en couleurs. Ce film très simple, très pur, marque une petite date dans l'histoire du cinéma américain.

Les Servantes du Bon Dieu conte sans paternalisme, sans attendrissement, la vie d'une communauté de religieuses dites de la Sainte-Famille, à Montréal, celles que le peuple québécois appelle les « sœurs-torchons », vouées depuis leur entrée en religion à servir, dans l'abnégation la plus totale, des prêtres, des religieux, dont elles deviennent les bonnes à tout faire. Diane Letourneau cerne son petit monde comme au microscope, et pourtant avec une tendresse, une finesse d'analyse, qui permettent de dépasser rapidement le simple constat. Ces « épouses du Seigneur » défient le temps et l'histoire. Ayant atteint le bonheur intérieur, sans nuages, elles rappellent tout un Québec né et perpétué dans la religion et porté à bout de bras par les femmes, les épouses, les mères, les domestiques.

Le film le plus intéressant de la quinzaine à ce jour, le plus personnel en tout cas, sans « sujet » claironné, vient aussi du Québec : *Avoir seize ans*, de Jean-Pierre Lefebvre, le cinéaste mascotte de Pierre-Henri Deleau, qui organise la manifestation depuis 1969 et a montré plus de films de l'auteur du *Révolutionnaire* que de tout autre cinéaste. Jean-Pierre Lefebvre inaugure le cycle dont il a tant rêvé depuis des années, raconte, à sa façon, l'histoire de son pays — et ce n'est peut-être pas un hasard si *Avoir seize ans* est aussi le premier long métrage produit par l'Institut du film du Québec. Des jeunes cassent tout dans un collège technique. L'auteur du film essaie de comprendre, en rattachant cette révolte à sa révolte de toujours. Pour la première fois, sa revendication prend des accents franchement québécois : confidence à demi murmurée sur la solitude, le besoin de tendresse, l'amour d'un pays. Œuvre qui vous « poigne », comme on dit sur les rives du Saint-Laurent.

S'il est injuste de ne pas relever, pour l'instant, d'autres films d'une quinzaine véritablement internationale, il faut pourtant détacher le très simple, très touchant, très direct début de Joan Tewkesbury avec *Old Boyfriends*, sur un scénario original des frères Schrader, Paul et Léonard. Une jeune sociologue de Los Angeles à la dérive part en quête de son passé, rencontres d'anciens amis ; elle ne découvre elle aussi que sa solitude. Œuvre grave, intimiste, jouée à la perfection par Talia Shira (la belle-sœur de Francis Coppola).

LOUIS MARCORELLES.

« Le Grand Embouteillage » de Luigi Comencini

A droite, un cimetière de voitures, au fond, une usine d'où montent d'inquiétantes fumées et les pylônes cyclopéens d'une construction inachevée, à gauche, une modeste maison, vestige d'une époque révolue, et, au milieu de ce décor, la masse inerte, multicolore et métallique, de centaines d'automobiles arrêtées, pare-chocs contre pare-chocs, littéralement pétrifiées sur leur morceau d'asphalte.

A cet embouteillage qui va se prolonger un jour et une nuit (mais peut-on même être certain qu'il prendra fin ?), Luigi Comencini donne évidemment valeur de métaphore. Métaphore d'ordre général : comme une araignée engluée dans sa toile, notre civilisation est devenue prisonnière de son appétit de jouissance, de ses excès, de ses mots d'ordre, de la primauté qu'elle accorde au règne de l'éphémère et de la quantité. Métaphore plus précisément nationale : le monstrueux « bouchon » qui bloque la circulation aux environs de Rome offre une image symbolique de la société italienne d'aujourd'hui.

Du rose au gris

Conteur gai mais moraliste pessimiste, Comencini impose à son récit une progression qui le fait virer du rose au gris, puis au noir. Après un départ en trombe (série de gags à l'italienne), le film s'installe, non sans lenteur, dans l'angoisse, la violence et le désespoir. Evolution qui s'exprime à travers une mosaïque de sketches et une multitude de personnages dont le cinéaste, tel l'Asmodée du *Diable boiteux*, découvre les secrets et révèle les comportements.

Parmi ces personnages : un richissime homme d'affaires (Alberto Sordi), gonflé de suffisance, un couple (Annie Girardot et Fernando Rey) que consume une haine secrète, un comédien (Marcello Mastroianni) dont le talent et la virilité sont sur le déclin, une jolie guitariste (Angela Molina) que trois voyous néo-nazis vont violer pendant la nuit, après avoir assommé le gentil camionneur qui lui faisait la cour, une bécasse (Miou-Miou), son amant beau parleur (Ugo Tognazzi) et son mari (Gérard Depardieu) soudain rendu fou par son infortune, un excité (Patrick Dewaere) que l'idée de retrouver, puis de *ne* pas retrouver sa petite amie met en transes, une jeune Napolitaine enceinte, un moribond, quatre « vitelloni », un prêtre et une femme dont l'enfant est depuis sa naissance plongé dans le coma...

C'est sur l'intervention du prêtre et de cette femme que s'achève le film. Le prêtre prononce une prière, véritable « *Notre Père* » de l'âge atomique : « *Mon Dieu, délivrez-nous du plastique, des déchets radioactifs, de la raison d'Etat, de la propagande...* » Et, de son enfant endormi, la femme dit qu'« *il est sans doute plus heureux comme ça* », mais qu'elle voudrait qu'il se réveille pour entendre sa voix.

Ces deux séquences sont (ou presque) les seuls moments d'émotion du film. Le reste n'est que railleries, sarcasmes, dénonciation impitoyable d'une humanité livrée corps et âme à l'absurdité, à la laideur, au scepticisme, à l'indifférence des autres, apathique même devant son propre sort, et qui n'est plus capable d'enthousiasme collectif que pour fêter une victoire sportive.

Comencini délivre son message avec une sorte d'amertume hautaine, de sécheresse incisive. C'est en grand inquisiteur qu'il filme ce *Grand Embouteillage*. Son réquisitoire ne manque ni de force, ni de brio, ni de malice, et, plutôt que sa noirceur, c'est l'excessive richesse des arguments, la surabondance des témoignages (un sentiment de lassitude naît au milieu du récit), le réalisme d'un style qui interdit tout glissement dans une autre dimension (mystère ou fantastique social), qu'on serait tenté de lui reprocher.

JEAN DE BARONCELLI.

■ **Le « décibel d'or », attribué à un film français pour la qualité et l'intérêt de sa bande sonore, a été décerné cette année à « Perceval le Gallois », d'Eric Rohmer.**

Théâtre

Le théâtre-groupe « 4 litres 12 » de Nancy

« 4 litres 12 » est une troupe de théâtre qui s'est formée à Nancy en 1972.

Du roi Stanislas qui relança l'architecture et l'activité spirituelle de la ville jusqu'aux résistants d'ascendance polonaise qui étaient là nombreux (mais pas seulement là) pendant l'occupation de 1940-1944, Nancy est attachée à la Pologne par une entente particulière. Il n'est donc pas surprenant que cette jeune troupe ait d'abord pris appui sur les recherches de Witkiewicz et Gombrowicz, et ait été accueillie à Wroclaw et Cracovie peu de temps après ses débuts.

Assez vite pourtant, après deux années d'existence difficile, « 4 litres 12 » invente une voie théâtrale neuve qui va retenir l'attention de plusieurs publics étrangers. Allemagne, Espagne, Suisse, Autriche, Israël, Belgique, réclament cette troupe qui ne ressemble à aucune autre, et qu'applaudissent aussi les publics de Paris ou de Villeneuve-lès-Avignon, sans bien mesurer peut-être l'étendue de ses mérites.

On pourrait dire, en simplifiant, que les actrices et acteurs de 4 litres 12 repoussent le jeu théâtral jusqu'à un « surplomb de vide » où tout recul est impossible. Avec leurs corps articulés, leurs voix articulées, que peuvent faire des gens de théâtre s'ils refusent de copier, de contrefaire tout ce qui est la nature et tout ce qui est la culture? Cette troupe est aujourd'hui la plus iconoclaste.

Frères des catacombes

Il y a six acteurs, trois femmes et trois hommes. Chacun d'eux s'est dénaturé, pas avec des masques parce que les masques, c'est déjà un bateau culturel. Avec juste quelques coups de fard mal placés, des vêtements décalés, et surtout des attitudes et des voix recréées, ils forment une fine équipe de six énergumènes bien distincts mais inclassables, tribu d'outlaws déchaînés.

Ils parlent une langue inconnue, un capharnaüm de vocables concassés tonitruants. Ils trimbalent des ustensiles très personnels, vrai puzzle de pièces détachées de tuyaux d'échappement, de tambours de machines à laver, tout ce qu'on veut, comme une quincaillerie qui a perdu la tête.

Dans les environs des grandes villes on trouve souvent une « décharge » publique de grande dimension, univers organisé de tous les déchets de la production d'industrie. Les olibrius de « 4 litres 12 » pourraient être les premiers numéros d'une espèce vivante nouvelle qui aurait été enfantée, secrétée, par ces décharges.

Se déplaçant, ces gros insectes nouveau venus font du bruit, de la musique. Ils cognent, ils percutent barres sur canalisations, ils hurlent. C'est là, dans ce tintamarre, que nous distinguons les seuls rappels d'une civilisation passée : d'une part, la musique des îles Salomon ou de l'Ogooué-Congo, par exemple, d'autre part, celle des grégoriens, ou de croyants antérieurs. Les déclamations sauvages, les lamentos scandés de nos abominables de Nancy se raccrochent, par une désolation foncière, aux frères des catacombes, des brousses.

Une fois lancés dans leur nouba, ils vont accomplir, à leur manière, dans leur sabir, injures, agressions, coïts multi-opérationnels, et tout cela est si intimement enté sur le tissu délirant d'ensemble qu'il n'y a là rien d'écœurant : ils provoquent seulement, chez les témoins, un rire. Le rire.

Rire pas ordinaire, Rire d'abord involontaire, sourd, puis rire des entrailles, rire de l'âme, rire de communion et aussi de baroud, rire de sursaut partagé : tambours, chienlit, oripeaux, bagnoles à la casse, guignols, cantiques, foutoir, comédiens, slips fleuris, spectateurs, gourdins, grimaces — même combat !

En quoi cette parade absolue enfonce ou débloque le théâtre, en quoi elle accroche la vie, cela c'est l'affaire de chacun. Il semble bien que chaque membre de « 4 litres 12 », Sylvie Chenus, Eric Houzelot, Francis Huret, Michel Masse, Odile Masse, Odile Quinio, Philippe Thomine, n'en fasse qu'à sa tête, innove soir après soir sa pagaille à elle, à lui. Ce sera pareil pour chaque spectateur. L'anarchie.

MICHEL COURNOT.

★ Centre Pompidou, vendredi 18, samedi 19, à 20 h. 30, et le mercredi 23, à 19 h. 30.

Musique

« JEPHTÉ » à La Besnardière

Ainst qu'il est écrit au chapitre ..II du Livre des Juges, *Jephté avait promis à Jéhovah, pour le remercier de la victoire remportée sur les Ammonites, de lui consacrer la première personne qui franchirait le seuil de sa maison. Il y aurait à dire sur cette curieuse habitude des anciens de disposer aussi légèrement de la vie des inconnus, d'autant que les dieux, s'ils tenaient généralement leurs engagements, s'ingéniaient ensuite à rendre plus terrible l'accomplissement du sacrifice : ainsi Iphigénie doit immoler son frère, Idoménée son fils, et c'est sa fille unique que Jephté rencontre sur le seuil...*

La Bible dit seulement qu'elle vouera désormais son existence à Dieu, mais Thomas Morell, trouvant sans doute la peine trop légère et désireux de fournir à Haendel un sujet d'oratorio digne de son talent dramatique, s'est plu à imaginer Jephté, nouvel Abraham, plongeant le couteau sacrificateur dans le sang innocent de la vierge soumise. L'ange du Seigneur apparaît alors, délie le père de sa promese et lui annonce que la jeune fille devra tourner désormais ses regards vers le ciel.

L'œuvre s'achève par un chœur d'actions de grâces, et il faut bien reconnaître que Haendel doit les meilleures pages de cet ouvrage — le dernier qu'il ait composé — à l'imagination perverse de son librettiste. Les lamentations d'Iphis prête à offrir sa vie, celles de son père déchiré entre le devoir et l'amour paternel, le chœur qui implore la pitié de Jéhovah. Cette deuxième scène du dernier acte atteint au sublime, et, si toute l'œuvre n'est pas de la même veine, c'est peut-être que l'action n'y est pas aussi bien faite pour la musique ou que nous sommes beaucoup moins patients qu'autrefois : il ne suffit plus qu'un ouvrage soit bien écrit, il faut encore qu'il nous frappe par son originalité, et ce n'est pas le cas ici.

Donné samedi après-midi à la Grange de La Besnardière avec la participation des chœurs de Radio-France et l'orchestre de la Haendel Opera Society, sous la direction de Charles Farncombe, Jephté bénéficiait d'une excellente distribution dominée par Heather Harper (Iphis), Helen Watts (Storge), Anthony Roden (Jephté) et Paul Esswood (Hamor). Ces mêmes artistes ont donné également Scipio, *de Haendel, lundi soir à la Maison de Radio-France. Bien que le souci d'authenticité dans l'interprétation se soit limité à l'adoption d'un petit chœur et d'un ensemble de chambre, on doit signaler, outre la qualité des voix et celle des instrumentistes, la justesse du phrasé, notamment dans les traits et dans les vocalises, un souci de sobriété sans froideur et une assimilation véritable de la partition.*

GÉRARD CONDÉ.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

ORGUE. — *Section improvisation :* premier prix, Pierre Pincemaille ; *section exécution :* premier prix, Pierre Pincemaille, Loïc Maille ; deuxième prix, Jean-Baptiste Courtois, Olivier Trachier, Megumi Ekawa.

BÉJART AU PALAIS DE CHAILLOT

« La conciliation des différents intérêts en présence est possible », affirme M. Lecat

En réponse à une question écrite de M. Edouard Bonnefous, sénateur (Gauche dém.) des Yvelines, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, indique, dans *le Journal officiel* du 16 mai, que les « *premières conclusions* » de l'étude à laquelle il a été procédé sur l'utilisation du palais de Chaillot font apparaître qu'il serait souhaitable de lui « *redonner sa vocation de lieu de création et, dans ce but, à la fois d'y maintenir une activité théâtrale et d'y accueillir, si les circonstances sont favorables, un centre international de la danse qui pourrait être confié à Maurice Béjart* ». Il serait souhaitable également, selon M. Lecat, de « *maintenir la pleine capacité d'accueil des musées existants* », notamment du Musée des monuments français et l'école de danse, *à cette occasion une politique d'ensemble du moulage et de la reproduction d'œuvres monumentales et de sculpture* ».

Le ministre ajoute : « *Une présentation polémique a voulu réduire l'objet de cette étude à un conflit d'utilisation de surfaces entre le Musée des monuments français et l'école de danse qui pourrait être confiée à Maurice Béjart. Il convient de souligner que les besoins spécifiques de l'école de danse sont de l'ordre de 2 000 mètres carrés de planchers. Il suffit de rapprocher ce chiffre des 110 000 mètres carrés de surface utile du palais de Chaillot pour se rendre compte que la conciliation des différents intérêts en présence est possible.* »

Festivals

« Paris romantique » à Washington

Les échanges culturels officiels avec un pays comme les Etats-Unis doivent être doublement spectaculaires pour attirer l'attention d'un public « sophistiqué » et d'une presse saturée. C'est ce qu'a réussi à faire le Kennedy Center de Washington, le 15 mai, en organisant, en coopération avec les autorités françaises, et grâce à une subvention qualifiée par lui-même de « généreuse » de la part de Paris (1 million de dollars, soit 4,3 millions de francs), une grande soirée de lancement du festival « Paris à l'époque romantique » prévu pour les douze prochains jours. C'est la première fois que les trois salles du centre du bord du Potomac, haut lieu incontesté de la culture de la capitale américaine, étaient occupées le même soir par trois spectacles sinon français du moins européens : *Ruy Blas*, joué par la Comédie-Française au Théâtre Eisenhower, *la Damnation de Faust* présenté dans la salle de concert par l'Orchestre de Paris et ses cent quatre-vingts choristes, enfin *la Dame aux camélias*, dansé par le Ballet de Stuttgart.

Un groupe de personnalités comprenant notamment la sœur du président Carter et plusieurs sénateurs, ainsi que, du côté français, M. Lecat, ministre de la culture et de la communication, a assisté à une partie des trois spectacles. M. Vance, secrétaire d'Etat et co-parrain du festival aux côtés de MM. François-Poncet et Chirac, s'était fait excuser.

Pour la Comédie-Française, cette sortie est sa première aux Etats-Unis depuis 1970. La troupe nationale, qui s'est produite auparavant à New-York, notamment sous la forme d'atelier sur les campus universitaires (*le Monde* du 11 mai), présentera ici, outre *Ruy Blas*, *le Misanthrope* et *la Puce à l'oreille*. L'Orchestre de Paris, sous la direction de Daniel Barenboïm, a obtenu, pour sa part un vif succès, malgré les insuffisances acoustiques et esthétiques de la salle. C'est la première fois que l'ensemble de l'orchestre et de ses choristes (plus de trois cents personnes) se déplace aux Etats-Unis.

D'autres manifestations sur le même thème du romantisme parisien ont été organisées en marge de ce festival. La Galerie nationale expose à cette occasion plusieurs portraits du début du dix-neuvième siècle prêtés par le Louvre, notamment le Chopin de Delacroix (la dernière sortie de cette toile avait été pour l'Elysée, à l'occasion de la visite de M. Gierek à Paris), et le portrait de Berlioz par Courbet. De son côté, l'Institut du film du Kennedy Center devait projeter en avant-première aux Etats-Unis, *les Sœurs Brontë*, présenté récemment au Festival de Cannes.

M. Lecat a eu, pendant sa visite de trois jours à Washington, des entretiens avec plusieurs personnalités américaines de la culture. Il a notamment commencé à établir des contacts pour mettre sur pied une coopération entre le musée français de la science et de la technologie en projet à la Villette et les institutions américaines correspondantes.

MICHEL TATU.

Deux nominations

● M. DE BROGLIE PRÉSIDENT DE L'INA

● M. TOURLIÈRE, DÉLÉGUÉ A LA CRÉATION, AUX MÉTIERS ARTISTIQUES ET AUX MANUFACTURES

Le ministre de la culture et de la communication a nommé M. Gabriel de Broglie, directeur général de Radio-France, au poste de président de l'Institut national de l'audiovisuel, en remplacement de M. Pierre Emmanuel, qui ne demandait pas le renouvellement de son mandat (*le Monde* du 7 avril), et M. Michel Tourlière, directeur de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, au poste, nouvellement créé, de délégué à la création, aux métiers artistiques et aux manufactures (*le Monde* du 22 mars).

[Né le 21 avril 1931 à Versailles, diplômé de l'Institut d'études politiques et de la Faculté de droit de Paris, ancien élève de l'ENA, maître des requêtes au Conseil d'Etat (depuis 1967) M. Gabriel de Broglie a occupé les fonctions de conseiller technique dans plusieurs cabinets (ceux de MM. Jean-Marcel Jeanneney et Maurice Schumann, qui se sont succédé de 1966 à 1968 au ministère des affaires sociales, de M. Maurice Couve de Murville, premier ministre de 1968 à 1969 et de M. Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles de 1970 à 1971). Il a été ensuite successivement directeur des affaires juridiques, secrétaire pour l'administration, et directeur général adjoint de l'ORTF, avant d'être nommé, en 1974, directeur de Radio-France, puis directeur général en 1978.]

[Né le 15 février 1925 à Beaune, M. Michel Tourlière fut d'abord élève des beaux-arts de Dijon avant de venir à Paris et d'entrer à l'Ecole nationale des arts décoratifs, où il se lia d'amitié avec le peintre-cartonnier Jean Lurçat. Peintre-cartonnier lui-même, il a été professeur à l'atelier-école national des tapisseries d'Aubusson, avant de devenir directeur de l'Ecole nationale d'art décoratif d'Aubusson (de 1959 à 1970). En 1970, M. Michel Tourlière était nommé directeur de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs.]

■ **Pierre Della Torre présente, du 19 mai au 11 juin, à la salle Jean-Vilar de Saint-Maur, « le Bondieu », de Pierre Albert-Birot, « inventeur du surréalisme et créateur du théâtre nunique ». Le dimanche 27, à 17 h. 30, aura lieu un débat avec Robert Abirached, Arlette Albert-Birot, Anna Clancier, Michel Décaudin, professeur à l'université Paris-III, Pierre Della Torre et Giovanni Lista, maître de recherche au C.N.R.S.**

Notes

Théâtre

« La Tempête » au Théâtre de la Ville

« La Tempête » de Glen Tetley, créé le 3 mai au festival de Schwetzinger par le ballet Rambert, est un des spectacles chorégraphiques les plus intéressants que l'on puisse voir actuellement à Paris (1). Son créateur l'a porté, mûri, élaboré longuement avant de donner une vision très personnelle de la pièce shakespearienne. Refusant l'implication psychologique ou l'expressionnisme outré, il a simplifié l'intrigue au maximum et l'a traitée à la manière d'une légende japonaise, dans des tons de bleu, de vert et de blanc rehaussés parfois d'une coulée de pourpre.

Une musique électronique du Norvégien Norde Heim accentue le côté transparent et par moments aseptisé de l'ouvrage. Epuré jusqu'à l'abstraction ce ballet est un constat un peu hautain de la solitude de l'homme. Prospero en est l'élément stable, dans un univers scénique en perpétuelle mouvance grâce aux décors, aux tissus gonflables, aux projections imaginés par Nadine Baylis, fidèle collaboratrice de Tetley.

Les danseurs maîtrisent parfaitement un langage heurté, brutal même, avec un passage contrasté de la tension à la douceur ; hybridation de danse classique et de techniques modernes très caractéristiques de ce chorégraphe. Entouré de Franco Paoluzi (Ariel) et de Thomas Yang (Caliban), Christopher Bruce est un Prospero fascinant.

MARCELLE MICHEL.

(1) Théâtre de la Ville jusqu'au 19 mai.

Variétés

Annie Cordy à l'Olympia

Telle qu'en elle-même, Annie Cordy s'agite en tous sens, virevolte, sautille, se désarticule. Elle grimace, louche, prend comme à plaisir des postures grotesques. L'espace d'un instant, elle montre qu'elle sait vraiment danser, puis recommence à jouer les pantins. Elle chante de sa voix un peu éraillée des rengaines « populaires », où il est question de concierges, de boniches, de putains et de mâles qui se dégonflent. L'idéologie du « Français moyen »...

Les enfants sont contents. Leurs parents aussi. A la fin, tout le monde souffle dans une petite trompette vendue à l'entrée, et on fait la farandole. Annie Cordy, c'est le de Funès de la chanson. Elle pourrait tenter autre chose, elle l'a prouvé au cinéma, mais elle est payée pour faire le clown, elle y met tout son cœur et son talent, elle a du métier, un bon orchestre, de l'énergie à revendre, elle est plutôt sympathique. Parfois elle donne un genre plus « digne », mais elle revient vite à la « fantaisie » : c'est son truc, sa fierté. On aime ou pas.

THOMAS FERENCZI.

★ Olympia, 21 heures.

■ **Le guitariste Roy Montrell, membre de l'orchestre de Fats Domino, est mort mercredi 17 mai à Amsterdam d'une « overdose » de drogue. Il était âgé de cinquante et un ans.**

■ **Le Trio Jos Amarger (orgue, guitare, batterie) se produit ce vendredi 18 mai, à 21 heures, au café-théâtre de Champigny, le Soleil-dans-la-Tête (rue du Docteur-Charcot).**

SPECTACLES

DANS LES COULISSES DU CINÉMA FRANÇAIS

Le nouveau visage de l'exploitation

A s'en tenir à la simple logique, l'exploitant semblait bien condamné à périr le premier des méfaits de la crise : n'est-ce point sa salle que le public fuyait inexorablement ? Paradoxe étonnant : le voilà aujourd'hui rayonnant de santé, maître de l'industrie du film et claironnant, sans trop de modestie, qu'il a sauvé le cinéma français, hier promis à la mort lente... (Voir « le Monde » des 15, 16 et 18 mai.)

Paradoxe apparent : c'est au prix d'une véritable « révolution » que l'exploitation a assuré sa survie et, avec elle, c'est vrai, celle de l'industrie qui alimente ses écrans. En moins de dix ans, tout a été bouleversé. La « résistance » à la crise s'est organisée autour de trois mutations décisives, liées entre elles bien sûr : la généralisation de l' « exclusivité », la concentration en grands circuits et la création des multi-salles.

La pratique ancienne de « segmentation » du marché — exclusivité dans quelques salles puis deuxième et troisième vision dans d'autres, — fondée sur la politique très différenciée du prix des places, a quasiment disparu. On a certes ainsi renoncé à exploiter les films « en profondeur » mais, en même temps, la généralisation des « première vision » — où les places sont plus chères — a permis d'éviter une baisse catastrophique des recettes aux guichets.

Cette « exclusivité » élargie est assurée par la programmation centralisée de trois grands circuits qui, détenant environ un tiers des salles, réalise les trois quarts des recettes. Ce mouvement de concentration est amorcé à la fin des années 60, quand les deux plus vieilles maisons du cinéma français, Gaumont et Pathé, décident de gérer leurs salles en commun. Le mariage des « capitalistes » effraie les petits-bourgeois de l'exploitation, qui cherchent alors, eux aussi, à s'organiser. L'État favorise l'opération en cédant à M. Jean-Charles Edeline, exploitant versaillais, l'U.G.C., un parc de vingt-deux salles nationalisées. Ce noyau est aussitôt renforcé par un essaim d'indépendants qui s'associent sous forme de coopératives.

Effrayés à leur tour, nombre de petits exploitants confient alors leurs programmations au G.I.E. Gaumont-Pathé. Parafrance, le troisième circuit, plus familial et parisien à l'origine, se solidifie en s'associant à la filiale canadienne de Paramount. Aujourd'hui, l'U.G.C. programme 680 salles, Gaumont-Pathé 580 salles et Parafrance 130 salles.

La mutation la plus importante reste cependant, sans conteste, l'explosion soudaine des multi-salles. « La France a pris dix ans d'avance », assure M. Seydoux, P.-D.G. de Gaumont. Le solde entre disparitions et constructions de salles est certes négatif, mais le parc, aujourd'hui restructuré, s'est maintenu aux trois quarts de ce qu'il était voilà vingt ans.

L'avantage essentiel du « complexe » pour l'exploitant est bien sûr d'établir sa rentabilité sur trois, quatre, voire six films, au lieu d'un. La péréquation des risques — le succès de l'un compensant l'échec de l'autre, — hier assurée par le distributeur, est donc maintenant l'affaire de l'exploitant. Mais la restructuration sert aussi les méthodes de plus en plus superficielles des programmations : le film qui tarde trop à faire recette à Paris quitte l'écran et n'aura bien souvent aucune chance de toucher la province.

Le « new deal » de l'exploitation n'est pas sans conséquences fâcheuses. La concentration a atteint un niveau qui ne laisse plus guère de place à une saine concurrence et condamne trop souvent les salles de quartier ou de banlieue à la « dernière séance ». C'est cette évolution pernicieuse que retrace un rapport confidentiel de la commission de la concurrence et des prix — dont nous rendons compte ci-dessous — et qu'illustre amplement les déboires d'un « petit » de la banlieue, dont nous racontons aussi l'histoire.

COMMENT LIMITER LES RISQUES... DE LA CONCURRENCE

par DOMINIQUE POUCHIN

On en parle beaucoup. Souvent, sans en rien connaître, sinon par ouï-dire. Car les destinataires, triés sur le volet, de ces soixante-cinq feuillets serrés ont reçu consigne de n'en rien divulguer, sous peine de poursuites. Mais l'affaire est trop importante, dans le petit monde du cinéma, pour que le « confidentiel » ne donne lieu à son lot de confidences, accompagné du traditionnel *« bien sûr, je ne vous ai rien dit »*...

A en juger par les réactions qu'il suscite, le rapport de M. André-Marc Delocque-Fourcaud, administrateur civil, chargé d'« instruire » le dossier cinéma pour le compte de la « commission de la concurrence et des prix », a au moins le mérite d'arriver à point nommé. L'auteur, bien au fait des méandres de l'industrie cinématographique — il fut rapporteur de la fameuse commission Malécot, qui en janvier 1977 établit un « bilan de santé » du cinéma français — a mis allègrement le pied sur une fourmilière...

Au départ, un petit dossier banal : les malheureux déboires d'un exploitant de banlieue en butte aux appétits d'un concurrent trop puissant (voir ci-contre : « Racket en banlieue... »). Au passage, comme au cinéma, un petit juge — en l'occurrence, un fonctionnaire logé dans les soupentes du quai Branly — « qui n'a pas peur des gros ». Au bout du compte, un vrai rapport, le premier en tout cas, sur la façon dont le cinéma s'accommode des lois de la concurrence.

La plainte de M. Cometti — l'exploitant de banlieue — a, en effet, provoqué l'ouverture d'une enquête. Les fonctionnaires chargés de la diligenter se sont vite aperçus qu'il convenait d'élargir le dossier. Débute alors la procédure habituelle dans ce genre d'affaires : le ministre de l'économie saisit la commission de la concurrence qui désigne un rapporteur, avec mission de reprendre et prolonger l'enquête pour en tirer conclusions et propositions. Le rapport écrit est ensuite adressé à toutes les parties mises en cause, qui disposent d'un délai suffisant pour fournir les observations qu'elles jugent nécessaires.

On en est là, aujourd'hui, dans le dossier ouvert sur *« la concurrence dans la commercialisation des films cinématographiques »*. Reste donc à la commission à se réunir pour examiner le rapport et les observations qu'il a provoquées, son avis étant aussitôt transmis au ministre, qui peut décider de classer ou de transmettre à son tour au parquet pour d'éventuelles poursuites.

Le rapport de M. Delocque-Fourcaud est ordonné en trois parties d'inégale longueur. Dans la première, intitulée *« la stratégie de l'araignée »*, l'auteur entend démonter les mécanismes d'une *« économie de la diffusion »* qui, explique-t-il, constitue la *« nouvelle donne du marché de l'audiovisuel »* : le *« pouvoir »* y est passé aux mains des diffuseurs qui, peu ou prou, contrôlent la production. La deuxième partie examine en détail les *« pratiques anticoncurrentielles »*, et la dernière établit les infractions commises au regard des lois sur la concurrence.

Après avoir retracé à grands traits l'évolution qui a mené à l'émergence des trois grands circuits d'exploitation nationaux — G.I.E. Gaumont-Pathé (580 salles programmées), U.G.C. (680 salles) et Parafrance (130 salles), — le rapport mesure l'étendue de leur pouvoir, tant à Paris, où 84 des 100 meilleures salles en termes de recettes dépendent d'un des circuits, qu'en province.

L'exemple choisi de la région Aquitaine montre ainsi que seuls deux exploitants régionaux subsistent face aux « grands », gardant une totale indépendance dans les villes où ils sont seuls, mais rentrant eux-mêmes dans un des circuits de programmation quand ils se trouvent en concurrence. Le rapport note même — en précisant toutefois qu'il n'en détient pas la preuve — que certains exploitants préfèrent payer une redevance de programmation (environ 2 % de la recette) à un circuit tout en continuant de programmer eux-mêmes leurs salles, ceci seulement pour éviter que ne s'implante contre eux une salle contrôlée par le circuit !

La loi du silence

La concentration du marché sur trois entreprises évolue-t-elle vers le monopole ? Non, répond M. Delocque-Fourcaud, qui souligne qu'une concurrence très vive continue de régner autour de la petite poignée de films à grand succès. Allant plus loin, il estime que le mouvement de concentration a jusqu'à présent plutôt servi l'intérêt général du cinéma en favorisant la reconversion du parc de salles et en rationalisant la programmation. Pourtant, s'empresse-t-il d'ajouter, il reste un doute qui vient de l'attitude parfois *« plus que critiquable »* des circuits vis-à-vis des autres branches de l'industrie.

Certes, les distributeurs indépendants, les producteurs et les petits exploitants s'en prennent, souvent crûment, à l'« impérialisme des trois grands patrons de salles ». Mais leur indignation reste vague. Au coup par coup, constate le rapport, ils *« respectent la loi du silence sur les abus de leurs trois partenaires obligés »*. Ces abus sont monnaie courante dans la négociation entre le distributeur et l'exploitant. Par quels détours ? Le marché étant conclu avant qu'on ne connaisse la carrière — bonne ou mauvaise — du film, l'exploitant incline plutôt, dans ce premier temps, aux promesses mirifiques : de très bonnes salles et les meilleurs taux de location.

Le film prêt, le distributeur envoie des bons de commandes aux exploitants. Mais ceux-ci ne les retourneront que beaucoup plus tard, après passage du film, promesses revues et corrigées en fonction des résultats commerciaux ! Les bons de commandes stipulent encore, pour la forme, que *« toutes ratures, surcharges ou textes ajoutés par l'exploitant sans l'accord préalable du distributeur seront considérés comme nuls et non avenus »*. Qu'importe ! Dans ces négociations à la hussarde, le distributeur est en général contraint de baisser pavillon : s'il se fâche avec l'un des circuits, le rapport de forces deviendra plus difficile encore avec les deux autres.

M. Delocque-Fourcaud aborde ensuite, dans le détail, le contentieux de l'affaire Cometti pour conclure à la responsabilité de l'U.G.C. accusée d'avoir voulu exclure l'exploitant de Livry-Gargan du marché. Expliquant, sur la base de cet exemple, que le cinéma ne saurait par principe échapper aux lois communes sur le *« refus de vente »*, le rapporteur admet cependant que la distribution de films n'étant pas assimilable à une distribution de conserves, il convient d'adopter une interprétation souple de ces règles. Ainsi, estime-t-il, les « films nouveaux » peuvent et doivent faire l'objet d'une *« distribution sélective »* dans les salles d'exclusivité, mais cette restriction n'est plus fondée pour leur carrière ultérieure dans les autres salles. Conclusion de la deuxième partie : *« Le phénomène des grands circuits a eu des effets heureux (...), mais il semble que le point d'équilibre soit atteint et que les inconvénients de la concentration l'emportent désormais sur les avantages. »*

La télévision condamnée... et graciée

La dernière partie établit les infractions commises au regard des articles 50 et 51 de l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix. L'article 50 interdit les *« ententes expresses ou tacites... qui faussent le jeu de concurrence »* et les abus de *« position dominante... qui entravent le fonctionnement normal du marché »*. Mais l'article 51 vient aussitôt relever de telles infractions les ententes et les entreprises occupant une position dominante qui, soit *« résultent de l'application d'un texte législatif »*, soit se justifient parce qu'elles *« assurent le développement du progrès économique »*. Toute la pondération du rapport — d'où son inévitable part de subjectivité — viendra donc du droit, reconnu ou non, des sociétés mises en cause à bénéficier des « dérogations » prévues par ce dernier article.

Par une incise importante, le rapport condamne d'abord pour abus de position dominante... les trois chaînes de télévision ! Elles se partagent, précise-t-il, un marché de 4 milliards de téléspectateurs de films contre 170 millions de spectateurs dans les salles, et leurs activités entravent le fonctionnement normal du marché au seul vu de la distorsion existante dans l'amortissement de films par rapport à leurs différents publics. Autrement dit, la télévision abuse de sa position pour sous-payer les films qu'elle diffuse. Mais les trois chaînes seront bien sûr relevées de leur infraction puisque leurs activités résultent de l'application d'un texte législatif (elles sont monopoles d'État).

Revenant aux circuits d'exploitation, M. Delocque-Fourcaud estime qu'ils abusent d'une position dominante caractérisée sans pouvoir bénéficier d'une quelconque exemption. Reste une dernière question : les ententes que constituent l'U.G.C. et le G.I.E. Gaumont-Pathé peuvent-elles se justifier par leur apport au développement économique ?

Pour l'U.G.C., le rapport répond favorablement sous deux conditions : d'une part qu'elle respecte l'autonomie totale de programmation de ses groupements régionaux ; d'autre part qu'elle mette en œuvre la convention qui devait la lier à l'État et qui lui faisait obligation de programmer une vingtaine de films « *culturels* » tous les trois ans...

La discussion sera plus longue dans le cas de Gaumont-Pathé. Le rapporteur a été tenté de demander la séparation des deux sociétés *« pour organiser d'urgence une concurrence plus active »*. Mais il a hésité. D'abord, dit-il, parce que, dans les abus que tous commettent, *« le G.I.E. est plus raisonnable que ses concurrents et surtout l'U.G.C. »*, laquelle serait le principal bénéficiaire d'une éventuelle dissolution de l'entente Gaumont-Pathé. Mais, lit-on un peu plus loin, *« c'est le rôle directeur joué par Gaumont dans la production cinématographique qui incite le plus à conclure à un bilan positif »*.

Suit une sorte de plaidoyer pour la vieille maison du cinéma français, devenue en trois ans le premier distributeur national (une cinquantaine de films en 1979). *« Grâce à cette forte position sur le marché des films,* assure M. Delocque-Fourcaud, *Gaumont peut, comme le font les majors américains, diversifier ses choix, s'intéresser à la fois à des produits commerciaux classiques* (la Carapate, le Sucre), *à des réalisations de prestige à rentabilisation à peu près assurée mais sur un plus long terme* (Dom Giovanni, *de Losey*, Citta Della Donne *de Fellini*) *et à des films d'audience plus confidentielle (Robert Bresson, Chantal Akerman), tout en développant un réseau commercial à l'étranger. »*

Puis il ajoute : *« Au-delà des films distribués par Gaumont, c'est le G.I.E. qui accorde la plus large place dans sa programmation au cinéma d'auteur. »* Conclusion : *« Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure la disposition des salles de Pathé est indispensable à une telle politique. Dans une industrie souvent trop repliée sur elle-même, il paraît téméraire d'imposer de l'extérieur un système de quatre circuits et de courir le risque de freiner l'élan de la plus dynamique de nos compagnies de cinéma. »*

Voilà, en somme, Gaumont gracié pour... bons et loyaux services ! Le verdict proposé par ce rapport, qui se veut *« plus pédagogique que répressif »*, est évidemment diversement apprécié. Chez Gaumont, on s'en félicite discrètement : n'est-ce pas, après tout, la juste récompense de l'image de marque que la maison s'est donnée depuis quelques années ? *« Notre GIE est peut-être illégal*, commente, satisfait, l'un des patrons, *mais il est légitime. »* Certains des concurrents s'étonnent... et tonnent déjà : *« Joli travail*, dit l'un d'eux, *ce qui est bon pour Gaumont est bon pour le cinéma français... »*

Prochain article :

DISTRIBUTION : DEUX EXEMPLES

Racket en banlieue

C'est un boutiquier du cinématographe, M. Cometti, patron du Rio, première rue à gauche après le grand marronnier, à Livry-Gargan, sur la nationale 3. Une salle plantée parmi les pavillons d'une banlieue besogneuse : un hall trop grand, trop beau, collé à un hangar, froid comme une salle de patronage. Le hall, c'était le début des travaux, car tout aurait changé — une salle en haut, deux salles en bas, un fumoir et des toilettes partout — si... S'il n'y avait pas eu « l'affaire »...

Derrière sa caisse, au milieu des gâteries de l'entracte et des rubans de billets « à l'ancienne », madame, juchée sur le tabouret, près du guichet, et lui, assis plus bas, il raconte : « Ça fait bientôt dix ans que ça a commencé. Je suis un petit cinéma de quartier. Ici, c'est vrai, c'est pas le supermarché. On connaît sa clientèle : l'après-midi du mercredi, on fait presque garderie. Chez nous, le client sort à l'entracte fumer sa cigarette et causer aux amis. Je passe pas de sexe, pas de violence : ici, c'est plutôt papa, maman et les enfants... »

Et puis, un jour, « le collègue est arrivé ». *Le « collègue », c'est M. Guy Verrechia, aujourd'hui l'un des grands patrons de l'U.G.C.* « A l'époque, *reprend M. Cometti,* il débarquait dans le cinéma. Il venait des fruits et légumes. Mais ses cousins étaient déjà dans le métier, ils l'ont tuyauté. » *M. Verrechia, de fait, n'en est alors qu'à ses débuts : trois salles seulement mais, hélas pour M. Cometti, toutes situées autour du Rio !*

« L'argent était facile »

1971 : l'U.G.C. est privatisée. M. Jean-Charles Edeline commence son ascension. « C'était une bonne idée, *assure encore M. Cometti.* Gaumont, qui venait de se lier Pathé, faisait la pluie et le beau temps sur le marché. Grâce à la programmation d'U.G.C., les autres retrouvaient une place équitable. » *En décembre, le patron du Rio demande lui aussi à s'affilier à l'U.G.C. : pas de réponse. C'est le « collègue » qui a le label... et les films :* « Il est vite devenu vorace. Il prenait tout, quel que soit le circuit. »

1973 : c'est le « boom » sur les salles. Et le grand chambardement : les « complexes » se multiplient. « On pouvait emprunter, l'argent était facile... », *raconte M. Cometti. Lui aussi veut jouer le coup, transformer, être à la page. Mais où trouver les films ? Brûlé du côté de l'U.G.C., il se tourne vers Gaumont-Pathé. Accueil d'emblée plus favorable :* « Faites vos travaux, on vous programmera... » *Et le patron du Rio s'endette, refait sa vitrine. Le reste doit suivre rapidement. Le G.I.E. s'est engagé à le programmer à partir du 1er août. Tout va bien...*

Quand, brusquement, Gaumont renonce... Pour M. Cometti, plus de doute : « Le collègue a senti que le vent tournait, il a joué de ses relations et Gaumont m'a lâché. C'est évident, ils se sont séparé le marché... » *Sans en apporter la preuve, le rapport qu'écrira, six ans plus tard, M. Delocque-Fourcaud, pour le compte de la « commission de la concurrence », reprend cette thèse et la présente comme probable :* « M. Cometti, *dit-il,* a été la victime involontaire d'un incident de frontières. » « En attendant, *reprend M. Cometti,* je me suis retrouvé chocolat... avec mes travaux ! » *Plainte déposée auprès de la commission des litiges du C.N.C., il attend un an encore.*

15 juillet 1974 : le directeur du C.N.C. tranche. Les quatre salles (trois U.G.C.-Verrechia et le Rio) ne peuvent prétendre à aucun privilège les unes vis-à-vis des autres. Le « petit » de Livry-Gargan croit avoir gagné : c'est clair, pense-t-il, ou on se partage les films, ou on les passe ensemble. Et pourtant, rien ne va changer !

Les distributeurs auxquels il demande les films lui répondent, tour à tour, imperturbables : « Désolé, plus de copies disponibles. » « Verrechia avait fait la tournée », *jure M. Cometti.*

Un coup monté

De fait, l'enquête ordonnée l'année suivante fera apparaître de bien curieuses anomalies. Les registres des distributeurs qui alléguaient le manque de copie montreront que des bobines étaient bien disponibles. Mais surtout des bons de commandes renvoyés par les salles U.G.C. du secteur et retrouvés chez les distributeurs attestent du « coup monté ». La plupart sont surchargés et commentés : « Si passage en même temps ou après le Rio de Livry-Gargan, le jour de passage et les pourcentages pourraient être revus ». *Sur l'un, renvoyé à... Gaumont, on peut même lire :* « Si passage avec Livry-Gargan, le pourcentage — prévu entre 40 % et 50 % — sera ramené à 20 % »... *soit en dessous du minimum légal !*

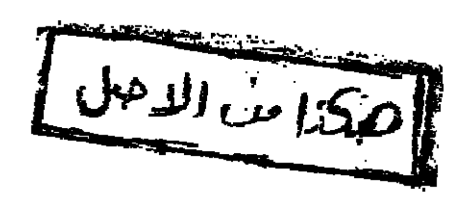
A l'époque, personne ne souffle mot, les distributeurs obtempérant. D'autant que M. Cometti, endetté, a laissé quelques ardoises chez certains d'entre eux. L'association des distributeurs tente alors de l'interdire de films ! Mais, entre-temps, le patron du Rio, qui a bien sûr arrêté ses travaux — le hall n'est plus que la relique toute neuve de ses folles ambitions — est allé porter plainte à la préfecture pour « abus de position dominante, entente illicite et refus de vente »... *L'affaire a éclaté.*

Désormais, M. Cometti sera suivi comme son ombre, materné, par un fonctionnaire de la « direction nationale des enquêtes ». *Plus question, comme toujours dans le métier, de passer des contrats par téléphone : tout se fera par lettre recommandée.*

L'enquête fait pleuvoir les procès-verbaux chez les distributeurs. Qu'importe, rien ne change encore vraiment. Car les distributeurs ont à leur tour demandé au C.N.C. de préciser sa décision de 1974. Réponse : si, en effet, il ne peut y avoir de « priorité » entre les salles concernées, il n'y a pas davantage de droit absolu à « l'égalité ». En d'autres termes, M. Cometti ne peut exiger d'avoir chez lui le film que les distributeurs ont donné à son concurrent. Résultat : tout continue d'aller... vers l'U.G.C.

M. Delocque-Fourcaud interprète pourtant autrement la position adoptée par l'U.G.C. Selon lui, le C.N.C. a institué entre le Rio et ses voisins un régime de libre concurrence soumis aux seules dispositions du droit commun. Les distributeurs sont donc tenus d'honorer les demandes dans l'ordre d'arrivée des commandes et dans la limite des copies disponibles.

L'affaire en est là. Le Rio n'a pas fermé mais hiverne à moitié : « Que je fasse sept ou trente-six séances, je n'ai pas plus de films, alors je n'en fais que sept. Ça coûte moins cher, *conclut, dépité mais philosophe, M. Cometti. Il a passé un C.A.P. d'opérateur et commande lui-même en cabine. Madame fait la caisse et la belle-mère aide le samedi. Et l'on compte les billets : six cents par semaine en moyenne, c'est peu.* « Un véritable racket, *commente un de ceux qui ont connu l'affaire de près,* il ne manquait que les manches de pioche dans les vitrines... »



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Ballets.
Salle Favart, 20 h. 30 : Orchestre de chambre M. Martin.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : La tour Eiffel qui tue. — Gémier, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Odéon, 20 h. 30 : l'Atelier.
T.E.P., 20 h. 30 : Qui est Anna Marks ?
Petit T.E.P., 20 h. 30 : l'Evénement.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : 4 litres 12 in concerto.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Christa Ludwig ; 20 h. 30 : Ballet Rambert.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Délire à deux ; 22 h. : Madame le Rabbin.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Athénée, I, 20 h. 30 : Avec ou sans arbres. — II, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Trois visages.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : la Fille d'Occitania. — Théâtre du Soleil, 20 h. : Méphisto. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Chant du diamant cassé. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Centre culturel du XVII°, 20 h. 45 : l'Ile des esclaves.
C.I.S.P., 20 h. 45 : la Prose du Transsibérien-Express.
Cité internationale, la Resserre, 20 h. 30 : Tango
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaïon, I, 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit. — II, 22 h. : Au bois de mon cœur.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Forum des Halles, 20 h. 30 : l'Enterrement du patron.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 30 : Sade, dix nouvelles. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : la Voix humaine ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : Etoile rouge.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 45 : Oui.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Oblique, 18 h. 30 : Yes, peut-être ; 22 h. : la Liberté d'être fou.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.

Vendredi 18 mai

Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance, 20 h. 30 : la Vie secrète de Walter Mitty.
Plateau Saint-Merri, 20 h. 30 : la Foire aux patrons.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Raisin.
Ranelagh, 22 h. : Amours de poisson.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du IIIe Reich
Théâtre Adyar, 20 h. 45 : les Enfants.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre du Marais, 20 h. 10 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ?
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre 13, 20 h. 30 : Jacques le Fataliste.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : l'Avocat du diable.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J Vaillard, Garcimore
Deux-Anes, 21 h. : Madame Rose est au parfum.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Au niveau du chou ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 23 h. : Popeck. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 21 h. : M. Morelli ; 22 h. R. Magdane.
Dix-Heures, 20 h. : les Etoiles ; 21 h. 15 : Clovis ; 22 h. 30 : Tchouk tchouk nougah.
Fanal, 21 h. 15 : le Président.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. 30 : J Aveline.
Point-Virgule, 20 h. 15 : le Client ; 21 h. 30 : Magnifique ; 22 h. 30 : Alors, heureuse ?

Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
Le Sélénite, I, 20 h. 30 : Céline hit ; 22 h. : Y a d' la joie. — II, 21 h. : Rétro Saint-Germain-des-Prés ; 22 h. 30 : Salut Paname.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 15 : Tsvika.
La Tanière, 22 h. 30 : P. Garnier.

Les théâtres de banlieue

Arcueil, Salle J.-Vilar, 21 h. : Opéra en lutte majeure.
Bondy, Salle A.-Malraux : Chorale de Bondy et de Gennevilliers.
Bourg-la-Reine, CAEL, 21 h. : A. Rdorigues.
Champigny, Soleil-dans-la-Tête, 21 h. : J. Amarger Trio.
Choisy, Théâtre P.-Eluard, 21 h. : Woyzeck.
Clamart, C.C. J.-Arp, 20 h. 30 : F. Béranger.
Clichy, ARC, 20 h. 30 : M. Perrone, D. Paris.
Courbevoie, Maison pour tous, 20 h. 30 : David Rose.
Créteil, Maison A.-Malraux, 20 h. 30 : Julos Beaucarne.
Elancourt, APASC, 21 h. : la Surface de réparation.
Enghien, Salle des fêtes, 21 h. : Symphonie municipale d'Enghien, dir. J. Dussol (Mozart).
Goussainville, Théâtre P.-Neruda, 20 h. 30 : Souvenirs d'Islande.
Ivry, Théâtre, 20 h. 30 : Zina.
Joinville-le-Pont, Centre J.-Prévert, 21 h. : Archie Shepp.
Montreuil, Chapiteau, 20 h. 30 : Clowns et clowneries.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Genseric.
Neuilly, Athlétic, 21 h. 30 : El Lobo, cante y alma popular.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Lar Lubovitch Dance Company.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 20 h. 30 : Rock.
Villejuif, Théâtre R.-Rolland, 21 h. : la Fête des fous.
Vitry, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : le Printemps des saltimbanques.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : Trio Novalis (Schumann, Brahms, Berg...) ; 21 h. : E. Magnan, S. Eidi (Bach, Beethoven, œuvres contemporaines).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : P. Rogé, piano (Brahms).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : Formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Myrat, sol. M. Sartova (Makino, Zbar...).
Salle Cortot, 20 h. 45 : M. Arpajou, piano (Rameau, Fauré, Satie...).
Salle Gaveau, 21 h. : L. Bobesco (Leclair, Mozart, Beethoven...).
Forum des Halles, 20 h. 30 : Introspection (opéra de chambre).
Hôtel Saint-Aignan, 21 h. : Trio Delta (Schubert).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Groupe Ayacucho, Chorale Cantarel.
FIAP, 21 h. : M. Quesada, piano.
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : Schola Cantorum d'Oxford (Gesualdo, Tallis, Josquin des Prés).

La danse

Orsay, 18 h. 30 : Danse-poème de l'Inde.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : le G.R.T.O.P.
Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet du Bolchoï (Icare).
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Watercress Compagnie.
Cité internationale, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Folkwang Tanz Studio d'Essen.
Studio Chandon, 21 h. : Trois instants qui se suivent.
Ranelagh, 20 h. 30 : Poumi Lescaut.
ASCI, 20 h. 30 : Ema Haberli.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Musique traditionnelle antillaise ; 22 h. 30 : Groupe Salsa.
Caveau de la Huchette, 22 h. : Art Blakey and his Messengers.
Petit-Opportun, 22 h. : L. Puentes, G. Locatelli, L. Trussardi.
Troglodyte, 22 h. : Semaine du blues.
Le 28-Rue-Dunois, 23 h. : Nico Nissim.
Gibus, 22 h. : Marc Robson.
Campagne-Première, 18 h. : Grime ; 20 h. et 22 h. : Clifton Chenier.
Palace, 20 h. : Average white band.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h., 18 h. et 22 h. : Vingt-cinq ans de cinéma italien (16 h. : le Chemin de l'espérance, de P. Germi ; 18 h. : la Provinciale, de M. Soldati ; 22 h. : Huit et demi, de F. Fellini) ; 20 h., cinéma iranien : la Source, d'A. Ovanessian.

Beaubourg, 15 h. et 21 h. : Les grands muets de l'école française ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens (17 h. : les Quatre Cents Millions, Indonesia appelle ; 19 h. : les Premières Années).

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75).

ASHANTI (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES BELLES MANIERES (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98).

CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

CLAUDE FRANÇOIS (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Madeleine, 8e (073-56-03), en soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE COUP DU SINGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

DEUX BONNES PATES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44).

DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

ET LA TENDRESSE ? BORDEL (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Impérial, 2e (742-72-52), Balzac, 8e (561-10-60), Marignan (8e) (359-92-82), Parnassien, 14e (329-83-11), Calypso, 17e (380-10-68).

L'ETRANGE AMOUR DE MANIA BECKER (Suéd., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Ambassade, 8e (359-19-08), Français, 9e (770-33-88), Diderot, 12e (343-19-29), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03), en mat., Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A.), v.o. : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

HAIR (A.), v.o. : Quartier latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

HARDCORE (A.) (**), v.o. : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Balzac, 8e (561-10-60).

L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Ternes, 17e (380-10-41).

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Action République, 11e (805-51-33).

INTERIEURS (A.) v.o. : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LA MADRIGUERA (la Tanière) (Esp.), v.o. : la Clef, 5e (337-90-90).

LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

MELODY IN LOVE (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Images, 18e (522-37-41), Lord-Byron, 8e (225-04-22).

MESSIDOR (Suis.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (*) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

PATRICK (Aust., v.o.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Eldorado, 10e (208-18-76), Cambronne, 15e (734-42-96), Murat, 16e (651-99-75).

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LA PROF JOUE ET GAGNE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v. f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

QUINTET (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

REBECCA (Rééd., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02).

ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Murat, 16e (651-99-75).

LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e 387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE SOUFFLE DE LA TEMPETE (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11), v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

S.O.S. CONCORDE (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

S.O.S. JAGUAR CASSE-GUEULE (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.). Paris, 8e (359-53-99).

TORRE BELA (Port., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Action-République, 11e (805-51-33).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

UN BALCON EN FORET (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47). H. sp.

UN ET UN (Suéd., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).

UN JOUET DANGEREUX (It., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

UN JOUR SUR LA PLAGE (Angl., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) H. Sp.

LA VENGEANCE D'UN ACTEUR (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

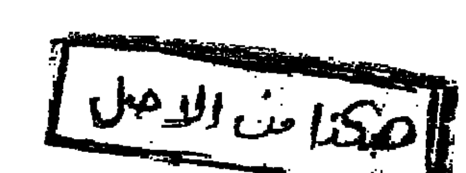
LA VILLE A PRENDRE (Fr.) : St-Séverin, 5e (033-50-91).

VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

LE VOLEUR DE BAGDAD (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

VUES D'ICI (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).



SPECTACLES

VOYAGE AVEC ANITA (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Grands Augustins, 6e (633-22-13) ; Olympic, 14e (542-67-42).

Les films nouveaux

FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP, film belge d'André Delvaux : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

LES MOISSONS DU CIEL, film américain de Terrence Malick : v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES FEMMES DE 30 ANS, film américain de George Kaczender ; v.o. : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA TAVERNE DE L'ENFER, film américain de Sylvester Stallone ; v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

J'SUIS PAS UN DUR, MAIS ÇA VIENDRA, film français de Jacques Besnard : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ROCK AND ROLL, film italien de V. de Sisti ; v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

INSPECTEUR BULLDOZER, film italien de F. Steno : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Moulin Rouge, 18e (606-34-25).

Les festivals

SERIE NOIRE (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : Je suis un évadé. — Action La Fayette, 9e (878-80-50) : le Crime de l'Orient-Express.

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Une nuit à l'Opéra.

FELLINI (v.o.), Studio Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Juliette des Esprits ; 15 h. 30 : les Clowns ; 17 h. : Satyricon ; 19 h. : Fellini Roma ; 21 h. : la Dolce Vita.

LA RELEVE AMERICAINE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : la Ballade sauvage.

HITCHCOCK (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : l'Etau.

J. LOSEY (v.o.), Studio Dominique, 7e (705-04-55) : Modesty Blaise.

WESTERN (v.o.), Elysées-Point-Show III, 8e (225-67-29) : Nevada Smith.

ELVIS PRESLEY (v.o.), Broadway, 16e (527-41-16). En alternance : Elvis show, Amour sauvage, le Chéri de ces dames, Un direct au cœur...

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Coup de tête.

STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93) (v.o.) : A bigger splash ; Mahler ; le Locataire ; Mais où est donc Ornicar ; Mean Streets.

STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) : les Damnés ; Sale rêveur ; le Lauréat ; Salo ; Roaring twenties.

Les grandes reprises

A LA RECHERCHE DE Mr GOODBAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'AMOUR EN DANSANT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LES ANGES AUX FIGURES SALES (A., v.o.) : Styx, 5e.

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

L'ARGENT DE POCHE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

BAMBI (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66), Napoléon, 17e (380-41-46), Rex, 2e (236-83-93), Ermitage, 8e (359-15-71), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43).

BUFFALO BILL ET LES INDIENS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

CALMOS (Fr.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).

CARRIE (A., v.o.) (**) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

CETTE SACREE VERITE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

LE CID (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

LA DENTELLIERE (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

DUELLISTES (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

DRIVER (A., v.o.) U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-Cité, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Sécretan, 19e (206-71-33).

FLESH (A., v.o.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

LA FUREUR DE VAINCRE (Ch., v.f.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

L'IMPERATRICE YANG KWEI FEI (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) : 12e (343-52-97).

JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (2e partie) : Denfert, 14e (033-00-11).

LE LAUREAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

MARATHON (A., v.o.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).

MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

MORE (A.) (**) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LA MORT N'ETAIT PAS AU RENDEZ-VOUS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60)

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

PLAYTIME (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

SOLEIL VERT (A., v.f.) : Royal-Rivoli, 4e (272-61-44).

SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) ; Escurial, 13e (707-28-04)

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

Les séances spéciales

ALERTEZ LES BEBES (Fr) : Le Marais, 3e (278-47-86), 14 h.

ARAN (Fr) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 13 h.

BLUE COLLAR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 12 h.

LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h.

LA CHANSON DE ROLAND (Fr) : Les Tourelles, 20e (636-51-96), sam. 17 h.

DEHORS, DEDANS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-55), 14 h. 30.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60), 22 h. ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

L'ETAT SAUVAGE (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar. 23 h.

FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam. dim.).

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf dim.).

IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf dim.).

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.

LOLA (Fr) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).

MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.

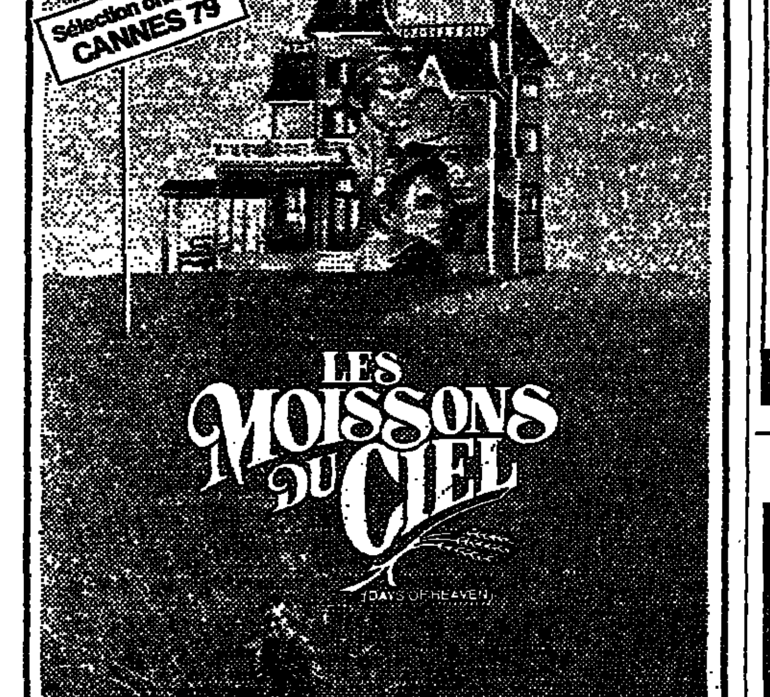
LE NAVIRE NIGHT, Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam. et dim.).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

LA PRINCESSE ET LE PETIT POIS (sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25), mer., sam., dim. mat.

LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

REMEMBER MY NAME (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).



RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 18 MAI

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Elections européennes : Face à face (en liaison avec R.T.L.), par P. Duhamel et A. Balou, avec MM. Michel Debré (député R.P.R. de la Réunion, ancien ministre) et Pierre Mauroy (membre du bureau exécutif du P.S. et maire de Lille).

21 h. 35, Retransmission théâtrale : Un bateau pour Lipaia, d'A. Arbuzov, adaptation P. Quentin, mise en scène Y. Bureau. Avec : E. Feuillère et G. Tréjan.

Feutrée et violente, comme ces atmosphères de Tchékhov, la curieuse douceur de cette maison de « retraite » où deux sexagénaires s'observent. Puis s'aiment. Edwige Feuillère et Guy Tréjan, parfaits, ont fait durant des mois salle comble aux Champs-Elysées, avec ces rêves évanouis, et leur tendresse pudique. Retransmission dont il faut se féliciter.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Une fille seule (dernier épisode).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Crimes et Châtiments).

Avec MM. J. Ambre (Je ne me tairai jamais) ; T. Lévy (le Désir de punir) ; A. Dubrieu (le Désert de l'iguane) ; R. Ikor (Sans haine et sans colère) ; J. Ullmann (Mémoires d'un président de cour d'assises).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club FILM (cycle Hitchcock) : LE FAUX COUPABLE, d'A. Hitchcock (1957), avec H. Fonda, V. Miles, A. Quayle, H. J. Stone, C. Cooper, E. Minciotti (N. Rediffusion.)

Un musicien new-yorkais, honnête et banal, est reconnu comme l'auteur d'une série de vols, à cause d'une ressemblance avec le vrai coupable. Il ne parvient pas à prouver son innocence.

Hitchcock s'est inspiré d'un fait divers authentique pour conter un calvaire moral, le désastre d'une vie prise à un piège « kafkaïen ». Occasion pour Henry Fonda d'un rôle poignant.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Parti communiste français ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi. L'Europe, par M. Ulmann.

(Lire notre avant-première.)

21 h. 30, Variétés : De misaine et d'artimon, de M. Le Page, réal. D. Collet.

Sur le quai d'un petit port de pêche, tandis que se prépare le lancement d'un bateau, trois vieux marins rêvent du temps où ils s'embarquaient vers des aventures lointaines. Un voyage avec escale sous forme de chansons.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : D. Gence lit « les Anciens Elèves », de B. Thomas ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : la surveillance du sol.

20 h., Médicale : La dépression nerveuse ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le Festival du film à Cannes.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h., Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : de Valderrabano ; Dowland de Visée, Weiss ; 21 h. 20, Echanges franco-allemands... : « Lontano », pour grand orchestre (Ligeti) ; « Concerto pour violon en mi mineur opus 64 » (Mendelssohn), « Symphonie n° 7 en la majeur, opus 92 » (Beethoven), par l'Orchestre symphonique de Sarrebruck, dir. H. Wakasugi. Avec S. Accardo, violon ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : Marlboro.

SAMEDI 19 MAI

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Devenir : Travailler de façon indépendante ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Au plaisir du samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 15, Série : Les exploits d'Arsène ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Escale à Sofia.

21 h. 35, Série américaine : Les héritiers.

22 h. 15, Sports : Télé-foot 1.

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Samedi et demi (et à 12 h. 45) ; 12 h. 15, Série : Cécilia, médecin de campagne ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 5, Salle des fêtes ; 18 h., Document de création : Sundance ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Les Cinq dernières minutes (Nous entrerons dans la carrière), de J. Cosmos, réal. Cl. Loursais.

Abel Bramonds, alias Willie Beau Brun, souteneur et gangster à ses moments perdus, vient d'être découvert mort dans sa voiture.

22 h. 5, Sur la sellette ; 22 h. 55, Terminus les étoiles.

23 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Série : Histoires insolites (V. — La boucle d'oreille), d'après W. Irish, adapt. J. Bany. Réal. Claude Chabrol.

Elle vit heureuse avec son mari et son fils de dix ans jusqu'au jour où des lettres arrivent. De brûlants mots d'amour écrits par elle il y a plusieurs années, admirablement antidatés. Le maître chanteur se manifeste.

21 h. 25, Ciné-regards : Spécial Festival de Cannes.

Avec des interviews de Jane Fonda pour China syndrom *et de Patrick Dewaere pour* Série noire.

22 h. 25, Journal.

22 h. 45, Aspects du court métrage français : L'atelier de Louis.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'Islam ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... M. Roche ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des arts.

14 h., Perspectives du vingtième siècle : Journée Paul Mefano ; 17 h. 30, Pour mémoire ; 19 h. 30, Sciences : la France minérale (Pyrénées et Massif Central).

20 h., « le Phoque des Pyrénées », de X. Domingo et F. Campo ; « Paradoxes espagnols » ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique (et à 14 h.) ; 9 h. 17, Et pourtant ils tournent ; 11 h., Vocalises ; 12 h. 40, Critiques-auditeurs ;

14 h. 15, Matinée lyrique : « Maskarade » (Nielsen) ; 16 h. 45, G.R.M.-I.N.A. : « Qui dit quoi à qui » ; 17 h. 30, Grands crus : Bach, Mahler, Brahms ; 19 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Année des abbayes normandes... Concert donné en l'abbatiale Saint-Georges, à Saint-Martin-de-Boscherville : « le Jugement de Salomon », oratorio (Charpentier) ; Cantate « Herr, deine Augen » (Bach), « Domine Salvum », motet (Lully), par l'Ensemble vocal et instrumental de la Chapelle royale, dir. P. Herreweghe ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; à 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 18 MAI

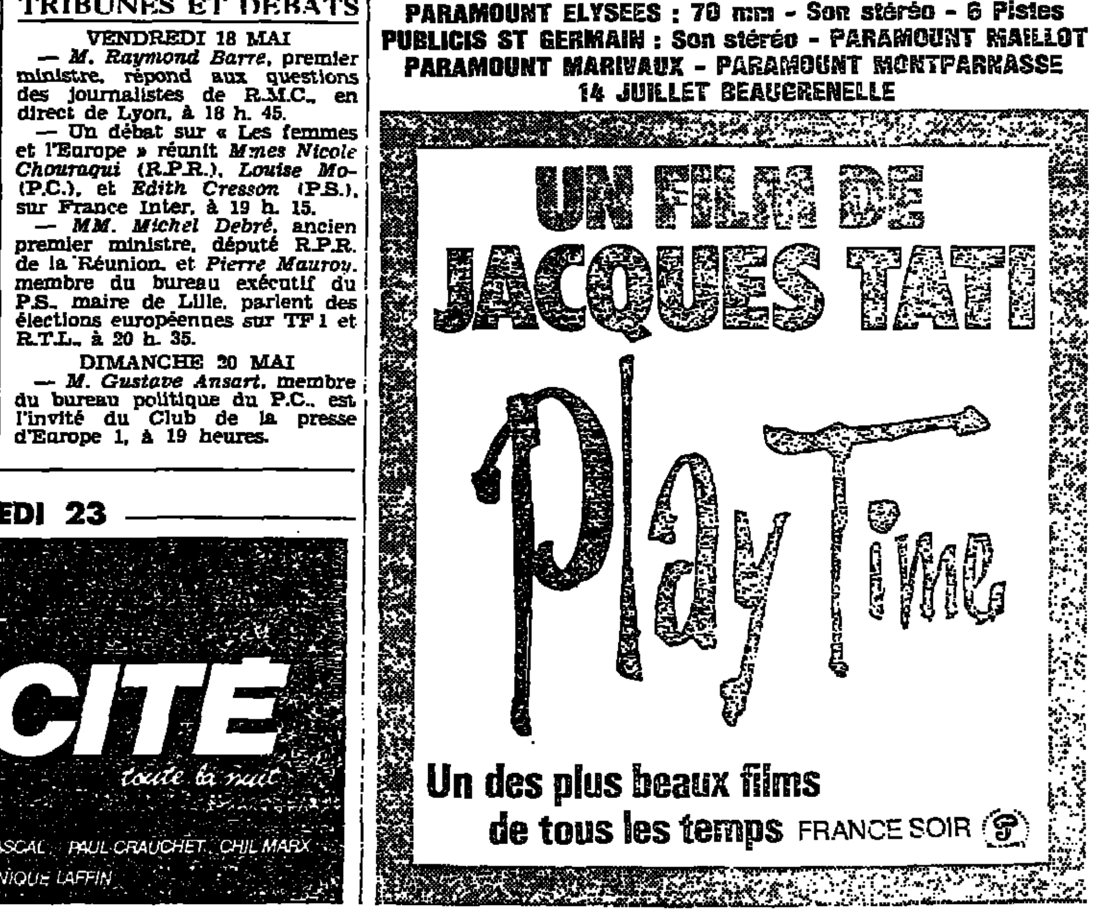
— *M. Raymond Barre*, premier ministre, répond aux questions des journalistes de R.M.C., en direct de Lyon, à 18 h. 45.

— Un débat sur « Les femmes et l'Europe » réunit *Mmes Nicole Chouraqui* (R.P.R.), *Louise Mo-* (P.C.), et *Edith Cresson* (P.S.), sur France Inter, à 19 h. 15.

— *MM. Michel Debré*, ancien premier ministre, député R.P.R. de la Réunion, et *Pierre Mauroy*, membre du bureau exécutif du P.S., maire de Lille, parlent des élections européennes sur TF 1 et R.T.L., à 20 h. 35.

DIMANCHE 20 MAI

— *M. Gustave Ansart*, membre du bureau politique du P.C., est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.



LETTRES

L'intellectuel entre la tragédie et la comédie

Qu'est-ce qu'un intellectuel ? Pour répondre à cette question, deux méthodes. La plus simple consiste à se reporter à son dictionnaire habituel ; dans le *Petit Robert*, on lit notamment ceci : *« Individu qui a un goût prononcé (ou excessif) pour les choses de l'intelligence, de l'esprit ; chez qui prédomine la vie intellectuelle. »* Suit une savoureuse citation de Paul Valéry : *« Le métier des intellectuels est de remuer toutes choses sous leurs signes, noms ou symboles, sans le contrepoids des actes réels. »*

Voilà qui, bien évidemment, ne saurait suffire à qui manifeste pour les choses de l'esprit un goût prononcé, voire excessif. A ces « intellectuels » était donc offerte, du 11 au 13 mai, la possibilité d'entendre parler... des « intellectuels ». L'infatigable Armando Verdiglione, organisateur de congrès internationaux de psychanalyse, ne proposait pas moins de vingt-huit conférences et débats quotidiens sur ce thème délicieusement narcissique dans quatre salles de la marmoréenne Maison de la chimie, à Paris. En tout, près de quatre-vingt-quatre exposés. De quoi donner le vertige ou de solides migraines aux sept cents personnes ayant versé les 150 F leur permettant d'entendre et même, pour les plus audacieuses, d'interpeller les vedettes de l'intelligentsia parisienne.

Les intitulés de communications, souvent, ne manquaient pas de piquant. A celui de Bernard-Henri Lévy : *« Tous les délais sont expirés »*, répondait celui de Laurent Dispot : *« Je sors mon revolver »*. Certains congressistes, comme Marc Rombaut, s'étaient d'ailleurs bornés à envoyer un titre, par exemple : *« Du rock au fragment, ou comment se sortir de l'engloutissement idéologique »*, jugeant préférable d'éveiller la curiosité plutôt que de l'assouvir. Et le psychanalyste Xavier Audouart, défaillant lui aussi, affirmait simplement : *« Exclu de l'essentiel, qui est acte et silence : l'intellectuel »*. Il est vrai qu'il ne restait pas grand-chose à ajouter à une formulation si pertinente dans sa concision.

Une sorte de multinationale

Les conférenciers qui prirent le risque d'affronter le public prirent également celui de mesurer leur notoriété. On se bouscula un matin pour entendre Bernard-Henri Lévy évoquer l'actualité politique, prôner l'établissement d'un code moral à l'usage des intellectuels et affirmer qu'il *« ne faut pas avoir peur d'avoir raison contre la cité entière »*. On se félicita de la joute qui opposa Pierre Kaufmann et Alain Touraine sur le rôle de l'Université, le premier prenant impétueusement sa défense et le second ne lui ménageant pas ses sarcasmes. On s'étonna d'entendre Philippe Sollers parler, à propos de Michel Foucault, souvent égratigné au cours de ce colloque, de la *« niaiserie »* des intellectuels, niaiserie qui les amena à s'éprendre de l'ayatollah Khomeiny, sans lui-même s'interroger sur le culte qu'il voua naguère à Mao et qu'il semble avoir reconduit sur Lacan. On défendit, avec Christian Descamps, Jean-Jacques Rousseau contre des lectures totalitaires et totalisantes. On déplora, avec Blandine Barret-Kriegel, que l'éthique du savoir ait perdu toute considération et que l'esbroufe et le chiqué l'emportent sur le sérieux et la rigueur. On resta stupide devant le discours cybernétique de Philippe Némo, la démocratie libérale faite philosophie.

A la suite de Régis Debray et de son essai sur le pouvoir intellectuel en France, Roger Dadoun montra, indices de traitement et de renommée à l'appui, que l'intellectuel est aussi — et parfois d'abord — un homme de carrière, au même titre que le diplomate, le cadre ou le politicien. Stockant des marchandises culturelles, dont il devient le gestionnaire plus ou moins avisé, il tend, grâce aux *mass media*, à étendre son influence et à fonctionner à lui tout seul comme une « multinationale. Son nom se métamorphose en une « valeur » qu'il va « placer », interminablement, jalousement. Ajoutons que si Dadoun invita ses collègues à se pencher sur eux-mêmes, à explorer leur propre inconscient, à examiner, ne fût-ce qu'à titre indicatif, des structures comme le narcissisme et l'envie en tant que constitutives du sujet intellectuel, il ne fut guère suivi.

Quant à Catherine Clément, dans un exposé intitulé : *« L'an mil bis »*, elle aborda sans complaisance le thème très mode de la résurgence du sacré. *« Nous approchons de l'an 2000, et c'est peut-être plus important qu'on ne le croit »*, dit-elle, avant de décrire le millénarisme ambiant dans le travail intellectuel. A cet égard, force est de reconnaître, avec Sollers, que la psychanalyse est encore un solide recours contre la religion et, par conséquent, contre les guerres de religion. Elle est peut-être aussi pour l'intellectuel « paumé » et « angoissé » le moyen le moins pénible d'échapper à la dissociation de l'intellect et des affects. Certains suggéreront sans doute, en ricanant, que le travail aux champs ou en usine serait un remède plus drastique, susceptible de lui rendre le contact avec le réel et de lui permettre de mesurer le poids et la résistance des choses. A quoi on rétorquera que le divan est quand même plus confortable, et les congrès de Verdiglione mieux « fréquentés ». Le charme discret de la bourgeoisie conserve décidément tous ses attraits, et l'intellectuel tout son prestige. Qui s'en plaindrait ?

ROLAND JACCARD.

Les prix de l'Académie française

L'Académie française, au cours de sa séance du 10 mai, a décerné les prix littéraires suivants pour 1979 :

Prix Alice-Louis-Barthou : Marianne Viviez, « la Fête des mères » ; Simone Boisot, « la Maison des dames ».

Prix Louis-Barthou : Willy de Spens, « la Nuit des longs museaux ».

Prix Max-Barthou : Pierre Bourgeade, « Une ville grise » ; René Swennen, « Dom Sébastien, roi de Portugal ».

Prix Biguet : Frédéric Vitoux, « Céline » ; Odile Yelnik, « Jean Prévost » ; Mgr Norbert Calmels, « Rencontres avec Marcel Pagnol » ; Jean Fleury, « les Outils de l'expression » ; Georges Magnane, « Des animaux farouches » ; Camara Laye, « le Maître de la parole. Kouma-Lafôlô-Kouma ».

Prix Charles-Blanc : Sophie Monneret, « l'Impressionnisme et son époque ».

Prix Bordin : abbé André Prévost, « l'Utopie de Thomas More ».

Prix Broquette-Gonin : Auguste Anglès, « André Gide et le premier groupe de la N. R. F. » ; Régis Boyer, « les Sagas islandaises » ; Anne-Marie Brisbarre, « Bergers des Cévennes » ; Marcelle Chirac, « Aix-en-Provence à travers la littérature française » ; Bernard Dufour, « la Pierre et le Seigle, histoire de Villefranche-de-Rouergue » ; Norbert Jonard, « Giacomo Leopardi » ; André Le Révérend, « Lyautey, écrivain » ; Jean Randier, « l'Instrument de marine » ; Gérard Simon, « Képler, astronome-astrologue » ; Lilia de Vandeuvre, « le Melon cantaloup ».

Prix Calmann-Lévy : Patrick Drevet, « Pour Geneviève ».

Prix Louis-Castex : Daniel Costelle, « Histoire de l'aviation ».

Prix Hercule-Catenacci : Venceslas Kruta, « les Celtes ».

Prix Cousin-de-Mandet : Iskandar Owachek, « Pierre Benoit et l'Orient ».

Prix Eve-Delacroix : Philippe Beaussant, « le Biographe ».

Prix Paul-Flat : Bernard Simiot, « Moi, Zénobie, reine de Palmyre ».

Prix Jouvenel : Raymond Castans, « Il était une fois Marcel Pagnol » ; Georges Cerbelaud-Salagnac, « le Limousin » ; Paul Dufournet, « Pour une archéologie du paysage » ; Paul-Louis Mignon, « Panorama du théâtre au XXe siècle » ; Michèle Sarde, « Colette, libre et entravée » ; Jean-Marie Dunoyer, « Ramuz, peintre vaudois » ; Jacques Lorcey, « Marcel Achard ou cinquante ans de vie parisienne ».

Prix Lange : Michel Huriet, « Une femme sans lendemain » ; Jean Taillemagre, « Pleine terre » ; Bernard Gros, « Victor Hugo, le visionnaire de Guernesey ».

Prix Langlois : Jacques Dars, traduction de « Au bord de l'eau », de Shi Nai-an et Luo Guan-zhong.

Prix Mgr Marcel : Georges Soubeille, « le Livre des épithalames », « les Odes de 1530 » ; Maxime Gaume, « les Inspirations et les sources de l'œuvre d'Honoré d'Urfé ».

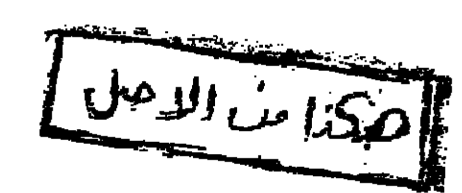
Prix Narcisse-Michaut : Jacques Brenner, « Histoire de la littérature française de 1940 à nos jours ».

Prix Jean-Reynaud : Daniel Roche, « le Siècle des lumières en province ».

Prix Saintour : Adelin Moulis, « Dictionnaire languedocien-français » ; Jean-Pol Caput, « l'Académie française et la pureté de la langue française entre 1859 et 1935 » ; René Nelli, « Mais enfin, qu'est-ce que l'Occitanie ? » ; Jean H. Zemb, « Comparaison de deux systèmes ».

Prix Anaïs-Segalas : Edmée de La Rochefoucauld, « l'Acquiescement » ; Anne Loesch, « les Couleurs d'Odessa ».

Prix Valentine-de-Wolmar : Paul Savatier, « le Ravisseur ».



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69



emplois internationaux

E.S.T.E.

recrute dans l'immédiat

— DES MONTEURS DE GRUES TOUS TYPES

— 15 ANS D'EXPÉRIENCE

Avantages :
- — Salaire intéressant.
- — Transport assuré.
- — Situation stable et d'avenir.
- — Nombreux avantages sociaux.
- — Cadre de travail agréable.

Ecrire ou se présenter à :

E.S.T.E. Zone Industrielle de Chaâb Erssas, 4e km route de Batna, Constantine (Algérie), muni des références professionnelles.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux

Le Parc des Expositions et des Loisirs de l'Ain, à BOURG-EN-BRESSE recrute

UN AGENT

chargé de l'animation et ayant le sens de l'organisation et de la gestion. Une très grande disponibilité est exigée. Réunions ou manifestations se tiennent en soirée les samedis, dimanches et jours fériés.

Adr. votre curriculum vitae et vos prétentions au Parc des Expositions, route de Pont-d'Ain 01000 BOURG-EN-BRESSE.

ENTREPRISE INDUSTRIELLE moyenne importance (150 personnes) PROXIMITE GRENOBLE rattachée à groupe important SPORTS ET LOISIRS recherche son

DIRECTEUR

Le candidat, de formation sup. (ESSEC-ESC ou équivalent) devra posséder une expérience préalable de 8 à 15 a. dans un poste comportant la responsab. totale de l'animation et de la gestion d'unité autonome ou de service important. Il sera totalement responsable de l'entreprise et rendra compte de sa gestion au président du Groupe. La pratique de l'anglais courant sera très appréciée. Env. C.V. manusc. détaillé, photo et prét. ss nº 611 à I.F.P.A., 36, av. Maréch.-Randon, 38000 Grenoble. Disc. absolue. Rép. ass. si env. avec adresse jointe.

Laboratoire universitaire de l'Est de la France recherche pour la rentrée 1979-1980

CHIMISTES et PHYSICO-CHIMISTES pour la préparation de thèses.

Ecr. nº 7.826 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Groupe multinational recherche pour son département accumulateurs industriels agence de Chassieu 1 DELEGUE COMMERCIAL Formation commerciale, produits de qualité. Salaire comprenant un fixe substantiel + une prime d'intéressement, remboursements kilométriques + frais de route. Nous désirons candidat pouvant voyager sans difficulté, ayant des connaissances de la manutention (en particulier ds les chariots élévateurs électriques). Quelques connaissances en électricité seraient appréciées. Adr. lettre manuscrite, C.V., et photo à MO PUBLITEC., 10, rue Lafayette, 75009 PARIS qui transmettra.

Ch. un ménage, de préf. de retraités, pr entretenir ma ppté de camp. ds l'Orne et servir qques repas quand j'y viens. En plus du sal., disposer. d'un ha pr élevage et jardin. Réf. sér. exigées. Ecr. Jean BAZIN, 18, r. de l'Orangerie, 61100 Flers.

Centre de rech. pharmaceutiques 100 km Ouest Paris recrute PHARMACIEN BIOLOGISTE expérimenté (ée). Ecr. S.E.P. nº 251, B.P. 72, 27002 Evreux q.t.

offres d'emploi — offres d'emploi

Société en pleine expansion, recherche

AGENTS SPÉCIALISÉS

Matériel chirurgie osseuse pour Paris et Région Parisienne

Situation d'avenir

Ecrire avec C.V. + photo sous le nº 012.111 à : l'Agence HAVAS, 4, r. du Sauvage, 68100 Mulhouse.

SERVICE PUBLIC PARIS *recherche*

ANALYSTE

quelques années d'expérience pour ANALYSES FONCTIONNELLES et mise en place dans SERVICES IMPORTANTS Connaissance du milieu administratif Goût des contacts

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions sous référence 66237 M à : BLEU Publicité - 17, rue Lebel 94300 VINCENNES

COLLABORATEUR grand standing pour contacts haut niveau. Tél. : 508-02-67 - 233-46-74.

SOCIETE de PRET-A-PORTER 11e arrdt cherche **COUPEUR QUALIFIÉ** Téléph. : 355-19-21

Petite société de PONTOISE recherche **INGÉNIEUR A.M.** pr étude et réalis. d'outill. de prothèses très élaborées de tte nature principalement en matière plastique et élastomère. Ecr. nº 7.817 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SOCIETE IMMOBILIERE REGION PARISIENNE

RECH. SON SECR. GENERAL

Cadre au moins 30 ans, diplômé Etudes Supérieures, formation juridique, connaissant bien tech. financières pour y avoir déjà été confronté, ainsi que, si possible, gestion du personnel. Env. C.V. photo, prétentions à : SAILLANT, 4, r. du Cdt-Léandri, 75015 PARIS qui transmettra.

Caisse de Retraite recrute sur examen prévu le 19 juin 1979 EMPLOYES (EES) BUREAU. Titulaire CAP ou BEPC. Emplois stables, avantages sociaux. Ecr. avec C.V., prét. et copies de diplômes avant le 23 mai 1979 à : C.P.P.O.S.S. « Recrutem. employés bureau », 31, av. Franklin-Roosevelt, 75383 PARIS Cedex 08. Ne pourront être prises en considération que les 150 premières candidatures reçues.

demandes d'emploi

26 ans, expér. et référ. dans théâtre et musique, rech. POSTE DE RESPONSABLE D'ANIMATION, étudie toute proposition DE MAISON DE LA CULTURE, THEATRE, M.J.C. — MINOD, 53, rue Greneta, PARIS 2e Tél. : 508-83-95

J.F. ETUDIANTE MEDECINE parlant couramment l'anglais. Cherche **TRAVAIL TEMPORAIRE** Libre entre le 15 juin et le 30 septembre. TEL. : 924-87-18 ou écrire Anne PEPIN, 10, rue de la Terrasse, 75017 PARIS.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

1308 GT, 24 janvier 79, 9.300 km bleu métal., int. velours gris, 33.500 F ttes options garantie 8 mois Simca Usine. S'adresser M. CHAUVEAU : 400-47-14, h. b.

8 à 11 C.V.

CX 2200 Diesel break sept. 76, modèle 77, 78.500 km, beige opal, 40.000 F. Garantie 6 mois pièces et main-d'œuvre Citroën. M. Chauveau, 400-48-14 h. b.

12 à 16 C.V.

R 30 TX, janv. 79, gris métal. Elysée, int. velours, vitres teint. 6.300 km, 52.000 F, garantie 7 mois usine Renault. S'adress. M. Chauveau, 400-47-14 h. b.

504 coupé V6 inj. 79 voiture de direct. 2.860 km peint. métal. garantie constructeur, 68.000 F. Succursale Peugeot. T. 780-71-67.

504 break Dieser 73, 32.000 km, 35.000 F, garantie succursale Peugeot. Téléphone : 780-71-67.

divers

CONCESSIONNAIRE B.M.W 63 Bd J.-Jaurès 92 CLICHY - Tél. 731-05-05

PRESENTATION ET ESSAIS DE TOUTE LA GAMME B.M.W. NEUVES DISPONIBLES. Nombreuses occasions GARANTIE B.M.W.

l'agenda du Monde

Artisans

Pensez maintenant à votre **CHAUFFAGE** (toutes énergies) et tous travaux rénovation. Tél. : 088-09-71 (après 19 h.).

COUVERTURE ARTISANALE pure laine des Pyrénées et crin teint. végétale 2 m X 1,40 m. 974-50-29.

ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidement travaux de peinture, décoration et coordination ts corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84 - 923-30-02

Bateaux

A vendre voilier Beneteau Escapade, 8,50 m., 1978, parfait état neuf, nombr. options. Moteur MD 11 C 23 CV Volvo Diesel, 4 voiles. Visible à Bandol. Téléphoner heures de bureau : (94) 27-40-87 après 19 heures (94) 46-59-18.

A vendre Requin, excel. état, visible Ets Royer, vieux port 44210 Pornic. Tél. (40) 82-00-55 ou écr. nº 6.346 « le Monde » P. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Carrelages

CARRELAGES — Les plus beaux — Les moins chers BOCAREL 8, rue de La Tour-d'Auvergne, Paris-9e, métro Cadet. **Tél. : 526-65-48/13-36**

Chasse

Cherche PARTENAIRE sérieux et solvable pour chasse domaniale environ 800 ha, région MULHOUSE. Ecr. nº 798.663 M 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Cours

PIANO SOLFEGE méth. accél. spéc. adultes début. Tél. Centre KLEBER. Subventionné par la ville de Paris. 500-88-23 à l'Etoile

ECOLE NOUVELLE DES ARTS établissement d'enseignement privé. Horaires et programmes officiels. Cours groupés matinés 2 - 1 - Terminales, Sections A4 C - D A6 Bac Musique. A7 Bac Dessin. Pour inscription de 8 à 13 h. 30, tél. 340-58-40 ou écrire : 17, rue Sergent-Bauchat, Paris-12e.

Cours d'allemand à Hambourg, 2, 3, 4 semaines, juillet-août 79. Ecrire à Linguothek, Schlueterstr. 18, 2-Hambourg 13.

Livres

J'achète à 80 F tout exemplaire (en bon état) du livre, intitulé « Lucien BECKER », paru en 1962, ds « Poètes d'aujourd'hui » (éd. Seghers) et, à 50 F « le Monde sans joie » (du même auteur), édité par Gallimard, en 1944. Ecr. à Dunant, 32, r. du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Instruments de musique

ARTISAN vds PIANOS D'OCCASION RESTAURES. Cadre métall., gar. Achat - Reprise. 23, pl. des Vosges 278-50-43, 636-73-08, 10 à 12 h. 30/14 h. 30-20 h.

Suite inventaire annuel DU 2 AU 30 MAI PIANOS ET CLAVECINS en excédent de stock, état de neuf, soldés pour défauts d'aspect ou retours service-location avec garantie et service après-vente. - Tous crédits possibles. DANIEL MAGNE-PIANOS, 50, rue de Rome, 75008 Paris. Téléph. : 522-30-90 et 522-21-74.

PIANOS Daudé
Locations depuis ...... 150 F.
Pianos neufs depuis .. 8 100 F.
Location vente 195 F. Crédit jusqu'à 50 mois. T. : 929-34-17.

Manifestation culturelle

Printemps des Saltimbanques IVRY - VITRY 1979. Rencontre internationale, mimes et clowns, du 23 mai au 3 juin. Renseignements : Service des affaires culturelles : 672-28-06.

Moquette

SUPER SOLDES moquettes, gros stock, belle qualité. Téléphone : 757-19-19.

Meubles

Lit 1 personne genre Louis XVI + 1 commode à vendre: TEL. : 222-24-10.

Mode

GROSSISTE vend COSTUMES Hme, été, gdes marques griffés, 380 à 480 F. SAMEDI 19 MAI, 9 h. 30-17 hres, 1er étage droite. 12, R. ST-JOSEPH, Paris-2e. Métro : Sentier (Bourse).

Péniches

PÉNICHE 38,50 m., 1925, moteur 163 CV et moteur auxiliaire 8 CV Diesel entièrement carénée, octobre 1978, cale, en cours aménagement. Beau logement marinier, 6 couchages. Prix : 85.000 F. Tél. : 644-93-56 après 13 heures.

Philatélie

ACHAT TIMBRES-POSTE Collection. Ecrire PAGNANINI, 35, Champs-Elysées. T. 359-76-98.

Répondeur téléphonique

RÉPONDEURS avec ou sans INTERROGATION A DISTANCE. Tél. : 574-11-15.

Rencontres

Loisirs, amitiés, rencontres, relations sentimentales. FAIR PLAY, 60, rue Guy-Môquet, PARIS-17e. Tél. : 263-70-55, sauf merc., dim.

Groupe de rencontre, amitié, développement des potentiels, psycho-analyste. Tél. 705-10-90.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 416-14-85.

Psychologie

Tests, Q.I., orientation, bilan psychologique. Société FRANÇAISE PSYCHOTECHNIQUE. TEL. : 236-27-95.

Stages

Vacances Poterie et Peinture pour jeunes gens. CHARENTE. MORLEY, 16320 VILLEBOIS.

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir

Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.

A. RUCKEBUSCH

Expert en Sociologie

a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.

Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.02.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.86.71/54.77.42





VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

DÉCOUVERTE DES CYCLADES vrales vacances sur yacht 18 m de 1977, gd confort, nbre réduit participants, prestations de qualité, accompagnement français. Renseignement : T. : 360-85-04.

ILE D'ELBE Italie villa 6 pers. et appt 3 pers., terrasse, jardin vue sur mer. T. : 255-12-11 soir.

ETE BRETAGNE 12 km Concarneau calme vue sur Glénans 300 m. plage, équipé résid. pp., séj. 112 m2, 10 lits, 2 bns, dche jdin 2.200 m2, 8.500 F par mois Kerlin GUERARD 29128 Tregunc. T. (98) 97-65-19.

A louer 56-Quiberon, juin, août, sept., mais av. 1 cuis., 1 s. à m. et 2 ch. tt cft. Ecr. Leroux R. 32, r. du Stade, 36400 Cleguerec.

ILE DE RE A louer, 1re quin. juill. juin et sept. mais, bord baie Rivedoux. S. séj. 2 ch. cuis. pet. parc pins. Tél. : 010-25-03, après 17 heures.

CANNES VILLA TT CONFORT Libre juin à septembre. TEL. : 937-94-81 le soir.

CORSE location semaine studios, appartements, 2, bd du Trident, 13008 MARSEILLE. Tél. : (91) 73-11-29. et 72-29-03.

Gassin (village), 7 km St-Tropez ravissant Duplex 3 personnes. Juill. 3.500 F. T. 19-34-1-273-08-40 après 20 h. ou écrire M. Martin, Can-Menor nº 8, MADRID 30.

MARTINIQUE. Bungalows tout confort, bord de mer. Juin, Juillet. Tél. 437-16-88.

A LOUER ARCACHON semaine, quinzaine, mois, studios, appartements, villas, juin, juillet, août, sept. PEYREL-IMMOBILIER, ECONOMIC-AGENCE, 28, av. Gambetta, Arcachon. (56) 83-35-29

Propriétaire loue beau studio meublé, jardinet, parking, 3 personnes. Juin, juill., août, sept. GALLAIS, 1, bd Saint-Charles, 06110 CANNES-LE CANNET.

ANTIBES A louer à la quinzaine ou au mois. Appartement meublé tout confort, 3/4 personnes, 6e étage, vue sur mer, centre ville et bord de mer. Pontarlier. Tél. : (81) 39-16-12.

SAHARA - Maroc-Algérie, en Land-Rover 3/4 sem. Départs juillet à octobre, 329-06-80 soir.

Prof. franç. éch. pet. mais. av. gd jdin Rabat, contre pet. appt. Paris (5-6-7-14e) du 1-8 au 15-9. Ecr. nº 7.820 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Passez vos vacances à Londres dans une famille anglaise. 400 F par semaine p. personne. TEL. : 01-769-2653.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

L'immobilier

Immobilier (information) — Immobilier (information)

crédit foncier de france

Nous prêtons aussi pour L'ANCIEN

BLACK STUDIO

BON A DÉCOUPER :
Je souhaite être informé(e) sur les prêts du Crédit Foncier.
NOM ______
ADRESSE ______
______
TÉL. : ______

LE MONDE

A PARIS
14 rue des Capucines, 2e ☎ 260.35.30
8-10 bd de Vaugirard, 15e ☎ 273.88.00
et dans 100 autres villes

locations non meublées Offre

Paris

PLACE FETES - Imm. récent 2 P., cuis., s. bains, parking. Tt conft. 1.500 F. - 563-40-60.

Région parisienne

LE VESINET CALME R.E.R. proche. Propriété sur 3.500 m2 boisés, récept. en 2 P., 6 chb., 2 bains, cab. de toil., tt confort. Libre le 15-6-79 - 12.800 F mens. Agence MAIRIE - 976-52-52

Magnifique MAISON, 4.000 m2, living, 9 chambres, boiseries. Cheminée - Tennis - Vue 9.000 F par mois - Visite dimanche 14 h. 30 à 16 h. 30 : 12, rue de la Côte-de-St-Cloud, FEUCHEROLLES COURTOIS : 261-80-02

Résid. Créteil, 12 mn Mº. Studio 40 m2, tt cft, tél., parc. parking. Loyer mens. 800+200 F ch. Ecr. Thuillier 7, r. Danville Paris-14e.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill., tles banl. Loyers garantis 4.000 F max. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

19, RUE DE L'EURE (14e) 1 p., cuis., meublé, w.-c. palier. 595 F mens. Tél. 203-23-89 ou s/place samedi de 9 à 18 hres.

maisons individuelles

Autoroute A1, sortie Ressons
LA RÉSIDENCE
Le Long Pré



des maisons individuelles entourées de bois et d'étangs, équipements sportifs, construction traditionnelle (briques creuses) 2, 3 chambres ou plus, cheminée et barbecue contractuels - garage de 335 000 F à 376 000 F (terrain inclus)

Vente clés en main. Délai de livraison : 6 mois, vous réservez avec 5%, rien pendant la construction, 15% à la remise des clés et 80% par le Crédit Agricole en 15, 18 ou 20 ans (Nouveau Prêt Conventionné)

bon placement

renseignements et vente : Les Marguerites de Bellinglise - château de Bellinglise 60157 Elincourt Ste Marguerite samedi, dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h en semaine : de 13 h à 18 h 30 sauf mardi et mercredi

Tél. (4) 476.10.73

fermettes

Loiret - Fermettes aménagées et à aménager avec terrain. Terrains boisés 1.000 m2 et 6.000 m2 non constructibles VIAGERS OCCUPES Pavillons F3 - F4 et FERMETTE 8.700 m2 dont une partie libre. COMPAGNIE VILLEMANDEUR Téléph. : (38) 85-41-76

domaines

DREUX GRANDE MAISON XIXe A RESTAURER BOIS 50 HA - 1.300.000 F

BELLES DEMEURES DE FRANCE TELEPH. 387-92-76 68, boul. Malesherbes, Paris 8e

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 pces PARIS avec ou sans travx, préf. rive gauche, près Facultés. Ecrire : Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Sté recherche appts même à rénover, secteurs 11e, 12, 19, 7e. Pour RV : Gieri au 373-05-81

Jean FEUILLADE - 54, av. de la Motte-Picquet (15e), 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPTS. préfér. dans le 16e - 704-40-27

fonds de commerce

MARSEILLE - Algérien vd gar., parking, station-service, petite mécanique. Prix : 500.000 F payables 200.000 compt. et solde arrangement possible. Ecr. à : Anne FALCOT, 3, rue Guibal, 13003 Marseille

Petite ville du S.-O., hôtel** NN 16 chambres, restaurant réputé, mais. 19e s., jardin, excell. aff. Cause retraite. T. (58) 93-00-59

Vds mag. PHILDAR — appt b. ét., b. C.A., 25 km Châteauroux. Tél. (54) 84-02-79 BUZANÇAIS.

BOUTIQUE (livres, papeterie, presse, cadeaux, souven.), 5e arrdt. C.A. 820.000 F T.T.C., avec 350.000 F + crédit + stock (conditions à débattre). Téléph. : 033-69-09

CHERCHE A ACHETER dans banlieue sud (département 91 - ESSONNE) COMMERCE **BOUCHERIE** Tél. : 996-73-46 après 20 hres.

NEUILLY-S.-S. CEDE BAIL NEUF. REST. 28 PL. BIEN SITUE. 600 F/ms. PX 300.000 F. - Tel. : 745-44-81.

bureaux

Domicil., Artis. et Commerc., Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes, Statuts. Informations Juridiques. Secrét., Tél., Télex. Bur. A partir de 100 F par mois. Paris 10e - 11e - 15e - 17e. 355-70-80 - 229-10-04

CARNET

Réceptions

— Le nouvel ambassadeur du Japon à Paris et Mme Katsuichi Ikawa ont donné, mercredi 16 mai, une réception à l'occasion de la fête de l'empereur.

Naissances

— M. et Mme Jean-Pierre COINTREAU laissent à Fabrice la joie d'annoncer la naissance de
Clémentine,
le 15 mai 1979, à Paris.

— M. et Mme Laurent GAFNER-FRANCK ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,
Julien,
le 5 mai 1979.
16, rue Théodore-de-Banville, Paris (17e).
Villa Marin, 1820 Territet-Montreux (Suisse).

— Le docteur S. Roger Tauber et Mme sont heureux d'annoncer la venue au monde de
Julien Maxime,
au foyer de leurs enfants, le docteur Bernard TAUBER et Mme, née Anne Requillard,
le 30 avril 1979 à Paris.
38, rue Brillat-Savarin, 75013 Paris.
71, route de Narbonne, 31400 Toulouse.

Décès

PIERRE SANDAHL

- Mme Pierre Sandahl,
M. le capitaine et Mme Eric Sandahl,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre SANDAHL,
chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
journaliste et homme de lettres,
leur époux, père et beau-père, survenu à Paris, dans sa soixante-dixième année.
La bénédiction et l'inhumation auront lieu au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 21 mai, à 10 h. 30.
160, avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
Tél. : 379-92-21.

[Né à Copenhague le 14 novembre 1908, Pierre Sandahl, après avoir été élève des Hautes Etudes en histoire et sociologie, fait ses débuts dans la presse à Londres en 1934. Puis il vient à Paris, où il commence à assurer une collaboration écrite à « la Flèche » et à « Marianne », puis à « Paris-Soir » et à « Paris-Match ».
En 1939, dès la déclaration de guerre, il s'engage dans la Légion étrangère et, une fois naturalisé français, se voit chargé de mission à Alger. En 1941, il est l'un des premiers collaborateurs de « Combat ».
Il rentre clandestinement en France, où il assure une mission et repart pour Alger. Mais après avoir passé les Pyrénées, il est fait prisonnier et interné pendant neuf mois au camp de Miranda en Espagne.
Ayant regagné la France libre après son internement, il reprend la plume à « Combat » et est chargé de mission au titre de l'information par le Comité français de libération. En 1944, comme correspondant de guerre, il participe au débarquement du 15 août en Provence, puis à la campagne de la 1re armée.
A la Libération, il entre à « Paris-Presse - l'Intransigeant », écrit dans « le Rassemblement » et devient délégué régional du R.P.F. Par la suite, il est membre de divers cabinets ministériels, notamment aux anciens combattants, où il retrouve Edmond Michelet et Jean Sainteny.
Rédacteur en chef de « Notre République », avec Louis Vallon, il entre ensuite à la R.T.F., où il anime deux émissions, Chronique de notre temps et Enquêtes et Commentaires, avant d'assurer les responsabilités de chef du service de politique intérieure.
Pierre Sandahl a évoqué ses souvenirs de guerre dans « le Débarquement dans le sud de la France » et « De Gaulle sans képi ». Il est co-auteur d'un dictionnaire politique et diplomatique.]

— Mme Emile-Louis Coudert, ses enfants et petits-enfants,
L'Amicale des anciens déportés d'Oranienburg-Sachsenhausen,
Et le Comité international de Sachsenhausen,
font part du décès, le 4 mai 1979, dans sa soixante-dix-neuvième année, du
docteur Emile-Louis COUDERT,
déporté résistant,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique à la faculté de médecine,
ancien assistant en chirurgie des hôpitaux de Paris,
ancien prosecteur d'anatomie de la faculté de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur de l'ordre grand-ducal de la Couronne de chêne du Luxembourg,
président d'honneur de l'Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen.
Le défunt ayant fait don de son corps à la faculté de médecine, il n'y a pas eu d'obsèques.
Une messe à sa mémoire sera célébrée le mercredi 23 mai, à 11 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, 2, rue du Mont-Cenis, Paris (18e).
4, rue Gaston-Couté, 75018 Paris.
4, rue de Ménilmontant, 75020 Paris.

[Arrêté à Tunis, le 29 avril 1943, pour son action au sein de la France combattante, le docteur Coudert dirigea au camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen une équipe internationale de médecins détenus, qui arracha à la mort de nombreuses victimes des nazis. Le 21 avril 1945, le docteur Coudert et ses collègues refusèrent les ordres des S.S. d'évacuer le camp pour rester avec les malades de l'infirmerie, dont l'extermination fut empêchée. Après la libération, il ne voulut quitter Sachsenhausen avec le docteur Leboucher qu'en accompagnant la centaine de survivants français soignés jusqu'au bout et dont il obtint le rapatriement par avion le 24 juin 1945.]

— Mme Henri Leonnet,
M. et Mme Jean Leonnet et leurs enfants,
M. et Mme Francis Carle et leurs enfants,
M. et Mme Alain Leonnet et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Leonnet et leurs enfants,
M. et Mme Charles Leonnet,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Henri LEONNET,
ingénieur des Arts et Métiers, industriel,
survenu dans sa soixante-quatorzième année, le 12 mai 1979.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Marseille, le 14 mai 1979.
300, rue Paradis, 13008 Marseille.
24, avenue de la Porte-d'Asnières, 75017 Paris.
397, corniche Kennedy, les Alpilles, Marseille.
44-24 18e Street, San Francisco, Etats-Unis.
La Fenestrelle, Aubagne (13).

Yves MANAC'H,

retourné près du Père, le 14 mai 1979, a été inhumé dans l'intimité à Lorient.
Geneviève, son épouse, ses enfants et petites-filles prient ceux qui l'ont connu de participer ou de s'unir d'intention à l'Eucharistie qui sera célébrée le mardi 22 mai, à 18 h. 30, en l'église Saint-Joseph de Clamart (Hauts-de-Seine).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Pierre A. Martin, née Madeleine Olivier de Sardan,
M. Alain Martin,
M. Olivier Martin et ses enfants,
Le docteur et Mme Jean-Paul Delaby et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et grand-père,
Pierre A. MARTIN,
survenu le 16 mai 1979.
« Je te le dis, en vérité, aujourd'hui, tu seras avec moi dans le royaume. »
Luc, XXIII, 43.
Un service religieux aura lieu lundi 21 mai, à 12 heures, en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris (8e).
Il n'y aura pas de défilé de condoléances.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue du Colonel-Combes, 75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. René RASMUSSEN,
survenu subitement le 11 mai 1979 à Paris, à l'âge de soixante-sept ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 21 mai 1979, à 14 h., en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris (6e), où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière d'Igny (91).

— M. Georges Rosenberg,
Mme Louis Lehmann, née Suzanne Horvilleur,
M. et Mme Rolland Seligmann,
M. et Mme Olivier Lyon,
M. Philippe Rosenberg,
M. et Mme Maurice Frank,
M. et Mme Claude Chanut,
M. et Mme Jean-Louis Lehmann,
font part du décès de
Mme Georges ROSENBERG,
née Claudine Lehmann,
survenu en son domicile le 15 mai 1979.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 17 mai 1979.
148, rue de Saussure, Paris (17e).

— Le préfet et Mme Lucien Lanier,
M. et Mme Yves Witner,
Mlle Béatrice Lanier,
Le général d'armée et Mme Jean Simon et leurs enfants,
Le conseiller à la Cour de cassation et Mme Alain Simon, et leurs enfants,
M. et Mme René Simon et leurs enfants,
Sœur Jeanne Félix,
Mme Suzanne Kleiner et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Maurice SIMON,
survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, le mercredi 16 mai, munie des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale le samedi 19 mai 1979.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Laurent THORPE,
survenu le 10 mai, dans sa quatre-vingt-sixième année.
De la part de :
M. et Mme Jacques Thorpe, son fils et sa belle-fille,
MM. Daniel et Richard Thorpe, ses petits-fils,
Mme veuve William Thorpe, sa petite-belle-fille,
M. Térence Thorpe, son arrière-petit-fils.
Les obsèques ont été célébrées à Bougival, le 14 mai, dans l'intimité.

Remerciements

— Enghien-les-Bains.
Mme Michel Ardan, ses enfants et toute sa famille (Kazazian-Ardan), très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de
M. Michel ARDAN,
adressent leurs plus vifs remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur peine par leur présence, leurs messages et envois de fleurs.

— La comtesse A. de la Morandière et ses enfants remercient des marques de sympathie témoignées lors du décès du
comte Alain de LA MORANDIÈRE.

— Mme J. Sandor et les siens, très touchés des marques de fidélité apportées au souvenir de
M. Joseph SANDOR,
son époux, remercient chaleureusement tous ceux qui sont venus leur témoigner leur soutien.

— Mme François Seydoux,
Géraldine, Thomas et Justina,
Mme Jean Seydoux,
Et leurs familles,
remercient avec émotion tous ceux qui les ont entourés de leur amitié lors de la disparition brutale de
François SEYDOUX.

— Dans l'impossibilité de répondre individuellement, Mme Paul Strouzer, M. et Mme Louis Barnier, Luc et Delphine Barnier, profondément touchés par les témoignages de sympathie reçus lors du décès du
docteur Paul STROUZER,
remercient très sincèrement les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, ont pris part à leur grande douleur.



L'immobilier

appartements vente

2e arrdt.

QUARTIER HALLES POUR INVESTISSEUR
LIVRAISON FIN 1979
2 P. et LOCAUX CCIAUX
EXCELLENTE RENTABILITE
PRIX EXCEPTIONNEL
270.000 F avec 50.000 F comptant + crédit personnalisé
325-63-00

4e arrdt.

GRAND 4 P 2 réceptions, 2 ch., clair, étage élevé, asc. 990.000. Sam., 14 à 16 h : 9, rue du TRESOR

5e arrdt.

PLACE CONTRESCARPE, près imm. récent, 90 m² environ, SEJOUR, 3 CHB., cuis. équipée, bains, 770.000 F - 567-04-48.

128, RUE MOUFFETARD, DU 2 PCES AU 5 PCES. Sur place samedi, 14 h.-18 h. ou tél. 755-98-57 et 227-91-45.

Mº SAINT-MICHEL
Immeuble pierre de taille
3 P cuisine, w.-c., bains. Sur place ce jour, 15 h à 19 h 1, RUE DANTE.

Luxembourg, 83, bd St-Michel, vd, occupé, 185 m², 6 p., asc., cave, 1.00.000 F. Tél. 326-67-16.

6e arrdt.

S/LUXEMBOURG
Magnifique triple réception, 2 chbres, 220 m2, service. DORESSAY - 548-43-94

7e arrdt.

ALMA VUE SEINE SOLEIL
Duplex 7e et 8e étages, 230 m2, terrasse, 2.300.000 F - Visite 14 h 30-16 h 30 - 3, av. Bosquet. COURTOIS - 261-80-02

METRO ECOLE-MILITAIRE
2 pces+kitchen., 2e étg., calme. PRIX INTERESSANT - Tél. 16, rue AUGEREAU, samedi, dimanche, lundi, 15 à 18 h.

12e arrdt.

DAUMESNIL - Près place, dernier étage, imm. 77, balcon, terrasse 2-3 P., cuis. équipée, parkg, 580.000 F - 344-43-87.

MAIRIE SAINT-MANDE
Près bois et Mº, beau séj., 3 chb., cuis., balc. + 1 chbre service, 650.000 F 346-63-85.

15e arrdt.

MORILLONS Parc Vaugirard
Entrée, 4 pièces, w.-c., bains, balcon, parking, imm. standing. 590.000 F ETUDE BRANCION - 828-61-85

XV - 11, villa THORETON, gd studio ex-2 p., tt conft, récent. 290.000. Sam., lundi, 15-19 h. Parkg poss. 25.000 F.

RUE DE LA CONVENTION
Mº Boucicaut. Beau 4 p.+chb. VILLAGE SUISSE
Séjour genre atelier + chbre. Jean FEUILLADE - 566-00-75.

16e arrdt.

Mº MIRABEAU Sur rue calme
IMM. RECENT TT CONFORT
2 PIECES entrée, cuisine, salle de bains, w.-c.
PRIX INTERESSANT - 4e étage
3, rue des PATURES
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

AV. FOCH - VOIE PRIVÉE
Hôtel particulier luxueus. rénové
1 APPARTEMENT DE 65 M2
2 duplex-jardin 50 et 53 m2.
Lundi, merc., sam., 14 à 19 h : 11, VILLA SAID - Tél. 500-70-41
Autres jours : 958-50-28

17e arrdt.

DUPLEX 50 m² indép., tt cft. Tél. pour rendez-vs et renseig. : 605-90-47, de 8 h. à 12 h. Agence s'abstenir.

18e arrdt.

PIED du SACRE-CŒUR
Entrée, 2 pièces, cuis. équipée, salle de bains, tél., tt confort. Sur place 14 à 18 h, samedi : 7, rue Livingstone, Paris-18e

88.000 F - Av. 18.000 F
Appt à modernis., bon ensemble, bon état, 2 P., 3e étage sur rue, soleil, bains possibles. - Visite samedi-lundi, 14 h 30 à 18 h : 56, r. de Bagnolet, Mº Pyrénées

Montmartre. Spl. atelier artiste tt cft+loggia, tél., poss. triplex. Px et aff. exceptionn. 285-87-64.

170, R. ORDENER. Ravissant triplex, 8 pces + 2 terrasses, tout conft. Original, charme. Samedi, 14 h. 30-18 h.

MONTMARTRE. PART. à P., 2 appts mitoyens, poss. réunion refait neuf par architecte, cuis. équ., tt cft, 5e, calme, soleil, 2 p., mezzan., combles, 220.000. 2-3 PCES, combles, 250.000 F. Tél. : 257-33-06.

Bon placement MARX-DORMOY 2 p., 42 m², chauffage imm., refait neuf, 160.000 F. 622-54-80.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT 82 m2 imm. réc.
Balc. S/rue et jardin. 480.000 F. Sam. 15-19 h. 33, r. d'Hautpoul. Tél. : 202-67-66 ou 57-79

BUTT.-CHAUMONT 90 m2 Résid. mod.
Balc. 500.000 F. 50, av. MATH.-MOREAU. Hall ent., asc. droite, 7e étage. - Samedi 15 h. à 19 h.

294, rue de Belleville
4 P. en DUPLEX
9e et 10e étages, imm. neuf. Sur place 14 à 19 h tous les après-midi, sauf mardi et mercredi. Tél. 797-58-08.

20e arrdt.

Mº TÉLÉGRAPHE
VUE PANORAMIQUE SUR TOUT PARIS
Partic. de préférence à partic. vend très bel appart. 145 m2 avec terrasse + balcons + parking, dernier étage, ascens. privatif, soleil, triple exposition. Possibilité d'adjoindre studio 36 m2 avec terrasse. 196, rue de Belleville, Paris 20e. Sur place vendredi et samedi, de 9 h à 19 h. Tél. 366-90-84
Jours suivants après 19 h 30.

78 - Yvelines

LE PECQ/LE VESINET
8' RER, vd 2 p., 57 m², vue Seine et terrasse St-Germain, stdg, piscine. Téléph. 976-86-18.

Vallée CHEVREUSE, P., 4 p., 80 m², jd. privatif, résid. stdg avec parc. RER 5' 336.000 F + 140.000 F C.F. - 907-42-99.

91 - Essonne

Palaiseau, ds splend. résidence s/verdure b. 3-4 p. tt cft parkg. PX EXCEPTIONNEL. 878-41-65.

PALAISEAU 10' métro Appt 65 m2
environ. Entrée, cuis., séj. dble, 1 chbre, s. bns, débarras, loggia, chauff. radiat., cave, park. extérieur. - 180.000 F, y compris 20.000 F C.F. Ag. Le Maréchal, 17, r. Paris, Palaiseau. 014-14-40.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY BINEAU Immeuble récent
Gd 2-3 P. TT CFT, 91 M2 + loggia, garage. - 578-25-51.

A SAISIR NEUILLY ST-JAMES
ATELIER D'ARTISTE 110 M2 en duplex + 70 m2 Terrasse. Verdure. 790.000 F. - 354-56-72.

BECON ASNIERES BIEN SITUE
7 p. + 2 park. Tr. gde finition. 850.000 F. Propr., tél. 790-43-71.

ASNIÈRES
3, AV. D'ARGENTEUIL
5e étage en duplex, beau 4-5 p., 100 m2 environ, très ensoleillé. séjour, 4 chambres, cuisine tout équipée + terrasse 21 m2 + 2 parkings. Visite samedi de 15 h à 18 h 30.

RUEIL, 5' RER, 3-4 p. E.-O., cuis. aménag., pet. copropr. ds jardin, 390.000 F - 751-21-99.

ISSY Immeuble 1960. 2 appts mitoyens, living, bur., 2 chambres. 350.000 F l'un, 690.000 F les 2. - 577-96-85.

94 Val-de-Marne

EXCEPTIONNEL
PARC SAINT-MAUR - 7' RER
Résidentiel, magnifique 4 P., tt confort, 82 m2 + 10 m2 balc. Imm. récent. Jardin. Calme. Ensoleillé. Prix 350.000 F. TIL'S - 805-19-64

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY - GOUVIEUX
lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes Paris-Nord. INVESTISS. SUR ET SOLIDE
Petit immeuble à la Mansart
Construction haute qualité
Appartements de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.500 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES
TEL : (4) 457-32-62

SENLIS Centre Bord rivière
Situation exceptionnelle
Part. vd très bel appt en duplex 175 m2. Etat neuf. Entièrement aménagé + cave, lingerie, gar. Tél. 16 (4) 453-06-54 apr. 20 h.

77 Seine-et-Marne

LAGNY
Bord de Marne
Les BERGES de LAGNY
Petits immeubles 2 étages, quartier calme, agréable à 600 m gare, centre ville, proximité autoroute
APPTS 2-3-4 P. en duplex
2 ACCES escalier privé ou commun
Aménagements très soignés (Crédit SOVAC 11,80 %)
R. PARCELLIER
rue Gl-Leclerc, 77 POMPONNE
Sur pont en X - 430-05-49

Province

DEAUVILLE Front mer Duplex 5 P.
120 m2 + 21 m2 terrasse. Park. Tennis - A vendre ou à louer T. 723-50-00 ou s/place 88-70-78.

constructions neuves

C'est tellement mieux d'habiter dans Paris au cœur du 11e dans une construction soignée
Résidence de la Cour d'Aunay
DU STUDIO AU 4 PIÈCES
A partir de 5.500 F le m2
(Studio et 2 pièces livrés avec cuisine équipée)
Bureau de vente ouvert tous les jours sauf mercredi et jeudi matin
54-56, rue de la Folie-Regnault
373-79-18
Commercialisation : SACOFI - 246-70-50

CHARTRES
plein centre
Dans immeuble grand standing
LUXUEUX APPARTEMENTS
2 à 4 pièces. — Livrables immédiatement
Crédit possible.
Appartement témoin sur place.
69, rue du Grand-Faubourg
Tous les jours, de 15 h. à 19 h. (sauf dimanche).
Tél. : 345-84-49.

ASNIÈRES (92)
18-20, avenue Henri-Barbusse, 150 M. GARE ASNIERES
3 et 4 P. LOGGIAS
Très ensoleillé, vue très étendue, entièrem. terminés. Prêt nouveau PIC. Tous les jours, 14 h. à 19 h. sauf mardi, mercredi. Renseign. 359-63-63.
LIVRAISON EN COURS.

COURBEVOIE
3 et 5, rue Saint-Guillaume,
GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE
Chambres 2, 3, 4 pièces. Nouveau prêt PIC. S/pl. jdi, vend., samedi, dim., lundi, 14-19 h., 359-63-63, 788-41-45.
LIVRAISON EN COURS.

pavillons

BORDEAUX 15'
Dans domaine, piscine, tennis, vend pavillon T 5, 3 chambres, 2 salles de bains, 1.250 m2 boisés. Prix 450.000 F. Charges 160 F par mois.
TEL H. B. : 16 (56) 08-70-30
Dom. : 16 (56) 05-18-97

Mº LOZERE Dans cadre boisé BELLE VILLA
RECENTE sur ss-sol total, gar., chauff., cave. Rez-de-ch. : gde terrasse, hall d'entrée, cuisine, séjour dble, belle chem., chbre, s. de bains, wc, 1er ét. : mezzanine donn. accès à 3 ch., s. bns à aménager, wc. Jard. 450 m2 av. accès dir. ds les bois. Prix 640.000 F. S/place samedi, dim., 10 à 12 h. et 14 à 19 h., au 5, VILLA LA BRIERE, 91-Villebon-sur-Yvette (prolongem. rue de l'Elvétie), ou renseignements AG. LE MARECHAL - 014-14-40.

CHATILLON (92)
Pav. sur terrain clos, séj. + 3 chbres tt cft, gar. + atelier, 495.000 F. Visite sam. 14-18 h., 1, rue François-Barrey.

PARC SAINT-MAUR
Villa s/cave, livg 50 m², cuis., bureau, 4 chbres, s. de bs + salle d'eau, tout conft, barge. 780.000 F - 883-01-47.

ARCUEIL R.E.R. Station Gentilly 500 m. Très bel atelier 240 m² s/2 nivx, possib. burx, chff. centr., tél.+gd pavill. tt cft 4-5 P. Px 630.000, gros crédit 588-42-44 ou 845-79-54.

GENTILLY. 3' Mº vd pavl. 3 p. gde cuis., s. de bs, 2 wc, chff. centr. gaz. Tél. sous-sol, grenier, garage 2 voitures, 315.000 F. - Tél. : 588-43-90.

LE MEE-S-SEINE, 45 min. gare de Lyon, MAISON sur coteau ensoleillé, 3.700 m² quart. résid., séj. 28 m², 5 chb., calme et cft. Prix : 650.000 F à débattre. Tél. : 437-25-04.

A BAZEMONT (Yvelines), 35 km par autor., pav. 3 pces sur s/sol amén. Gd gar. indiv. Fac. briq. appar., 2.500 m² en potager et verger clos, 450.000 F à débatt. Téléph apr. 19 h. au 090-74-39.

CORBEIL, Séj. 49 m², 3 chbres + garage + terrain 1.486 m². LES LACS DE LA GUICHÉ 300 m. gare Saint-Fargeau Ponthierry sortie autoroute sud, Corbeil Sud. Visite sur place samedi et dimanche, de 14 à 18 heures. Tél. 065-61-33, 742-27-27.

ANTONY. 16, rue du Moulin, pavillon récent, séjour, 3 chb., garage, jardin 380 m², Prix 500.000 F (facilités) - Visite samedi et dimanche, 14 heures-19 heures.

villas

A 10 mn de la mer, villa 7 P. Gde s. de séjour, sous-sol, gd garage. Cour. Jardin 2.000 m2. Prix : 450.000 F - (51) 56-09-25

GOLFE-JUAN. Part. vend Mas provençal rénové 1.000 m2 jdin arboré, vue mer Cap-d'Antibes, îles de Lérins. Ecrire : HAVAS 744 ANTIBES 06600

CANNES près Golf Mougins Mas récent pierre très résident., 6 p. + appt gard. 1.500.000. Sovia, Mme Argentero, 35, rue Pastorelli, Nice Tél. (93) 80-24-98 ou 90-17-02

LE VÉSINET Résidentiel
AGREABLE VILLA sur 350 m2, 4 chbres, bureau, parfait état. Sur place samedi, dimanche, 10 à 18 h : 35, route de LA BORDE

CHATOU - RÉSIDENTIEL
Part. vd VILLA récente, tt cft. Séjour 30 m2, 3 chambres, 2 s. de bains, caves, garages + salle de jeux 30 m2, jardin boisé 600 m2. - Prix : 820.000 F. Tél. : 071-48-18

CHANTILLY - GOUVIEUX
Lisière forêt - Proche golf et chevaux - 28 mn Paris-Nord
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE
Maison à la française
Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains De 520.000 à 760.000 F
Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES Tél. : (4) 457-32-62

LA VARENNE
10, RUE DU DR-MEIGE
Beau PAVILL. 1956 sur ss-sol total avec gar, rez-de-ch., entrée, SEJOUR DBLE, cuis., wc. 1er étg., 3 CHBRES, bains - Prix 695.000 F - Visite samedi, lundi, 14 h. à 19 h.

CELLE SAINT-CLOUD
Part. vend villa plain-pied, dble living, 2 chambres, confort, garage, grand jardin, implant. exceptionn. - Téléph. 969-36-09.

La Celle-Saint-Cloud (78), dans dom. gardé, villa indiv. 180 m², 8 P., gar. Px tr. just. 1.000.000. ESCANDE (25) 45-40-10, H.B.

TARN. Vds villa F4 récente sur 1.200 m², site agréable, 3 km ville, 360.000 F. M. Lerousseau Alain, Valéry, 81300 BUSQUE.

84-LUBERON. Vds direct. part. villa 300 m² ds 4.000 m² pinède, 800.000 F - T. (90) 78-02-51.

manoirs

50 MN PARIS AUTOROUTE OUEST
Manoir luxueusement aménagé, pisc. chauffée. Tél. (32) 53-42-11.

terrains

FORGES-LES-EAUX - Près centrale ville, casino, forêt, terrains à bâtir de 800 et 1.200 m2. VAHE - FORGES-LES-EAUX 76440 - Tél. : (35) 90-50-33

20 km Bagnoles-de-l'Orne - Part. vend verger constructible de 5.270 M2. Téléphone : (40) 76-93-73

CROISSY-SUR-SEINE
LE VILLAGE, 15' RER, reste 5 LOTS de 800 à 1.000 m², faç. 20 à 30 m. entièrem. viabilisés PRIX T.V.A. INCLUSE. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90.

viagers

Vaux-de-Cernay, ds village récent, gde villa 5 p. jdin, occupé 170.000 F + 1.350 F. Viagers F. CRUZ, 266-19-00

propriétés

Honfleur - Bel. mais. normande 12 p., garage, jdin, centre ville. Tél. : (31) 89-14-29 heures repas.

Rég. Concarneau (Sud Finist.), 10 km plages, vds, cause décès, belle mais. caract. entièr. granit 9 p., tt cft, terrain clos planté 3.050 m2. Libre. Ecrire sous le nº T. 013278 M, REGIE-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Sologne - Départ retraite Midi, vds ppté 11.000 m2 bois, étang 1.600 m2 poissonneux, pet. mais. rustique, cuis., séj. av. chemin., s. d'eau, wc, 2 chbres, chauff. électr. Tél. Dépend. A saisir : 310.000 F - (38) 88-15-18 ap. 20 h.

SUR PLUS DE 2 HA
région de Saumur - Splendide propriété de caractère dans un cadre exceptionnel, nombreuses dépendances.
Pour tous renseignements :
AVIS 65, av. Général-de-Gaulle, SAUMUR (16) 41-50-46-79 ou Paris 274-24-45

RÉGION NEVERS
charmant bourg de campagne
BELLE PROPRIÉTÉ
indépendante bordée d'un
RUISSEAU
cuis., séj. 6 m. × 6 m., salon avec poutres et cheminée rustique 2 chbres + grenier aménageable, grange, écurie, beau terrain 1.050 m2 avec pêcherie.
PRIX 158.000 F
Crédit 90 % possible

20 km NEVERS
bourg de campagne, beau PAVILLON INDEPENDANT
HABITABLE SUITE
entrée, cuis., séjour, 2 chbres, s. de bns, w.-c., chauffage au fuel, garage, jardin 500 m2 clos bon placem., vacances, retraite cadre de verdure avec ETANG et PECHE
PRIX 158.000 F
avec crédit 90 %.
Cabinet PIERRE FRANÇOIS
PARIS : 526-47-20
ou 58000 NEVERS
20, bd Pierre-de-Coubertin.
TEL. : (16-86) 59-17-50.

LOCATION LA VARENNE
Ultra-résidentiel
Beau pavillon « anglo-normand » sur gd sous-sol. Séj. 54 m2 av. cheminée, terrasse, gde cuisine aménagée « Pogenphol », bur., wc, lavabo. 1er ét. : 4 chbres, salle de bains, cabin. toilette, wc, grand confort. Garage 2 voit., pavill. gardien, sur splendide terrain de 1.000 m2, à compter du 15-7-1979, loyer mens. : 8.500 F, bail : 6 ans.
CABINET BAILLOT - 883-51-48

PRÈS COULOMMIERS
Sur 10.000 m2 de parc et bois MAGNIFIQUE PROPRIETE RECENTE (300 m2 au sol) comprenant : hall d'entrée, cuisine aménagée, splendide séj. 50 m2 avec cheminée, 6 chbres, 2 s. de bains, salle de jeux 60 m2 avec bar + sous-sol 175 m2 et grenier aménageable 175 m2, nombr. dépend., boxes pour chevaux. PRIX JUSTIFIE : 1 million
Pour tous renseignements, tél. H.B. même le samedi 308-16-08

EVREUX (EURE) (14 km)
BELLE PROPRIETE
Ancien presbytère
Sur 2.000 m2 jardin paysagé partie clos de murs
Rez-de-ch. : s. à manger, cheminée, salon, cuis., s. bns, bur. 1er ét. : 4 ch. 2e ét. : 1 chbre mans. + grenier aménageable. Dépend., 2 gar., cellier, atelier, greniers, chauff. cent. fuel, tél. Prix 450.000 F. - Pour visite, téléphoner 16 (32) 34-32-04 sam., dimanche, lundi et jours fériés.

VALLEE DE LA RISLE
150 km Ouest par autoroute, magnifique propriété maison principale 18e s., dépendances, mais. gardien, 4 ha 1/2, parc, rivière à truites, étang. 567-22-88

GISORS - Tr. b. ppté, genre anc. presbyt., 5 p., tt cft, av. t. b. jardin 1.700 m2 - VAHE, 76220 GOURNAY-EN-BRAY Tél. : (35) 90-02-72

A 40' Périgueux, à vdre ppté 9 ha, entier. clôturée. Etang, prés et bois. Vue impr. 250.000, crédit poss. - T. : (53) 08-23-95.

Près HOUDAN, magnifique ppté caractère, maison principale, dépend., 3.300 m2 jardin. 567-22-88

COTE d'AZUR (Esterel)
près de CANNES, la ppté COSMOS est à vendre. Magnifique ensemble, villas, piscine, 600 m2 couverts dans un parc pinède de 2 ha, Villa principale luxueusement aménagée et décorée. Vente directe par particulier. 4.500.000 F
Téléph. : (93) 85-88-31

85 KM PARIS
VEXIN - Dominant vallée, ppté équerre. - PARFAIT ETAT. Sur 8.000 m2 verger. - Entrée, salon 28 m2, cheminée, séj. 30 m2, gde cuis., bureau, bibliothèque, 5 chbres, s. de bains, w.-c., cave voûtée, garage, écurie, grange. - Joli site, 498.000 F.
AVIS 8, fg Cappeville, GISORS.
Tél. : (16) 32-55-14-05

BRETAGNE 12 km CONCARNEAU
2.200 m2. Vue panoramique sur Glénans. Séj. 112 m2, bur. 38 m2, 5 ch. 2 bns, gd ss-sol, appt poss. 4 ch. Gar. 2 voit. Chff. 1.100.000 à déb. - GUERARD Kerlin 29128 TREGUNC. — Tél. (98) 97-65-19.

maisons de campagne

CAPDENAC
le Haut Lot
grand séjour, cuisine cellier, 2 chbres, bains, w.-c., grenier. Très belle vue sur le Lot.
Me LAVEYSSIERE, 11, boulevard Président-Wilson, 46 FIGEAC. T. : (65) 34-20-84.

Particulier cherche à louer, courte ou longue période, belle maison de campagne, 100 km maximum de Paris, tout confort, grand jardin ou parc, 3 chambres minimum. Paierait jusqu'à 4.000 F/mois. Achat possible. Ecr. nº 7.815, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

CARNET

Anniversaires

— En ce deuxième anniversaire de la mort de

Pierre ABELIN,
ancien ministre,

que ceux qui l'ont connu et aimé s'unissent à nos prières et à la messe qui sera célébrée à Châtellerault, le mardi 22 mai, à 18 h. 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

— Le 19 mai 1977,

Madeleine PARIENTÉ

nous quittait. Sa mère et sa famille le rappellent au souvenir de ceux qui l'ont connue et aimée.

Messes

— Une messe à l'intention de **M. Maurice LACOMBE,**
président d'honneur
du groupe
des compagnies d'assurances
La France,
décédé le 30 avril 1979, sera célébrée le mardi 22 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université Paris-Val-de-Marne, vendredi 18 mai, à 14 h. 30, salle 002, bâtiment P.J., M. Richard Messina : « Mécanismes de la réduction électrochimique de matériaux cathodiques, solides, utilisés ou utilisables dans les piles au lithium ».

— Université de Paris-IV, lundi 21 mai, à 9 heures, salle Louis-Liard, Mme Arlette Lafay : « La sagesse de Georges Duhamel ».

— Université de Paris-II, lundi 21 mai, à 14 h. 30, salle des commissions, M. Rolland Calsac : « Bail rural et société ».

— Université de Paris-IV, samedi 26 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Jacqueline Chenieux-Gendron : « Le surréalisme et le roman (1922-1950) ».

— Université de Paris-IV, samedi 26 mai, à 14 heures, amphithéâtre Descartes, M. Joël Grisward : « Naissance d'Aymerides, l'idéologie des trois fonctions dans le cycle des Narbonnais ».

— Université de Paris-I, samedi 26 mai, à 14 heures, Institut d'art, M. Jean Rudel : « L'organisation de la surface dans la peinture italienne de la première Renaissance (pratiques, théories, expression) entre 1470 et 1510 ».

Communications diverses

— L'Académie française a attribué au professeur Jean Rouvier le premier grand prix Gobert pour « les Grandes Idées politiques de Jean-Jacques Rousseau à nos jours ».

Agrégé des facultés de droit, M. Rouvier s'est déjà vu décerner le prix Gobert, en 1974, pour la première partie des « Grandes Idées politiques ». Depuis qu'en 1888, elle en avait couronné, pour le tome II de « l'Europe et la Révolution française », l'écrivain Albert Sorel, l'Académie française n'avait pas attribué deux fois, pour deux volumes d'un même ouvrage, sa plus haute distinction.

Visites et conférences

DIMANCHE 20 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, coin de la rue Radziwill et de la rue des Petits-Champs, Mme Oswald : « La Comédie-Française ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « Hôtel de Sully ».

15 h. 30, entrée hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 15, rue de Vaugirard : « Palais du Luxembourg et Sénat » (Approche de l'art).

15 h. 15, 4, quai des Célestins : « Promenade dans l'île Saint-Louis » (Mme Barbier).

15 h., 8, place du Palais-Bourbon : « Hôtel de Lassy » (Mme Camus).

14 h. 30, Devant l'entrée : « L'Opéra » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 93, rue de Rivoli, Mme Just : « Les salons du ministère des finances » (Mme Hager).

15 h., métro Saint-Sulpice : « Le Paris des « Trois Mousquetaires » (Histoire et Archéologie).

15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais Soubise » (M. de La Roche).

15 h., grille d'honneur, place du Palais-Royal : « Les salles du Conseil d'Etat » (Mme Ferrand), entrées limitées.

15 h., métro Saint-Paul - Le Marais, M. Ch. Guasco : « Les hôtels secrets du Marais » (Lutèce-Visites).

15 h., métro Corentin-Celton : « Le grand séminaire d'Issy et sa nymphée » (Paris inconnu).

14 h. 45, 1, quai de l'Horloge : « La Conciergerie » (Tourisme culturel).

15 h., 123, boulevard de Port-Royal : « Histoire du jansénisme dans l'abbaye intacte de Port-Royal de Paris » (Visages de Paris).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (M. Teurnier).

CONFERENCES. — 15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (entrée libre).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. le comte Pierre Barozzi : « Une page d'histoire, le conseil municipal de Paris sous l'occupation » (les Artisans de l'esprit).

SAMEDI 19 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, devant l'église Saint-Germain-des-Prés, Mme Pennec : « Le quartier de Racine et d'Adrienne Lecouvreur ».

15 h., 128, rue du Bac, Mme Lamy-Lassalle : « Les missions étrangères ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Les appartements de la duchesse de Sully » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., Grand Palais : « La peinture du Second Empire » (Approche de l'art).

15 h., 12, rue Daru : « L'église russe » (Arcus).

15 h. 15, 12, rue Duphot : « De la maison de Robespierre aux couvents et clubs de la rue Saint-Honoré » (Mme Barbier).

15 h., parvis de l'église Saint-Julien-le-Pauvre : « Chez un grand restaurateur de meubles » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., métro Eglise-d'Auteuil, Mme Just : « Vieux village d'Auteuil » (Mme Hager).

15 h., 14, rue de Madrid : « Le musée instrumental du Conservatoire » (Histoire et Archéologie).

15 h., façade, portail central : « Notre-Dame de Paris » (M. de La Roche).

15 h., parvis de la basilique, M. Ch. Guasco : « La basilique de Saint-Denis) (Lutèce-Visites).

15 h., métro Buttes-Chaumont : « Le village de La Villette » (Paris inconnu).

15 h., 28, rue des Francs-Bourgeois : « L'exposition Goya » (Tourisme culturel).

15 h., angle rue de Vaugirard et rue de Tournon : « Le Sénat dans le palais de Marie de Médicis » (Visages de Paris).

15 h., 2, rue de Sévigné : « Ruelles, cave, hôtels du Vieux Marais inconnus » (M. Teurnier).

CONFERENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Mme M.-C. Fleury : « La vérité de marbre » ; M. R. Lohrer : « Instruction et éducation », M. J.-T. Nordmann : « Perspectives de l'élection européenne du 10 juin » (Club du Faubourg).

15 h., 25, rue des Grands-Augustins : « Salut ou libération ? » (Eckankar).

Le dimanche 20 mai, de 9 heures à 18 heures, dans le cadre de ses exceptionnelles installations à la porte du parc départemental de la Courneuve, le centre équestre Mont-Joie organise sa fête annuelle.

Placée sous la présidence effective de M. Christian Legrez, Président de la Fédération équestre française, le centre équestre Mont-Joie propose, cette année, une rétrospective de l'équitation à travers les âges.

Ce thème servira d'encadrement à une série d'attractions équestres de haute qualité : telles que la célèbre reprise des Amazones, le carrousel des Hussards, un concours hippique, des courses de poneys.

Un match de Paddoch Polo clôturera la fête.

A cette occasion un terrain de polo officiel sera inauguré par M. le Président Legrez.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	225 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

équipement

URBANISME

AU CONSEIL DE PARIS

Le nouveau jardin des Invalides — aménagé « à la française » — sera ouvert au public au printemps 1980

La réalisation d'un jardin « à la française » sur plus d'un hectare, s'étendant au pied du dôme des Invalides et ouvert au public au printemps 1980, sera proposé par le maire de Paris aux élus de la capitale au cours de leur prochaine séance, lundi 21 mai.

Dans le cadre de la mise en valeur des bâtiments de l'hôtel des Invalides et de leur environnement, entreprise sous l'impulsion de M. André Malraux lorsqu'il était ministre des affaires culturelles, de 1959 à 1969, et dont le programme d'ensemble a été confié à M. Bertrand Monnet, architecte en chef des monuments historiques, un espace de plus d'un hectare a été dégagé après la démolition des bâtiments de service édifiés au cours du dix-neuvième siècle et au début du vingtième. A cet emplacement existait au dix-huitième siècle un jardin à la française — le jardin de l'Intendant — qui comportait en son centre une pièce d'eau. Le projet proposé aux conseillers de Paris tend à restituer aussi fidèlement que possible le dessin du jardin initial.

Le jardin s'étendra donc sur un rectangle délimité par l'avenue de Tourville au sud, le boulevard de Latour-Maubourg à l'ouest, l'aile Robert-de-Cotte, nouvellement restaurée, au nord, et la cour du Dôme à l'est. Il comportera deux parties : l'une sera constituée par le jardin lui-même qui, suivant un tracé « classique », se composera d'un bassin central de 920 mètres carrés environ entouré d'allées, de contre-allées et de bordures de buis protégeant des plates-bandes fleuries ; l'autre partie, située à l'ouest, le long du boulevard de Latour-Maubourg, sera aménagée grâce à la plantation d'une centaine de tilleuls. Le coût de cet aménagement est estimé à 4 millions de francs.

La présentation de ce projet au Conseil de Paris inaugure une nouvelle méthode de travail. M. Chirac estime, en effet, que ce genre de dossier, une fois ouvert, reste trop longtemps en suspens avant de se réaliser. C'est la raison pour laquelle il a décider d'alléger la procédure traditionnelle en cours au Conseil de Paris qui entraînait, notamment, d'interminables discussions de la part des élus : « Introduction » du projet, puis présentation d'un avant-projet, puis appel d'offres. Désormais, le maire présentera ensemble le projet, les modalités de financement et l'étude de marché. Une petite « révolution » à l'Hôtel de Ville dont personne ne devrait se plaindre. — J. P.

Société « Les employés du Monde »

CONVOCATION

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la société « Les employés du Monde » se tiendra

LE LUNDI 28 MAI 1979 A 15 H. 30

ORDRE DU JOUR

— Admission des nouveaux membres.
— Rapport du conseil d'administration.
— Rapport de trésorerie.
— Renouvellement du conseil d'administration.
— Election à la présidence de la société.
— Résolutions proposées au vote des associés de la S.A.R.L. « le Monde ».
— Modification de l'article 20 des statuts de la S.A.R.L. (vote).
— Questions diverses.

TRANSPORTS

Les Neuf à la recherche d'une introuvable politique commune

Bruxelles. — Faudra-t-il employer les grands moyens pour contraindre les Neuf à bâtir, enfin, l'Europe des transports, inscrite dans le traité de Rome ? Des notes, des études, des rapports, des communications ne font pas vraiment une politique.

Lassé de ces atermoiements, le Parlement européen, dans un très récent rapport sur « l'état et le développement de la politique commune des transports », évoque l'éventaulité de « réexaminer, immédiatement après les élections au suffrage universel direct, la question de savoir s'il y a lieu de saisir la cour de justice des Communautés européennes, conformément à l'article 175 du traité instituant la C.E.E., d'un recours contre le Conseil pour carence ».

L'Assemblée de Strasbourg ne mâche pas ses mots pour dénoncer l'inertie du conseil des ministres : « Il n'a jamais eu de politique ; il se contente de passer d'un dossier à l'autre sans conclure et souvent ne rejette même pas les propositions de la commission, ni ne donne les motifs de son refus ». De l'avis de M. Horst Seefeld, auteur de ce rapport, « la politique des petits pas n'a mené nulle part ».

Ceux qui, à Bruxelles, ont en charge ce secteur — une quarantaine de hauts fonctionnaires seulement — s'expliquent mal le désintérêt des gouvernements à définir une politique commune en la matière, leur appréhension à dépasser l'affirmation des grands principes : « Il n'y en a que pour l'agriculture, constatent-ils avec amertume, alors qu'au sein de la Communauté sa part dans le produit national brut est égale à celle des transports. »

De notre envoyé spécial

Avait-on eu, au départ, une vision des choses trop ambitieuse et trop technocratique ? Cette politique conçue en termes d'efficacité économique et de vérité des prix a très vite connu ses limites. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le « club des six » au mois de janvier 1973 lui a donné un tour nouveau. Le gouvernement britannique a obtenu des fonctionnaires de Bruxelles qu'ils intègrent dans leurs calculs des préoccupations de protection sociale, de développement régional, de défense de l'environnement, en clair qu'ils « humanisent » leur démarche.

Ainsi, la Commission s'est-elle employé à harmoniser les conditions de concurrence entre les différents modes de transports, à éliminer les distorsions dont souffrait le rail au bénéfice de la route. A cet égard, les fonctionnaires communautaires ont fini par admettre que les chemins de fer, tenus à des obligations de service public, ne seront jamais des entreprises comme les autres. D'où le souci de « dédramatiser » leur déficit chronique, en jouant sur la « transparence » des comptes. Même le Parlement européen reconnaît que le système mis en place par Bruxelles pour clarifier les relations financières entre les Etats et ces sociétés est *« assez complet et admirablement cohérent »*.

A qui la faute si le rail n'a pas été en mesure de consolider ses positions ? Les experts européens déclinent toute responsabilité. A leur avis, l'importance des investissements routiers réalisés par les pouvoirs publics, la liberté dont jouit 80 % du transport routier pour compte propre et la diminution du tonnage des produits pondéreux acheminés par la voie ferrée expliquent, entre autres raisons, ce déclin.

Une décision du Conseil prise le 20 mai 1975 prévoit d'accorder aux sociétés de chemins de fer une *« autonomie suffisante »* pour atteindre l'équilibre financier. Au reste, celui-ci est purement artificiel. A vrai dire, ces artifices comptables et ces jeux d'écritures visent à « déculpabiliser » les cheminots et leurs autorités de tutelle.

Tout en se défendant de vouloir s'engager sur la voie d'une répartition autoritaire du trafic, la Commission de Bruxelles a maintenant fait sienne l'idée plus saine d'un remodelage des réseaux. Cette orientation implique la réalisation d'infrastructures nouvelles et la recherche de formules d'intégration partielle.

On ne se dissimule pas à Bruxelles l'ampleur de la tâche. *« Les Etats membres n'ont pas la volonté de restructurer le rail ; ils ont peur de faire une politique trop protectionniste,* affirme-t-on. *S'il n'y a pas une crise grave, rien ne changera vraiment. »* Alors que les routiers et les « aériens » savent coopérer au sein de leur profession, beaucoup jugent que, *« psychologiquement et techniquement, les ferroviaires n'y sont pas préparés »*. Ainsi, la crainte émise par certains de voir naître une société européenne des chemins de fer est-elle bien vaine !

Le succès le plus net dont puisse s'enorgueillir les fonctionnaires européens demeure l'adoption, en 1969, du règlement sur les temps de conduite et de repos des chauffeurs routiers et l'imposition du tachygraphe pour contrôler le respect des horaires. *« Nous étions alors à douze heures de conduite par jour en France, à seize heures en Grande-Bretagne et nous sommes passés à huit heures*, soulignent les experts. *Même si ces textes ne sont pas entièrement respectés, nous avons fait un pas en avant décisif dans l'harmonisation des conditions de concurrence. »*

Pendant des années, la politique des transports s'est réduite à la discussion d'un sujet mineur : les poids et dimensions des véhicules utilitaires. Les Français exigeaient 11 tonnes à l'essieu et les Britanniques 10,160 tonnes. Pour 840 kilogrammes, l'Europe a ainsi marqué le pas ! Après deux ans de concertation avec les constructeurs et les usagers, la Commission a récemment proposé de s'arrêter à un poids total en charge de 44 tonnes. Sera-t-elle suivie ?

Les experts de Bruxelles voudraient aboutir à l'abolition du contingentement. Faute d'être entendue par les Etats membres, inquiets qu'une « libéralisation » totale ne profite au rail, la Commission propose, aujourd'hui, de fixer des normes communes pour l'attribution des contingents bilatéraux, de créer des contingents communautaires à durée limitée, de « déréglementer » le trafic de transit. Même sur ce compromis, elle semble avoir peu de chances d'être entendue.

Un supplément d'autorité

Le conseil des ministres des transports, qui devrait se réunir à la fin du mois de juin, examinera un projet de directive concernant l'institution d'une taxe sur les véhicules utilitaires. Bruxelles souhaiterait établir une *« tarification équitable de l'usage des infrastructures »*, en clair obliger les camions à payer un juste prix. En France, par exemple, la taxe à l'essieu n'a pas été réévaluée depuis... 1968. Ce réajustement fiscal permettrait de dégager des moyens budgétaires — rassemblés dans un fonds ? — dont les Etats se serviraient pour entretenir et développer, dans un esprit communautaire, leurs réseaux routier, ferré et fluvial.

Bien que le traité de Rome n'ait pas prévu de politique commune en matière de transports aériens et maritimes, les fonctionnaires de Bruxelles se sont appuyés sur l'arrêt de la Cour de justice de La Haye du 4 avril 1974 pour justifier leur intervention en la matière. N'était-il pas spécifié que, en tout état de cause, ces dits transports restaient *« soumis aux règles générales du traité »*, à savoir la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

La Commission s'est empressée, dès 1975, de proposer la création d'un espace aérien européen, et l'établissement d'un programme commun pour l'industrie aéronautique. Des objectifs trop ambitieux pour être retenus. Aujourd'hui, les compagnies, davantage que leur gouvernement, manifestent plus d'ouverture car elles ressentent le besoin de coopérer entre elles pour mieux résister au vent de la concurrence à tout va qui commence de souffler violemment, notamment sur les routes de l'Atlantique nord.

Pour l'heure, une liste des priorités a été dressée, qui pourraient mériter un traitement communautaire. Neufs points y figurent, au nombre desquels la fixation de normes restreignant l'émission des nuisances dues aux aéronefs, la reconnaissance mutuelle des licences, les conditions de travail du personnel navigant et du personnel au sol, l'amélioration des services interrégionaux. Une communication sur la structure du marché du transport aérien est en cours d'élaboration. Ira-t-on au-delà de cette déclaration d'intention ?

A la longue, plus personne ne prête attention à ce que disent les uns — les experts — puisque presque systématiquement les autres — les États — les contredisent. *« La confiance de la population dans la réalisation d'une politique commune des transports est fortement ébranlée, pour ne pas dire qu'elle s'est totalement évanouie,* écrit M. Seefeld. *Aussi, chaque fois qu'une nouvelle proposition est présentée, les intéressés se posent-ils la question suivante : pourquoi moi ? »*

Les parlementaires européens lancent une mise en garde : *« L'époque des hésitations est maintenant passée. Le pire serait à craindre si nous ne nous dotons pas à temps, au cours des trois à cinq prochaines années, d'une politique complète des transports, à laquelle nous puissions nous référer pour négocier avec l'extérieur. »*

L'« ancien » Parlement s'est toujours montré farouchement européen ; toutes les propositions qui ont été rejetées par le conseil, il les avait appuyées. Pour asseoir sa crédibilité, d'aucuns auraient souhaité qu'il mit davantage de retenue dans l'expression de ses convictions. Beaucoup attendent du nouveau Parlement qu'il tire de son élection au suffrage universel direct un supplément d'autorité, pour sortir de l'ornière l'Europe des transports.

JACQUES DE BARRIN.

● *Les conditions de travail des « aiguilleurs du ciel ».* — La durée trop longue des horaires de travail et l'insuffisance des périodes de repos des « aiguilleurs du ciel » constituent des menaces potentielles pour la sécurité aérienne, ont noté quelque quatre-vingts experts — gouvernementaux et syndicalistes — réunis à Genève sous l'égide du Bureau international du travail (B.I.T.). A leur avis, la durée des vacations, qui comportent des périodes d'activité intense, ne devrait pas normalement dépasser huit heures. — *(A.F.P.)*

● *Le bruit à Roissy.* — Trois experts ont été nommés par la première chambre civile du tribunal de Paris, saisie de demandes de réparation par cinquante-huit riverains de l'aéroport de Roissy contre les compagnies Air France, Air Inter, U.T.A., British Airways et T.W.A., en raison des nuisances causées par les avions.

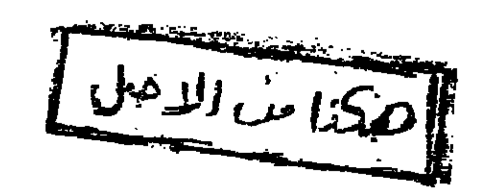
● *Paris-Vichy sous les couleurs de TAT.* — La compagnie régionale Touraine Air Transport (TAT) exploite chaque fin de semaine, depuis le 12 mai, la ligne Paris-Vichy et à compter du 7 juillet la ligne Vichy-Biarritz, en Fokker 27 de 44 places.

● *Grève chez Delmas-Vieljeux.* — Les syndicats de marins C.G.T. et C.F.D.T. de la Société navale chargeurs Delmas-Vieljeux (S.N.C.D.V.) viennent de lancer un mot d'ordre de grève de quarante-huit heures. Ils veulent protester contre la décision de la compagnie d'embaucher dix-neuf marins indiens (à la place de salariés français) sur le cargo *La Rochelle*, qui dessert une ligne entre la côte occidentale d'Afrique et l'Inde. La direction de la compagnie précise qu'elle a obtenu l'autorisation officielle du gouvernement pour armer ce navire (qui restera sous pavillon français) sous le régime dit des « mers lointaines », plus « souple » que les règlements et les conventions collectives français. Elle s'est engagée à maintenir sur ce navire tout l'état-major français et assure que les marins d'exécution, remplacés par du personnel indien, seront reclassés sur d'autres navires de la compagnie.

● *Le Queen-Elizabeth-II n'est plus rentable.* — Le *Queen-Elizabeth-II*, dernier survivant des grands transatlantiques de luxe, risque de disparaître à son tour, comme le *France* à la fin 1974, victime de la crise du pétrole et aussi, dans une certaine mesure, de la baisse des tarifs aériens. Le président de la Cunard, M. Nigel Broackes, a révélé que le célèbre paquebot n'était plus rentable. Sa facture annuelle de mazout, qui était d'un million de livres sterling en 1973, a atteint l'an dernier trois millions cinq cent mille livres et, pour l'année 1979, elle s'élèvera probablement à huit millions de livres. — *(A.F.P.)*

● *La catastrophe du « Bételgeuse ».* — L'enquête publique sur la catastrophe du pétrolier français *Bételgeuse*, qui, le 8 janvier dernier, avait explosé dans la baie de Bantry (sud-ouest de l'Irlande), faisant cinquante et un morts, se déroule depuis plusieurs jours en Irlande. La commission d'enquête doit siéger durant environ trois semaines. — *(A.F.P.)*





Le Monde

économie

SOCIAL

A SON CONGRÈS DE MUNICH

La Confédération européenne des syndicats donne la priorité à la réduction de la durée du travail

La réduction de la durée du travail s'inscrit comme prévu au premier rang des revendications du troisième congrès de la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.), qui s'est achevé ce vendredi 18 mai à Munich. Cette priorité ne s'est pas inscrite sans difficulté, car tous les participants ne considèrent pas que la semaine de trente-cinq heures sans perte de salaire soit la meilleure façon de lutter contre le chômage en améliorant les conditions de travail. La semaine courte n'est qu'un des objectifs préconisés pour parvenir progressivement à une diminution de 10 % du temps de travail, à côté de l'allongement des congés annuels à six semaines, de l'abaissement de l'âge de la retraite, de la création d'une cinquième équipe pour les travailleurs postés et de l'extension de la scolarité et des congés de formation.

Le congrès considère en même temps que la réduction des horaires ne suffira pas à assurer le plein emploi, et la résolution générale préconise un ensemble de mesures concernant la politique industrielle, le nouvel ordre économique et social, la démocratisation des économies, etc., exprimées en termes qui demeurent toutefois sur le terrain des généralités.

Cependant, la décision du conseil des ministres des Neuf, le 15 mai à Bruxelles, de renvoyer en commission l'examen de la diminution de la durée du travail, a été ressenties à Munich comme une gifle, une « insulte » aux travailleurs, après les promesses plus ou moins lénifiantes formulées par plusieurs gouvernements, telles les déclarations du chancelier allemand ou du « premier » français. Les ministres, constate le congrès, ont fait leurs les positions du patronat européen.

Les délégués, faute de s'accorder sur une mesure de protestation ou de contre-attaque précise, comme le boycottage de la prochaine réunion du comité de l'emploi, ont chargé leur « exécutif » d'organiser « l'action des travailleurs en Europe pour contraindre le conseil des ministres à modifier sa position ».

C'est aussi cet exécutif qui devra prendre des initiatives pour l'action à appliquer par l'ensemble des syndicats membres pour obtenir la réduction du temps de travail. Cela pourrait se traduire, après la période des congés payés, par une journée comportant diverses manifestations allant jusqu'à l'arrêt de travail.

Enfin, la C.E.S. s'est donné un nouveau président, M. Wim Kok, un Néerlandais de quarante et un ans, qui succède à l'Allemand Oskar Vetter qui, on le sait, est président du D.G.B. et sera candidat le 10 juin sur la liste du S.P.D.

Munich. — La C.E.S. vient de franchir une étape : de la représentation syndicale, elle passe à l'action. Celle-ci, pour ce premier pas, est évidemment de modeste ambition. L'action syndicale, déjà freinée partout par la dépression économique, est de plus entravée à la C.E.S. par la pesanteur inhérente à toutes les organisations internationales.

Pour conserver l'unanimité des participants, il faut se garder de vouloir hâter le rythme, d'élever le ton, même si l'attitude des ministres européens à Bruxelles a stimulé les hésitants. A tout moment, on bute sur la diversité des situations économiques et sociales ou juridiques, sur les traditions et les particularismes culturels et politiques. En outre, parmi les quarante millions de travailleurs représentés à la C.E.S., la présence à côté de ceux des neuf pays de la Communauté (et on connaît déjà les réticences des Britanniques), des pays de l'A.E.L.E. (sept à huit millions de salariés), crée une certaine ambiguïté.

C'est ainsi que sur une revendication aussi unanimement soutenue que la réduction de la durée du travail, les chemins préconisés pour y parvenir empruntent des tracés très différents. Pour les ouvriers britanniques, favorables aux trente-cinq heures, renoncer aux heures supplémentaires serait se priver d'une fraction importante de la rémunération. Les Français, pour leur part, insistent sur l'institution d'une « cinquième équipe » automatiquement créatrice d'emplois ; l'amendement présenté en ce sens par la C.F.D.T. a d'ailleurs été accepté.

Tous les congressistes ont été conscients en tout cas que la réduction de la durée du travail, pour appréciable qu'elle soit dans l'élimination du chômage, ne suffira pas à résorber le sous-emploi résultant des technologies nouvelles et qu'un développement économique différent est devenu nécessaire. Sur ce point, la résolution générale présente de sérieuses lacunes.

Malgré un long débat sur la démocratisation de l'économie, le congrès, après avoir écarté des formules contradictoires, a adopté un texte qui s'en tient à des considérations assez vagues.

Comment étendre l'influence syndicale et par quels moyens d'action ? La C.E.S. va organiser des *« actions de pression et de lutte »*, y compris des mouvements de grève. Une première initiative de ce genre, le 5 avril 1978, n'avait donné que des effets fort minces.

La Confédération européenne cherchera à rendre plus efficace ses contacts avec les institutions européennes (C.E.E., A.E.L.E., Conseil de l'Europe), les gouvernements et les employeurs, et à négocier des accords cadres.

La constitution de comités syndicaux regroupant les syndicats par profession sera poursuivie. Il en existe six ou sept, notamment dans la métallurige avec la F.E.M. (Fédération européenne de la

De notre envoyée spéciale

métallurgie), la chimie, les transports, etc. Mais cela ne va pas sans frictions avec les secrétariats professionnels internationaux.

La nécessité de recourir à l'action directe est de plus en plus ressentie par les syndicalistes. Pourtant, aux yeux de M. Vetter, président sortant de la C.E.S., le Parlement européen sera un instrument valable pour faire aboutir les revendications des salariés. Ne prêche-t-il pas d'exemple puisqu'il est candidat, ainsi qu'un certain nombre de responsables du D.G.B. de divers niveaux, tant sur les listes S.P.D. que sur celles du C.D.U. ? Des syndicalistes italiens sont engagés dans la même voie. Mais pour aboutir à des résultats concrets, M. Vetter ne cache pas que le futur Parlement devra devenir un instrument valable, ce qui, tôt ou tard, nécessitera, selon lui, un élargissement de ses pouvoirs. Qu'il s'agisse du Parlement ou de la coopération syndicale européenne, le président du D.G.B. défend les mêmes conceptions : il faudra transférer certaines compétences. Progressivement, il conviendra de *« modifier la souveraineté en matière d'action syndicale »*.

C'est cette phrase, approximativement traduite en employant le terme de « supranationalité », qui a suscité à distance la polémique ouverte par M. Séguy dans *l'Humanité*. Sur place elle a été pratiquement ignorée par les congressistes, sauf par les délégations C.F.D.T. et F.O. Les cédétistes, après un court instant de flottement, ont assuré que M. Vetter s'était conformé à la ligne tracée par l'exécutif de la C.E.S.

M. Lama (Italie, C.G.I.L.) a jugé positive la déclaration du dirigeant allemand. *« On ne peut parler de solidarité internationale et la subordonner à je ne sais quelle exigence nationale qui n'est pas en cause, que rien ne met en cause. »* M. Lama s'est ensuite félicité de la procédure adoptée pour examiner la demande d'affiliation de la C.G.T. à la C.E.S. et celle de dix-huit autres organisations de moindre envergure. Des règles vont être établies par l'exécutif de la C.E.S. pour définir les conditions d'admission.

A ce propos, il y a lieu de noter que, à la tribune du congrès, M. Maire avait été pratiquement le seul à évoquer la candidature de la C.G.T. et des autres demandeurs. Aussi, dans un entretien avec les journalistes, il posa ensuite ironiquement la question de savoir si M. Séguy en soupçonnant, ou en feignant de soupçonner, la C.E.S. de ne pas sauvegarder suffisamment son indépendance ne cherchait pas un prétexte pour daidaigner une porte qu'on ne veut pas lui ouvrir. *« Il y a une certaine arrogance dans les déclarations de la C.G.T.*, nous dit plus tard M. Vetter, *et je ne suis pas convaincu que sa politique est autodéterminée. »*

Il est certain que la proximité du scrutin pour les élections européennes a plané sur un congrès dont tous les participants ne cultivent pas la même ferveur pour la construction européenne. Cependant, une certaine propagande, qui avait tenté un amalgame entre le *« congrès pour les trente-cinq heures »*, une prétendue évolution des positions gouvernementales et le vote du 10 juin pour le Parlement européen, s'achève sur un effet de boomerang. Après le camouflet que représente pour les militants syndicaux la réunion de Bruxelles du 15 mai, ceux-ci ont bien senti, à Munich, qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes, pour écourter la semaine de travail et augmentent quelque peu les chances de trouver un emploi.

JOANINE ROY.

La journée d'action dans la fonction publique a été suivie principalement dans l'enseignement

Les négociations salariales 1979 se sont ouvertes, ce vendredi 18 mai, entre M. Jacques Dominati et les sept fédérations de fonctionnaires. Le secrétaire d'Etat à la fonction publique avait indiqué, jeudi, que le « léger retard actuel dans le rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires (2 % au premier semestre) sera comblé probablement au cours d'un prochain conseil des ministres ». *Il avait également confirmé que le gouvernement* « était décidé à maintenir le pouvoir d'achat » *des agents de l'Etat, avec même une progression pour les plus petites catégories.*

La journée d'action organisée jeudi 17 mai par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN pour protester notamment contre le retard apporté à l'ouverture de ces négociations a surtout été suivie dans l'enseignement.

Selon le ministère de l'éducation, le pourcentage de grévistes, dans l'enseignement, s'est situé aux alentours de 70 % dans l'enseignement primaire et de 50 % dans le second degré. d'autre part, sauf exception touchant notamment les petites écoles rurales et quelques centres urbains, les directeurs d'école ont assuré l'accueil des élèves, comme le ministre en avait rappelé l'obligation.

Dans le second degré, les chefs d'établissement ont été à même d'assumer normalement leurs responsabilités : en ce qui concerne les comités de grève, la consigne de la FEN ne semble donc pas avoir été suivie.

La Fédération de l'éducation nationale se félicite du *« succès de la grève notamment dans les secteurs de l'éducation, la recherche et la culture »*. La grève, selon elle a été suivie à 85 % dans l'enseignement primaire.

Selon le Syndicat national des enseignants du second degré (SNES-FEN) *« La grève et la journée sans école du 17 mai ont été massivement suivies dans le second degré, malgré les pressions exercées contre les parents et enseignants solidaires et la campagne d'opinion orchestrée contre l'exercice du droit de grève. De 60 à 100 % des enseignants des lycées et collèges ont pris part à cette grève. »*

Les chercheurs, techniciens et administratifs de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) sont allés en délégation au ministère de la santé à l'appel de leurs organisations syndicales (SGEN-C.F.D.T. FEN, S.N.C.S.-FEN, S.N.T.R.S.-C.G.T.) pour exposer leurs revendications : intégration des hors-statut et déblocage des carrières, rattrapage et progression du pouvoir d'achat avec progression plus rapied pour les bas salaires, revalorisation différenciée de la prime de recherche, titularisations.

Dans les autres secteurs, les consignes syndicales ont été plus inégalement suivies : 65 % dans les arsenaux, 22 % aux P.T.T., 23,5 % dans les services des finances et des impôts, 25 % dans ceux de l'environnement et du cadre de vie, 20 % dans les services du ministère du travail, 7 % chez les hospitaliers, 9 % dans les transports, etc. Ces chiffres officiels sont contestés par les syndicats qui donnent des pourcentages plus élevés.

Cette journée a été aussi marquée par des manifestations à Paris et en province. Dans la capitale, le défilé a rassemblé environ ving mille personnes de la Bastille au Palais-Royal. Dans un communiqué commun, la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN affirment : *« Le succès de la manifestation parisienne qui a regroupé plusieurs dizaines de milliers de personnes est une réponse sans ambiguïté à la campagne de dénigrement et aux pressions du gouvernement tendant à démobiliser les travailleurs du secteur public. »*

● *Les subventions accordées à la Solmer.* — Rapportant les propos du directeur de l'usine de Fos, dans *le Monde* du 18 mai, nous avons indiqué que la Solmer avait reçu en 1978 *« 5 millions de francs de subventions de l'Etat, par l'intermédiaire de ses adhérents Usinor, Sollac et Sacilor »*. Il s'agissait en réalité de 500 millions de francs.

● *Expulsion de grévistes près de Dunkerque.* — Les forces de police sont intervenues jeudi 17 mai pour faire évacuer la société d'autobus de Dunkerque-Ouest, à Grande-Synthe (Nord), qui était occupée depuis deux mois et demi par des travailleurs.

Libres opinions

Grève des fonctionnaires et négociations salariales

par CATHERINE LALUMIÈRE (*)

M. JACQUES DOMINATI, secrétaire d'Etat, ouvre, ce 18 mai, les négociations salariales dans la fonction publique, objet principal de la grève du 17 mai. On admire la rapidité de la réaction ministérielle, ou plus exactement la manœuvre qui a consisté, sitôt connu le mot d'ordre de grève, à convoquer — enfin — la réunion attendue depuis le 1er janvier.

Car le paradoxe est là. Le gouvernement continue de parler de « politique contractuelle », de « concertation », de « négociations », alors que, dans les faits, il agit tout autrement. Depuis dix ans, une pratique s'est développée qui consiste à établir les modalités des rémunérations de l'année qui commence au cours de négociations entre l'administration et les sept organisations de fonctionnaires représentatives.

L'idée est bonne, mais à certaines conditions. La première d'entre elles est que l'ouverture de ces négociations ait lieu dès le début de l'année ou, mieux, dans les derniers mois de l'année précédente. Sinon des retards sont pris, qui sont graves dans une période d'inflation rapide. Actuellement, les traitements des fonctionnaires n'ont augmenté que de 1,5 % depuis le début 1979 : il y a baisse du pouvoir d'achat. Des négociations qui commencent en milieu d'année et risquent de se poursuivre pendant des semaines perdent une part de leur signification.

La seconde condition porte évidemment sur le contenu des négociations. Celles-ci doivent concerner non seulement les salaires de plus de deux millions six cent mille agents, mais encore les principaux problèmes en suspens dans la fonction publique, au nombre desquels le sort des non-titulaires, qui sont un scandale permanent dans l'administration, et l'exercice des droits syndicaux et des libertés actuellement menacés, voire bafoués par le pouvoir.

Ici, comme ailleurs, la démarche gouvernementale est d'une grande hypocrisie. Affirmant officiellement leur attachement aux procédures négociées, de même que leur respect des droits et libertés, les pouvoirs publics s'arrangent pour agir, en pratique, tout différemment. Le cynisme est même très grand, qui consiste à dresser l'opinion publique traumatisée par le chômage contre les fonctionnaires assurés de leur emploi. C'est oublier que les agents non titulaires n'ont pas la garantie de l'emploi. C'est oublier aussi que les prétendus avantages des fonctionnaires ne peuvent servir d'alibi pour éluder les difficultés matérielles et morales qu'ils rencontrent dans leur travail.

On souhaiterait que le gouvernement et le secrétaire d'Etat à la fonction publique aient le courage et l'honnêteté de mettre en accord leurs déclarations et leurs actions.

(*) Déléguée nationale du parti socialiste à l'administration et à la fonction publique.

Conflit à l'usine de La Hague

LA CHAINE DE RETRAITEMENT EST INTERROMPUE

(De notre correspondant.)

Cherbourg. — Le fonctionnement de la chaine de retraitement des combustibles irradiés à l'usine de La Hague (mille deux cent quarante salariés) est totalement interrompu depuis le 14 mai à la suite d'une décision de la direction de la COGEMA de placer en chômage technique partiel les quatre cent soixante agents postés qui, depuis le 28 avril, font grève chaque week-end pour obtenir l'application de la semaine de trente-cinq heures.

LE CONFLIT DANS LA SIDÉRURGIE

Nuit d'émeute à Longwy

(Suite de la première page.)

Les heurts, d'une rare violence, ont duré cinq heures. A l'origine des incidents, une manifestation organisée par la C.G.T. devant le relais émetteur de télévision du Bois-de-Châ, d'où sont brouillées les émissions de la radio C.G.T. « Lorraine cœur d'acier ». C'est en effet peu avant 20 heures que, à l'appel de cette radio libre, les sirènes des usines furent mises en action, appelant la population à se rassembler devant l'hôtel de ville. Vers 20 h. 30, mille cinq cents personnes environ se retrouvaient devant le relais émetteur, protégé par les forces de l'ordre. Parmi les manifestants un groupe de militants qui revenaient des « *états généraux de l'emploi* », organisés à Metz, et quelque cinq cents cégétistes qui venaient, eux, de Longwy.

A 22 h 15, les premiers incidents commençaient. Leur origine ? *« Les forces de police ont chargé sans sommations les manifestants, parmi lesquels des femmes et des enfants, alors qu'ils participaient pacifiquement à la manifestation contre le brouillage de la radio libre C.G.T., contre la présence des C.R.S. à Longwy, et contre le programme de licenciements confirmé par le ministre du travail »*, a déclaré la C.G.T. de Longwy. Selon d'autres sources, les C.R.S. auraient riposté à coups de grenades lacrymogènes, après avoir subi une première charge des manifestants. La préfecture de Meurthe-et-Moselle précise que les forces de l'ordre — composées de la 46e C.R.S. de Lyon et la 33e C.R.S. de Reims, et d'un escadron de gen- Reims, et d'un escadron de gendarmes mobiles — ont dû intervenir pour protéger les locaux, assaillis par un millier de manifestants ; des cocktails Molotov furent également lancés. L'affrontement dura environ un heure et, selon certaines informations, il y eu trois blessés du côté des manifestants.

Peu après, c'est-à-dire vers 23 heures, les manifestants se regroupaient sur la place centrale de Longwy. Il s'agissait essentiellement de militants C.G.T. Très rapidement, la situation dégénérait en émeute et un groupe fort d'environ cinq cents personnes lapidait les locaux de la Banque de France, de la gare routière, du syndicat d'initiative, de la Société générale, de la B.N.P. et de l'hôtel des impôts. Les meubles de ce dernier établissement étaient sortis dans la rue et brûlés. Selon un certain nombre de témoins, il s'agissait bien pour les manifestants de s'attaquer précisément aux places financières de Longwy. Un quart d'heure plus tard, les C.R.S. chargeaient, ce qui provoquait la dispersion des manifestants qui, un peu plus loin, établissaient un barrage de pneus auxquels ils mettaient le feu ; un camion chargé de feuillards était également renversé sur la rue. Des deux côtés les charges étaient très dures, et une dizaine de vitrines volaient en éclats tandis que l'on relevait plusieurs blessés.

Le face-à-face C.R.S. - militants cégétistes allait durer un peu moins d'une heure, les premiers s'étant repliés sur le commissariat. Des groupes de jeunes gens de dix-huit à vingt ans, organisés en commandos, se remettaient à lapider des vitrines, dont celles du journal régional *le Républicain lorrain* ; apparemment, ces jeunes semblaient échapper à tout contrôle. Les C.R.S. chargeaient alors à coups de grenades lacrymogènes et de grenades au chlore. C'est au cours de ces affrontements extrêmements violents que deux journalistes ont été blessés. Il s'agit de Michel Vuez, envoyé spécial de l'A.F.P., et de Michel Chapeliier, journaliste à Europe 1, qui ont été hospitalisés. Ce n'est que vers 3 heures du matin que le calme revenait à Longwy.

JEAN-CHARLES BOURDIER.

● *Refus de licenciements.* — L'inspection du travail a refusé, jeudi 17 mai, le licenciement de deux délégués syndicaux, qui avait été demandé par la direction de l'usine sidérurgique Solmer pour *« fautes graves contre la discipline et la sécurité »*.

L'intersyndicale (C.F.D.T., C.G.T., C.F.D.T.), tout en se félicitant de la décision de l'inspection du travail, a demandé que la direction réintègre un troisième salarié et qu'elle annule les mesures de mise à pied, de durée indéterminée, prises le 12 mai dernier contre huit autres personnes (*le Monde* du 18 mai). Une manifestation de *« grande envergure »* était prévue vendredi matin et devait avoir pour cadre... le Festival international du film à Cannes. — *(Corresp.)*

M. Robert Boulin rappelle la création de 12 650 emplois dans le Nord et en Lorraine

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, a fait le point, avec les fédérations de la métallurgie qu'il a reçues jeudi 17 mai, des créations d'emplois récemment décidées dans les bassins sidérurgiques du Nord et de la Lorraine au titre du Fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.) : 12 650 au total, dont 7 300 pour la Lorraine et 5 350 pour le Nord. A ce programme il faut ajouter mille emplois créés par la fonderie Citroën à Charleville.

Les réductions d'effectifs en 1979-1980 s'élèvent, elles, à 20 050 dont 5 900 à Denain-Valenciennes-Anzin, 5 050 à Longwy, 8 500 à Metz-Thionville et 600 dans les Ardennes.

Pour ce qui concerne le bassin sidérurgique lorrain, ce sont environ 16 000 emplois qui devraient être créés d'ici à 1985, dont 14 560 avant 1983, ainsi répartis : SAVIEM : 3 000 emplois à Batilly (assemblage de camions) ; Renault : 300 (unité de mécanique) et 200 (unité de pistons) à Thionville ; Peugeot : 5 800 (unités de boîtes de vitesse et de moteurs) à Metz et Trémery, 2 000 (unités de mécanique) à Longwy ; Peugeot-Renault : 1 000 (fonderie) à Longwy. Il faut ajouter environ 1 200 emplois créés par la sous-traitance. Autres programmes aidés : par le F.S.A.I. : 1 101 emplois ; au titre des mesures spéciales P.M.I. et des primes de développement régional : 1 375.

Au cours de la réunion de jeudi, M. Robert Boulin a rappelé les propositions gouvernementales en matière sociale (notamment les régimes de pré-retraite à cinquante-cinq ans et moins) et il a invité les organisations syndicales à *« procéder sans délai à la discussion de la convention de protection sociale avec le patronat de la sidérurgie »*. Il leur a d'autre part communiqué *« l'intention manifestée par M. Giraud de poursuivre activement la mise en place du groupe de travail sur des sujets généraux intéressant la sidérurgie française ainsi que les industries situées en amont et en aval »*.

Cette rencontre a été jugée *« positive »* par F.O., la C.G.C. et la C.F.T.C. La C.F.D.T. a estimé *« négatives »* les discussions sur le plan industriel mais *« positifs »* les *« engagements clairs »* sur les créations d'emplois. La C.G.T. a, en revanche, jugé cette réunion *« tout à fait négative »*.

Enfin, M. Messmer, ancien premier ministre et député R.P.R. de la Moselle, a assuré, au cours d'une conférence de presse réunie le 17 mai, que le coût social du plan gouvernemental pour la sidérurgie s'élèverait à 7 milliards de francs, *« certes, étalés sur plusieurs années »*. M. Messmer a estimé que, si une partie de ces 7 milliards — *« 10 % par exemple »* — avait été affectée en priorité à la modernisation des usines de Longwy et Denain, des emplois auraient pû être sauvés.

AFFAIRES

Les loueurs automobiles européens demandent la standardisation des symboles utilisés sur les tableaux de bord

De notre envoyé spécial

Cascaïs (Portugal). — Après la signalisation routière, les automobilistes européens vont peut-être, dans un proche avenir, pouvoir enfin disposer de toute une gamme de véhicules dont les diverses commandes (leviers de vitesse, systèmes d'éclairage, de chauffage et de désembuage, indicateurs d'huile et d'essence, lave-glaces, essuie-glaces, allume-cigares, etc.) seront repérables au moyen d'un code de symboles unique. Au cours de leur congrès annuel récemment réuni à Cascaïs (Portugal), les loueurs européens de véhicules sans chauffeur (tourisme et utilitaire), regroupés sous la bannière de l'ECATRA (European Car and Truck Rental Association (1), viennent en effet d'annoncer leur intention d'obtenir des constructeurs automobiles, notamment Ford, Renault, Fiat, Volkswagen et Mercedes, leurs principaux fournisseurs, une telle uniformisation.

Les démarches déjà effectuées auprès de ces constructeurs sont, affirment-ils, très encourageantes. La régie Renault est pour sa part extrêmement favorable à ce projet, comme, semble-t-il, tous ses concurrents.

Dans le même esprit, les membres de l'ECATRA sont également convenus d'exercer des pressions sur les instances communautaires pour tenter d'accélérer la création d'un permis de conduire européen unique.

Enfin, M. H. J. Rövekamp, président de l'ECATRA, a annoncé la généralisation à l'échelle européenne du système d'identification par microfiche, destiné sinon à déjouer, du moins à réduire considérablement, les manœuvres frauduleuses.

Décidément, quelque chose bouge dans le monde encore assez fermé et très secret du louage automobile. Pour la première fois depuis la création de l'ECATRA, en 1964, les différents participants au congrès ont vraiment donné acte de leur volonté de passer à l'action, après des années de consultations stériles.

Bien que encore assez maigriote comparée à sa grande sœur des Etats-Unis (7 % à 8 % des Américains louent chaque année une voiture, contre 3 % à 4 % en Europe), la location européenne de voitures sans chauffeur est, il est vrai, devenue une industrie majeure avec environ 500 000 véhicules disponibles (350 000 voitures de tourisme et 150 000 véhicules utilitaires) et un chiffre d'affaires d'environ 15 milliards de francs (leasing exclu), en croissance de 12 % à 15 % l'an.

A. D.

(1) L'ECATRA regroupe les fédérations de louage automobile de quatroze pays européens : Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hollande, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal et Suisse.

De quel prix les banques devront-elles payer la taxation des chèques ?

Les banques peuvent-elles taxer les opérations de débit effectuées par leurs clients ? L'initiative du Crédit du Nord, qui, depuis un mois, a entrepris de taxer ces opérations en fonction du solde moyen des comptes (« le Monde » du 8 mai), a immédiatement soulevé une tempête de protestations. Au Parlement, M. Laurent Fabius, porte-parole du P.S., a demandé à M. Monory, ministre de l'économie, de « prendre dès maintenant toutes les dispositions qui s'imposent pour interdire de telles pratiques », qui, selon lui, pénalisent les petits comptes. M. Marette, au nom du R.P.R., a émis la même critique, imité par M. Ducoloné au nom du P.C. L'Union fédérale des consommateurs (U.F.C.), l'un des plus importants mouvements de défense des usagers, qui s'appuie sur sa revue « Que choisir ? », tirée à trois cent mille exemplaires, lance, de son côté, une campagne de boycottage contre le Crédit du Nord.

Face à cette offensive, M. Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a répondu, s'exprimant au nom de M. Monory, que « cette initiative faisait l'objet d'un examen attentif des pouvoirs publics ». Il a rappelé, toutefois, qu'aucune disposition ne réglemente l'éventuelle facturation par les banques des frais de tenue de compte, mais, a-t-il précisé, il va de soi que les pouvoirs publics veilleront à ce qu'aucune entente professionnelle n'aboutisse à l'établissement d'une tarification unique. Soulignant ensuite les charges de gestion qui résultent de l'augmentation considérable du nombre de chèques, il a estimé qu'un ralentissement de cette croissance était « économiquement souhaitable », car elle réduirait le coût réel des ressources des banques et favoriserait ainsi un abaissement du coût du crédit. En clair, les pouvoirs publics, sous réserve que la concurrence soit respectée, ne sont pas défavorables à l'initiative prise par le Crédit du Nord.

Dans un débat qui risque de s'envenimer, l'examen de la situation apporte quelques précisions indispensables. Une donnée de base, tout d'abord : le nombre de chèques émis y compris les chèques de retrait et les chèques postaux, a été multiplié par sept en douze ans, atteignant plus de 3 milliards par an à l'heure actuelle. Accroissement du « taux de bancarisation » (près de 90 %), domiciliation du salaire obligatoirement réglé par chèque au-dessus d'un certain montant, mensualisation des rémunérations, commodité du paiement par chèque, tous ces facteurs ont joué simultanément.

Malgré les progrès de l'électronique et de l'informatique, ces milliards de chèques, après leur remise aux succursales des banques, effectuent un long circuit, haché de manipulations et de transports « physiques » qui restent encore assez nombreux. Ainsi leur montant doit-il encore être « codé » à la main pour qu'ils puissent être « lu » magnétiquement par la lectrice-trieuse à la cadence de deux mille à la minute. Selon des estimations assez approximatives, le coût unitaire de leur traitement s'étage entre 3 F et 7 F, suivant leur nature et leur destination. Or 30 % de ces chèques sont d'un montant inférieur à 100 F, la moitié ne dépassant pas 200 F à 300 F, ce qui contribue à alourdir les frais de gestion des établissements.

Deuxième constatation, le coût des ressources des banques augmente au fur et à mesure que les dépôts des clients sont de plus en plus rémunérés, contrairement à ce qu'avance l'U.F.C. Depuis 1967, date à laquelle les dépôts à vue se virent supprimer le faible intérêt (0,50 %) qui leur était versé, leur part est devenue de 74 % à 44 % en moyenne, au profit de la panoplie des placements rémunérés : comptes à terme, sur livret, d'épargne-logement, bons de caisse, etc. Encore certains établissements tombent-ils en dessous de 40 % de dépôts non rémunérés, la palme revenant au Crédit mutuel avec 15 % seulement. Cet organisme mutualiste, qui tire 73 % de ses ressources du fameux livret bleu, gratifié de 6,50 % d'intérêt net d'impôts, voit ainsi monter le coût de ses ressources à plus de 8 %.

Etant donné que l'encadrement du crédit, la « mollesse » des affaires et l'inflation limitent l'augmentation en valeur réelle des chiffres d'affaires, et que les charges salariales progressent plus rapidement que les marges d'exploitation, les établissements s'efforcent d'augmenter les recettes et de comprimer les dépenses.

L'augmentation des recettes, faute pour les banques de pouvoir librement majorer les taux de crédit consentis du fait de la concurrence et de l'état du marché, passe obligatoirement par la facturation des services, très répandue à l'étranger. En Grande-Bretagne, les opérations de débit sont taxées, de même qu'en Allemagne fédérale, en Italie et en Suisse, où les banques, en outre, appliquent une taxe forfaitaire sur la tenue des comptes et font payer les carnets de chèques. Dans les grandes banques ouest-allemandes, on estime que le produit des commissions sur les services couvre de 30 à 40 % du coût de la tenue des comptes de la clientèle particulière. Mais, en contrepartie, les dépôts à vue sont partout rémunérés, dans des proportions variables (sauf en Grande-Bretagne).

En France, c'est le contraire : ni rémunération des dépôts à vue, ni facturation des opérations, sauf, à la rigueur, les P.T.T. qui appliquent une taxe annuelle et forfaitaire sur les comptes chèques postaux, fixée à 5 F depuis très longtemps. Une expérience pleine d'enseignement se développe toutefois depuis près de cinq ans en Alsace. En 1974, le Crédit mutuel de cette province, constatant que la prolifération des opérations gratuites, notamment les chèques, alourdissait les charges et pesait de façon injustifiée sur les emprunteurs, appelés à solder la différence, a taxé les opérations de débit, à hauteur de leur coût unitaire moyen (2,40 F, puis 2,85 F), avec un abattement de trente-cinq opérations gratuites (trente maintenant) par trimestre. Chaque tranche de 160 F (200 F aujourd'hui) de solde créditeur à partir de 0 F donnait droit à une opération gratuite supplémentaire.

Ni illogique ni immoral

Cette mesure, qui visait moins à accroître les recettes qu'à modérer les émissions de chèques et à relever les soldes créditeurs, eut un assez brillant succès.

A la même époque, 1975, les grandes banques étudièrent la possibilité d'opérer un prélèvement forfaitaire annuel sur les comptes à la manière des chèques postaux — on parlait de 10 F ou de 30 F — formule considérée comme plus « *démocratique* », puisqu'elle n'est pas en relation avec l'importance du solde créditeur. Mais l'opposition farouche du Crédit agricole et de son directeur général d'alors, M. Jacques Mayoux, étouffa dans l'œuf cette tentative. Le blocage « *Barre* » de l'automne 1976 renvoya l'affaire à des temps meilleurs.

Aujourd'hui, l'atmosphère a changé, les temps sont plus durs pour les banques. Quant aux pouvoirs publics, ils sont, on l'a vu, plutôt partisans de la facturation des services. Le premier établissement à se décider a été le Crédit du Nord, neuvième établissement, filiale du groupe Paribas qui, discrètement, va s'efforcer de taxer les opérations de débit effectuées par ses clients, en fait les plus coûteuses : chèques, retraits aux guichets ou virements manuels vers une autre banque. Sont exclues de la taxation les opérations automatisées : retraits de billets aux distributeurs, prélèvements du genre P.T.T. ou E.D.F., et paiements par carte de crédit (essentiellement carte bleue). Le coût unitaire de la taxe est fixé à 1,50 F, avec trois écritures gratuites par trimestre au-dessous de 1 000 F de solde créditeur, et une écriture gratuite supplémentaire par tranche de 500 F au-dessus ce 1 000 F ; ce qui est beaucoup moins généreux que le Crédit mutuel d'Alsace.

Selon le Crédit du Nord, cette mesure ne vise pas les petits comptes, mais seuls ceux qui « *enregistrent un nombre exagéré d'écritures* » — petits chèques notamment, — qui seront soumis à taxation, et dont « *le nombre est limité* ». Aucune décision automatique ne sera prise, et auparavant le client sera « *invité* » à « *rencontrer son interlocuteur habituel dans son agence pour examiner avec lui les conditions de fonctionnement de son compte* ».

Malgré les dénégations du Crédit du Nord, les « *petits comptes* » sont plus visés que les gros, et si leurs titulaires sont prodigues des chéquiers ou des petits retraits, ils doivent trouver refuge ailleurs, mais chez qui ?

Il sera alors facile aux hommes politiques de stigmatiser le « *seul souci de la rentabilité* » et la « *recherche effrénée du profit* » aux dépens du petit déposant. Les mouvements de consommateurs auront beau jeu de dénoncer le « *piège* » dans lequel les banques auront pris leurs clients en les incitant vigoureusement à se faire ouvrir des comptes...

Le problème n'est pas aussi simple, et le Crédit mutuel d'Alsace a bien mis le doigt dessus. L'usage inconsidéré du chèque, si vanté autrefois, se transforme en calamité et aboutit à faire payer par les emprunteurs les débordements gratuits des déposants-prêteurs : c'est un transfert indu, comme l'est, en sens inverse, celui opéré par l'inflation au profit des emprunteurs et aux dépens des prêteurs. Il n'est donc ni illogique, ni immoral de vouloir renverser la vapeur.

Mais ce qui fut possible pour le Crédit mutuel qui, en mille réunions, expliqua le pourquoi des choses à ses sept cents fidèles sociétaires, et maintint, en contrepartie, à 10,75 % le taux de ses crédits, est-il réellement pour une banque commerciale ? Le Crédit du Nord et avec lui de nombreux établissements — Crédit agricole excepté, — qui brûlent de l'imiter, sont-ils prêts à garantir que cette taxation sera compensée par une amélioration de leur productivité et un abaissement de leurs tarifs, comme le préconise le fameux rapport Mayoux ?

Les banques françaises sont réputées chères, surtout pour les « *petits* », particuliers ou entreprises peu productives, notamment par rapport à l'Allemagne fédérale. Leur image de marque est médiocre, et leurs clients se plaignent souvent de ne trouver auprès d'elle ni assistance réelle ni conseils. Dans ces conditions peu favorables, devront-elles, pour faire « *avaler* » l'amorce d'une taxation des services devenue indispensable, rétablir, en contrepartie, la rémunération des dépôts à vue, supprimée en 1967 par M. Debré, ou permettre aux clients de tirer des chèques directement sur leurs dépôts rémunérés, comme aux Etats-Unis, ce qui revient au même ? Ce sera peut-être une partie du prix à payer.

FRANÇOIS RENARD.

AFFAIRES

L'accord passé avec British Leyland permettra à Honda d'investir le marché européen

La direction de British Leyland (B.L.) a annoncé, jeudi 17 mai, l'accord intervenu avec la compagnie japonaise Honda pour la fabrication en Grande-Bretagne d'une voiture japonaise sous licence britannique. Ce modèle, qui portera la marque « Triumph », sera équipé d'un moteur et d'un système de transmission japonais, mais les châssis seront construits à Liverpool et les travaux d'assemblage et de peinture faits à l'usine de Canley, près de Coventry, où sont déjà construits les divers modèles Triumph. Il est probable que la nouvelle voiture sortira des chaînes d'assemblage au milieu de l'année 1981 et que sa production annuelle sera de l'ordre de cinquante à soixante mille véhicules.

En vertu de l'accord, B.L. aura les droits de vente exclusifs en Grande-Bretagne et dans les pays du Marché commun de ce modèle. La même voiture, construite au Japon, sera vendue par Honda sur le marché japonais et dans les pays en dehors du Marché commun. M. Edwards, président de B.L., a affirmé qu'il s'agissait d'un accord purement commercial, n'impliquant aucune fusion ou restructuration e B.L.

Qui l'eût cru ? Jaguar-Rover-Triumph, qui construit certaines des voitures les plus snobs du monde, réduit — ou presque — au rôle de sous-traitant d'une firme japonaise. La Grande-Bretagne ramenée au rang des nations sous-développées auxquelles les groupes multinationaux confient les tâches ingrates du montage des automobiles. « *Shocking ?* » L'orgueil britannique en prend un coup. Ce n'est pas le plus grave.

L'accord signé entre British-Leyland et Honda a plus qu'une valeur symbolique. Pour la firme britannique, il consacre l'aboutissement d'une lente dégradation qui, en dix ans, a fait du troisième producteur européen le « grabataire » de l'automobile occidentale, aujourd'hui obligé d'aller chercher à l'étranger le salut — en l'occurrence les modèles qu'il n'a plus les moyens de concevoir tout seul.

British Leyland n'avait guère le choix. Après dix ans de déboires ininterrompus — fusion ratée, nationalisation, redressement avorté, etc., — la firme britannique a mis en route depuis un an, avec l'appui financier du gouvernement, un plan de sauvetage énergique qui devrait lui permettre, en 1981, d'équilibrer ses comptes et de maintenir ses positions en Europe. Outre une réduction draconienne des effectifs (15 000 emplois ont été supprimés en 1978) et une réorganisation de la direction — décentralisation, création de divisions indépendantes, etc., — ce plan s'appuie pour l'essentiel sur la sortie de nouveaux modèles au cours des prochaines années. L'une des principales raisons de l'échec de B.L., qui ne couvre plus que 25 % du marché britannique (contre 40,5 % en 1968) et moins de 3 % du marché européen (contre 6,4 % en 1975), est l'absence dans sa gamme de véhicules de grande diffusion. B.L. vit depuis des années sur ses modèles de prestige (Jaguar, Rover, Princess, etc.), ses véhicules spéciaux (Land et Range Rover) et la « mini », conçue en 1959 ! La nouvelle « mini » sortira en 1980. La gamme Land et Range Rover sera également revue. Dès 1981, la nouvelle Honda-Triumph permettra à B.L. d'alimenter ses chaînes et ses réseaux jusqu'à la sortie — hypothétique — d'une véritable voiture moyenne britannique.

L'accord avec Honda constitue donc pour B.L. une véritable planche de salut. Il ne règle pas tous ses problèmes à court terme. « *Les dix-huit prochains mois seront inconfortables* », a annoncé le P.D.G. de la firme à ses actionnaires.

Pourquoi Honda ? Premier constructeur mondial de motos, la firme japonaise n'est que le cinquième constructeur nippon d'automobiles. Après l'échec au début des années 70 d'une première percée en Europe, avec — paradoxe — un modèle, la N 600 « copiée » sur la « mini » britannique, Honda est beaucoup moins bien implanté en Grande-Bretagne que Toyota ou Datsun (Nissan). Moins « dangereux » — dans l'immédiat — pour British Leyland que ces derniers, Honda était apparemment l'une des seules firmes a pouvoir accepter de confier totalement à B.L. la fabrication et la vente sous marque britannique d'un nouveau modèle. Pour la firme nippone, le jeu en vaut la chandelle. Elle était bloquée en Grande-Bretagne, où les constructeurs nippons ont accepté, sous la pression du gouvernement britannique, de limiter leurs ventes de voitures au niveau atteint en 1977 (10,6 % du marché). Dans le reste de l'Europe, Honda souffre encore à cause de son échec initial d'une image de marque affaiblie. British-Leyland lui offre une occasion inespérée de faire connaître ses modèles, grâce à un réseau très étoffé de concessionnaires répartis dans toute l'Europe. Pour la première fois, un constructeur d'automobiles nippon pourra, sans craindre les réactions protectionnistes, véritablement s'implanter sur le Vieux Continent. Le cheval de Troie ? Sand doute... En tout cas, les concurrents de British Leyland risquent de fort mal apprécier la « chance » ainsi offerte à leur concurrent britannique...

VÉRONIQUE MAURUS.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Le gouvernement de Mme Thatcher abolit la commission de contrôle des prix

De notre correspondant

Londres. — Le prix du pain produit par les deux plus grandes entreprises de boulangerie en Grande-Bretagne va augmenter de un à deux pence. De même, les prix du gaz et de l'électricité subiront une hausse de 8,6 %. Tel sont les premiers effets, fâcheux pour les consommateurs, de la décision du nouveau gouvernement d'abolir la commission des prix. A la fin d'avril, cet organisme avait bloqué le prix du pain, en attendant la conclusion de son enquête sur les demandes d'augmentation présentées par les compagnies. Les nouveaux dirigeants ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre cette enquête, que l'augmentation était justifiée par les pertes subies à la suite des grèves de l'hiver dernier. De même, le ministre de la consommation a infirmé la décision de la commission d'autoriser une hausse des prix des biscuits.

En ce qui concerne le gaz et l'électricité, la commission elle-même a estimé que puisqu'elle va prochainement disparaître, elle n'avait pas à bloquer les prix. En effet, dès la semaine prochaine et sans attendre le projet de loi mettant fin au contrôle des prix, qui sera soumis aux Communes au lendemain de la Pentecôte, les compagnies n'auront plus à informer la commission des augmentations de prix projetées. La commission des prix, moribonde, est seulement autorisée à terminer les enquêtes en cours sur les demandes d'augmentation présentées par plusieurs sociétés, dont les compagnies pétrolières B.P., Esso et Shell, les grandes brasseries, etc.

La commission disparaîtra au bénéfice de deux organismes : l'Office Fair Trading (O.F.T.) et la commission des monopoles et des fusions, qui ont pour mission d'assurer une compétition commerciale libre, à l'abri des pratiques restrictives.

Les compétences et les responsabilités de ces deux organismes seront étendues et renforcées. Ainsi, le directeur général de l'O.F.T. pourra, de sa propre initiative, décider d'ouvrir une enquête dans les secteurs où la concurrence lui paraîtra limitée et, le cas échéant, renvoyer le dossier à la commission des monopoles.

Surtout, l'O.F.T. disposera de nouveaux pouvoirs pour exercer son contrôle sur les entreprises nationalisées qui, jusqu'à présent, échappait à sa compétence, et cela afin de s'assurer qu'elles n'abusent pas de leur position de monopole.

Les milieux industriels ne cachent pas leur satisfaction de voir disparaître la commission des prix, qu'ils ont souvent dénoncée comme une sorte de *« tribunal d'inquisition dirigé par une mafia »*. L'argument majeur des industriels, repris dans le dernier rapport de la fédération patronale du C.B.I., est que, depuis sa création, en août 1977, la commission n'est arrivée à réduire l'inflation que de 0,1 %, alors que son action a coûté à l'industrie environ 200 millions de livres de bénéfices perdus.

Le démantèlement de la commission illustre la philosophie économique du nouveau gouvernement, soucieux de créer un « bon climat » favorable à l'industrie et à s'en remettre au libre jeu de la concurrence pour contrôler les prix. Il est significatif que le gouvernement Thatcher ait donné à la législation sur la fin des contrôles priorité sur la réforme restreignant les pouvoirs des syndicats, qui ne sera pas discutée avant la fin de l'année.

HENRI PIERRE.

YOUGOSLAVIE

● *La Yousgoslavie augmente de 50 %*, à compter du 18 mai, les taxes sur les produits de luxe importés et sur ceux dont plus de la moitié des composants sont importés. Cependant, les prix de détail ont déjà augmenté, pour les quatre premiers mois de 1979, de 18 % par rapport à la même période de 1978. Pour 1978, le taux d'inflation a été de 16 %. — *(Reuter, U.P.I.)*

AGRICULTURE

Le soixante et unième congrès de la Mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

Cinq milliards de francs seraient consacrés en cinq ans au financement de la loi d'orientation

La C.N.M.C.C.A., sigle compliqué qui cache la Confédération de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles, a tenu congrès — le soixante et unième — du mardi 15 au jeudi 17 mai, à Evian. Dans son discours de clôture, M. Méhaignerie a déclaré que la France pouvait dans les vingt prochaines années développer son agriculture de conquête grâce à ses réserves de productivité inemployées. Mais la fuite en avant dans un productivisme aveugle est une voie dangereuse, a-t-il ajouté. Selon M. Delatte, qui préside la C.N.M.C.C.A., le financement de la loi d'orientation pourrait être de 5 milliards sur cinq ans, ce qui correspondrait à une hausse d'environ 20 % des crédits d'équipement pour l'agriculture.

Le professeur et les escargots

Evian. — Chaque année, les responsables de la Confédération s'efforcent de donner aux travaux du congrès le relief qui sied à la rencontre des dirigeants des principales organisations économiques de l'agriculture. Pour ce faire, ils avaient invité, mercredi 16 mai, M. René Larre, directeur général de la Banque des règlements internationaux, ainsi que M. Bertrand de Jouvenel.

De notre envoyé spécial

Le discours du premier est bien passé. Les notions de flux monétaire, d'eurodollars, de taux d'inflation, de crise de l'énergie, n'ont plus de secret pour des paysans pas très jeunes et blanchis sous le harnais des montants compensatoires monétaires. Mieux, le constat que fit M. Larre des échecs économiques des pays qui ont voulu, comme la France, en 1974, ignorer l'importance de la crise et de ses causes extérieures, n'était pas pour déplaire aux membres du congrès. « *Ces pays ont dû faire demi-tour, changer de politique et parfois même de gouvernement.* »

M. Delatte, président de la C.N.M.C.C.A. et candidat à la vingtième place sur la liste U.D.F. pour le Parlement européen, était visiblement ravi.

Vint le tour de M. Bertrand de Jouvenel : « *Je suis très inquiet pour la situation de notre pays. En abandonnant le charbon pour le pétrole nous nous sommes mis à la disposition de pays qui n'ont en général pas besoin de nos marchandises. A l'intérieur la grande masse de jeunes gens sans travail constitue un risque politique.* »

Jusque-là le congrès suit. Puis M. de Jouvenel parle de l'équipe familiale d'autrefois quand le paysan n'était pas encore un agriculteur, quand avant de devenir le sous-traitant des centres commerciaux il y avait dans chaque exploitation une politique d'autonomie économique de la famille. Le congrès sourit.

Pour les céréales cela va, poursuit M. de Jouvenel, mais pour l'élevage... les changements du mode de vie sont un obstacle à son développement. « *Et puis, il y a l'endettement, les machines qui coûtent cher, et j'ai remarqué qu'au-delà d'une certaine surface les agriculteurs ne veulent pas des CUMA* » (1). Le congrès s'ébroue. Il attendait des réponses du professeur d'économie à Yale, Oxford et Paris, et c'est celui-ci qui pose des questions :

« *Pourquoi ne réussit-on pas dans l'élevage ? Pourquoi un déficit d'un demi-milliard pour les petits produits agricoles comme les escargots ou les écrevisses ? Pourquoi du vin qui dissout les illusions historiques des consommateurs étrangers ?* »

Le congrès s'irrite.

Décontenancé, M. Delatte parle d'écologie et de techniques modernes. « *Oui*, récidive M. de Jouvenel, *il faut des techniques modernes mais il faut aussi des agriculteurs !* » Deux remarques finales : la viande n'est pas bonne et trop chimique et « *il faut utiliser les bâtiments anciens car l'important c'est la terre et non pas ce qu'on exhibe dessus* ».

Trop c'est trop. Le congrès ébahi juge que l'illustre professeur à cheveux blancs vole à ras de terre, ce qui, convenons-en, manque de relief pour les dirigeants économiques de l'agriculture qui ne sont pas encore ceux de l'agriculture économique...

JACQUES GRALL.

(1) CUMA : coopérative d'utilisation des matériels agricoles.

ÉNERGIE

Les Neuf refusent de limiter les tarifs pratiqués à Rotterdam

(Suite de la première page.)

La fragilité du marché pétrolier, que la reprise de la production en Iran n'a pas fait disparaître, « *s'accompagne*, note le conseil, *de perturbations dans le fonctionnement des circuits d'approvisionnement* ». Plusieurs grandes compagnies internationales viennent de faire savoir aux gouvernements membres que, pour des raisons de force majeure, elles pourraient être amenées à réduire leurs livraisons dans des proportions non négligeables. Autrement dit, à ne pas fournir intégralement les quantités figurant dans les contrats signés. Les Neuf trouvent cette attitude suspecte, et se demandent si les compagnies ne préfèrent pas soustraire une partie du pétrole dont elles disposent pour le vendre, en profitant de la tension sur le marché, à de meilleurs prix que ceux figurant dans les contrats ?

La parade décidée par le conseil peut être considérée comme une sorte de mise en garde adressée aux compagnies : « *Le conseil approuve l'intention de la Commission de se tenir informée des activités des sociétés pétrolières, grâce à un contact permanent avec elles, afin d'obtenir le maintien de leurs livraisons dans les mois qui viennent, sauf justifications qui devraient lui être fournies.* » On ne dit rien cependant sur ce que la Commission devrait faire si des livraisons ne sont pas réalisées sans justification valable.

Les Etats membres sont préoccupés par la hausse spectaculaire des prix sur le marché libre de Rotterdam, qui peuvent servir de prétexte à de nouvelles augmentations du prix du pétrole par les pays producteurs, même si les quantités traitées sur ce marché demeurent limitées. Là aussi, les compagnies internationales sont suspectées de se livrer à un jeu, certes propice à leur intérêt, mais éloigné de celui de la collectivité. La Commission a annoncé son intention de reprendre activement l'observation quotidienne du marché de Rotterdam, afin d'en mieux percevoir les mécanismes. Les informations qu'elle rassemblera concerneront les quantités livrées et les prix pratiqués pour les différentes qualités.

Les Français voudraient aller plus loin que ces simples mesures de surveillance. Ils ont préconisé la mise en place d'une véritable quotation des pétroles, avec vérification par des commissaires agréés, et surtout la fixation de prix plafonds. Certaines délégations — les Italiens, par exemple, — ont accueilli favorablement cette proposition : d'autres, tels les Anglais, se sont montrés beaucoup plus réservés : « *Il nous faut plus d'informations, mais ce ne serait pas une approche constructive d'essayer d'encadrer de trop près les opérations. Ce serait irréaliste, car si on exerce des pressions trop vives à Rotterdam, le marché libre se déplacera ailleurs* », a précisé M. Howel, le nouveau ministre britannique. Enfin, les Allemands, traditionnellement réticents à l'égard de toute mesure dirigiste, ne sont pas favorables aux propositions françaises. Ce n'est donc que le 18 juin qu'apparaîtra clairement ce que l'ensemble du conseil est finalement décidé à retenir des propositions françaises.

Economies d'énergie : la France lanterne rouge ?

Il semble clair que le conseil n'est pas davantage unanime quant à l'opportunité d'initiatives visant à engager un dialogue avec les pays producteurs. Rien ne figure dans le communiqué à ce sujet. « *Nous envisageons de prendre des contacts techniques avec les pays producteurs, sous une forme appropriée, de façon à favoriser un dialogue international. Dans un contexte hautement politisé, c'est une entreprise délicate qui nécessite discrétion* », a commenté M. Giraud. Il y a, dit-on du côté français, accord pour entreprendre une démarche prudente et progressive. Peut-être. Il reste que, si la France n'est pas suspectée, comme cela a été le cas naguère, de vouloir tailler des croupières à l'Agence internationale de l'énergie, dont elle ne fait pas partie, ses partenaires — qui sont tous membres de l'agence — ne peuvent négliger ses réticences, c'est-à-dire en particulier les réticences des Etats-Unis, à cette idée de nouveau dialogue. « *Les chances d'une discussion multilatérale demeurent incertaines ; il serait peu avisé de la proposer* », peut-on lire dans le projet de conclusion du conseil de l'agence, qui se réunira la semaine prochaine.

Les ministres ont à nouveau insisté sur la nécessité d'accentuer les efforts pour économiser l'énergie et atteindre l'objectif fixé par le conseil européen de mars d'une réduction de 5 % de la consommation par rapport à celle initialement prévue pour 1979. Voici deux jours, M. Bruner, le commissaire chargé de la politique énergétique, avait indiqué que les mesures prises dans les neuf Etats membres étaient encore insuffisantes et ne permettaient d'obtenir, à la fin de l'année, qu'une réduction de 3,5 %.

Dans un document de travail diffusé jeudi, la Commission passe en revue les dispositions adoptées dans chacun des Etats membres et attribue la lanterne rouge à la France : selon les calculs de ses services, les mesures d'économie prises par Paris ne permettent d'envisager à la fin de 1979 qu'une réduction de 2,4 % de la consommation, par rapport aux prévisions, contre, par exemple, 4,8 % pour le Royaume-Uni et 4,9 % pour la Belgique.

M. Giraud a vivement contesté cette évaluation, qui, a-t-il expliqué, ne prend pas en compte l'ensemble des efforts entrepris. M. Bruner, considérant ces explications et les mesures nouvelles annoncées, s'est ravisé. Dans le communiqué, le conseil, optimiste, « *considère que les mesures d'économies d'énergie déjà mises en œuvre dans les Etats membres, dont les effets vont croissant, et les mesures nouvelles qu'ils prennent actuellement doivent permettre d'atteindre cet objectif* ».

PHILIPPE LEMAITRE.

Par suite d'un dérangement téléphonique, nous ne sommes pas en mesure de publier ce vendredi 18 mai, le tableau intitulé : le marché interbancaire des devises. Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'EAUX MINÉRALES DU BASSIN DE VICHY

Dans sa séance du 8 mai 1979, le conseil d'administration de la Société commerciale d'eaux minérales du Bassin de Vichy a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 10 514 217,39 F contre 5 198 252,94 F pour l'exercice précédent.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera convoquée pour le mercredi 27 juin 1979, la distribution d'un dividende de 45 F par action correspondant à un revenu global par action de 67,50 F, compte tenu de l'avoir fiscal.

BANQUE LOUIS-DREYFUS

Société anonyme
au capital de 49 702 500 F
régie par les articles 118 à 150
de la loi du 24 juillet 1966

Dans le cadre des accords conclus entre le groupe Louis Dreyfus et la Banque Bruxelles Lambert, aux termes desquels la Banque Bruxelles Lambert a pris une importante participation dans la Banque Louis Dreyfus, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 17 mai, a décidé l'adoption du régime de direction et d'administration prévu par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966.

En application des statuts modifiés, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer comme membre du conseil de surveillance :

— M. Jacques Thierry ;
— M. Gérard Louis-Dreyfus ;
— M. Thierry de Broqueville ;
— M. Charles Coppieters de Gibson ;
— M. Alain Cotta ;
— M. Armand Hirsch ;
— M. Philippe Lambert ;
— M. Jean-Pierre de Launoit ;
— M. Pierre Masse ;
— M. Jean Pinchon ;
— M. Georges Plescoff ;
— M. Nathaniel Samuels.

Lors de sa première réunion, le 17 mai, le conseil de surveillance a élu Jacques Thierry, président, et M. Gérard Louis-Dreyfus, vice-président, puis a fixé comme suit la composition du directoire :

— M. André Caron, président ;
— M. Claude Horvilleur, directeur général ;
— M. André Dumont ;
— M. Pierre Turpin.

M. Alain de Gunzburg exercera les fonctions de conseiller du président du directoire et M. Philippe Louis-Dreyfus celles de conseiller du directoire.

Par ailleurs, MM. Renaud d'Elissagaray de Jaurgain et Pierre Lecrubier ont été nommés directeurs centraux. M. Michel Bordeyne, secrétaire général, assurera le secrétariat du conseil de surveillance, ainsi que celui du directoire.

MM. Jacques Beyssen et André Culia, directeurs, ont été confirmés dans leurs fonctions.

COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY

Dans sa séance du 8 mai 1979, le conseil d'administration de la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 2 757 583,23 F contre 3 319 091,27 F pour l'exercice précédent.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui sera convoquée pour le mercredi 27 juin 1979, la distribution d'un dividende net de 22 F par action, identique à celui de l'année dernière, correspondant, compte tenu de l'avoir fiscal, à un revenu global par action de 33 F.

BANQUE PARISIENNE DE CRÉDIT

56, rue de Châteaudun, PARIS-9e

La société GECOM, Société de gestion et de commercialisation, SARL au capital de 25 000 francs, siège social, 118, avenue du Maine, Paris-14e, limitant son activité à la « gestion de promotion immobilière », la garantie dont elle bénéficie pour les opérations de transactions immobilières et fonds de commerce depuis le 1er juillet 1974 cessera trois jours francs après la publication du présent avis (loi du 2 janvier 1970).

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la Banque parisienne de crédit, 56, rue de Châteaudun, dans les trois mois de cette insertion.



DARTY — GROUPE DARTY

Au cours de sa réunion du 10 mai 1979, le conseil d'administration des Etablissements Darty et Fils a arrêté les comptes au 28 février 1979 de la société et les comptes consolidés tels qu'ils seront présentés à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 2 juillet 1979.

RÉÉVALUATION

Les valeurs immobilisées figurant au bilan du 28 février 1977 de la société ont été réévaluées conformément aux dispositions légales.

L'écart de réévaluation dégagé s'élève, au 28 février 1979, à 34 797 000 F dont 27 507 000 F ont été portés au crédit de la réserve spéciale de réévaluation et 7 228 000 F au crédit de la provision spéciale concernant les immobilisations amortissables.

SOCIÉTÉ MÈRE

Les ventes hors taxes des Etablissements Darty et Fils se sont élevées à 1 076,1 millions de francs contre 891,1 millions de francs pour le précédent exercice (+ 20,8 %).

Le bénéfice net atteint 45,5 millions de francs, soit une progression de 25,5 %. Il comprend, pour l'exercice 1978-1979, ces dividendes reçus des filiales pour 3 millions de francs contre 1,5 million de francs au cours de l'exercice 1977-1978.

GROUPE DARTY

Les ventes de marchandises et de prestations de services consolidées (hors taxes) de l'exercice 1978-1979, se sont élevées à 1 446,5 millions de francs contre 1 164,6 millions de francs pour le précédent exercice, en augmentation de 24,2 %.

Le bénéfice consolidé s'établit à 54,1 millions de francs contre 45,4 millions, soit un accroissement de 19,1 %.

En application de l'article 84 de la loi de finances pour 1979 (n° 78-1239 du 29 décembre 1978) le groupe a modifié les règles de comptabilisation de certaines prestations de services, ce qui s'est traduit par une diminution du résultat d'exploitation consolidé de 2,3 millions. Sans cette modification, le résultat consolidé après impôt aurait été de 55,3 millions de francs, soit une augmentation de 21,7 % par rapport à celui de l'exercice 1977-1978.

Les résultats sont ainsi conformes aux prévisions qui avaient été annoncées lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1978.

La marge brute d'autofinancement consolidée de l'exercice 1978-1979 atteint 83,4 millions de francs, en accroissement de 22,7 % sur celle de de 1977-1978.

DIVIDENDES

Le conseil proposera à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 18 750 000 F.

Le dividende net par action s'élèverait ainsi à 12,50 F contre 10 F qui avaient été distribués au titre de l'exercice 1977-1978, soit une augmentation de 25 %.

Il est rappelé que le dividende de 11,10 F versés en 1978 comprenait :

— 10 F au titre de l'exercice 1977-1978 proprement dit ;

— 1,10 F au titre de l'exercice 1976-1977, qui n'avait pu être versé au cours de cet exercice du fait de la limitation des dividendes.

Chaque action aurait un revenu global de 18,75 F, représenté par 12,50 F pour le dividende et 6,25 F au titre de l'impôt déjà payé au Trésor.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE MARS ET AVRIL 1979

Le chiffre d'affaires consolidé des deux premiers mois de l'exercice 1979-1980 (mars et avril) s'est accru de 21 % à structures juridiques comparables (les ventes de M.D.R. étant consolidées pour 1978 et 1979) et de 24 % à structures non comparables.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
17 MAI

L'amélioration se poursuit

Le vœu émis par M. Monory, qui souhaitait que la « course folle de l'or » s'arrête, a été en partie exaucé jeudi à la Bourse de Paris. Certes, le lingot d'or a d'abord progressé de 90 F, à 38 990 F, avant de revenir à 38 750 F au second cours. Mais la différence entre le prix de l'once de métal jaune française et britannique a diminué (6,2 % contre plus de 7 %). Autre signe pouvant peut-être indiquer le retour à un certain calme sur ce marché, le volume des transactions visibles a été estimé à environ 18 millions de francs contre 28 millions la veille. Il est cependant beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions définitives de ces chiffres, et les professionnels assurent que les prix de l'or peuvent, à tout moment, reprendre leur course.

De fait, le napoléon, qui avait pris un peu de retard par rapport au lingot, s'est adjugé une nouvelle hausse de 3,70 F à 313,50 F, après 315 F au premier cours.

Indexé sur cette pièce, l'emprunt 4 1/2 73 a progressé de 13,10 F à 948 F tandis que le 7 % 73, indexé sur le lingot, s'est effrité de 30 F à 5 480 F.

Sur le marché des actions, les françaises ont confirmé leurs meilleures dispositions de la veille, l'indicateur instantané terminant la séance en hausse de 0,85 % environ.

Tous les compartiments n'ont pas également bénéficié de cette amélioration, et les boursiers semblent avoir enfourché une nouvelle monture : les valeurs métallurgiques, qui, toutes, ont figuré parmi les quinze meilleures performances de la séance Denain, + 12 % ; Saulnes, + 10 % ; Usinor, + 8 %, et Marine-Wendel, dont la cotation dut même être retardée devant l'insuffisance de l'offre, a monté de

Les pétroles, en revanche, semblent avoir été temporairement abandonnés par les opérateurs. Explication la plus souvent fournie autour de la corbeille : les vendeurs se rachètent.

LONDRES

Le mouvement de repli se poursuit vendredi matin et l'indice des industrielles perd encore 2,9 points à 527,8. Les fonds d'Etat, déprimés par le lancement d'un nouvel emprunt, perdent du terrain. Recul des pétroles. Les mines d'or s'effritent par endroits.

Or (ouverture) (dollars) 257 50 contre 256 80

VALEURS	CLOTURE 17/5	COURS 18/5
Beecham	690	683
British Petroleum (1)	11 12	11 3/32
Courtaulds	109	108
De Beers	447	446 ...
Imperial Chemical	385	382 ..
Rio Tinto Zinc Cor.	323 ...	324 ..
Shell	758 ..	753 .
Vickers	202	200
War Loan 3 1/2 %	32 1/2	32 3/8
*West Driefontein	39 7/8	39 1/2
*Western Holdings	30 1/8	29 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ROYAL DUTCH-SHELL. — Le groupe annonce, pour le premier trimestre de 1979, un bénéfice net de 551 millions de livres contre 293 millions un an plus tôt. Pour l'action Shell-Transport, le bénéfice ressort à 41,59 pence et à 11,69 florins pour l'action Royal Dutch.

LA ROCHETTE-CENPA. — Perte nette pour 1978 : 32,1 millions de francs contre une perte de 61,5 millions en 1977.

PRIMISTERES. — Les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 1979 se sont soldés par un bénéfice net de 7,4 millions de francs contre 5,4 millions un an plus tôt. Le dividende global pourrait être augmenté de 10 % (8,25 F pour le précédent exercice).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	16 mai	17 mai
Valeurs françaises	103,7	104,5
Valeurs étrangères	122,8	122,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	88,6	89

Taux du marché monétaire

Effets privés	7 1/4 %

NEW-YORK

La hausse s'accélère

Le mouvement de hausse amorcé timidement mardi s'est poursuivi mercredi et accéléré jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones a terminé la séance en progrès de 14,47 points, s'établissant à 842,95.

L'activité s'est, elle aussi, accentuée, 30,60 millions d'actions ayant été échangées contre 28,49 millions la veille. Finalement, sur 1 904 valeurs cotées, 1 161 ont monté et 359 ont reculé (384 inchangées).

Paradoxe apparent : il semble que toutes les indications convergentes laissant prévoir une récession imminente soient désormais favorablement interprétées par le Big Board. La raison principale, selon les spécialistes du marché : le refroidissement de l'activité économique permettra sans doute une détente des taux d'intérêt, renforçant l'attrait des actions.

Cela étant, l'unanimité est loin d'être réalisée sur ce point, et ce sont surtout les investisseurs institutionnels qui se sont échangés 406 « paquets » d'au moins dix mille actions (contre 373 la veille), qui ont donné le ton.

Peu après la clôture de la séance, le Federal Reserve Board a d'ailleurs indiqué que la masse monétaire s'était encore gonflée de 0,9 milliard de dollars en une semaine.

VALEURS	COURS 16 5	COURS 17 5
Alcoa	52 1 4	53 3/8
A.T.T.	58 1.8	59 1/8
Boeing	38 ...	39 ...
Chase Manhattan Bank	34 1 4	35 ...
Du Pont de Nemours	134 ..	136 1/4
Eastman Kodak	58 5/8	59 1.8
Exxon	49 1/2	51 ...
Ford	42 5/8	43 3 8
General Electric	49 1.8	50 .
General Foods	29 7 8	29 7/8
General Motors	57 7/8	59 ...
Goodyear	16 1.4	16 3 8
I.B.M.	306 1/2	309 1,2
I.T.T.	27 3 4	28 ...
Kennecott	23 1 4	23 1/8
Mobil Oil	74	76 1'4
Pfizer	29 3/8	30 ...
Schlumberger	70 3.4	72 3 8
Texaco	25 ..	25 1/2
U.A.L. Inc.	23 7 8	24 1 2
Union Carbide	36 1/2	37 1.4
U.S. Steel	22 1/2	22 7/8
Westinghouse	16 7/8	17 1.8
Xerox	58 1/2	59 7.8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/5	18/5
1 dollar (en yens)	216 10	217 20

BOURSE DE PARIS - 17 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36 50	1 332	BAN (Stè) Centr.	663	663	Laffitte-Bail	194	194 50	Immoinvest	127	128
5 %	55 70	1 452	S.P.E.G.	183	178 ..	Locabail Immob.	321	321 .	Cie Lyon. Imm.	132 20	132 20
5 % 1920-1950		1 452	U.A.P.	550	553 .	Loca-Expansion	151	151 .	UFIMEG	119	116 .
[illegible]											

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
798	4,5 % 1973	934 90	948	949	940 50
2990	C.N.E. 3 %	3614	3650 20	3652	3650 .
325	Afrique Occ.	312	310 50	310 50	310 50
395	Air Liquide	399	399	399	399 .
265	Tél. Ericsson	332 ..	336 .	336 .	338 .
230	Thomson-Br.	213 .	214 .	213 .	218 ..
260	— (obl.)	250 .	243 .	243 .	243 ..
390	U.I.S.	403 .	405 .	405 .	405 ..
240	U.C.B	214 .	213 .	213 .	212 10
245	Un F. Banques	224 50	224 .	224	220
225	U.I.A.	200 50	201	204 .	204 70
255	Gen. Motors	260 10	259	259	253 10
21	Goldfields	23 80	23 90	23 60	23 90
24	Harmony	26 95	27 10	26 75	26 60
6	Hitachi	5 35	6 25	5 25	5 25
310	Hoechst Akt.	315 20	315	316 ..	310 10
36	Imp. Chem.	35 10	34 90	35 .	35
89	Inco Limited	84 50	86 50	86 50	85 20
1350	I.B.M.	1348	1355	1361	1351
[illegible]					
23	De Beers (S.)	33 ..	33 85	32 70	33 10
650	Deutsche Bank	625	597	597	599
390	Dome Mines	492 .	486 50	483 .	480
580	Du Pont Nem.	575	583	589	574
270	East Kodak	259 50	256 20	257 ..	255 20
18	East Rand	25 70	25 50	24 60	25 ..
131	Ericsson	137 .	137	137	137 ..
230	Exxon Corp.	223 80	223 80	224 50	223 80
182	Ford Motor	190 50	190 50	190 50	129 ..
98	Free State	114 90	115 30	115 .	114
18	Gen. Electric	212 50	214 10	215 ..	213 40
67	Shell Fr. (S)	69 50	68 30	68 30	69
585	Siemens A.G.	586	583	583	562
44	Sony	41 15	40 65	40 70	40 60
270	Unilever	272 20	270	270	269
25	Union Corp.	29 20	30	31 ..	30
114	U. Min. 1/10	113	113	113 ..	113
138	West Driet.	175 20	177 60	176 ..	178
40	West Deep.	62 50	61 50	61 50	61 95
126	West Hold.	145 50	143	142 50	145
452	Xerox Corp.	249 70	254 90	258 50	254 50
1	Zambia Corp.	0 92	0 90	0 91	0 88

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17 5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS achat	vente
Etats-Unis ($ 1)	4 405	4 407	4 300	4 500
Allemagne (100 DM)	231 050	231 090	223	237
Belgique (100 F)	14 446	14 445	13 500	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	212 170	212 190	207	218
Danemark (100 krd)	82 130	82 030	80	85
Norvège (100 k)	84 820	84 920	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 090	9 077	8 850	9 350
Italie (1 000 lires)	5 174	5 180	5	5 400
Suisse (100 fr.)	255 100	255 180	245	261
Suède (100 krs)	100 400	100 530	96 500	102
Autriche (100 sch.)	31 396	31 365	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 671	6 674	6 450	6 850
Portugal (100 esc.)	8 905	8 920	8 500	10 500
Canada ($ can 1)	3 797	3 811	3 640	3 870
Japon (100 yens)	2 056	2 047	1 980	2 060

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17 5
Or fin (kilo en barre)	38300	37700
Or fin (en lingot)	38900	38750
Pièce française (20 fr.)	309 80	313 50
Pièce française (10 fr.)	224 50	223
Pièce suisse (20 fr.)	304 90	305 50
Union latine (20 fr.)	296 20	289
Souverain	365 60	370
Pièce de 20 dollars	1707	1703 40
Pièce de 10 dollars	905	920
Pièce de 5 dollars	650	610
Pièce de 50 pesos	1499 50	1505
Pièce de 10 florins	292 .	300 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 18 mai 1979 a été tiré à 583 864 exemplaires.

UN RÉSEAU DANS LE MILIEU MÉDICAL MARSEILLAIS

Dix-sept drogués sont arrêtés

De notre correspondant

Marseille. — La brigade des stupéfiants de Marseille, dirigée par le commissaire principal Bernard Gravet, a interpellé mardi 15 mai et placé en garde à vue dix-sept personnes appartenant à un réseau de toxicomanes. Elles ont présentées vendredi 18 mai à M. Pierre Michel, juge d'instruction. Parmi elles figurent plusieurs étudiants en médecine, ainsi que des membres du personnel hospitalier, médical et para-médical (infirmiers, infirmières, brancardiers, élèves-infirmiers...).

L'arrestation, voici trois semaines, d'un homme sur lequel furent trouvés plusieurs sachets d'héroïne aurait permis aux policiers de remonter la filière, l'individu arrêté ayant révélé qu'il approvisionnait des clients du corps médical en héroïne pure.

Le coup de filet semble avoir surpris la majorité de ce réseau, au moins au stade des « trafiquants ». Les policiers ont découvert, lors d'une perquisition, environ 1 kilo de résine de cannabis ainsi que du haschisch et un important matériel destiné à la préparation et à l'injection de drogue.

Ce n'est pas vraisemblablement pas dans le milieu hospitalier que se faisait l'essentiel de l'approvisionnement. La marchandise était acquise par certains membres du réseau au cours de séjours à Paris. Pour payer leur propre approvisionnement, les intoxiqués se faisaient à leur tour pourvoyeurs après avoir — comme de vulgaires trafiquants — allongé le produit de base. Ce trafic de « fourmis » n'aurait rien à voir avec les organisations structurées de trafic.

Sept des personnes qui se sont trouvées en état de manque pendant leur garde à vue, ont dû être transportées à l'hôpital Salvator à Marseille et placées sous contrôle médical. Sans aller jusqu'à dire, comme l'un des étudiants arrêtés, *« que l'usage de la drogue est courant dans le milieu hospitalier et qu'il faudrait arrêter des centaines de personnes »*, il n'en est pas moins vrai que ce n'est pas la première fois que des noms du milieu médical sont associés à un trafic ou usage de drogue (*le Monde* du 9 février 1977). — J. C.

Le débat télévisé sur l'Europe

TREIZE MILITANTS D'« EUROPE - ÉCOLOGIE » ONT ÉTÉ INTERPELLÉS

Treize militants d'Europe-Ecologie et des Comités Quart-Monde, qui manifestaient, jeudi soir 17 mai, devant l'hôtel Sofitel, à Paris, où se tenait le débat sur l'Europe organisé par TF 1 et R.T.L., ont été interpellés et emmenés au commissariat du quinzième arrondissement. Ils ont éé remis en liberté près de trois heures plus tard. après vérification de leur identité.

Ces militants entendaient protester contre le *« monopole de la bande des quatre »* sur les grands débats de la campagne européenne et réclamer le droit à la parole pour la liste Europe-Ecologie. Le secrétaire de cette liste a publié, vendredi 18 mai, un communiqué dans lequel il demande. au sujet de l'interpellation de ces militants : *« De telles méthodes totalitaires sont-elles le dernier recours des tenants d'une démocratie française qui ne tolère aucune contradiction ? »*

● *La cour d'appel de Colmar* a confirmé, jeudi 17 mai, la décision d'incompétence prise par le juge pour enfants de Strasbourg à propos de l'un des deux agresseurs — mineur au moment des faits — du ministre autrichien des affaires étrangères, M. Willibald Pahr (*le Monde* du 8 mai). Le 3 mai, la cour d'appel avait déjà renvoyé le procès de M. Ali Mezaach, l'autre auteur présumé de l'attaque commise à Strasbourg, en février dernier, devant une cour d'assises. Les deux jeunes gens pourraient être jugés le même jour : le huis clos sera peut-être prononcé en raison de l'âge du plus jeune des deux garçons au moment des faits.

Le Parlement luxembourgeois abolit la peine de mort

Correspondance

Luxembourg. — Le Parlement a voté le jeudi 17 mai la loi abolissant la peine de mort, par 32 voix sur 59. Socialistes, communistes, une partie des libéraux et des chrétiens-sociaux ont voté pour. Ce vote a eu lieu huit jours après l'échec d'une révision constitutionnelle allant dans le même sens et qui nécessitait la majorité des deux tiers.

Les dernières exécutions ont eu lieu en 1947-1949 : huit condamnés politiques et un condamné de droit commun coupable de cinq meurtres subirent la peine capitale.

Cette suppression légale d'une peine en désuétude est due au ministre de la justice (socialiste), M. Robert Krieps. Il s'efforce de changer une politique pénale largement démodée, d'améliorer les conditions de détention et de faciliter la réinsertion sociale des détenus. Ce qui ne s'est pas passé sans mal, les chrétiens-sociaux, passés dans l'opposition luttent par tous les moyens pour empêcher que les conditions de détention des « criminels » soient améliorées. Néanmoins l'action engagée est poursuivie, et l'une des premières conséquences de cette opération est la diminution considérable de nombre des suicides dans la prison grand-ducale.

Aux États-Unis

La récession est au coin de la rue

A-t-elle déjà commencé ? C'est la seule question qui trouble encore la presque totalité des économistes américains par ailleurs tous d'accord : la récession est inévitable, elle durera six à neuf mois.

Le Dr Albert H. Cox, président de la filiale Conjoncture du premier broker (courtier financier) du monde, Merrill Lynch, n'est pas venu dire autre chose à Paris, devant un aréopage de banquiers français Pour cet homme jeune, au physique plus hollywoodien que keynésien, la chose ne fait aucun doute : *« Tous les signes sont là. »*

La confiance des consommateurs se dégrade sans discontinuer depuis quatre mois. Et pour cause ! Le pouvoir d'achat des ménages baisse. Du coup, l'économie américaine, dont la croissance était justement fondée sur la consommation, est engagée dans un cycle infernal : les mises en chantier de logements pourraient baisser de 20 % cette année avec, pour répercussion immédiate, une chute de la demande des équipements ménagers. Même la sacro-sainte automobile — la hausse du pétrole aidant — serait sacrifiée.

On pourrait ainsi multiplier les exemples : évoquer l'inévitable resserrement des conditions de crédit, disserter sur l'inflation à deux chiffres, insister sur la tension enregistrée sur les taux d'intérêt, ou souligner la baisse de la Bourse. Est-ce bien utile ? Les Américains ont mis au point un index des douze principaux indices économiques plus éclairant que tous les longs discours. Que dit ce super-indice ? Il baisse depuis le début de l'année, et le Dr Cox a parié qu'il fléchirait encore en avril. Non, décidément, il n'y a aucun doute à avoir. La récession est au coin de la rue, comme aurait dit le président Hoover qui annonçait... l'inverse à la veille de la grande crise de 1929.

Cela dit, beaucoup d'Américains préfèrent parler d'un « refroidissement » ; pour les autres qui l'emploient, le mot récession n'a pas du tout la consonance dramatique qu'il a en Europe. Outre-Atlantique, il y a récession dès lors que la croissance du produit national brut est négative durant deux trimestres consécutifs. *« Nous venons de connaître la plus longue phase d'expansion économique depuis la dernière guerre mondiale »*, a affirmé le Dr Cox. C'est sans doute pourquoi cet ancien conseiller du président Nixon, recyclé aujourd'hui auprès du dirigeant républicain M. Connally, n'a pas hésité à traverser l'Atlantique pour répandre la *« mauvaise parole »*...

PATRICE CLAUDE.

UN RÉFUGIÉ ESPAGNOL ENLEVÉ A HENDAYE

Un réfugié espagnol, M. Thomas Hernandez, soixante-huit ans, originaire de Saragosse, a été enlevé, mercredi 16 mai, vers 20 heures, par quatre inconnus, à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques), où il séjournait pendant une partie de l'année. Selon un témoin, il a été pris à partie par trois personnes descendues d'une Citroën G.S., immatriculée dans le Lot-et-Garonne, au volant de laquelle les attendait un quatrième homme. Après une brève explication, M. Hernandez fut poussé dans la voiture qui démarra aussitôt.

D'autre part, la mort, dans la nuit du 10 au 11 mai, d'un jeune Espagnol, M. Francisco Laranaga, vingt-deux ans, tué par le concierge du lycée d'enseignement technique de la ville (« le Monde » du 17 mai), suscite certaines interrogations. Selon les enquêteurs, il s'était introvoiture, qui démarra aussitôt. commettre un cambriolage et avait été surpris par le gardien. Les mouvements nationalistes basques laissent entendre que le jeune homme aurait pu pénétrer dans le lycée, non pour voler, mais pour s'y réfugier ; les milieux officiels démentent ces propos. — (Corresp.)

En U.R.S.S.

UN FONDATEUR DE L'ASSOCIATION LIBRE DES TRAVAILLEURS A ÉTÉ CONDAMNÉ A CINQ ANS D'EXIL INTÉRIEUR

Un géologue, M. Vladimir Skvirski, quarante-huit ans, qui avait été arrêté au mois d'octobre 1978 pour avoir participé, à l'automne dernier, à la création de l'Association libre interprofessionnelle des travailleurs, a été condamné, le mercredi 16 mai, à cinq ans d'exil intérieur par un tribunal de Moscou. Selon les milieux dissidents, qui ont annoncé cette nouvelle jeudi, c'est officiellement pour n'avoir pas rendu des livres empruntés à une bibliothèque que M. Skvirski était poursuivi.

Après avoir expulsé les deux correspondants de la deuxième chaîne de télévision ouest-allemande (*le Monde* du 18 mai), les autorités soviétiques ont interdit, jeudi, à un journaliste de la chaîne ouest-allemande ARD accrédité à Moscou, M. Klaus Bednarz, de transmettre un reportage sur les conditions de travail des correspondants occidentaux en U.R.S.S.

A Paris, les éditions Albain Michel ont annoncé, jeudi, que la romancière soviétique Zoia Bogouslavskaya, qui devait venir à Paris au début de ce mois pour la sortie de son livre *Double crime à Moscou*, s'est vu retirer, à quelques jours de son départ, le passeport qui lui avait été accordé. Cette mesure aurait été prise parce que la romancière a refusé de condamner les auteurs (parmi lesquels figure son mari, le poète André Voznessenski) de l'almanach *Metropole*, recueil de textes littéraires publié en janvier à Moscou sans l'accord préalable de la censure (*le Monde* daté 6-7 mai).

Devant les diplomates en poste à Bangui

LE MARÉCHAL BOKASSA A DÉMENTI LES INFORMATIONS SUR UN MASSACRE D'ÉCOLIERS

Le maréchal Bokassa, a démenti, jeudi 17 mai, les informations selon lesquelles une centaine d'écoliers ont été massacrés par les soldats de la garde impériale, rapporte l'agence centrafricaine de Presse (ACAP) reçue à Paris.

S'adressant aux diplomates accrédités à Bangui, le président Bokassa a montré, selon l'ACAP, des documents appuyant le démenti déjà apporté, mercredi, par le premier ministre centrafricain (*le Monde* du 18 mai).

L'empereur a fait état d'un document zaïrois, *« tenu à la disposition du public, attestant de la présence en territoire zaïrois de quelque cent quarante élèves dont l'absence momentanée a pu faire croire à leur disparition »*. Il a ensuite montré, selon l'ACAP, la copie de tracts diffusés par l'Association des étudiants centrafricains à Paris, *« groupement qui est loin de connaître la vérité de par sa position géographique et politique et qui*, affirme l'agence, *ont servi de source d'information à Amnesty International »*.

L'empereur Bokassa a réitéré son invitation aux organisations humanitaires pour qu'elles envoient des missions d'enquête en Centrafrique.

A B C D E F G